This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 457026 DUPL

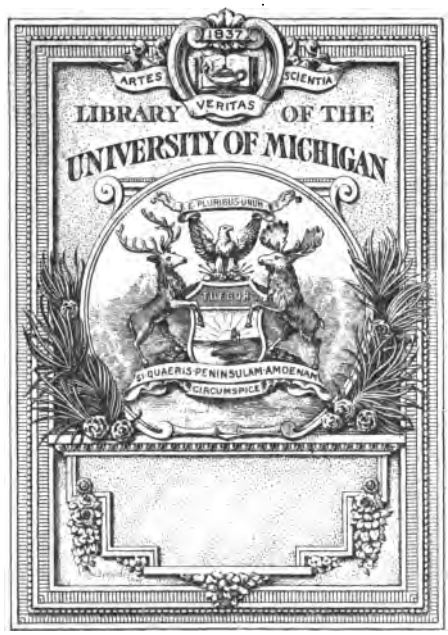
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HD
4901
.M815
1882

ÉTUDE

SUR

LE TRAVAIL

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

ÉTUDE

SUR

LE TRAVAIL

PAR

S. MONY

Ancien Député
Ancien Président de la Société des ingénieurs civils
l'un des Directeurs généraux
de la Société houillère et métallurgique
de Commentry-Fourchambault

TOME SECOND

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, AUGMENTÉE ET MISE AU COURANT DES FAITS ACTUELS

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

ÉTUDE

SUR LE TRAVAIL

CHAPITRE XVI

L'AGRICULTURE

> Travaillez, prenez de la peine ;
> C'est le fonds qui manque le moins.
>
> LA FONTAINE, *Fables*, l. V, f. IX.

> Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté.
>
> MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, l. XVIII, ch. III.

L'agriculture, a pendant bien des siècles, été la principale richesse de notre pays. Les arts et métiers n'avaient qu'une importance secondaire, et la grande industrie n'existait pas.

Quand Sully disait que le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de l'État, il n'exprimait pas seulement son sentiment et ses préférences ; il constatait une situation alors absolument vraie.

L'agriculture aujourd'hui n'a plus cette prépondérance privilégiée ; mais nous venons de voir cependant que son domaine représente la principale valeur dans le capital

151376

national, et nous allons constater que c'est elle qui occupe la plus forte partie de la population.

Nous examinerons d'abord la situation générale des cultures, l'emploi du sol et de ses produits à diverses époques, et les progrès accomplis; puis le nombre et le rôle des divers agents de l'agriculture : propriétaires, fermiers, auxiliaires et serviteurs des fermes. Il s'agit ici de plus de la moitié de la nation; c'est dire l'intérêt et l'importance de cette étude.

Comme point de départ, j'emprunterai à la *Statistique de l'agriculture* de M. Moreau de Jonnès, dont la sagacité et l'exactitude sont bien connues, le tableau suivant :

ÉPOQUES.	RÈGNES.	POPULATION.	VALEUR de la PRODUCTION AGRICOLE.	PAR HABITANT
1700	Louis XIV . . .	19,000,000	1,500,000,000f	77f
1760	Louis XV. . . .	21,000,000	1,526,750,000	73
1788	Louis XVI. . . .	24,000,000	2,031,331,000	85
1813	Empire.	30,000,000	3,356,971,000	118
1840	France constitutionnelle	33,540,000	6,022,169,000	180
Avec les animaux domestiques.			7,502,905,000	225

Voici, d'après le même auteur, le détail des deux derniers chiffres de ce tableau pour 1840 :

Cultures comprenant les céréales et pailles, vignes, cultures diverses, légumineuses, potagères, oléagineuses, arborescentes, industrielles, prairies artificiel-

les.	5,092,116,220 fr.	
Pâturages comprenant les prairies naturelles, les pâtures et les pâtis, et les jachères.	646,794,905	
Bois, forêts, vergers, pépinières, oseraies. .	283,258,325	
Total de la production végétale .	6,022,169,450	6,022,169,450 fr.
Revenu des animaux domestiques	767,251,000	
Revenu des animaux abattus. . .	698,484,000	
Revenu des abeilles, cire, miel.	15,000,000	
	1,480,735,000	1,480,735,000
Total général.		7,502,904,450

Une publication officielle : *Récolte des céréales et pommes de terre*, due au ministère du commerce, donne le détail des récoltes de 1815 à 1876. J'en extrais quatre années qui n'ont pas dû être influencées par des causes anormales, savoir : 1828, 1840, 1862 et 1874. Les deux premières sont des récoltes ordinaires, les deux autres, de bonnes récoltes.

Les chiffres du tableau expriment des milliers d'hectolitres.

	1828	1840	1862	1874
Froment.	58,324	80,880	99,292	133,130
Méteil.	10,937	13,031	9,477	9,894
Seigle.	29,936	32,389	26,877	28,270
Orge.	16,127	19,934	21,976	19,676
Avoine.	41,327	54,296	82,848	68,337
Sarrasin.	9,839	8,852	11,822	12,018
Maïs et millet.	6,279	5,772	9,369	10,779
Total des céréales.	172,769	215,154	261,661	282,104
Pommes de terre.	50,000	102,205	117,243	141,119
Total général.	222,769	317,359	378,904	423,223

Un autre document officiel, la *Statistique de la France, agriculture*, document très étudié et très complet, dont j'ai parlé plus haut, et qui a été élaboré par M. Legoyt, chef de division du ministère du commerce et de l'agriculture, donne comme suit l'ensemble des produits agricoles en argent, pour 1862 :

Céréales, y compris la paille . . .	4,875,091,402 fr.
Farineux alimentaires (pommes de terre, châtaignes, etc.)	533,444,089
Cultures légumineuses (haricots, fèves, pois frais et secs).	147,696,156
Cultures potagères (choux, carottes, artichauts, asperges, etc.). . . .	400,308,270
Betteraves	84,178,187
Cultures oléagineuses (colza, œil-	
A reporter.	6,040,718,704

Report	6,040,718,104
lette, cameline, navette, graine de lin, etc.)	161,232,381
Chanvre et lin	122,830,767
Mûriers	29,440,777
Cocons de soie et autres	52,910,554
Prairies naturelles et artificielles.	1,889,444,791
Vignes	1,386,756,278
Bois de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers. .	95,553,449
Total.	9,778,887,101 fr.

L'auteur fait remarquer que ce tableau ne comprend pas les cultures arborescentes, arbres fruitiers, pépinières, etc., et que le total de ces cultures et produits, pour lesquels la France est si largement dotée, peut, sans crainte d'erreur, être porté à 222,000,000, soit, pour le tout . . . . . 10,000,000,000 f.

Il faut y ajouter le produit des animaux de ferme.

Le lait de vache, le fromage, le beurre ont une valeur de	1,665,179,424
Le lait et le fromage de chèvre. .	83,880,182
La laine vaut.	120,770,398
Le produit des volailles en œufs. .	51,748,480
Celui des ruches à miel de.	24,203,044
Produit en viande des quadrupèdes.	1,275,142,408
Produit en viande des volailles. .	77,586,577
Produit brut total.	13,298,510,513

Mais il y a des doubles emplois dans cette énumération,

dans laquelle, d'ailleurs, je n'ai intentionnellement pas compris le *croît* des animaux, l'engrais et le travail produits par eux.

Les déductions à faire sont les suivantes [1] :

Les pailles sont comprises pour 998 millions dans le chiffre des céréales. Mais la plus forte partie de la paille est destinée à être consommée dans la ferme pour la nourriture des animaux et leur litière; j'estime qu'il faut, de ce chef, déduire	750,000,000
Une partie du lait se consomme dans la ferme; le reste, et c'est la plus forte part, se vend soit en nature, soit surtout en beurre et en fromage; il faut déduire pour la partie consommée sur place.	600,000,000
Il en est de même pour les fourrages; ils ne doivent entrer dans le produit réel que pour la partie qui est vendue à l'extérieur; de ce chef, il faut déduire pour la consommation en ferme	1,300,000,000
Enfin pour les forêts de l'État, des communes et des départements, il faut déduire, en ne conservant que celles des particuliers.	80,000,000
Total des déductions. . . .	2,730,000,000 f.

Si, du produit brut de 13,298 millions, nous retran-

1. Les chiffres que j'ai adoptés ne résultent pas de mes seuls calculs; j'ai demandé à deux amis qui ont une connaissance approfondie des choses de la culture de les contrôler. Ils sont ainsi le résultat de discussions approfondies, et où nous croyons n'avoir négligé aucun détail essentiel.

chons ces 2,730 millions, il reste 10,568 millions, et ainsi, de 1840 à 1862, soit en vingt-deux ans, le produit agricole s'est accru de 3,065 millions ; c'est 139 millions par an. En admettant que cette marche progressive ait continué, le produit brut de l'agriculture se serait élevé, dans les dix-neuf années comprises entre 1862 et 1881, de 2,641 millions, et serait cette année de 13,209 millions ; mais il faut tenir compte du démembrement et des causes multiples d'arrêt ou de diminution qui se sont produites, dans le travail, depuis dix ans. Il faut tenir compte aussi de la notable diminution du produit de la vigne[1]. Pour tous ces motifs, je ne crois pas m'écarter de la vérité, en réduisant à douze milliards le produit brut agricole pour 1881.

Les chiffres donnés plus haut attestent les progrès considérables accomplis dans ce siècle par l'agriculture française. Ces progrès ont porté sur toutes les parties de la culture, sur les quantités et les qualités des produits, sur l'outillage agricole, sur la science agricole enfin, qui a, de plus en plus, pénétré dans la pratiquc, amélioré les méthodes et varié les produits.

Le document officiel[2] que nous avons déjà consulté

1. La récolte des vins, pour 1880, est un peu meilleure que celle des années 1875 à 1879, 30 à 35 millions d'hectolitres; la récolte normale est de 50 à 55 millions d'hectolitres; celle de 1869 avait été de 70 millions d'hectolitres, et celle de 1874 de 83 millions d'hectolitres.

On sait que c'est le fléau du *phylloxera* qui, depuis quelques années, sévit sur le vignoble français. De 1850 à 1855, un autre fléau, l'*oïdium*, avait aussi causé des pertes considérables. L'année 1854, particulièrement frappée, n'a donné que 10,789,000 hectolitres.

Les faits les plus récemment constatés permettent de croire à un certain ralentissement dans la marche et dans les effets destructeurs du *phylloxera*. (Voy. l'Appendice F'.)

2. *Récoltes de* 1815 *à* 1876.

fournit sur ces progrès des informations décisives. J'en extrais (p. VIII) les chiffres suivants :

Surfaces cultivées en céréales, de	1815 à 1835.	13,633,420	hect.
— —	1836 à 1855.	14,730,674	
— —	1856 à 1876.	15,064,723	

Ainsi, dans cette période de 1815 à 1876, et malgré la perte de territoire de 1871, la culture a augmenté son domaine de 1,431,303 hectares. Mais ce chiffre ne présente pas le progrès dans sa réalité. Les surfaces cultivées en froment ont augmenté dans une plus forte proportion.

Nous avons, en effet, dans la première période, pour les surfaces emblavées en froment. . . . 4,500,000^{h}.
Pour la deuxième 5,815,891
Pour la troisième. 6,816,411

L'augmentation de surface réalisée pour le froment a donc été de 2,316,000 hectares qui ont été conquis :

Sur les terres incultes, pour	1,430,000
Sur le seigle, pour	711,000
Sur les autres céréales inférieures, pour	175,000
Total égal	2,316,000

Ce progrès considérable a été accompagné de deux autres plus remarquables et plus caractéristiques encore.

Le rendement de l'hectare, en quantité d'hectolitres, et le poids de l'hectolitre ont augmenté.

Le rendement à l'hectare a passé de 8^{h},50 (1815), à

11h,04 (1831), à 12h,33 (1845), à 15h,52 (1852), à 16h,88 (1863), à 19h,36 (1874)[1].

Le rendement moyen a été :

Première période	11,57
Deuxième —	13,30
Troisième —	14,67

Le poids moyen de l'hectolitre de froment a passé de 73k,10 (1852), à 75k,64 (1862)[2]. Il varie aujourd'hui de 77k,50 à 79 kil.

Essayons d'évaluer ces résultats en argent.

La première période a donné, à l'hectare, et en moyenne 11h,57 qui à 73k,10 par hectolitre font un poids de 846 kil.

La troisième a donné 14h,67 qui à 78 kilogrammes de poids moyen représentent 1,144 kilogrammes.

C'est une différence en poids de 298 kilogrammes, qui, au prix moyen de 26 francs le quintal métrique, font une différence, par hectare, de 77 fr. 48, et pour sept millions d'hectares, un supplément annuel de produit de 442 millions.

Ce que nous venons de constater pour le froment s'applique aux autres céréales. Leur rendement à l'hectare et leur poids ont augmenté. Les surfaces consacrées au seigle, à l'épeautre, au méteil ont diminué. L'avoine a passé de 2,630,000 hectares à 3,231,000. La surface consacrée aux pommes de terre a augmenté de plus de 200,000 hectares.

Les prés naturels et fauchables ont augmenté de près d'un million d'hectares. Les prairies artificielles, de 1,200,000, et les vignes de 500,000 hectares.

1. *Récoltes de* 1815 *à* 1876. (Voy. l'Appendice F'.)
2. *Statistique agricole* de M. Legoyt, p. 7.

Mais les jachères mortes[1] ont diminué de 1,600,000 hectares, et les pacages, pâtis, landes, bruyères, friches, de 2,600,000[2].

Le tableau suivant résume ce qui précède sur l'emploi que l'agriculture française faisait, en 1815, de nos 55,115,000 hectares d'alors, et celui qu'elle fait aujourd'hui de nos 52,867,000 hectares. J'ai compulsé et comparé pour ce travail les statistiques anciennes et les documents récents; je crois être arrivé très près de la vérité.

Cultures.	1815.	1880.
Céréales.	13,000,000	16,500,000
Farineux alimentaires, cultures maraîchères, potagères, oléagineuses, industrielles et autres	2,000,000	3,200,000
Prés naturels et fauchables. .	3,600,000	5,200,000
Prairies artificielles.	2,000,000	3,200,000
Vignes	1,860,000	2,300,000
Bois et forêts	9,000,000	8,400,000
	31,460,000	38,800,000
Jachères mortes.	10,200,000	4,800,000
Pacages, pâtis, landes, friches.	11,540,000	7,100,000
	53,200,000	50,700,000
Terrain bâti.	260 000	300,000
Domaine public.	1,655,000	,867,000
	55,115,000	52,867,000

On voit que, si l'agriculture française a fait de grands

1. On appelle jachère morte la terre qui ne reçoit pas de semences pendant une année entière.

2. Ces différences sont prises entre 1840 et 1862, *Statistique agricole* de M. Legoyt.

3. Le chiffre est aussi celui de M. Lecouteux dans son *Cours d'économie rurale*, t. I, ch. III.

progrès depuis un demi-siècle, il lui en reste encore beaucoup à faire. Elle a conquis plus de sept millions d'hectares sur la jachère morte et sur les terrains incultes; mais il lui en reste près de douze millions encore à défricher ou à soumettre à des méthodes mieux raisonnées et plus productives. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour. La Sologne, la Crau, la Camargue, les landes de Gascogne, les marais de l'Ain et de Loir-et-Cher, les pentes dépouillées de nos montagnes défieront longtemps les plus énergiqnes efforts; mais l'amour de la terre et de la propriété est un grand faiseur de miracles, sous l'impulsion de la liberté du travail et de la sécurité sur la possession et la transmission de ses fruits; il a fait ses preuves; il les continuera.

Les excellents documents statistiques auxquels nous devons la plus grande partie des chiffres qui précèdent, vont nous permettre de fixer nos idées sur la tenure de la terre, et sur la question si agitée de la grande, de la moyenne et de la petite propriété. Ce n'est pas que je songe à traiter ici cette question sous toutes ses faces; c'est au point de vue seulement de la condition et de la situation des travailleurs qu'elle doit prendre place dans ce livre.

La France, en 1862, avait 3,255,877 exploitations d'une contenance moyenne de 10^{h},50, représentant, en terres cultivées, en prés et pâturages, vignes, bois des particuliers, pacages et pâtres, 33,871,708 hectares, et laissant en dehors d'elles les forêts de l'Etat et des communes, plus les terres incultes considérées comme sans valeur et non classées. Ce n'est sans doute pas suffisant comme détail de statistique; mais pour la proportionnalité des cultures, on peut s'appuyer sur ces chiffres.

Ces 3,225,877 exploitations se partageaient comme suit :

Exploitations.	Nombre.	Genre de culture.
De moins de 5 hectares. . . .	1,815,558	Petite.
De 5 à 10 hectares.	619,843	—
De 10 à 20 hectares.	363,769	Moyenne.
De 20 à 30 hectares.	176,744	—
De 30 à 40 hectares.	95,796	—
De 40 et au-dessus.	154,167	Grande.
Total égal.	3,225,877[1]	

Pour savoir approximativement la superficie que représentent les trois genres de culture ou de propriété, il faut pour la petite et la moyenne, multiplier le nombre de leurs exploitations pas le chiffre moyen de leur contenance. Ayant ainsi la surface de la petite et de la moyenne culture, nous aurons par différence le chiffre de la grande.

La petite culture se compose :

De 1,815,558 exploitations de 2h,5, soit.	4,538,895	9,187,717
De 619,843 exploitations de 7h,5, soit.	4,648,822	

Pour la moyenne culture nous avons :

363,769 exploitations, à 15h.	5,456,535	13,227,995
176,744 — 25	4,418,600	
95,796 — 35	3,352,860	

Total de la petite et de la moyenne culture.	22,415,712
Il reste donc pour la grande culture. . .	11,455,996
Total égal.	33,871,708

1. *Statistique agricole* de M. Legoyt, p. 113.

Le nombre des fermes de grande culture étant de 154,167, la contenance moyenne de ces fermes est donc de 74h, 30.

Ainsi les trois genres de culture représenteraient les proportions suivantes :

Petite culture	27,12 p. 100
Moyenne culture	39,05 —
Grande culture	33,83 —
	100 p. 100

Tels sont les faits. Ils nous montrent le sol français partagé par portions à peu près égales entre les trois genres de culture, et devant, selon toutes probabilités, participer des avantages de chacune d'elles. Les progrès que nous avons constatés semblent attester que c'est là une bonne condition, à la fois pour le pays et pour ses travailleurs agricoles.

Complétons ces renseignements statistiques par le dénombrement de nos animaux de ferme. C'est un des meilleurs moyens de nous rendre compte des tendances générales de notre agriculture.

La statistique de M. Legoyt nous donnera les années 1840, 1852 et 1862. Les statistiques de 1872 et de 1876 nous donneront ces années (*Voy. le tableau ci-après*).

On voit que notre production du cheval reste stationnaire; la faute n'en est pas à nos éleveurs; ils savent produire ce que la consommation leur demande. Ainsi, l'importante entreprise des Omnibus a voulu avoir des chevaux de grande taille et de grand poids, restant bons

trotteurs; elle les a eus, et l'écurie des Omnibus fait le plus grand honneur à l'élevage français. Mais il y a un plus important consommateur, c'est l'État pour les besoins de la cavalerie et de l'artillerie; mais les doctrines de l'Etat sur les qualités que doit présenter le cheval de guerre ont souvent et notablement varié, et l'éleveur

	1840	1852	1862	1872	1876
Race chevaline	2,818,496	2,816,054	2,914,412	2,880,851	2,852,419
— mulassière	373,841	315,831	330.987	291,129	294,352
— asine	413,519	380,180	396,237	450,625	416,868
— bovine.	9,936,538	13,956,294	12,811,589	11,284,414	11,351,220
— ovine	32,151,430	33,281,592	29,529,478	24,589,647	23,902,077
— porcine	4,910,721	5,246,403	6,037,543	5,377,231	5,901,002
— caprine	964,300	1,337,940	1,726,398	1,791,725	1,587,040
Volailles	»	»	60,145,290	58,283,339	»

reste sans guide. « Il n'a jamais été mis à même d'opérer suivant une direction déterminée[1] ». Il y a là évidemment un très grand mal.

Pour la race bovine, nous sommes en progrès évident, puisque malgré les 1,500,000 têtes de cette race que la guerre nous a enlevées et malgré le démembrement, nous avions, en 1876, 1,400,000 têtes de plus qu'en 1840.

Il en est de même de la race porcine; la guerre nous en a fait perdre plus de 600,000 têtes, et nous en avons encore un million de plus qu'en 1840.

Quant au mouton, le nombre a été à son maximum en 1852, et de cette époque à 1876, il a décru de plus de 30 pour 100. Cette grande perte pour l'agriculture tient

1. Eug. Gayot, *Journal d'agriculture pratique*, t. II, 25 août 1881.

au bas prix de la laine, qui tient lui-même à la législation; je reviendrai sur cette question au chapitre XXV.

Occupons-nous maintenant de la population agricole.

Les recensements de 1871 et de 1876 ont donné, sur ce point, des détails intéressants et que nous pouvons comparer.

La population agricole, en 1876, comprenant tous les cultivateurs des professions diverses de la culture et leurs familles, est de 18,968,605.

C'est 51,397 pour 100 de la population totale. En 1872, la population agricole formait les 51,279 pour 100 de l'ensemble de la population. Ces chiffres ont de l'intérêt; ils prouvent que la décroissance que l'on a longtemps remarquée dans la population agricole s'est arrêtée dans la période de 1871 à 1876.

L'ensemble de la population française a passé de 36,102,921 à 36,905,788. C'est une augmentation de 802,867 habitants. Sur ce chiffre, l'agriculture étant passée de 18,513,225 à 18,968,605, a pris une part de 455,280, un peu plus de moitié.

La population agricole se compose comme il suit :

1° Propriétaires ou paysans et leurs familles cultivant eux-mêmes leur bien.	10,620,886
2° Fermiers, colons, métayers et leurs familles	5,708,132
3° Professions diverses, vignerons, bûcherons, jardiniers, maraîchers, et leurs familles	2,639,587
Total égal.	18,968,605

Comparons ces chiffres avec ceux de 1871.

	1871.	1876.	Augmentation.	Diminution.
Première série. .	9,097,758	10,620,886	1,523,128	
Deuxième série. .	4,570,068	5,708,132	1,138,064	
Troisième série. .	4,845,499	2,639,587		2,205,912
	18,513,325	18,968,605	2,661,192	2,205,912
Différences égales :	455,280		455,280	

Les différences que cet état signale dans la composition du personnel agricole entre 1872 et 1876 paraissent un peu fortes, et doivent tenir à des erreurs d'information sur l'état des personnes en 1872, ce qui se comprend bien ; mais l'accroissement du nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes, et celle des fermiers et métayers, reste incontestable, et c'est un fait d'une grande valeur.

Recherchons maintenant la composition de ce personnel, selon le sexe et selon les situations.

	1re SÉRIE.		2e SÉRIE.		3e SÉRIE.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Patrons ou chefs.	2,078,517	248,740	952,699	86,964	464,248	75,213
Employés. . . .	42,926	26,518	27,679	18,593	11,624	9,288
Ouvriers.	276,818	187,456	198,378	124,047	113,680	66,888
Auxiliaires et divers.	442,572	348,592	297,890	224,590	181,306	131,224
Domestiques. . .	340,201	345,229	282,508	267,679	38,847	50,790
Famille.	2,122,357	4,160,960	1,133,353	2,093,752	508,616	987,863
	5,303,391	5,317,495	2,892,587	2,815,625	1,318,321	1,321,266

Ces chiffres se résument comme suit sous le rapport des sexes :

Hommes	9,514,219
Femmes	9,454,386
Total.	18,968,605

Tel est le nombre des personnes vivant du travail agricole ; mais pour avoir celui des personnes ayant intérêt dans ce travail, il faut y ajouter celui des propriétaires qui n'exploitent pas par eux-mêmes et leurs familles.

Les documents officiels ne donnent pas ce chiffre d'une manière certaine ; mais on peut le déduire très approximativement de quelques chiffres connus.

Ces chiffres donnés plus haut sont ceux des exploitations entre lesquelles se divise le sol cultivé de la France ; elles sont au nombre de 3,225,000 dont 154,000 de grande culture. Veut-on supposer que toutes ces exploitations sont affermées? Le nombre des propriétaires vivant de leur revenu agricole et pouvant vivre de ce seul revenu, sera donc de 154,000, soit de 462,000 avec leur fossile, et ainsi le corps agricole se composera de 18,968,000 + 462,000 soit 19,430,000. C'est 52,64 pour 100 de la population totale[1].

1. Ce chiffre de 19,430,000 francs pour le corps agricole est assez important par lui-même, et il est sans excuse de l'augmenter capricieusement. C'est cependant ce que M. Gambetta a cru devoir faire dans son récent discours de Cahors (juin 1881), où il a porté ce chiffre à 24 millions.

Il ne faut jamais chercher dans les discours de M. Gambetta que la pensée qu'il a intérêt à faire prévaloir au moment où il parle. Ce jour-là, la thèse était la glorification du paysan, et il a cru utile de grossir le nombre de ceux qui *peinent*, qui *geignent*, qui *suent* (textuel) dans le travail

Les chiffres ci-dessus peuvent encore se résumer comme suit, par comparaison avec 1872 :

	1872.	1876.
Personnel travaillant	5,970,171	6,836,450
Personnel à sa charge. . . .	12,543,154	12,122,155

Il y a donc une augmentation de 866,279 hommes ou femmes dans le personnel travaillant de 1872 à 1876, savoir, pour les hommes 623,482 et pour les femmes 242,797. En même temps, le personnel à la charge des travailleurs a, dans la même période, diminué de 420,999. Quoique en sens inverse, ces deux différences vont au même résultat, et prouvent l'amélioration des conditions et des salaires dans l'agriculture.

C'est ainsi que, tandis qu'en 1871 100 travailleurs avaient à leur charge 210 personnes[1], en 1876, ces mêmes travailleurs n'en avaient plus que 177. Il est difficile de trouver une preuve plus saisissante du progrès agricole, au point de vue du mieux-être de ses travailleurs; cette amélioration permet d'espérer un progrès prochain dans la natalité de la population agricole.

Occupons-nous maintenant de l'organisation agricole et du cultivateur. Je comprends sous ce nom : le petit propriétaire qui cultive lui-même et en famille ses quelques hectares de terre, l'ouvrier manœuvre, soit qu'il se loue pour l'année au propriétaire ou au fermier, soit qu'il offre ses bras pour les ouvrages temporaires : fenai-

de la terre. Quant à des connaissances exactes en statistique et en économie politique, M. Gambetta serait le premier à rire de ceux qui lui en demanderaient.

1. *Études sur le travail*, 1re édition, p. 278.

sons, moissons, vendanges, pour les défonçages, les défrichements et aussi pour la garde des bestiaux, les jardins, etc.

Dans l'ensemble, c'est le paysan; et dans l'argot de nos politiciens, c'est le rural.

L'idylle est aisée quand on parle du paysan français, de Jacques Bonhomme[1], notre bon père nourricier. Je me garderai toutefois de glisser sur cette pente facile; peut-être même me trouvera-t-on trop peu bucolique dans certaines de mes appréciations.

Jacques Bonhomme ne s'est pas montré toujours si accommodant que son nom le donne à croire. Il a prouvé qu'il avait la mémoire longue, et même trop longue : ses jacqueries sous la féodalité, et sa guerre aux châteaux à la fin du dernier siècle en sont la preuve. Les atrocités des jacqueries ont été des représailles, je le reconnais, sans les excuser plus que leur cause originelle; mais ses violences de 1788 ont été d'indignes et d'injustes vengeances. Ce qui restait des privilèges nobiliaires, déjà si profondément déchus dans l'opinion publique, ne justifiait pas les incendies et les assassinats. La nuit du 4 août a donné leur véritable caractère aux violences dirigées contre la noblesse, et l'histoire, à compter de ce jour, a eu le droit de les flétrir à jamais.

Sauf peut-être dans quelques localités du Midi, Jacques Bonhomme, aujourd'hui, ne recommencerait pas ces crimes. Il n'est pas resté étranger aux progrès moraux

1. Le glossaire du centre de la France a fait de ce nom celui de *Bounhoume*, que le paysan du Bourbonnais et du Nivernais n'a nulle répugnance à s'appliquer. Dans leur esprit, il n'exclut pas une certaine dose de malice.

et intellectuels accomplis dans ce siècle, et le bon, chez lui, l'emporte sur le mauvais.

Il aime la religion, respectueux, quoique un peu méfiant, vis-à-vis du clergé. Il n'a pas de mauvais sentiments contre la bourgeoisie ; il consulte même volontiers le bourgeois, mais sans livrer sa pensée ni sa volonté ; il n'a pas de parti pris contre les innovations en tout genre, mais il ne les aborde qu'avec une grande réserve, pas à pas, et quand il y voit très clair. La méfiance, en un mot, est son trait caractéristique, mais qui ne laisse pas de lui faire quelque honneur ; car il se méfie aussi de lui-même, par un sentiment, inconscient peut-être, mais profond, de l'insuffisance de son instruction ; aussi est-il convaincu aujourd'hui de la nécessité du savoir, et ne répugne-t-il plus, comme autrefois, à faire les sacrifices nécessaires pour envoyer ses enfants à l'école. Il acceptera l'instruction gratuite, si on la leur donne ; mais il n'en fait pas un article capital de son *credo* politique, et ne supportera pas sans déplaisir les suppléments d'impôt qui en résulteront.

Le paysan français aime le travail, et y apporte une ardeur réfléchie et soutenue. Il a un admirable instinct d'économie, et, par lui, cette vertu est devenue la vertu française par excellence [1] ; c'est que, malgré la modestie

1. Le paysan français ne prend cependant qu'une petite part aux caisses d'épargne ; sa caisse d'épargne, à lui, est la terre, et il ne lui ménage pas trop l'argent sous forme de chaulage, d'amendement et en amélioration du cheptel.

Les caisses d'épargne scolaires, cette nouvelle institution qui réussit au delà de toute espérance, familiariseront la campagne avec l'économie représentée par le livret.

Ça été une très heureuse et très morale idée que celle d'initier la jeunesse à la notion et à la joie de l'économie, par le livret de caisse d'épargne.

de ses allures, il est le premier et le plus important dans les grands actes de notre vie nationale; il est, malgré sa bonhomie, le pourvoyeur de l'infanterie française et s'y montre terrible au rude jeu de la baïonnette; il a enfin, malgré son obscurité, la grosse part dans le suffrage universel.

Il faut nous arrêter un instant ici; le sujet en vaut grandement la peine.

Quelle action la politique exerce-t-elle sur le paysan, et à son tour, quelle action exerce-t-il sur elle?

Dans le compte rendu d'un ouvrage anglais, dont l'auteur, domicilié depuis plusieurs années en France, a étudié, *autour de lui*[1], les mœurs et les opinions bourgeoises et campagnardes, M. Taine, à propos de ses considérations sur les votes du paysan, s'exprime ainsi[2] :

« A présent que le suffrage universel fonctionne régulièrement et librement, c'est la question capitale. Sur dix millions d'électeurs environ, sept millions sont des campagnards, et de leur degré d'information, de leur tournure d'imagination, dépend leur vote. Rien de plus difficile que de pénétrer dans l'intérieur de leur esprit. A parler exactement, nous les ignorons; nous ne savons ni ce qu'ils pensent, ni comment ils pensent. »

L'opinion de M. Taine ne lui est pas particulière; beaucoup de personnes la partagent, et il faut bien reconnaître que l'extrême réserve du paysan, aussi bien sur ses affaires que sur la politique, rend cette opinion très plausible. Je crois cependant que la nuit n'est pas si épaisse qu'on le dit, et qu'un long séjour à la cam-

1. *Round my house*, (autour de ma maison), c'est le titre du livre.
2. *Journal des Débats* du 28 janvier 1874, article *Variétés*

pagne, et des investigations conduites avec beaucoup de prudence et de courtoisie, permettent de distinguer quelques traits généraux et vrais.

Le paysan a-t-il ce que nous appelons une opinion politique raisonnée et dont il sache raisonner? Non. Il n'est plus — considéré dans l'ensemble — ni monarchiste, ni bonapartiste, et il n'est pas républicain. Ce qu'il veut, et il le veut fermement, c'est le maintien de ce qui existe, quand ce qui existe a quelque chance de durée. Il a horreur des bouleversements, parce qu'ils détruisent instantanément l'ordre et la paix, que les marchés et les foires vont mal, que les prix baissent, et que ses épargnes sont compromises. On ne se rappelle pas assez que sur les millions d'électeurs que fournit la population rurale il y a plus de la moitié de propriétaires; quand on dit que la France vote pour le pouvoir établi, on oublie trop que cela s'applique au paysan.

A en croire quelques écrivains, qui prétendent cependant connaître et aimer les populations rurales, le paysan mettrait une condition bien simple à son affection pour le gouvernement, c'est que celui-ci lui donnât le blé cher et le pain bon marché, ou qu'il lui assurât de bonnes récoltes et de bons prix de vente de ses produits. Le paysan n'est pas si dépourvu de raison, et on lui fait tort en lui prêtant de pareilles idées ; mais il est certain que son bon sens n'a jamais résisté et ne résistera pas, de longtemps, à quelques années de mauvaises récoltes et de bas prix; il sait très bien que l'État ne fait pas germer le blé ni mûrir le grain ; mais s'il survient une mauvaise série de saisons, alors aussi arrivent et s'accumulent les griefs : « Le gouvernement nous écrase d'impôts! Il garde nos fils trop longtemps sous les dra-

peaux! Il ne fait pas assez travailler! Il ne nous défend pas contre la concurrence étrangère! Ce n'est pas un bon gouvernement. »

Dès lors, ne vous étonnez pas de lui voir, aux jours d'élections, prêter une oreille avide et complaisante aux prometteurs de diminutions d'impôts, aux prophètes du service de trois ans, et donner une armée de dupes à ce bataillon de charlatans, d'audacieux, de médiocres en quête des neuf mille francs de traitement de la Chambre et du Sénat, de quémandeurs de places, d'ambitieux de très bas étage.

Et c'est ainsi que, par la témérité de ceux qui ont imposé le suffrage universel à une nation qui n'était pas prête à porter ce redoutable fardeau, nous sommes venus à cette triste et ridicule situation d'être à la merci des *vaches maigres!* Le blé et le lard d'Amérique ont peut-être le secret d'une prochaine révolution[1] !

O insensés et cent fois coupables!

L'organisation du travail d'une classe si importante dans l'État mérite assurément d'être considérée de près; l'étude n'en est pas difficile; cette organisation est très simple.

Le petit propriétaire vit chez lui et exploite en famille: sa femme, ses enfants concourent au travail, au produit. Rien de plus sain moralement et physiquement que cette existence. Les logements ne sont certes pas luxueux; mais généralement la propreté y est en progrès, les foyers sont mieux construits; les portes et les fenêtres, plus grandes, s'encadrent de pierres de taille; les vitres sont

1. Voy. l'Appendice F.

de meilleures dimensions, et le jour pénètre plus abondamment ; mais la ventilation laisse encore à désirer et, presque toujours, les fumiers sont trop voisins de l'habitation. Au total, ces logements sont très notablement supérieurs à ceux de la fin du premier Empire et de la Restauration.

L'ouvrier des champs vit dans les extrémités des faubourgs des petites villes, plus souvent à la campagne ; il a fréquemment sa petite maison avec un jardin que cultive la famille. Des poules, des oies, une chèvre, quelquefois une vache, s'y ajoutent souvent. L'ouvrage ne manque guère, à la campagne, ni pour l'homme ni pour la femme et les enfants, et la famille vit ainsi de plusieurs ressources cumulées.

Les ouvriers sont généralement nourris par celui qui les occupe et mangent à sa table. Le maître peut ainsi, avec moins d'argent, occuper plus de bras ou les garder plus longtemps. Les salaires, nourriture comprise ou non, ont augmenté de plus de 30 pour 100 depuis 1850.

Il y a des pays, la Normandie par exemple, où les grandes journées, celles des moissons, commencent à quatre heures du matin et finissent à huit heures du soir ; mais on mange quatre fois. Dans le centre de la France et dans le Midi, on est plus sobre.

Les ouvriers à l'année sont généralement logés et nourris. Ils mangent à la table du fermier et y trouvent, comme lui, plus de lard que de viande, et rarement du vin.

Les gages des ouvriers de ferme ont, depuis vingt-cinq ans, augmenté dans la même proportion que les salaires des ouvriers à la journée.

Les journées de fenaison et de moisson reçoivent toujours un supplément de prix.

En résumé, toute cette organisation est celle du travail en famille avec ses avantages et sans les inconvénients qu'il présente quelquefois en industrie. Les grèves y sont inconnues; elles seraient, d'ailleurs, très difficiles. On sait que la grève des ouvriers d'agriculture de l'Angleterre, quoique un très grand nombre des ouvriers anglais y eût pris part, est restée sans résultats.

CHAPITRE XVII

L'INDUSTRIE

> Les anciens, en élevant des autels à l'inventeur de la charrue et à celui de l'art de fabriquer le fer, nous ont, dans leur poétique langage, enseigné ce qu'il est dû de reconnaissance aux hommes qui ouvrent à l'industrie et au travail, des carrières nouvelles.
>
> *Industrie, Exposition de* 1834[1].

La transformation en grand de la matière, l'application de la science et de la mécanique aux travaux de l'industrie, l'appropriation de ses produits à tous les besoins humains, sont des faits essentiellement modernes. Le principal mérite de ces grandes créations doit être reporté aux libertés successivement conquises par les peuples. Elles ont donné l'essor à l'initiative individuelle, à l'action intelligente de l'homme, sous l'égide de lois de plus en plus larges et justes qui ont assuré de mieux en mieux au travailleur la libre et sûre possession et transmission des fruits de son travail et de celui de ses pères.

Le monde ancien n'a rien vu de pareil ; Tyr et Sidon, Carthage et la Marseille des Phocéens, n'ont approché

1. Il y a quarante-sept ans, j'écrivais ces lignes dans le livre que j'ai publié alors sur l'*Exposition de l'industrie*. On me pardonnera d'avoir ainsi montré mon respect constant pour le travail.

que de très loin, soit pour la production, soit pour l'échange, de nos cités industrielles, de nos ports de commerce. Le peu de liberté que les métiers avaient su se garder dans le monde païen leur avait permis de jeter quelque éclat dans les arts de la parure et de l'ornementation, dans les objets de luxe dont tous les peuples, même à un faible degré de civilisation, se sont toujours montrés avides. Mais la grande production, à bon marché, de tout ce qui est utile au grand nombre, est, je le répète, un fait essentiellement moderne. L'antiquité n'a jamais connu la préoccupation du bien-être des masses populaires; c'est le christianisme qui a apporté dans le monde ce sentiment nouveau, qui a suscité ce merveilleux effort dont nous sommes témoins et acteurs. L'ignorance et l'ingratitude peuvent seules lui contester cet immense bienfait.

Dans ce mouvement sans précédent, dans cette énergique et ingénieuse action sur la matière, si variée, si complexe dans ses moyens, l'industrie des vastes ateliers et des nombreuses réunions d'hommes grandies et fortifiées par le génie mécanique, la manufacture, en un mot, est un fait plus moderne encore dans ces créations du monde nouveau.

Les grands ateliers, même en Angleterre qui nous a précédés dans cette voie, ne remontent pas au delà de la moitié du dernier siècle; chez nous, sauf de rares exceptions, ils sont nés à la paix qui a suivi les guerres et les désastres du premier Empire.

Les mots : grande industrie, petite industrie, ont pris place ainsi dans la langue économique, et l'on est d'accord que la grande industrie est celle des grands ateliers, des grandes réunions d'ouvriers, des grandes forces

mécaniques, et des grands capitaux. Mais il arrive souvent qu'on donne à ces mots une signification plus large : ainsi l'on entendra souvent dire que la soie est une des grandes industries de la France ; elle emploie de très grands capitaux, élabore une matière première d'un prix très élevé, et ses admirables produits atteignent une valeur de près d'un milliard, et cependant elle n'a que de petits ateliers. C'est à peine si, depuis quelques années, elle essaye du régime manufacturier.

J'ai dit que l'Angleterre nous avait précédés dans ce régime ; les Flandres aussi. Les libres et riches cités flamandes, dont l'opulence et la turbulence ont eu tant de retentissement dans l'histoire, avaient aussi une industrie importante ; mais la France marchait, et le travail industriel se constituait fortement, lorsqu'une faute déplorable, la révocation de l'édit de Nantes, vint arrêter tous ces progrès, et nous faire reculer de plus d'un demi-siècle, en même temps qu'elle portait à nos rivaux des forces nouvelles, et certes bien inattendues.

A la suite de la pacification religieuse due à l'édit de Nantes (1598), cette mesure si généreuse et si politique d'Henri IV, les protestants s'étaient jetés en grand nombre dans l'industrie et y avaient trouvé le succès. Mais quand l'édit fut révoqué (1684), ils quittèrent la France, et l'histoire constate l'accueil empressé que reçurent partout les réfugiés. « On les accueillit avec la plus grande faveur... Un faubourg de Londres fut peuplé d'ouvriers en soie, en cristaux, en acier, et la palme de l'industrie passa dès lors à l'Angleterre [1]. » Pendant une partie du

1. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, ch. IV. L'historien ajoute : Le Brandebourg sortit de ses langes ; Berlin devint une ville. La Prusse

dix-huitième siècle, l'industrie française n'a pu songer qu'à réparer ses pertes.

Il en existe une preuve bien significative. L'agriculture et le commerce ont fixé l'attention de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, et il leur consacre plusieurs chapitres pleins d'observations fines et profondes qui attestent le sentiment de l'auteur sur leur importance. L'industrie, au contraire, n'obtient de lui que quelques lignes, et peu en harmonie avec le sujet. Dans le chapitre de l'*Orgueil et de la Vanité des nations* [1], il croit trouver le mobile, le ressort de l'industrie dans la vanité. « La vanité d'un Français le porte à savoir travailler mieux que les autres. » Est-ce là un de ces traits satiriques que l'auteur a multipliés dans les *Lettres persanes*, où ils étaient à leur place, ou bien une vue incomplète du sujet? Ne faut-il pas plutôt croire que Montesquieu, témoin assurément très ému et très attentif des progrès sans nombre que l'Angleterre avait accomplis depuis la venue des protestants, aura cru qu'ils avaient emporté toute notre sève industrielle? C'eût été une erreur singulière de ce génie observateur; car la France, dès ce temps, réparait vaillamment ses pertes dans l'industrie, et préparait ces belles années de travail et de production nationale qui ont précédé la Révolution, et devaient subir par les violences jacobines un nouvel et plus grave arrêt que celui du siècle précédent.

Eh bien! malgré ces deux terribles épreuves, la

fut défrichée. Les réfugiés eurent une influence si décisive sur les États de Frédéric-Guillaume, que, de cette époque, datent la grandeur de ces États et le poids qu'ils mirent dans la balance de l'Europe. » J'ai cité ces paroles à la tribune du Corps législatif dans un discours sur le budget, le 6 avril 1869. (Voy. le chapitre XXIV.)

1. *Esprit des lois*, liv. XIX, ch. IX.

France a voulu être industrielle et elle l'est : ses progrès, soutenus par une législation douanière très protectrice, ont été rapides et sûrs. Plusieurs des facultés nécessaires à ce grand art des transformations de la matière, elle les a.

Elle a confiance dans la science et dans l'art ; elle a l'initiative et, dans plusieurs branches essentielles du travail, l'invention [1] ; elle a le goût, le soin dans l'exécution, l'amour de la qualité ; les arts chimiques semblent lui être naturels. Dans les arts décoratifs, dans toutes les industries où le dessin, la couleur, la forme font partie intégrante de la fabrication, elle a notoirement conquis la première place. Les autres nations, l'Angleterre surtout, ont fait de grands efforts pour l'égaler sur ce terrain. Des écoles de dessin, créées à grands frais à Londres, et richement dotées, ont produit de remarquables résultats que nous avons tous pu admirer dans les envois de l'Angleterre, à la dernière exposition universelle ; mais tous aussi, nous avons pu constater que la France gardait sa supériorité.

Cette supériorité, nos concurrents la reconnaissent, et viennent souvent, à prix d'or, nous enlever nos dessinateurs les plus habiles ; mais il se produit alors un fait caractéristique. Nos artistes industriels ne peuvent rester longtemps hors de leur milieu habituel ; dépaysés, ils sentent leur talent se perdre, leur goût s'alourdir, leur originalité disparaître ; les plus habiles ont tous éprouvé cette défaillance, et sont revenus d'Angleterre ou d'Allemagne, renonçant aux avantages qui leur étaient

1. Voy. le chapitre XXIV.

assurés [1]. Je ne connais pas de meilleure preuve du génie propre à chaque nation.

Occupons-nous maintenant de notre organisation industrielle, des produits et des revenus, et du personnel de l'industrie, comme nous venons de le faire pour l'agriculture.

Il y aurait sans doute quelque intérêt à connaître les causes qui ont fait adopter telles villes ou telles localités par la grande et la petite industrie, et qui ont ainsi créé leurs principaux foyers. On aimerait à savoir quelle part ont eue, dans ces créations, les conditions naturelles ou topographiques et le génie propre des habitants.

Il y a des cités dont l'importance industrielle s'explique aisément. Ainsi, pour Rouen, le voisinage de la mer et l'apport facile et économique du coton ; de nombreuses vallées dans son voisinage (Darnetal, Deville, Malaunay, etc.), arrosées par des cours d'eau à régime régulier et à pentes assez fortes, pouvant ainsi permettre l'établissement de nombreuses roues hydrauliques, seule

1. J'ai connu un de ces artistes de l'industrie, homme d'un vrai talent, qu'une offre superbe avait entraîné en Angleterre et qui, engagé pour deux ans, avait refusé de renouveler son traité, sentant qu'il n'était plus le même. A ma question : « Que vous manquait-il donc ?

— Il me manquait la contradiction sur mon terrain, la comparaison des idées, puis l'inspiration du dehors par la vue de tout ce qui, dans les autres arts, a le dessin, la couleur, le bon goût. Il y a des choses superbes en Angleterre, mais c'est un autre faire que le nôtre ; à force de le regarder on tombe dans le *John Bull;* on ne voit plus clair à ce qu'on fait. Ce sont des amis venus pour quelques jours en Angleterre qui m'ont ouvert les yeux ; il était temps ! Enfin, maintenant que je me suis retrempé dans l'air natal, dans la bonne camaraderie, dans l'entrain du métier, je retrouve mon crayon, ma couleur n'est plus banale ou vieillie ; je fais du nouveau et du bon goût. Ah ! bien entendu, je parle du goût français. Je sais bien que les Anglais en disent autant du leur ; mais on ne m'ôtera pas de l'esprit que c'est nous qui avons raison ».

Il n'est pas possible d'être mieux ni plus finement dans le vrai.

force recherchée et employée autrefois; puis, quand cette force a été remplacée par la machine à vapeur, la possibilité de faire venir le charbon, à de bonnes conditions, par la Seine d'amont et d'aval; puis les chemins de fer, puis enfin l'amour du travail inné chez le Normand, expliquent avec la plus claire évidence Rouen et ses vastes manufactures de coton.

Les deux flancs des Vosges présentaient aussi une grande richesse hydraulique dont l'industrie du coton s'est également emparée, rachetant le haut prix des transports de la matière première par le bas prix de la force motrice. Mais comment la capitale de cette industrie alsacienne et vosgienne est-elle Mulhouse à qui ces avantages naturels manquaient presque entièrement? C'est à l'homme qu'il faut reporter tout le mérite de ce phénomène industriel. Façonnés de longue main à l'exercice de la liberté, les fabricants de la cité indépendante de Mulhouse, devenue française en 1778, encouragés par le large débouché qui s'ouvrait à eux, ont voulu garder leurs manufactures, et à force d'énergie, de talent, de persévérance, ils y ont réussi.

Le sentiment chrétien a contribué pour beaucoup à cette victoire. Nulle part les ouvriers n'ont été entourés d'une bienveillance plus éclairée, plus habile dans ses moyens de bien-être et d'éducation. La *Société industrielle* de Mulhouse a des droits éminents à la reconnaissance des travailleurs de tout ordre [1].

Par quel génie particulier la ville de Thiers a-t-elle fondé sa belle industrie de coutellerie, commerce qui,

1. .....« Les fabricants de Mulhouse ont vaincu les difficultés par une haute intelligence et un grand cœur. » (Courcelle-Seneuil, *Liberté et Socialisme*, p. 235.)

dès 1802, attira si vivement l'attention d'un grand Anglais, de Fox? Venu en France, à la paix d'Amiens, et visitant l'exposition de l'industrie, il s'arrêta longtemps devant les produits de Thiers, dont le bon marché le confondait, devant ces couteaux à manche de bois (l'*eustache* du gamin de Paris) dont la douzaine se vendait vingt-quatre sous en détail, douze sous en gros, et dont il dit au premier Consul qu'il en voulait emporter quelques-uns, nul objet ne lui paraissant plus propre à faire réfléchir ses compatriotes.

Thiers n'a pas déchu depuis; ses produits, moins vulgaires, sont restés d'un bas prix vraiment extraordinaire. Toute la puissance d'économie et d'indomptable travail de l'Auvergne est venue s'incarner dans cette énergique cité, dans cette industrie unique, et peut seule en expliquer le succès.

Un jeune berger du Jura, à l'exemple ancien des bergers de la forêt Noire, tout en gardant son troupeau, taille avec son eustache des animaux en bois; il y montre une habileté particulière, est imité par ses camarades, bien doués comme lui pour l'imitation de la nature. Leurs petites œuvres se vendent bien; tout le pays se fait sculpteur en bois, tourneur, fabricant de joujoux, et la ville de Saint-Claude devient un centre important de tournerie et sculpture en bois et de joujoux, où se font des affaires considérables. Il y a là une aptitude native, secondée par des fortes mœurs, et un bel exemple du travail en famille.

Il serait facile de citer d'autres créations industrielles fondées sur le talent naturel des populations. Ces phénomènes, alors même qu'ils s'appuient sur des conditions topographiques très favorables, ne s'expliquent entièrement que par un génie particulier, dont chaque peuple

peut certainement montrer quelques exemples, mais dont on trouve des preuves plus marquées et plus nombreuses chez nous, par la vivacité d'esprit, par la variété d'aptitudes, et par ce sentiment sur lequel Montesquieu s'est trompé en l'appelant : vanité. Mieux informés par le temps et l'expérience, nous pouvons dire que le désir et le goût de faire bien et bon est la vertu industrielle de la France dont elle est la force, mais dont elle est aussi la faiblesse, vis-à-vis de concurrents moins jaloux de la qualité de leurs produits.

Toutes ces grandes créations ont été cependant très discutées, attaquées, calomniées même, surtout le régime manufacturier, à qui l'on a reproché d'asservir les esprits, de pervertir les cœurs, et d'être le véritable père du paupérisme.

Disons un mot de ces griefs.

On a reproché au régime manufacturier ses duretés et son avidité ; on l'a représenté comme une embûche perpétuelle à la santé et à la moralité de ses auxiliaires. Des faits graves, et quelquefois vrais, se sont révélés, et tandis que les amis du travail en cherchaient les causes et les remèdes, les faux savants, les Tartufes de la politique, les jetaient à tous les vents avec accompagnement des trompettes les plus retentissantes du sentimentalisme, et sans souci que la note en fût toujours juste. Aujourd'hui la lumière est faite, et, sauf quelques partis pris des politiciens de bas étage, le travail en grands ateliers n'est plus considéré comme un mal social, mais comme un moyen puissant de prospérité pour les peuples qui l'adoptent successivement.

Depuis qu'on a découvert, à la fin du siècle dernier, le

moyen de faire passer le coton en laine par un petit appareil appelé *broche*, composé de bobines horizontales et verticales, où le fil se forme, s'étire régulièrement et s'enroule [1], la grande manufacture a été créée. L'Angleterre a commencé, et moins d'un quart de siècle après, le coton, venu matière première des Indes, y retournait filé, tissé, imprimé par des mains européennes. Chargé d'un transport qui représente plus que le tour du monde, il allait faire concurrence au filage et au tissage des ouvriers indiens qui, malgré leur minime salaire, ne pouvaient soutenir la lutte. A la suite de l'Angleterre, toutes les nations européennes ont introduit chez elles les grands ateliers d'élaboration du coton, filature, tissage, impression. L'Europe possède ainsi au moins 40 millions de broches faisant le travail de 36 millions de fileuses à la main, c'est-à-dire un nombre au moins égal à celui de toutes les femmes européennes de dix-huit à cinquante ans [2]. Et il ne s'agit que du coton!

Mais la laine, la soie, le lin, le chanvre, tous les textiles, en un mot, recevaient des perfectionnements mécaniques semblables : dans les métaux, le four à puddler permettait, pour le travail du fer, la substitution de la houille au charbon de bois ; d'immenses perfectionnements accomplis dans la machine à vapeur dotaient les mines et les forges d'engins d'une puissance inconnue jusqu'alors ; la fonte à la houille, grâce aux nouvelles machines soufflantes, prenait la place de la fonte au bois, et partout on reconnaissait qu'il fallait travailler de

1. Les inventeurs sont Anglais ; leurs noms sont : Hargreaves (1767), Arkwright (1769), Samuel Grompton (1779). Le métier à tisser est de 1800 ; l'inventeur est Edmond Cartwright.

2. Les États-Unis ont plus de 10 millions de broches.

grandes masses et se pourvoir de grandes forces mécaniques pour arriver aux grandes consommations, éveillées et maintenues par le bon marché. Le capital européen créé par le génie de la mécanique se compte ainsi par centaines de milliards.

Les grands ateliers se résument en trois conditions essentielles : grandes puissances mécaniques, grand nombre d'ouvriers, possibilité d'employer à une variété infinie de travaux pénibles ou délicats la vigueur de l'homme, l'adresse de la femme, la jeunesse elle-même qui, grâce aux moteurs inanimés, n'a pas de grandes dépenses musculaires à faire. C'est ainsi que le travail en grands ateliers est venu se poser vis-à-vis du travail à la main, et devant les désespoirs qu'il causait, a pu dire aux familles éplorées : Entrez ici, il y a du travail pour tous.

Je sais bien que l'on a prétendu qu'un gouvernement sage aurait dû interdire, dès leur début, les manufactures. Oui, cette insanité a été dite. On ne réfléchissait pas qu'il fallait que l'univers entier prît ce parti, et constituât une police internationale, armée de centaines de milliers de baïonnettes, et elle n'aurait pas empêché une nation récalcitrante de vivre et de s'enrichir aux dépens de toutes les autres. Quel peuple eût résisté à cette tentation?

Il faut le reconnaître : le système manufacturier est un fait irrésistible; quand un fait humain se produit avec cette généralité et cette puissance, le méconnaître est puéril, le maudire est insensé; il faut le regarder en face, en écarter le mal, en développer le bien.

Le mal a été d'abord assez grand. La chose était nou-

velle; on s'y livrait avec entraînement, avec emportement; les ouvriers dépossédés, hommes, femmes, enfants, étaient si heureux de retrouver un salaire, presque toujours plus fort que l'ancien, qu'ils ne songeaient guère à regarder à l'assujétissement du travail, aux exigences de l'exactitude et de la discipline, non plus qu'aux conditions hygiéniques.

L'entrée et la sortie en commun des hommes et des femmes, la promiscuité des sexes dans l'atelier, la longueur du travail, l'insuffisance de la surveillance, des locaux trop bas, trop chauds, trop humides, des règlements qui, outre la discipline indispensable, imposaient des conditions insolites : tels furent les premiers abus. On peut dire aujourd'hui qu'ils ont à peu près intégralement disparu.

Mais, pour les esprits indociles et chagrins, il reste une chose grave, qui ne disparaîtra jamais, parce qu'elle ne peut pas disparaître; cette chose : c'est la discipline; c'est la réglementation des heures d'entrée et de sortie, de repas et de repos. On se révolte contre ces prescriptions qui sont les mêmes pour tous; contre ces exigences d'exactitude qui sont la condition fondamentale, la nécessité vitale de ces grandes agglomérations d'hommes et de puissances mécaniques. Le règlement sans lequel il n'y a pas d'usine, le règlement, voilà l'ennemi!

Il est cependant de la plus claire évidence que, dès que les moteurs sont prêts à travailler, il faut que tout le monde travaille, à la même heure, à la même minute. L'homme est donc l'esclave de la machine! Oh! rhéteurs! L'homme n'a pas de plus docile et de plus vigoureux serviteur. On l'a appelé le Titan moderne. Titan, soit, mais Titan muet, impassible, insensible à la peine. Il

n'est pas besoin d'enchaîner, la nuit, cet esclave aux ergastules. Il dort, il se nourrit, il se repose, il travaille à la volonté de l'homme son maître, qui l'a créé, qui lui a mesuré sa force, et s'en sert à son gré.

Pourquoi donc des arrêts, des repos dans les usines à feu continu, pourvues de puissants moteurs mécaniques qui peuvent travailler sans arrêt? Parce que le maître, cet être vivant, l'homme qui dirige, complète, utilise la force du serviteur du métal, a besoin de repos et ne peut prendre ses repas que dans le repos.

La machine est donc bien le serviteur. Que demande-t-on à l'homme, son maître? De se mettre au travail en même temps que la machine, et pourquoi? Pour que les deux travaux concordent, sans dépense inutile et frustratoire. On peut dire que ceci est élémentaire; ceux qui en font un prétexte à déclamation prouvent clairement leur ignorance absolue des plus simples notions du travail.

D'un autre côté, la simultanéité du travail dans l'atelier, non seulement pour l'ensemble des ouvriers et des machines, mais pour les ouvriers entre eux, est obligatoire; le bon ordre, la surveillance, la distribution régulière du travail y sont également intéressés. Sans cela, il y aurait inégalité dans la durée du travail, et l'égalité y est indispensable; cela ne se démontre pas.

Mais le même travail tous les jours! Mais la monotonie de l'exactitude! Mais l'esclavage de l'uniformité, cette mère de l'ennui!

Celui qui a écrit : *L'ennui naquit un jour de l'uniformité*, n'était pas un ouvrier, n'avait jamais causé avec un ouvrier; il aurait immédiatement appris que son vers, applicable aux natures rendues impressionnables

par l'oisiveté ou certaines mollesses de la vie, ne s'adressait pas à l'ouvrier ou n'obtiendrait que son dédain.

Il n'y a pas, comprenez-le bien, un ouvrier — je ne parle pas des ivrognes ou des débauchés — qui se plaigne de l'uniformité du travail. L'ouvrier se plaindra du nombre d'heures demandé par l'atelier, du trop faible prix de sa journée ou de sa tâche; il ne se plaindra jamais de faire aujourd'hui ce qu'il a fait hier, et demain ce qu'il a fait aujourd'hui. Il n'en a pas même la pensée, et il rougirait qu'elle lui vînt; ce n'est pas là une pensée d'ouvrier.

Ces obstacles écartés, le règlement apparaît dans toute sa nécessité, dans toute sa moralité. Une règle uniforme donnée à une grande quantité d'hommes, travaillant ensemble à une même œuvre, c'est l'équivalent de la discipline dans l'armée; c'est la vie, c'est la force, c'est le salut.

La nécessité du règlement et de la discipline dans les grands ateliers ne se conteste plus sérieusement; la nature des choses le veut; l'évidence est là.

Et remarquons bien que la moyenne et la petite industrie, que le travail en famille lui-même, ont leurs règles, leurs heures aussi. Que la discipline y soit moins rigide, s'appliquant à un petit nombre d'hommes, cela se conçoit; mais c'est la seule différence.

Le reproche adressé au régime manufacturier d'abêtir, d'asservir, de pervertir l'ouvrier, est absolument sans fondement. Il en est de même de celui de créer et d'entretenir le paupérisme; les faits les plus avérés établissent d'une façon indéfectible que le nombre des pauvres est proportionnellement plus grand chez les

nations qui ne travaillent pas, que chez celles où le travail est en honneur.

La taxe des pauvres de l'Angleterre diminue à mesure que l'industrie s'étend. On parle des bas-fonds de la capitale anglaise, ils ne sont ni plus sordides, ni plus lamentables que ceux de toutes grandes capitales. C'est le résidu fangeux de toutes les corruptions, de toutes les perversions humaines. Que le travail et l'esprit chrétien disparaissent, et ces sombres abîmes deviendront des volcans.

Nous pouvons entrer maintenant dans les détails statistiques de l'industrie, et d'abord, fixons nos idées sur la répartition des grands groupes ou centres industriels sur notre terrritoire.

Pour les mines, l'industrie n'a pas eu de choix à faire; elle les exploite où elle les trouve. Les mines métalliques sont peu importantes en France. Pour nos mines de houille, on y distingue quatre groupes principaux : celui du Nord, celui du Centre, commençant au Creuzot et se bifurquant au Midi, sur Brassac et Saint-Étienne, et, à l'Ouest, sur l'Auvergne centrale par Épinac, Blanzy et Commentry; celui du Midi dont la Grand'Combe est le gîte principal, et celui du Sud-Ouest, comprenant Carmaux, Graissessac, Aubin, Decazeville.

Nos mines de houille sont en très grand progrès, et ont, depuis vingt ans, quadruplé leur production. La consommation de houille en France dépasse 32 millions de tonnes, sur lesquelles nos mines fournissent dix-huit millions. L'importation étrangère (surtout anglaise et belge) fait le reste.

Les hauts fourneaux et les forges [1], qui recherchaient autrefois le voisinage des forêts, recherchent, depuis près d'un demi-siècle, le double voisinage des houillères et de minerais. Cette industrie a fait aussi d'immenses progrès ; mais elle ne peut atteindre encore les bas prix de la Belgique et de l'Angleterre.

La laine [2] a ses principaux centres :

Au Nord, à Amiens, Roubaix, Fourmies, le Cateau ;

A l'Est, à Reims et son rayon ;

Au Centre, à Châteauroux et Mazamet ;

A l'Ouest, à Elbeuf, Louviers, Vire et Lisieux ;

Au Midi, à Castres, Lodève, Bédarrieux.

Il est à remarquer que la laine a conservé encore beaucoup de travail à la main.

Le coton a ses principaux centres dans les Vosges ; — ne parlons pas de l'Alsace.

Dans le Nord, à Lille, Roubaix, Saint-Quentin, Amiens ;

Dans la Normandie, à Rouen et son rayon ;

Enfin à Tarare et son rayon.

Nous avons vu que la soie a Lyon pour centre principal ; cette industrie s'étend jusqu'à Nîmes, le long de la vallée du Rhône.

Paris enfin, par ses industries si variées et si considérables, est le plus important foyer industriel européen. Londres le dépasse sous le rapport commercial, mais ne l'égale pas pour l'industrie. Lyon vient après Paris.

Passons à l'évaluation des produits.

J'ai cité au chapitre précédent les divers calculs faits à cet égard, et notamment les chiffres fournis par un

1 et 2. Voyez pour le fer et la laine les Appendices S et T.

statisticien éminent, M. Maurice Block. Voici le détail de ces chiffres :

Textiles.	Lin et chanvre	300	millions.
	Coton	500	—
	Laine	1,200	—
	Soie	900	—
	Tissus mélangés	400	—
	Dentelles et broderies	120	—
Mines et carrières		265	—
Fer, fonte moulée, tôle, acier		300	—
Métaux divers, outils, serrurerie, quincaillerie		300	—
Bijouterie, orfèvrerie fine et fausse		200	—
Alimentation (panification, comestibles, etc.)		2,227	—
Sucres, boissons (non compris le vin)		550	—
Habillement et linge (hommes et femmes)		1,400	—
Produits chimiques (matières grasses)		750	—
Papier, impressions, instruments de musique et de précision		150	—
Peaux, cuirs, sellerie		400	—
Céramique, porcelaine, verrerie		150	—
Bâtiment et accessoires		1,680	—
Ameublement		550	—
Pêche (grande et petite)		150	—
Divers		300	—
Total		12,792	millions.

M. Vacher, vice-président de la Société de statistique

de Paris, a fait un travail semblable et est arrivé au chiffre de 12,482 millions.

J'ai dit, au chapitre XV, que ces évaluations tirées de documents un peu anciens, et considérées d'ailleurs par leurs auteurs comme inférieures à la vérité, pouvaient, sans crainte d'erreur notable, être portées, pour 1881, à quatorze milliards, dont sept pour la grande industrie, et sept pour la petite. Je persiste dans cette évaluation.

Quel est le personnel de l'industrie? Les dénombrements de 1872 et de 1876 nous fournissent les chiffres généraux qui suivent :

	1872.	1876.
Travailleurs et leurs familles	8,847,191	9,274,537

Il y a donc une augmentation de 427,346 personnes dans le travail industriel. Elle est un peu moins forte que celle que nous avons constatée dans l'agriculture.

Il serait intéressant de savoir comment s'est faite cette augmentation, et en général de comparer pour les deux époques, les éléments respectifs de la population industrielle. Malheureusement les deux comptes rendus ne sont pas entièrement similaires ; seul celui de 1876 fournit tous les détails nécessaires pour la grande et la petite industrie.

Voyons d'abord la grande :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Chefs ou patrons.	119,712	14 547	134,259
Commis ou employés.	66,117	11,356	77,473
Ouvriers.	703,301	399,877	1,103,178
Journaliers, hommes de peine.	132,844	68,896	201,740
Familles et domestiques. . .	584,745	1,032,472	1,617,217
. . . . .	1,606,719	1,527,148	3,133,867

Petite industrie :

Chefs ou patrons.	779,332	212,089	991,421
Commis ou employés.	76,787	38,426	115,213
Ouvriers.	851,402	646,284	1,497,686
Journaliers, hommes de peine.	172,599	175,378	347,977
	1,880,120	1,072,177	2,952,297
Familles et domestiques. . . .	1,084,863	2,103,511	3,188,373
	2,964,982	3,175,688	6,140,670

Ce tableau peut se résumer sous une autre forme :

Travailleurs de la grande industrie.	1,021,974	494,676	1,516,650
Travailleurs de la petite industrie	1,880,120	1,072,177	2,952,297
Familles et domestiques. . . .	1,669,607	3,135,983	4,805,590
	4,571,701	4,702,836	9,274,537

On remarquera que, dans la grande industrie, sur 1,516,650 travailleurs, il y a 134,259 patrons et 1,382,391 ouvriers; c'est un patron pour 14 ouvriers. Dans la petite, pour 991,421 patrons, il y a 1,961,876 ouvriers; c'est un patron pour 2 ouvriers.

Dans la grande industrie, 100 travailleurs ont à leur charge 106 personnes, et 108 dans la petite.

Sous ce rapport, l'industrie est moins chargée que l'agriculture.

Nous avons évalué à sept milliards le produit brut de l'une et de l'autre industrie. Comment se répartissent ces hommes entre les trois parties prenantes, la main-d'œuvre, la matière première, le capital? Les statisticiens

admettent généralement, dans ces sortes de calculs, 45 pour 100 pour la main-d'œuvre, 45 pour 100 pour la matière première, 10 pour 100 pour le bénéfice. Je crois que, pour la grande industrie, et en raison de l'aide considérable apportée par les machines, il suffit largement de 40 pour 100 pour la main-d'œuvre; la matière première peut rester à 45 pour 100, il resterait 10 pour 100 pour le bénéfice, et 5 pour 100 pour l'amortissement, trop oublié par la statistique, et que les modifications continuelles dans les procédés imposent à l'industrie.

Nous aurons donc pour la grande industrie la répartition suivante:

Main-d'œuvre.	2,800,000,000
Matières premières	3,150,000,000
Bénéfices et amortissement	1,050,000,000
Total égal.	7,000,000,000

Pour la petite industrie, je crois qu'il faut admettre:

Pour la main-d'œuvre, 45 pour 100. . .	3,150,000,000
Pour la matière première, 40 pour 100. .	2,800,000,000
Pour le bénéfice et l'amortissement . . .	1,050,000,000
Total égal.	7,000,000,000

Pour la grande industrie 2,800,000,000 répartis entre 1,382,391 (1,516,650 — 134,259) ouvriers, donnent pour chacun 2,026 fr.

Pour la petite, 3,150,000, répartis entre 1,960,876 (2,952,297 — 991,421) ouvriers, donnent pour chacun 1605 fr.

La plus-value des salaires de la grande industrie sur ceux de la petite et sur ceux de l'agriculture, n'a rien

qui doive étonner. Les bienfaits et la puissance des machines se montrent ici avec la plus lumineuse évidence. On les a appelées les esclaves modernes; ce sont des esclaves qui affranchissent leurs camarades, qui font la besogne la plus pénible et la plus difficile, qui suppléent la force musculaire et agrandissent la force intellectuelle, sans laquelle la force musculaire et matérielle ne serait rien. On comprend ainsi le bas prix des produits auxquels les machines contribuent pour une forte part que nous allons évaluer, bon marché qui profite surtout aux ouvriers et à leurs familles.

Évaluons le supplément de force que la machine à vapeur et les autres moteurs prêtent au travail humain. Le progrès en ce genre a été considérable.

Nous possédions, en 1839, machines et locomobiles 1,750
Leur nombre en 1875, était de 32,006
Leur force, en 1839, était, en chevaux . 35,000
Et, en 1875, de. . . . . 400,576 [1]

Le tableau suivant donne pour trois années le nombre des établissements qui ont employé la vapeur, celui des machines et leur force [2] :

		MACHINES.	
ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	Nombre.	Force.
1873.	24,458	29,194	302,473
1874.	25,578	30,657	382,032
1875.	26,069	32,006	400,756

On admet généralement qu'un cheval-vapeur équivaut

Statistique minérale, publiée par le ministre des travaux publics, pour les années 1873, 1874, 1875.
Ibidem.

à 21 hommes. Le cheval-vapeur étant représenté par 75 kilog. élevés à un mètre par seconde, et l'effort de l'homme pour le même temps étant de 10 kil., on calcule que le travail de l'homme se poursuivant effectivement pendant huit heures, le cheval-vapeur qui peut en travailler 24, vaut 22 1/2 hommes, soit 21 hommes en déduisant le temps nécessaire au graissage et aux menues réparations. Mais les choses ne se passent pas ainsi en pratique. Dans la petite industrie les machines ne travaillent que le jour ; dans la grande, où l'on a besoin de force continue, on a des machines de supplément pour les cas d'avarie. Par ces diverses considérations, le cheval-vapeur ne doit pas se compter pour plus de quinze hommes.

Mais il y a d'autres forces mécaniques que la vapeur.

Les roues hydrauliques et les turbines[1] équivalent à une force de.	296,400
Les moulins à vent	39,569
Les manèges	7,296
Si nous y ajoutons les chevaux-vapeur. .	400,756

Nous avons un total de chevaux-mécaniques de 744,021

C'est, à raison de quinze hommes par cheval, l'équivalent de 11,169,315 hommes, soit deux fois et demie le chiffre des travailleurs industriels qui passe ainsi à 15,637,000 hommes et est plus que triplé.

Quel est l'esprit de l'ouvrier de l'industrie, en général? Nous avons assez d'éléments pour aborder cette étude. Nous y ferons d'ailleurs abstraction de l'ouvrier

1. *Statistique de la France*, 2e série, t. IX.

parisien et de l'ouvrier lyonnais qui méritent un examen part.

Le bien chez tous (grande ou petite industrie) l'emporte beaucoup sur le mal. Un grand nombre est probe, et a de bons sentiments de famille; ils sont exacts au travail, savent se soumettre au règlement; l'adresse, l'habileté, le soin dans les détails, leur sont habituels, ainsi que la bonne volonté et la bonne camaraderie. En général, en un mot, l'ouvrier français est recommandable et intéressant comme homme privé et comme travailleur.

Son patriotisme est ardent et sincère, un peu plus exalté et démonstratif peut-être que celui du paysan. Il y a, dans les ateliers industriels, plus de chauvinisme qu'à la campagne, et cela explique que, croyant le flatter, et dans une formule dont la vulgarité voulue cache mal l'orgueil, un écrivain, ancien ouvrier, ait dit, du travailleur industriel : IL EST CHAUVIN, QUOI [1] !

Quant à ses opinions politiques, elles tendent de plus en plus vers le radicalisme, ou plutôt vers le socialisme. Sa chute s'accélère vers ses rêves de communisme, et de la destruction de l'organisation actuelle du travail. Il n'y a, pour en acquérir la certitude, qu'à étudier l'histoire de ses relations avec ses chefs, triste histoire, mais qu'il faut savoir dire et lire.

Voyons d'abord ce qu'il en est dans les grandes industries :

Ces relations ne sont plus bonnes, et la vérité m'oblige à dire que le mal vient surtout des ouvriers. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont mécontents de l'organisa-

1. Nous retrouverons plus loin cet auteur et cette formule.

tion actuelle du travail; mais la politique a fortement accru ce dissentiment.

Les révolutions de 1830 et de 1848 avaient mis au jour le désaccord naissant entre les chefs et les soldats de l'industrie; la révolution de 1870 et la guerre ont plus nettement marqué la scission.

Dans la première période, on avait pu remarquer une certaine modification dans les dispositions des ouvriers; leur discipline, bien qu'atteinte par des grèves, ne fléchissait pas sensiblement; mais il y avait de la réserve et de la gêne dans les rapports avec les patrons, une hésitation marquée à demander leurs conseils ou leur appui; on sentait, sans le voir clairement, le dissentiment s'accentuer dans les esprits. Combien n'ai-je pas connu de patrons se demandant avec anxiété ce qu'ils avaient fait pour éloigner d'eux leurs ouvriers, s'interrogeant pour découvrir s'ils s'étaient trompés, s'ils avaient commis involontairement quelque injustice, et, convaincus, par un examen attentif, qu'ils n'avaient rien à se reprocher, redoublant d'efforts pour être justes, écoutant toutes les réclamations avec une bienveillance marquée, et y faisant droit immédiatement pour peu qu'elles fussent fondées? Combien de fois n'ai-je pas vu ces efforts échouer, et, bien plus, aller contre leur but, pour des patrons qui, faute d'un caractère assez ferme et d'un sens assez judicieux, avaient dépassé la mesure dans leurs marques de bienveillance?

Il arrivait cependant encore que, pour un mariage, pour une difficulté entre voisins, on consultât le patron, et qu'on suivît ses conseils, demandés avec déférence et donnés avec empressement. J'ai été témoin de joies très expansives chez quelques-uns de mes amis qui prenaient

un fait isolé pour la marque du retour de leurs ouvriers vers eux.

Cet état de choses s'est notablement aggravé depuis 1870 : la ligne de séparation entre patrons et ouvriers est aujourd'hui nettement tracée. La politique est désormais entre ces deux conditions de travailleurs, dont beaucoup ont cependant une origine commune, et dont tous ont évidemment un intérêt commun.

Cette appréciation ne peut se révoquer en doute. Depuis 1870, les ouvriers ont mis leurs actes politiques absolument en dehors de leurs chefs ; c'est la conspiration générale du silence ; ils se sont faits muets, non seulement vis-à-vis du haut personnel, mais vis-à-vis même des employés inférieurs, vis-à-vis de leurs anciens camarades appelés à quelque surveillance. Par cela seul qu'ils sont de l'administration, ils sont tenus pour suspects. Si un ouvrier est l'objet, de la part du patron, de quelque témoignage de satisfaction, suspect ; s'il vient seul faire une réclamation près de lui, suspect ; s'il élève quelque doute sur la réalisation des promesses insensées qui leur sont faites par les ambitieux de bas étage, suspect ; s'il ne paraît pas convaincu de la bonne foi et du talent des auteurs de ces promesses, fussent-ils les derniers enfants perdus du radicalisme, suspect !

Cette situation s'est produite si instantanément après la paix, et si généralement, que les patrons n'ont pas eu besoin d'un temps bien long pour en comprendre la portée ; ils se sont vus en présence d'une maladie morale qui pouvait durer longtemps. Sans rien changer à leurs habitudes de justice, ils se sont interdit tout témoignage inutile de bienveillance ; le commandement est devenu précis et ferme ; les infractions aux règlements ont été

suivies du renvoi des délinquants, et la discipline n'a pas tardé à se rétablir; elle s'est maintenue, depuis ce temps, malgré l'arrêt de la consommation et le trouble des affaires; et comme les patrons n'ont généralement touché à aucun prix de tâche ou de journée, le travail s'est accompli dans de très bonnes conditions pour les ouvriers; mais ils n'en ont pas moins commencé à se concerter entre eux et à obéir aux mots d'ordre venus du dehors. Ce concert s'est particulièrement manifesté sous la forme d'un mutisme absolu sur la politique, et d'une hostilité systématique contre leurs chefs, aux jours d'élections.

C'est, en un mot, une guerre de sourds-muets contre les chefs du travail, et notamment contre le capital.

Malgré la netteté de cette situation, elle comporte quelques nuances; ces nuances, les voici :

Dans le centre de la France, où l'ouvrier est généralement illettré, peu religieux et cependant superstitieux [1], crédule à l'excès, peu porté, par nature, au travail, à moins qu'il ne soit stimulé par une tâche, la situation est exactement telle que je l'ai décrite. Dans le nord de la France, où il y a moins d'ignorance et plus de calme, elle est moins tendue. Dans le Midi, où l'ignorance est au moins égale et les passions bien plus vives, elle est à l'état aigu.

Il importe essentiellement de remarquer que cet état de choses n'est pas imputable uniquement aux grands ateliers. Nous savons quel est l'état politique de Lyon; Lyon n'a cependant que de petits ateliers. Dans la petite et dans la moyenne industrie, l'opinion des ouvriers est

1. Ce n'est pas une preuve de force d'esprit ni de caractère. Ces populations, cependant, valent mieux que ne semblerait l'indiquer leur attitude actuelle.

généralement hostile à l'organisation actuelle. Seulement les grands ateliers, par le nombre d'hommes qui s'y trouvent réunis, font une propagande bien autrement active, et leurs mouvements ont une autre importance.

Tels sont les faits; ils sont graves, et révèlent une situation assurément neuve et difficile.

Mais, en toutes questions, et surtout en questions sociales, le vrai péril est l'obscurité. Ici la clarté est complète. Les ouvriers de l'industrie croient généralement que la République et le suffrage universel les délivreront prochainement de tout frein de discipline et de tous règlements; qu'ils choisiront leurs chefs et leurs contre-maîtres, et la plupart cachent, dans leur for intérieur, la pensée et l'espoir qu'ils chasseront les maîtres actuels et prendront leur place. — Comment? ils l'ignorent absolument; mais ces usines qui les soumettent à des heures régulières, ces machines dont ils se disent — sans le croire — les esclaves, sont à leurs yeux une proie assurée. Leurs visées sont donc bien connues, leurs espoirs sont à découvert; la société sait ce qu'elle a devant elle, et cela suffit; la raison publique, mise à l'abri d'une surprise, sera toujours la plus forte.

Nous avons vu que cette situation n'est pas imputable particulièrement aux grands ateliers; la moyenne et même la petite industrie présentent des faits semblables. Pourquoi ne les signale-t-on pas dans l'agriculture? N'y aurait-il pas là une preuve que l'industrie porte en elle un principe malfaisant, qui justifierait les attaques dont certains esprits se montrent prodigues envers elle?

Il n'en est rien; la maladie morale dont nous venons de reconnaître les symptômes est, comme toutes les conta-

gions qui, parties des bas-fonds pestilentiels, acquièrent d'autant plus d'intensité, et marchent avec d'autant plus de rapidité, qu'elles rencontrent des groupes plus denses de populations. Partie des bas-fonds des grandes villes, la révolte contre l'organisation actuelle du travail a trouvé, dans les grands ateliers et dans les agglomérations ouvrières importantes, un terrain tout préparé pour ces funestes poisons. De là, elle s'est répandue dans les agglomérations moins nombreuses, et s'est attaquée enfin à tout le corps industriel, aidée par l'esprit de camaraderie et le respect humain, si puissants sur l'esprit de l'ouvrier.

Il convient de donner ici une mention spéciale à l'industrie de Paris. Le génie inventif, le bon goût, et l'originalité dans le goût font de Paris un producteur exceptionnel, et lui assurent, pour un grand nombre de ses fabrications, une supériorité incontestée sur les marchés du monde entier. De là, des débouchés considérables, et dont le chiffre, pour la seule exportation, a été, en 1876, de 469 millions [1].

Des documents de premier ordre permettent de suivre dans tous leurs détails les développements de l'industrie parisienne. Ce sont les enquêtes faites par la Chambre de commerce de Paris, pour 1847 et 1848, pour 1860 et pour 1872, travaux aussi remarquables par leur étendue

1. Les chiffres des années précédentes sont :

1869	278,288,000
1870	166,520,000
1871	108,782,000
1872	295,104,000
1873	310,158,000
1874	379,621,000
1875	506,235,000

que par le soin consciencieux qui a présidé aux recherches ; c'est dans ces documents que je chercherai particulièrement la situation de l'industrie parisienne.

On sait que la population de Paris (*intra muros*) était, en 1872, de. 1,794,380

Et en 1876, de. 1,988,806

C'est une augmentation de 50,000 habitants par an. En admettant qu'elle ne soit que de 30,000 dans la période où nous sommes, soit 150,000 pour cinq ans, la population, en 1881, serait de. 2,140,000

La Chambre de commerce a donné le chiffre exact du corps industriel parisien en 1872 ; il était tel qu'il suit :

Chefs et patrons.			123,369
Ouvriers.	Hommes et garçons.	421,849	637,398
	Femmes et filles. . .	215,549	
			760,767

Il est très probable que, pour 1881, ces chiffres se modifieront comme il suit :

Patrons		140,000
Ouvriers	460,000	695,000
Ouvrières.	235,000	
		835,000

En 1875, le nombre des machines à vapeur, dans Paris, était de. 2,311

Et leur force en chevaux de. 18,935

Ce sont 284,000 hommes ajoutés aux 760,767 travailleurs industriels de Paris.

Ainsi, tandis que pour l'ensemble de l'industrie française les forces mécaniques font plus que tripler la force humaine, pour l'industrie parisienne elles ne l'augmentent pas de moitié.

Cette seule comparaison indique bien que c'est la petite industrie qui domine à Paris; tout le prouve et tout l'explique. Les grandes industries qui y existaient, la tannerie, la métallurgie, les produits chimiques, se portent de plus en plus *extra muros*, l'octroi et la cherté des loyers leur en font une loi. La Chambre de commerce, dans son enquête de 1872, page 53, en donne l'explication très nette :

« Les groupes des *fils et tissus*, des *métaux communs*, de la *chimie*, de l'*imprimerie*, des *peaux et cuirs* font ressortir, pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, des moyennes d'effectifs d'ouvriers de beaucoup supérieures à celles de Paris. Ces groupes représentent, en effet, la grande industrie qui, employant des machines ou ayant besoin de vastes locaux, a dû abandonner Paris, à la suite de l'annexion des communes suburbaines en 1860. Le mouvement d'émigration n'a pas cessé depuis cette époque, et, pour la branche des peaux et cuirs notamment, le départ en est tout récent et à peu près complet. Les ateliers de tannage et de corroyage sont actuellement réunis sur les bords de la Bièvre, *extra muros*. »

Cette même Chambre de commerce, à la suite de son enquête de 1861 à 1865, avait évalué le mouvement des affaires du département de la Seine, soit pour l'industrie, grande ou petite, soit pour les arts et métiers, à 3,936 millions.

Le gouvernement reprenant ces chiffres, ne les admit que pour 1,989 millions, sur lesquels Paris a été compté pour 1,421,748,000 francs, et il en a expliqué la raison :

« Nous avons dû éliminer, de l'enquête de la Chambre de commerce de Paris, tous les établissements qui ont paru étrangers à l'industrie manufacturière proprement dite ; c'est pourquoi nous n'avons pas compris, dans notre travail, les bouchers, les boulangers, les traiteurs, les marchands de vin, les tailleurs, les couturières et une foule d'autres spécialités recensées par la Chambre de commerce et qui se rattachent aux arts et métiers.

En un mot, l'administration a exclu de ses calculs tout ce qui concerne l'alimentation et le vêtement.

Mais, comme l'évaluation générale que nous avons donnée plus haut, d'après M. Maurice Block, comprend ces deux genres de travaux, nous pouvons dire que le département de la Seine représente le quart du marché industriel français.

Lyon a aussi une place considérable sur ce marché. La statistique officielle de 1873 attribue au département du Rhône un mouvement industriel de 600,557,000 francs ; mais les affaires lyonnaises ne s'étendent pas seulement aux 35,000 métiers à soie que Lyon possède, mais à 80,000 autres, des départements de l'Ain, de la Loire, de l'Isère ; on peut estimer à plus de 750 millions la part que les Lyonnais prennent dans cette grande industrie de la soie, dont nous avons fixé, plus haut, le chiffre à 900 millions.

Dans les chapitres XXI et XXII, nous consacrerons un examen particulier à l'esprit et aux sentiments de ces deux grandes populations de Paris et de Lyon.

CHAPITRE XVIII

LE COMMERCE

> L'effet naturel du commerce est de porter à la paix.
>
> MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, l. XX, ch. II.

Le commerce est un travail utile et nécessaire. C'est par une confusion de langage, par une interprétation frivole des lois économiques, que l'on conteste cette utilité, cette nécessité, en accusant le commerce d'augmenter le prix des choses sans en augmenter la valeur.

Ce n'est pas ici le lieu d'argumenter sur les divers sens attribués au mot : valeur, soit dans la langue économique, soit dans la langue usuelle, et d'établir les différences de la valeur en usage, de la valeur en échange, de la valeur de convention, de la valeur intrinsèque, de la valeur fictive, etc. Bornons-nous à cette simple notion qui contient toute la vérité utile ici : Les opérations du commerce, considérées dans leur ensemble, constituent un service rendu, et tout service rendu mérite salaire.

Dans la presque totalité des cas, il faut des intermédiaires entre la production et la consommation; cette division dans le travail est, en elle-même, un besoin de premier ordre. L'échange des produits fait partie intégrante du travail national au même titre que la culture de la terre, ou la transformation de la matière.

Une barre de fer, produite dans une de nos forges du Nord, est achetée par un négociant en métaux de Paris ou de Lyon, et transportée, par son ordre, à Marseille pour être, de là, envoyée en Égypte. Elle y arrive après un déplacement de 11 ou 1,2000 kilomètres sans avoir subi aucune modification physique. Elle est, en longueur, en largeur, en épaisseur, telle à Alexandrie qu'elle était à la sortie du laminoir, et cependant son prix a augmenté de 30 pour 100, par le transport et par la commission très légitime du négociant. Qui s'en plaindra! Ce ne sera pas le fabricant qui trouve là un débouché nouveau ; ce ne sera pas l'artisan égyptien. S'il l'achète, c'est qu'il en a besoin, et qu'il l'a trouvée à meilleur marché que chez d'autres négociants ; le commerce comporte en effet de plus nombreuses concurrences encore que l'industrie, et le consommateur a presque toujours le choix.

Le reproche fait au commerce d'augmenter le prix des choses sans augmenter leur valeur est donc sans fondement. Son concours est indispensable dans l'œuvre de la production nationale; il s'exerce sur des valeurs considérables, dont quelques mots suffiront pour nous montrer l'importance.

Nous avons vu que les valeurs produites par notre agriculture s'élèvent à 12 milliards, et celles de notre industrie à 14; c'est 26 milliards ; nous en importons en outre 4 de l'étranger. C'est donc ensemble 30 milliards.

Si nous admettons que la consommation directe du producteur s'élève au sixième de ce chiffre, il reste 25 milliards pour l'ensemble des marchandises que le commerce doit déplacer et amener sous la main du consommateur.

Un pareil chiffre étonne à première vue, et l'on se demande par quelle forte et savante organisation financière et commerciale, un pays peut parvenir à de telles circulations de capitaux et de marchandises.

Pour l'organisation financière, je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit au chapitre VII. Elle n'est ni sans défauts, ni sans lacunes assurément. Les jeux de Bourse, les spéculations sur les variations de valeurs, les bénéfices ainsi acquis sans travail utile et sérieux, et d'un autre côté, les prêts à la petite semaine, l'usure et ses excès, sont un mal très grand, mais très inférieur cependant au bien incontestable que comporte l'organisation dans son ensemble.

Il en est de même de l'organisation commerciale ; elle a assurément ses lacunes et ses excès, comme toutes les créations humaines, mais ici encore le bien l'emporte de beaucoup sur le mal.

Je laisse de côté la très bonne institution des chambres de commerce, issues d'une élection professionnelle, et celle des tribunaux de commerce, dont l'origine est semblable, et qui, conformant, avec un grand bon sens, leur mode de fonctionnement aux nécessités commerciales les plus évidentes, assurent à leurs justiciables l'équité qui est l'esprit même du commerce et du code de commerce, et la rapidité et l'économie qui sont le premier besoin de la profession. Mais je tiens à rappeler ce sentiment spécial, qui est le fondement même du commerce, du crédit, de la circulation des valeurs, de la lettre de change, etc. Je parle de cette règle si vivante encore parmi nous et qui veut que tout négociant qui manque à ses engagements, à sa signature, manque à l'honneur. Ce sentiment, qui s'est étendu depuis à tout le travail, est né du commerce,

et y garde une puissance que le relâchement de nos mœurs n'a pas altérée.

Le commerce des marchandises se partage en trois divisions auxquelles l'usage a donné les noms de *gros*, *demi-gros* et *détail*. Cette division devient de moins en moins nécessaire par la création des grands magasins, des bazars, des maisons considérables, comme le *Louvre*, le *Bon-Marché*, le *Printemps*, le *Gagne-Petit*, la *Belle-Jardinière*, le *Petit-Saint-Thomas*, etc., à Paris, et d'autres analogues dans les grandes villes. Toutes ces maisons pratiquent le demi-gros et le détail sur la plus vaste échelle, et font grand tort au petit commerce. Est-ce un mal? C'en serait un si le petit commerce devait succomber; mais ce n'est pas à craindre. Ce qu'il faut désirer, c'est que ces nouvelles et fortes organisations réduisent le nombre des boutiques et ne laissent plus de chances de gain qu'aux personnes vraiment habiles et laborieuses. La boutiquerie, telle que nous la voyons aujourd'hui, est le vrai mal du commerce; elle crée plus de parasites que de travailleurs utiles. Les deux tiers des boutiques sont tenues par des fainéants qui croiraient au-dessous d'eux de gagner leur vie à la sueur de leur front, comme tant de braves gens qui valent mieux qu'eux, intellectuellement et moralement.

Le parasitisme est un fléau pour les sociétés, surtout pour les sociétés démocratiques, où les dernières couches sociales ont des droits politiques supérieurs à leur intelligence.

Voyez les cabarets. N'est-ce pas là une plaie sociale? Autrefois, il fallait une autorisation préalable pour en

établir un, et malgré certaines mollesses des autorités municipales, leur nombre s'accroissait lentement. Mais, depuis 1870, on a découvert, qu'il y avait, dans l'autorisation préalable, une atteinte à la liberté, et le commerce du vin en détail a été affranchi de toute entrave. Dès lors, le nombre des cabarets s'est démesurément accru. Il n'y a plus de commune qui n'ait deux ou trois débits de vin ; dans les villes à usines, il en a un par 75 à 80 habitants ; or, un cabaretier ne peut évidemment pas vivre avec si faible clientèle, et n'a de ressources que dans la fraude, fraude avec ses clients à qui il ne livre que des boissons frelatées et malsaines, fraude avec l'administration, pour se dérober à l'impôt. Tels de ces négociants sont des contrebandiers émérites.

Les cabarets auront été plus heureux que nos écoles. Pour faire passer nos enfants sous le joug pédagogique de l'État, on n'a pas craint de violer tout à la fois la liberté de conscience et la liberté du père de famille. Mais la liberté du commerce, c'est bien autre chose ! Les cabarets ont été protégés par l'intérêt électoral ; on sait leur puissance à certains jours.

Tirez la conclusion pour l'avenir.

Plus mal élevés que les jeunes gens d'aujourd'hui, qui ne vont déjà que trop au cabaret, nos enfants sortiront des écoles laïcisées, plus pauvres encore de respect et de morale que ceux qui les ont précédés. Ils verront devant eux deux chemins à suivre : le travail leur ouvrira ses portes ; mais à côté de l'atelier ou de la ferme, ils verront les portes du cabaret plus largement ouvertes encore. C'est là qu'ils iront consommer le prix de journées faites sans goût et sans ardeur, et continuer dans les écoles de

l'ivrognerie l'éducation commencée selon les méthodes nouvelles.

J'ai dit un mot des grandes relations internationales que le commerce crée et entretient par l'importation et l'exportation, par les entrepôts et le transit. Quelques chiffres sont nécessaires ici. Voici le relevé de nos importations et de nos exportations, soit pour le commerce général, soit pour le commerce spécial, de 1827 à 1876 [1]. On sait que le commerce général comprend : 1° toutes les marchandises entrant directement dans la consommation; 2° celles qui sont consignées dans les entrepôts, ou qui en sortent; 3° celles qui sont livrées au transit. Le commerce spécial ne comprend que la première catégorie.

L'unité dans le tableau qui suit est le million de francs.

		PÉRIODE de 1827 à 1836	PÉRIODE de 1837 à 1846	PÉRIODE de 1847 à 1856	PÉRIODE de 1857 à 1866	PÉRIODE de 1867 à 1876
Importations	Commerce général.	667.4	1,088.4	1,362.7	2,987.7	4.202.»
	Commerce spécial.	479.9	776.4	1,077.1	2,200.5	3,407.5
Exportations	Commerce général	698.4	1.024.»	1,672.3	2,293.»	4,201.8
	Commerce spécial.	521.4	712.9	1,223 7	2,430.1	3,306.4
Réunies	Commerce général.	1,365·8	2,112.4	2,975.»	5,280.7	8,403.8
	Commerce spécial.	1,001.3	1,489.3	2,300.8	4,630.6	6,713.9

Pour les années 1877 et 1878, nous avons :

		1877.	1878.
Importations.	Commerce général.....	4,569.9	5,088.9
	Commerce spécial.....	3,669.8	4,476.2

1. Tableau décennal du commerce de la France, premier volume, 1878.

		1877.	1878.
Exportations	Commerce général.....	4,370.8	4,111.7
	Commerce spécial.....	3,436.3	3,179.7
Réunies.....	Commerce général	8,940.7	9,290.6
	Commerce spécial	7,106.1	7,655.9

De 1827 à 1878, en 52 années, nos importations et nos exportations réunies ont donc passé, pour le commerce général, de 1,365 mill. 8 à 9,200 mill. 6; c'est uneaugmentation de 7,834,800,000 francs soit par an, de 156,660,000 francs.

Pour le commerce spécial, nous avons passé de 1,001 millions 3 à 7,675 mill. 9; c'est une augmentation de 6,654,600,000 francs; soit par an, de 127,973,000 francs.

Ce sont là certainement des chiffres éloquents, et qui attestent à la fois la puissante vitalité du pays, et l'importance considérable de la fonction commerciale.

Le premier tableau montre un certain équilibre entre les importations et les exportations, et la balance du commerce penchant un peu tantôt d'un côté tantôt de l'autre, ce qui constitue une bonne situation financière et commerciale. Sans tomber dans les exagérations dont la balance du commerce a été l'objet, il est absolument vrai que le financier, le commerçant, l'homme d'État, doivent se préoccuper d'un état de choses où cet équilibre serait détruit, et qui mettrait un peuple en constant état d'infériorité sous ce rapport vis-à-vis des autres nations; il résulterait, en effet, de ce défaut d'équilibre un affaiblissement certain.

Si nous prenons les années 1874 et 1875, nous trouvons que nos importations (commerce spécial) ont été de 7,044 mill. 7, et nos exportations de 9,573 mill. 7; l'avantage a donc été de 2,529 mill. 3 de notre côté.

Les années 1877 et 1878, même commerce, présentent un résultat inverse. Les importations ont été de 7,846 millions, et les exportations seulement de 6,626 millions. Différence 1,220 millions contre nous.

	1879.	1880.
	mill.	mill.
Nos importations ont été de. . . .	4,594.8	4,907.5
Et nos exportations de.	3,163.1	3,400.6
Les différences contre nous sont de	1,431.1	1,506.9

Les différences à notre désavantage, pendant plusieurs années consécutives, deviennent considérables, et si ce courant continue, nous en souffrirons profondément.

Le commerce, par les intérêts qu'il crée entre les nations, entretient chez elles des sentiments bienveillants et des intérêts réciproques qui peuvent contribuer à la paix. Le dix-huitième siècle l'a cru, et la pensée de Montesquieu inscrite en tête de ce chapitre le prouve bien. Il l'a même cru plus que le nôtre, ce siècle fantasque et généreux qui n'a vécu que de contradictions et d'illusions.

Qu'aurait dit Montesquieu s'il avait su qu'un traité de commerce conclu avec l'Angleterre, en 1786, serait suivi d'une guerre européenne que l'argent anglais entretiendrait vingt ans contre nous? Qu'aurait-il pensé s'il avait prévu qu'après avoir réformé notre législation douanière en 1860, et avoir conclu des traités de commerce avec toutes les puissances d'Europe, nous nous étions vus abandonnés de toutes, en 1870, même de celles que nous avions faites, et qu'après nos désastres, ayant

besoin de notre liberté commerciale pour relever nos finances, toutes nous ont refusé la résiliation de nos traités?

Ne donnons plus de pareilles armes contre nous; n'oublions pas, n'oublions jamais que les haines nationales ne sont pas éteintes, que la soif des conquêtes et l'ambition de la suprématie hantent encore et hanteront longtemps les cerveaux de ceux que, dans notre bonhomie, nous appelons de grands hommes! Cultivons avec soin les bons rapports qui s'établissent entre nous et nos voisins; étendons-les autant qu'il se peut par une politique commerciale ferme et libérale; mais ne nous lions pas, ne nous enchaînons pas; nous ne serons pas moins respectés; peut-être même le serons-nous davantage ayant voulu et su rester libres.

Occupons-nous maintenant du personnel commercial.

Le dénombrement de 1872 donne, pour les personnes engagées dans le commerce, les transports, le crédit, le chiffre 3,842,878

Et celui de 1876 3,837,223

Différence en moins 5,655

Il y aurait donc une diminution de 5,655 personnes.

Si faible qu'elle soit, cette diminution surprend en présence des augmentations de 455,000 et de 427,000 que nous avons constatées dans l'agriculture et l'industrie.

Il n'est pas possible de s'en rendre un compte complet parce que les travaux publiés par l'administration sur les deux dénombrements de 1872 et 1876 ne donnent pas les mêmes détails, et que l'on ne peut pas ainsi établir des comparaisons bien complètes; mais nous pourrons arri-

ver à des rapprochements intéressants sur les principaux chiffres :

	1872.	1876.
Patrons et chefs (hommes et femmes)	796,711	784,101
Employés —	265,748	317,595
Ouvriers —	445,462	473,701
Familles et domestiques	2,334,947	2,261,826
	3,842,868	3,837,223

Ainsi, en 1876, le nombre des chefs et patrons a diminué de 12,000 ; celui des employés a augmenté de 52,000 et celui des ouvriers de 28,000 ; la famille et les domestiques ont diminué de 73,000.

Les 12,000 patrons qui sont en moins en 1876, que sont-ils ? Nous le saurions si la statistique de 1876 avait donné le nombre des débitants en détail, à côté de celui des négociants en gros, comme l'avait fait la statistique de 1872, qui nous apprend que les petits débitants à cette époque étaient au nombre de 685,743 sur 796,711.

On voit que je n'ai rien dit de trop sur le parasitisme. Dans le nombre 685,743, celui des cabarets doit dépasser 250,000. Paris seul en compte plus de 13,000. J'ai dit ce qu'ils étaient dans nos campagnes.

CHAPITRE XIX

LES PROFESSIONS LIBÉRALES

> Les propriétés immatérielles, telles que les talents et les facultés acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales, et les services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur analogie avec les travaux les plus humbles.
>
> J. B. Say, *Cours complet d'économie politique*, t. Ier.

Notre étude du personnel des travailleurs serait incomplète, si, après celui de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, nous ne nous occupions pas de celui des professions libérales.

Il y a eu un temps, celui des premiers pas de l'économie politique, où les fonctions intellectuelles étaient traitées de stériles. On voulait dire par là qu'elles ne produisaient aucune valeur échangeable. Il est remarquable que J. B. Say, au commencement du siècle, partagea cette erreur des physiocrates, et refusa toute valeur économique aux travaux intellectuels.

L'épigraphe de ce livre, puisée dans son dernier ouvrage, montre que Say avait reconnu son erreur, mais il en avait gardé quelque chose. Le pouvoir absolu lui était odieux; comme il n'était pas facile de s'en expliquer ouvertement devant le grand parvenu de la Révolution qui, à ce moment même, relevait et aggravait la centra-

lisation de Louis XIV, et voulait tout gouverner et tout administrer, Say, non sans courage, reproduisait et aggravait la théorie des physiocrates d'après laquelle il faut gouverner et administrer le moins possible. Ne pouvant traiter les fonctionnaires de suppôts du despotisme, il se dédommageait en les représentant comme des agents pour le moins inutiles. Plus tard, sous la Restauration, devenu professeur d'économie politique, il avait gardé son opinion; mais il en adoucissait l'expression. J'ai suivi son cours; il y revenait souvent sur la manie d'administrer qui caractérise nos bureaux. C'était une de ses thèses favorites, et il la développait avec une ardeur toute juvénile, sans compter le talent qui était très grand.

L'économie politique actuelle est plus modérée, et tout en blâmant l'ardeur avec laquelle les fonctions publiques sont recherchées en France, et la facilité avec laquelle elles se multiplient sous le régime parlementaire, elle reconnaît qu'une grande nation doit être gouvernée et administrée, pourvu que ce soit avec mesure et économie. Dans ce cas, les fonctionnaires publics font un travail réellement utile, et qui a une véritable valeur, quoique non échangeable au marché. Elle reconnaît aussi que les lettres, les sciences, les arts sont un honneur, et un honneur utile pour un peuple; qu'une magistrature indépendante et éclairée lui rend des services éminents; qu'il en est de même de l'armée, de même des hommes de l'enseignement public ou libre; de même enfin du clergé qui, en veillant et en pourvoyant aux besoins spirituels des âmes, remplit la première et la plus indispensable des fonctions.

Il ne s'agit pas d'ailleurs ici d'établir une hiérarchie entre ces diverses fonctions; mais on ne peut s'étonner

que celles qui ont mission de distribuer la parole de Dieu, de rendre une bonne et exacte justice, et de veiller aux frontières, obtiennent avant toute autre la confiance et la reconnaissance de la nation. Ces professions, remarquons-le bien, sont les plus désintéressées de toutes. La modestie de leurs rétributions met le sceau à leur beauté morale, et leur constitue ainsi un double droit au respect de tous. Manquer de respect pour le prêtre, le magistrat, le soldat, c'est leur dérober la partie de leur rémunération qui leur est la plus précieuse, et la plus légitimement due.

Les autres professions libérales, la médecine, le barreau, la science, la littérature, les arts, sont également nécessaires à une grande nation, et prouvent la grandeur, la beauté, l'équilibre des facultés d'un peuple. Elles en sont le lustre et le charme, et leur action sur le travail est des plus efficaces. Par elles, la France tient un rang considérable dans le monde, première dans quelques-unes, éminente dans toutes les autres.

D'après le dénombrement de 1876, la France comptait :

(*Voyez le tableau et la note ci-après.*)

PROFESSIONS.	TITULAIRES.	EMPLOYÉS et OUVRIERS.	FAMILLES et domestiques	TOTAL.
Exercice des cultes...	144,247[1]	15,818	69,602	229,667
Fonctions publiques..	140,329	64,604	362,608	567,541
Instruction publique..	90,247	14,725	117,669	222,641
Professions judiciaires.	30,341	23,684	94,880	148,905
Professions médicales.	44,719	10,611	86,500	141,830
Sciences et lettres....	4,178	976	8,673	13,822
Beaux-arts.....	26,749	7,431	42,050	76,230
Totaux.....	480,805	137,849	781,982	1,400,636
Les chiffres de 1872 étaient	465,116	146,423	626,722	1,238,321

1. Savoir : Clergé catholique séculier, pasteurs protestants, rabbins..... 51,217
Clergé catholique régulier, hommes.... ... 14,813
Clergé catholique, femmes..... 78,217
144,247

CHAPITRE XX

LE NOMBRE DES TRAVAILLEURS

La statistique est l'art de consulter les faits.
MAURICE BLOK, *Traité de statistique.*

Je me propose de rechercher dans ce chapitre le nombre exact de personnes, hommes ou femmes, que notre population donne au travail. Dans les quatre chapitres qui précèdent, nous avons fait cette étude pour l'agriculture, l'industrie, le commerce, les professions libérales; il faut la compléter pour les autres professions, puis totaliser les divers chiffres obtenus et approcher ainsi autant que possible de l'exactitude.

Il semble que, prenant pour base le dénombrement de 1876, et le rapport officiel dont il a été l'objet[1], il ne doit y avoir aucune incertitude sur l'état des personnes, et qu'on devrait arriver à des résultats mathématiques ne laissant rien dans l'ombre ni dans le doute.

Il n'en est pas ainsi. Les travaux officiels sur les dénombrements de 1872 et de 1876 laissent des lacunes, surtout le dernier, qui a suivi des méthodes de classement un peu différentes et n'a pas donné les détails nécessaires

1. *Statistique de la France. Résultats généraux du dénombrement de 1876.*

sur certains points. Le défaut de similitude dans les documents de ce genre est très regrettable; leur principale utilité, en effet, c'est d'être comparatifs.

Le classement des professions diffère de 1872 à 1876; pour la principale modification, il y a eu, je le reconnais, une raison administrative qui a sa valeur. L'armée qui, dans les statistiques précédentes, était classée avec la gendarmerie dans les professions libérales, a cessé de l'être et passe aux professions classées à part, par suite d'un décret du 4 août 1876.

Ce décret est fondé sur ce que les communes rurales ou urbaines ont des droits ou des obligations dépendant de leur population fixe, par exemple pour les octrois, le nombre des conseillers municipaux, certaines perceptions, etc. Il faut donc que ce chiffre fixe des populations soit bien déterminé, pour que chacune connaisse bien ses droits et ses obligations.

On comprend très bien que la gendarmerie, qui n'éprouve que de rares changements dans ses brigades, puisse être admise à compter dans la population fixe d'une commune; mais il n'en est pas de même pour l'armée dont les déplacements fréquents peuvent faire très notablement varier la population fixe d'une commune; on a donc décidé que l'armée serait portée à part, la gendarmerie restant dans sa classe ancienne, c'est-à-dire dans les professions libérales. Il faut bien convenir que cela trouble un peu les idées qu'on se fait de ce corps d'élite chargé de maintenir l'ordre et si dévoué à ses devoirs sévères; mais toute classification peut présenter l'un de ces légers inconvénients.

Cette observation, du reste, n'a d'autre but que de faire comprendre comment les chiffres qui vont suivre diffèrent

quelque peu pour le classement des chiffres officiels. Quant aux lacunes qui existent dans le travail officiel de 1876, elles ressortiront successivement de ce qui va suivre.

Rendons-nous compte d'abord des divisions générales de la population :

1° Agriculture		18,968,605
2° Industrie		9,274,537
3° Commerce		3,837,223
4° Professions libérales		1,400,636
5° Personnes vivant exclusivement de leurs revenus		2,151,888
6° Armée de terre et de mer...	385,076	515,845
7° Gendarmerie, police, etc....	130,769	
8° Professions comptées à part (hôpitaux, collèges, communautés, etc.)		475,514
9° Mendiants, vagabonds, prostituées; professions inconnues ou innommées		281,540
Total de la population en 1876		36,905,788

Nous avons, dans les quatre chapitres précédents, déterminé la part qui, dans les grandes branches de l'activité nationale, appartient aux chefs et patrons, aux employés, aux ouvriers et journaliers, et enfin à la famille et à la domesticité. Faisons ce même travail pour les 5e, 6e, 7e et 8e divisions ci-dessus.

Pour les personnes vivant de leurs revenus, nous trouvons :

Titulaires	943,617
Employés	10,135
Ouvriers	81,200
Famille et service	1,116,936
Total égal	2,151,888

Pour l'armée, dont le chiffre est de 385 076, la statistique de 1876 ne donne pas de détails; mais celle de 1872 donne les chiffres suivants pour un total de 395 358 :

Officiers et soldats	372,965
Famille	18,769
Service	3,624
Total . . .	395,358

Ces chiffres nous permettent d'évaluer approximativement ceux de 1876 :

Officiers et soldats	366,000
Famille	16,000
Service	3,076
Total . . .	385,076

Pour la gendarmerie, nous trouvons :

Officiers et soldats	42,451
Employés et ouvriers	5,433
Famille et service	82,885
Total . . .	130,769

Enfin, pour les professions comptées à part, nous ne trouvons aucun détail dans la statistique de 1876. Celle de 1872 donne seulement cette indication que les sexes s'y trouvent par parties à peu près égales, ce qui ferait pour 1876, dans cette catégorie :

Hommes	238,000
Femmes	257,514
Total . . .	495,514

Nous pouvons maintenant établir le tableau général des travailleurs.

SÉRIES.	PATRONS, CHEFS, TITULAIRES.		EMPLOYÉS ET OUVRIERS.		DOMESTIQUES.	
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.
1	3,495,464	410,927	1,592,273	1,137,193	661,556	663,698
2	899,044	226,636	2,003,050	1,340,217	78,085	143,107
3	563,306	220,795	584,328	207,468	65,655	188,493
4	346,394	135,461	137,849	28,358	42,941	139,541
5	» [1]	» [1]	40,276	51,058	98,181	262,750
6	366,000	»	»	»	1,500	2,476
7	45,451	»	5,046	357	431	1,724
8	40,000[2]	80,000[2]	10,000[2]	20,000[2]	1,000[2]	2,500[2]
	5,755,659	1,073,819	4,372,822	2,784,651	949,349	1,404,289

Ces chiffres se résument comme suit :

	Hommes.	Femmes.
Chefs, patrons, titulaires . . .	5,755,659	1,073,819
Employés, ouvriers, journaliers.	4,372,822	2,784,651
Domestiques.	949,349	1,404,289
	11,077,820	5,262,759
Ces deux chiffres réunis s'élèvent à	16,340,589	
Nous avons vu tout à l'heure que le chiffre des personnes vivant de leurs revenus est de	943,617	
Le chiffre des mendiants, vagabonds, etc., est de	281,540	
	17,565,746	
Le chiffre des familles, femmes, vieillards, enfants, est donc de . . .	19,340,042	
Total général . . .	36,905,788	

1. Ces deux chiffres, qui représentent les personnes vivant exclusivemen de leurs revenus immobiliers ou mobiliers, ont dû être omis ici. Ils sont en réalité :

Hommes.....	523,639
Femmes.....	419,978
	943,617

2. Ces chiffres sont donnés par évaluation; je es crois trop faibles.

Telle est donc, au point de vue du travail, la constitution intime de la population française.

Les patrons, chefs, titulaires, sont au nombre de 6,829,448.

Celui des employés, ouvriers et domestiques est de 9,511,181.

Aucun fait ne prouve mieux combien chez nous les rangs de la propriété et du patronat sont largement ouverts. Je ne crois pas que, chez aucune nation, la démocratie, la vraie et la bonne, s'affirme avec plus de certitude et de puissance.

CHAPITRE XXI

L'OUVRIER PARISIEN

> Comme il y a au fond des choses présentes toute une révolution à opérer dans les conditions intimes[1] de la société moderne, et que notre peuple est la force instinctive qui y pousse, son secret est de demeurer disponible.
>
> CORBON, *Le secret du peuple de Paris.*

> Il y a, dans les substructions de l'édifice social, une armée prête à tout.
>
> MAXIME DU CAMP, *Paris, sa vie*, etc.

J'aborde ce chapitre avec un sentiment pénible, car j'y serai nécessairement entraîné à scruter une de nos infirmités nationales. J'ai longtemps hésité, et peut-être ne me serais-je pas décidé à cette étude, si d'autres ne m'y avaient précédé, et notamment des hommes qui, sortis de la condition ouvrière et se constituant les historiens ou les confidents de l'ouvrier parisien, ont présenté des considérations et des chiffres que, pour ma part, j'aurais craint de hasarder, et ont cru l'honorer en dévoilant son secret qui n'est autre que la révolution *sociale* et *intime*.

Fallait-il s'arrêter à cette objection que la vérité peut donner des armes à ceux qui nous jalousent. L'étranger qui d'ailleurs a aussi ses maladies et ses plaies, nous con-

1. Remarquez ce mot; il ne touche à rien moins qu'à la famille et à toutes ses lois.

naît bien, et quelquefois mieux que nous ne nous connaissons nous-même. Le premier besoin de notre pays d'ailleurs, c'est de savoir la vérité, et le premier devoir de ceux qui l'ont cherchée, c'est de la dire telle qu'ils la voient, telle qu'ils la sentent.

J'ai fait ressortir plus haut[1] l'importance particulière de l'industrie parisienne; j'ai dit aussi le grand mérite que ses ouvriers y déploient; mais j'ai fait mes réserves sur le caractère de ces ouvriers.

Quel est-il? Sont-ils Parisiens pour rien?

Cette question en amène une autre qu'il faut examiner d'abord : y a-t-il un esprit parisien?

Il suffit de lire l'histoire pour s'assurer qu'il y en a un, et que ce n'est pas dans les sommités parisiennes qu'il faut le chercher.

La bienveillance, la sociabilité, la facilité et la courtoisie des relations, la haute culture littéraire et scientifique, le goût vif et délicat des arts, tous ces traits qui font le charme et la puissance intellectuelle, morale et sociale de Paris, et qui ont été si bien décrits et sentis par un de nos plus spirituels spiritualistes, dans une récente séance de l'Académie française[2], ne sont pas un privilège de Paris. C'est l'esprit français qui les lui donne, ce grand et aimable esprit, libre et ouvert, plein de tolérance et de respect pour tous les droits, plein de charité, d'humanité chrétienne. Il resplendit mieux à Paris qu'ailleurs, parce que le théâtre est plus vaste; mais le pays entier a sa part dans ce foyer brillant, savant, littéraire et charitable; de toutes nos provinces, le mérite afflue vers ce centre vivi-

1. Chapitre XVIII.
2. M. Caro, *Réponse à M. Maxime du Camp.*

fiant. Mais cette élite de Paris, indigène au provinciale, quelle est sa part dans l'ensemble de la population ? A peine un cinquième.

De quoi se composent les autres parties ? De la petite bourgeoisie et du petit commerce, de la boutique et du détail, des ouvriers qui sont en grand nombre, et enfin dans les bas-fonds, des égarés, des déclassés, des fainéants, des repris de justice et de tous ces misérables, la fange de toutes les capitales, mais qu'il faut bien compter, non seulement au point de vue moral, mais au point de vue politique, puisqu'ils ont droit au bulletin de vote, et qu'au besoin ils y ajoutent le fusil et le pétrole[1].

La petite et moyenne bourgeoisie parisienne est le type toujours jeune et vivace, quoique bien vieux, de la mobilité dans les impressions, de la constance dans l'opposition. Hostile à tout ce qui trouble ses affaires, et complaisant à l'émeute, passionné pour l'égalité et avide de distinctions et de croix, railleur et crédule, sceptique et charitable, le Parisien est la mobilité et la contradiction incarnées.

Gobe-mouche politique et pâture prédestinée des charlatans et des politiciens, don Quichotte et Pança, fier d'être Français, orgueilleux d'être Parisien, brave mais à ses heures,—celles du succès, et celles-là surtout,—le bourgeois de Paris a été raillé, il y a vingt-trois siècles, par Aristophane. Il était Athénien, il l'est encore un peu; spirituel et léger comme lui, en quête de nouveautés comme lui, toujours fatigué d'Aristide[2], contempteur de

1. Aux dernières élections (août et septembre 1881) les suffrages donnés aux candidats jacobins se sont élevés à 175,000, plus du tiers du nombre total des électeurs.

2. PLUTARQUE, *Vie d'Aristide*.

l'autorité debout et portant son deuil à sa chute. Aussi son premier soin quand elle est tombée, est-il d'acclamer celle qui succède ; mais ses applaudissements ne sont pas de longue durée ; ils sont de ceux dont s'étonnait Phocion, lorsqu'il les recevait à la tribune aux harangues et qu'il se retournait vers ses amis, leur demandant quelle sottise il avait dite[1].

J'ai montré ailleurs les suites de cet esprit dont Paris n'a pas souffert seul, mais la France entière[2]. « Il a été dans la destinée de la France, ai-je dit, que sa capitale fût, tout ensemble, le siège du pouvoir le plus concentré qui ait jamais paru dans le monde, et celui de la population la plus portée aux séditions dont l'histoire fasse mention ; d'une bourgeoisie avide d'émotions et de changements politiques ; pétrie de l'esprit de dénigrement et d'opposition contre toute autorité, et d'une populace inflammable, ivre d'égalité et d'envie, et dont les derniers rangs toujours prêts à tout, n'aspirent qu'à traduire en actes de violence les conseils et les exemples de la bourgeoisie qu'elle suivra d'abord, pour la dépasser, la dominer, la terroriser après ! »

Y a-t-il là une erreur ou une exagération ? Non ; les plus sanglantes taches de notre histoire sont l'œuvre du menu peuple de Paris.

Qu'étaient les Cabochiens qui ont longtemps tenu la cité sous leurs couteaux ? Juvénal des Ursins nous le dira[3] :

« A la fin d'avril et au commencement de mai, se mirent

1. PLUTARQUE, *Vie de Phocion.*
2. *La décentralisation*, p. 101.
3. Tome II, p. 481 et 484.

sus, plus fort que devant, meschantes gens, tripiers, bouchers et escorcheurs, pelletiers, cousturiers et autres pauvres gens de bas estat qui faisaient de très inhumaines, déshonnestes et détestables besongnes.

» ..... Et estait pitié de voir et sçavoir ce que faisaient lesdites meschantes gens, lesquels on nommait les Cabochiens, à cause d'un escorcheur de bêtes nommé Caboche, qui estait l'un des principaux capitaines desdites meschantes gens.... »

» Les massacreurs d'août 1572, dit Michelet [1], comme ceux de septembre 1793, furent en partie des marchands ruinés, des boutiquiers furieux qui ne faisaient pas leurs affaires. »

Lorsque Henri IV relevait la France à force de courage et d'habileté, qui lui refusa, pendant quatre ans, l'ouverture des portes de Paris? ce fut la basse population, appuyée sur l'étranger. Ce fait odieux a été justement flétri par un de nos plus grands historiens : « Le zèle fanatique se retirait dans les classes inférieures. Ce sont elles qui, par un régime de compression et de terreur, imposèrent à Paris la prodigieuse patience avec laquelle cette grande cité soutint les fatigues et les misères d'un siège de quatre ans ; elles enfin qui, livrées en aveugles au protectorat du roi d'Espagne, donnèrent le monstrueux spectacle d'un parti démocratique, qui n'était pas un parti national [2]. »

Dans nos grands désastres, qui a fait la Commune? qui a assassiné et incendié? Est-ce le Paris de l'intelligence?

1. *Histoire de France*, t. IX, p. 457.
2. AUGUSTIN THIERRY, *Histoire du tiers état*, t. I, p. 178 et 179.
C'est à la même époque que la *Satire Ménippée*, ce cri courageux, spirituel, éloquent, du bon sens et du patriotisme français, disait : « O Paris, qui n'es plus Paris, mais un spélonque de bestes farouches! » — *Spélonque*, caverne.

Il a fourni les victimes de la place Vendôme. C'est le Paris de la force brutale, c'est la vile multitude parisienne [1]; on lui cherche une excuse dans ce fait qu'elle comptait plus d'étrangers et de provinciaux que de Parisiens ; il y en avait beaucoup, sans doute, mais les journées d'octobre et de janvier, celle du 18 mars, de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, puis du chirurgien-major Pasquier, la tuerie de la place Vendôme, les assassinats de Mazas, d'Arcueil, de la rue Haxo, resteront éternellement, dans l'histoire, les crimes des basses multitudes parisiennes, comme preuve flagrante, indéniable, qu'il y a deux Paris, et que ce n'est pas celui des lumières, du patriotisme, du bon sens, de l'honnêteté, qui est en majorité. Comptez, au surplus, même dans le conseil municipal actuel, la part faite à l'un et à l'autre Paris.

Ce triste esprit parisien, dont nous venons de résumer la triste histoire, que devient-il chez le travailleur parisien? Ces ouvriers si habiles, si ingénieux, descendent-ils tous aussi bas? Ces fureurs populaires les pénètrent-elles sans distinction? S'il en était ainsi, ce serait, à courte échéance, la mort de l'industrie parisienne. Le mal n'est ni si grand, ni si prochain.

Remarquons d'abord qu'il n'est pas de ville où plus d'ouvriers passent du salariat au patronat [2]. Il est vrai

1. Ce mot de M. Thiers ne lui a jamais été pardonné par le jacobinisme; il est loin cependant d'être assez sévère pour les bandes sorties de la fange de la grande ville.

2. Un grand nombre d'ouvriers sont parvenus par leur intelligence, leur courage, leurs efforts persévérants, leur esprit d'économie et de prévoyance, à devenir chefs d'industrie. Dans la fabrication de l'*article de Paris*, notamment, presque tous les patrons sont d'anciens ouvriers. Beaucoup d'entre eux ont rencontré, dans l'active coopération de leur femme, un puissant auxiliaire de leur fortune. » (*Enquête de la Chambre de commerce de Paris*, 1872, p. 20.)

qu'il n'en est pas non plus où le petit négoce et la boutique aient pris un aussi large et aussi regrettable développement, pour former cette classe à part de demi-oisifs et demi-travailleurs, qui réunit tous les défauts et les prétentions de l'habit et de la blouse.

Quoi qu'il en soit, ce passage fréquent du salariat au patronat, qui donne à l'ouvrier la preuve sans réplique qu'il n'est pas renfermé dans une voie sans issue, et que son sort est dans sa main, semblerait devoir être pour lui tout à la fois un encouragement et un apaisement, et nul doute que cet effet se produise chez un certain nombre d'entre eux; il y a là évidemment un large exutoire à la manie d'indocilité, au besoin d'efforts et de profits isolés, qui tourmentent les esprits chagrins ou pressés. Par cet appel et au moyen de ce dérivatif, la population ouvrière parisienne semblerait devoir être, du moins dans son élite, plus calme, plus patiente, plus intelligente de ses devoirs, qui sont pour elle le chemin assuré du succès. Il n'en est cependant pas ainsi. Nulle part ne sont plus générales, plus amères, plus impraticables qu'à Paris, les revendications des ouvriers contre la société. Il n'est pas de signe plus certain du défaut d'équilibre de l'esprit parisien.

S'il fallait une preuve du sort réservé aux populations qui, volontairement ou non, se laissent dominer par le nombre, par l'ignorance, par les rêves des esprits égarés, il n'y aurait pas besoin de la chercher ailleurs qu'à Paris; elle y est complète; mais comment la partie saine, intelligente, honnête de la population ouvrière de Paris s'abandonne-t-elle ainsi? Comment se laisse-t-elle supplanter, dominer par la partie la moins intelligente et la moins honorable? C'est assurément un problème digne d'étude.

J'ai connu beaucoup d'ouvriers parisiens, particulièrement parmi les meilleurs; j'ai connu aussi beaucoup de patrons sortis de leurs rangs. J'ai donc pu lire, non avec un parti pris, — un parti pris dans ces questions est infailliblement une erreur ou une injustice, — mais armé de renseignements bien divers, les nombreux ouvrages écrits sur Paris. Il en est qui n'apprennent rien et ne sont que des redites dans l'éloge ou le blâme, mais d'autres sont des œuvres originales et vraies, et notamment :

Le secret du peuple de Paris, par M. Corbon [1] ;

Le sublime ou le travailleur de Paris, tel qu'il est et tel qu'il doit être, par M. Denys Poulot [2] ;

Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie, par M. Maxime du Camp [3].

Nous avons vu, au chapitre précédent, que l'industrie parisienne compte 760 000 collaborateurs *intra muros*. Ce nombre de 760 000 se compose comme suit :

Patrons.	123 000
Ouvriers.	421 000
Ouvrières	216 000

1. M. Corbon, ouvrier sculpteur en bois, représentant du peuple en 1848, député à l'Assemblée nationale, aujourd'hui sénateur. Son livre est de 1863.

2. M. Denys Poulot, ancien élève d'une école d'arts et métiers, ouvrier ajusteur, devenu patron d'un atelier de mécanique ; son livre, dont j'ai parlé au chapitre XII, est de 1870. La vérité y est dite crûment, et n'aurait pas perdu à être moins nue. Il y a des tableaux repoussants.

3. Livre original et intéressant, commencé en 1869, terminé en 1875, avec un succès toujours croissant. C'est une série de monographies des divers organes de la grande cité. Le perpétuel et étonnant contraste que présente, à chaque pas, cette ville singulière entre toutes ; ce mélange confus de hideux et d'admirable, de monstrueux et de grand, est peint dans ce livre avec un esprit fin, alerte et sérieux, ayant à son service une plume bien parisienne. L'auteur n'y ménage pas les vérités sévères à la démagogie. Ce n'était pas la moindre difficulté de son livre, et ce n'en est pas le moindre mérite.

Malgré l'influence très grande, en bien et en mal, exercée par les femmes, il n'y a pas lieu de les faire entrer dans le calcul. Notre étude portera donc sur les 421 000 ouvriers hommes. 421 000

Il faut y ajouter une grande partie des 123 000 patrons qui sont, à proprement parler, des ouvriers travaillant chez eux, seuls ou avec un ou deux aides, et qui partagent absolument les aspirations, les passions, les préjugés des ouvriers; disons, pour arrondir les chiffres. . . 75 000

Nous voici donc en présence d'un corps de 500 000 hommes 500 000

Forment-ils un tout homogène? Nous savons déjà qu'il y faut faire des distinctions, et nous trouverons, dans les trois auteurs que je viens de nommer, des informations sûres et précieuses.

M. Corbon constate trois degrés de salaires qui correspondent, pour lui, à trois degrés d'intelligence et d'habileté, ce qui est évident; mais il semble aussi mesurer à cette échelle la moralité, et cette conclusion, dans ces termes généraux, n'est pas admissible. Quoi qu'il en soit, il partage l'armée industrielle de Paris en trois catégories; la première et la troisième comptent chacune pour un quart, la seconde pour moitié. Le vrai type de l'ouvrier parisien, suivant l'auteur, est dans la première classe, et c'est dans ces 125 000 hommes-là qu'il faut chercher son esprit et son secret[1].

1. Dans un mémoire extrêmement intéressant, lu par lui, en 1864, à l'Académie des sciences morales et politiques, le très regrettable M. A. Cochin cite les chiffres de M. Corbon et ne les conteste pas. Il avait autorité dans ces matières, ayant été maire et membre du Conseil municipal de Paris, sa ville natale. Dans tout ce qu'il a écrit sur Paris, il montre la bienveillance naturelle au descendant d'une des plus vieilles et des plus

M. Denys Poulot voit, dans la classe laborieuse de Paris, huit types différents :

L'ouvrier vrai ;

L'ouvrier ;

L'ouvrier mixte ;

Le sublime simple ;

Le sublime flétri ou descendu ;

Le vrai sublime ;

Le fils de Dieu ;

Le sublime des sublimes.

Ici une explication est nécessaire.

Le mot sublime est emprunté à une chanson aimée des ouvriers et dont le refrain est :

> Le gai travail est la sainte prière
> Qui plaît à Dieu, ce *sublime ouvrier*.

Les ouvriers voulant introduire le mot *sublime* dans leur langue d'argot, et se l'appliquer, ont, selon l'usage des langues vertes, traité en contre-sens le mot, qui exprime la grandeur souveraine, et s'applique en argot, à la chute, à la dégradation.

Ainsi le *sublime simple* est l'ouvrier médiocre et d'une moralité fragile ; le *sublime flétri* est celui qu'une condamnation a atteint, ou qui est tombé du patronat au salariat ; le *vrai sublime* touche à la dégradation ; le *fils de Dieu*, à l'abjection ; le *sublime des sublimes* à la perversité morale et à l'abêtissement par la dépravation.

honorables familles parisiennes, à qui est dû l'hospice portant son nom. M. Cochin aimait Paris : « Je l'aime, disait-il, comme l'aimait Montaigne, avec ses verrues. » Il n'ignorait pas, cet esprit ferme et sagace, mais le taisait comme un bon fils, que certaines de ces verrues sont de terribles plaies.

On doit à M. A. Cochin un livre sur l'*Esclavage*, qui est une œuvre chrétienne et littéraire de premier mérite.

M. Denys Poulot donne les chiffres proportionnels suivants pour les diverses classes :

Ouvriers vrais	10 p. 100	40 pour 100
Ouvriers.	15 —	
Ouvriers mixtes	15 —	
Sublimes simples	20 —	60 —
Sublimes flétris	7 —	
Vrais sublimes	10 —	
Fils de Dieu	16 —	
Sublimes des sublimes. . . .	7 —	
	100	100

Suivant l'auteur, les trois premières catégories font au moins trois cents jours de travail par an ; les autres, de deux cent cinquante à cent cinquante !

On voit que M. Denys Poulot fait au mal une part plus forte que M. Corbon. Il en donne la raison, et elle est triste. Depuis vingt ans, dit-il, le nombre des sublimes a augmenté de 20 pour 100 ; 1 pour 100 par an ! Je rappelle que le livre de M. Denys Poulot est de sept ans postérieur à celui de M. Corbon.

Écoutons maintenant M. Maxime du Camp. J'ai dit le succès qu'avait obtenu son livre dès son premier volume paru en 1869. Toutes les administrations publiques ou privées se sont dès lors empressées à ouvrir leurs cartons à l'auteur et à le combler de renseignements. Ainsi pourvu, il a, dans son dernier volume, paru en 1875, tracé de la population ouvrière parisienne l'émouvant tableau que l'on va lire :

« La classe ouvrière de Paris, celle qui, avec une humilité pleine d'orgueil, s'intitule le prolétariat, n'est point pénétrée

tout entière par la haine et le besoin du bouleversement. Elle peut se diviser en trois catégories distinctes qui se côtoient plus qu'elles ne se mêlent, et n'agissent d'instinct avec ensemble que dans certaines circonstances politiques, telles que l'exercice du droit électoral. En tête, et formant une aristocratie très respectable, se trouve le groupe de ce qu'on peut appeler les bons ouvriers, groupe très nombreux, empressé au travail, économe et de mœurs excellentes. L'esprit de parti ne les égare pas; mais l'esprit de camaraderie, aidé du respect humain, les entraîne, et, lors des chômages imposés par les chefs grévistes, ils s'abstiennent de paraître à l'atelier; ces hommes, qui sont le noyau d'où naît la bourgeoisie, qui d'ouvriers deviennent contre-maîtres, puis patrons, sont l'honneur même du peuple parisien; ils ont des vertus sérieuses et sont à la société ce que les sous-officiers sont à l'armée : une réserve où l'on peut recruter des éléments de force excellents. Mais, en temps de troubles, ils ne doivent inspirer ni crainte ni confiance; ils ne prennent pas part à l'insurrection, ils ne luttent pas contre elle; ils restent neutres.

» A l'opposé de ce monde probe et laborieux, grouille une population très dispersée, particulièrement dangereuse, et que les agents de la sûreté désignent sous le nom générique de *la gouappe;* elle se compose de vagabonds, de voleurs, de repris de justice, de surveillés en rupture de ban, de souteneurs de filles de bas étage; je la connais. Lorsque j'ai eu à étudier la mendicité, l'indigence menteuse qui vit aux dépens de l'Assistance publique, la Cour d'assises, les détenus, les malfaiteurs, les prostituées, j'ai plongé jusque par-dessous les bas-fonds; j'en suis remonté, non pas désespéré de l'avenir, mais singulièrement ému. Il y a là, en effet, dans les substructions souterraines de l'édifice social une armée prête à tout. On peut l'évaluer; elle compte quarante-cinq mille hommes. Nulle idée politique, nulle recherche d'amélioration ne les guide; ils sont au mal et à la violence. La plupart sont des malades, il faut le reconnaître : intelligence embryonnaire, ignorance inqualifiable, corps ravagé, prédominance des instincts brutaux, paresse invincible, indifférence morbide; ils représentent assez bien une sorte de choléra social qui éclate

parfois sous l'empire de certaines occurrences exceptionnelles, mais qui fermentent toujours à l'état latent.

» Ceux-là sont constamment disposés à toute action, pourvu qu'elle soit mauvaise. Lorsqu'ils se jettent dans un combat, celui-ci devient immédiatement cruel et sans merci. Ils sont des bras redoutables, lorsqu'une tête envieuse et méchante les dirige. On s'en aperçut pendant la Commune. Ces hommes ont entrevu là, à la lueur des incendies, une sorte d'Éden grossier où les fleuves d'absinthe et de vin coulaient à vannes ouvertes, où la ruine universelle allait les faire les égaux des plus riches, où tout fuyait devant leur force, qui n'était que l'horreur inspirée par la férocité de leurs actes. Ce sont eux qui ont versé l'huile de pétrole et qui ont assassiné les otages. Ils n'ont point oublié ces jours de bombance ensanglantée, ils y pensent, ils y rêvent; et, si l'on n'y veille, ils essayeront de reconquérir ce paradis perdu, qui restera, dans leur souvenir, une légende à jamais regrettée [1].

» Entre ces deux groupes si dissemblables, je placerai le troisième qui leur sert d'intermédiaire, car il cherche à ébranler la sagesse du premier, et il n'hésite pas à utiliser la bestialité du second. C'est là que l'on trouve le personnel des grévistes quand même, les apôtres de la libre pensée à laquelle ils ne comprennent rien, sinon qu'elle paraît en contradiction avec les idées respectées; c'est de là que sortent les ouvriers qui prolongent « le lundi » jusqu'à la fin de la semaine; c'est là que fleurissent les orateurs d'atelier et de cabaret, ceux

1. Dans un livre récemment publié (j'écrivais ceci en 1877), *l'Assommoir*, M. E. Zola a essayé la peinture des bas-fonds parisiens. Il a cru utile et moral (il le déclare dans sa préface) de mettre en pleine lumière l'existence et les sentiments de cette partie perdue de la population, que la paresse, l'ivrognerie et la débauche conduisent irrésistiblement à l'abjection sordide et désespérée.

Il n'y a, selon moi, aucun intérêt moral ou social à étaler de telles misères. Un écrivain se décide-t-il cependant à tenter cette aventure? Au moins faut-il qu'il ne s'enlève pas lui-même toute autorité, en ne présentant que des tableaux repoussants, où ne comparaissent que des êtres dégradés, parlant une langue grossière jusqu'à la nausée. Or, le livre entier de M. E. Zola est de ce style.

On n'obtient un effet moral qu'en s'adressant au cœur, et le cœur est sourd aux crudités des langues vertes.

qui parlent de « revendications, de droits imprescriptibles, » de la tyrannie du capital, de l'exploitation de l'homme par » l'homme », et qui abusent jusqu'à la nausée de cette logomachie où les mots sont d'autant plus vides qu'ils sont plus redondants. L'idéal de ces hommes est facile à définir; l'égalité des droits ne leur importe guère; ils veulent l'égalité des jouissances.

» Triste monde que celui-là : emphatique, exagéré, discoureur, hypocrite néanmoins et dissimulant de son mieux le fiel qui toujours lui remonte aux lèvres; le moyen âge l'aurait volontiers cru animé du souffle diabolique et l'eût exorcisé. Il ne serait pas dangereux cependant, s'il n'était la proie des déclassés de la petite bourgeoisie qui souffrent autant que lui de leur propre médiocrité, et qui mettent tout en œuvre pour l'exploiter au profit de leurs ambitions personnelles. C'est sur ces malheureux qu'agissent les candidats évincés, les journalistes sans journaux, les avocats sans cause, les hommes d'argent sans crédit, les médecins sans clientèle, et la nuée de ces novateurs qui bouleverseraient le monde pour amener l'essai de leur système?

On remarque qu'il n'y a qu'un chiffre dans ce tableau, celui de ces 45,000 bandits, toujours prêts au mal, leur seul instinct, leur seule joie. Ce chiffre est évidemment emprunté à des documents officiels[1].

Tel est le monstre qui veille et attend une occasion dans les bas-fonds parisiens; les célèbres blouses blanches, cette apparition des grands jours, sortent de là, et il ne faut pas oublier que sur ces 45,000 malheureux, il y a au moins 30,000 électeurs!

1. M. Denys Poulot estime à 7 pour 100 le nombre *des sublimes des sublimes* dans la population ouvrière. Sur les 500,000 hommes qui composent cette population, ce seraient 35,000 hommes. Les 10,000 autres seraient à prendre dans les *fils de Dieu*.

Ils ne seraient pas dangereux, dit M. Maxime du Camp, s'ils n'étaient dans la main des déclassés de la petite bourgeoisie, ces avocats sans cause, ces médecins sans malades, ces journalistes sans journaux ! Ils sont dangereux par d'autres causes encore ; ils sont dangereux pour leurs camarades des deux séries qui les précèdent, l'une, la seconde, qui, à l'occasion, n'hésite pas à *utiliser leur bestialité ;* l'autre, la première, qui exerce sur eux une influence considérable, et leur fournit les mots que l'émeute inscrit sur son drapeau.

Ici, nous devons consulter M. Corbon ; il n'est pas suspect assurément dans cette cause ; et d'ailleurs, il faut bien le dire, il a cru et voulu glorifier ses anciens camarades de la première série en les prenant comme types. Écoutons-le donc :

« Je ne conteste pas que la tendance à compter sur l'État, en tout et pour tout, ne soit le défaut d'un peuple enfant, longtemps tenu en une étroite tutelle ; mais c'est aussi le défaut d'un peuple rêveur et préoccupé de grands intérêts. Il n'est pas une personne qui, dominée par une constante préoccupation des choses extérieures, ne souhaite que quelqu'un veuille bien se charger de ses petits intérêts à elle. Le populaire parisien est exactement dans cette condition. Et quelle autre puissance pourrait, dans sa pensée, suppléer les pouvoirs publics, pour un pareil soin ? Il n'en est pas, bien entendu. Or, en tenant compte de ses défauts et de ses qualités, de son imprévoyance des nécessités terre à terre et de son étonnante préoccupation des questions les plus élevées, on découvre bientôt que c'est moins à un maître qu'il entend confier le soin de ses intérêts qu'à une sorte d'intendant. *Le peuple de Paris est un* GRAND SEIGNEUR SANS CULOTTE *qui prend l'État pour son* HOMME D'AFFAIRES.

» Au point de vue politique, cet appel à la haute main

gouvernementale révèle aussi l'espoir d'une direction générale qui donne satisfaction aux vœux intimes, aux besoins expansifs de la nation : *le peuple est une armée qui veut un* GÉNÉRAL.

» On peut concevoir que le citoyen suisse, par exemple, ne demande à l'État que de conserver précieusement les institutions démocratiques et fédérales de son pays, en faisant respecter au dehors les droits de la Confédération helvétique : tout va bien, quand la Suisse va bien.

» La préoccupation du citoyen français est tout autre. Il ne s'agit pas seulement pour celui-ci de désirer que son pays jouisse des institutions les plus parfaites, les plus propres à faciliter le développement de toutes les valeurs morales et physiques, et que la nation française puisse servir de modèle à toutes les autres. Nous savons que le civisme français ne peut s'enfermer dans la limite de la frontière; il mène à pratiquer cette maxime : *Charité bien ordonnée est de commencer par les* AUTRES.

Tout cela, dans la pensée de l'auteur, n'est assurément pas dit au détriment, ni à la honte du cœur et des sentiments de l'élite de la population ouvrière parisienne ; mais enfin, que fait-on ici de la raison et de la logique? le respect des lois, la saine intelligence des choses de ce monde, qu'en fait-on? Les misères terre à terre, on ne s'en soucie pas, et c'est précisément par là que l'on séduit les masses qui n'admirent que ce qu'elles ne comprennent pas, et ne tiennent compte que de la hauteur où l'on plane.

Là est le véritable danger ; l'élite de la population ouvrière parisienne n'a pas seulement action sur les 45,000 misérables qui sont prêts à suivre quiconque leur montrera quelque chose à renverser, quelque coup de main à tenter, contre une autorité quelconque ; elle sait qu'elle peut compter aussi sur toute la classe intermédiaire de

la population ouvrière qui compte plus de 250 000 hommes; celle-là ne regarde pas, dans les grands mots, s'ils sont creux, dans les phrases ronflantes, si elles sont vides; elle y croit parce qu'ils viennent de ses chefs naturels. Au nom de la fraternité des peuples, elle verra jeter à l'eau un gendarme sans le défendre, et assassiner des prisonniers sans les arracher à leurs bourreaux.

Nous voilà, je pense, bien fixés sur l'esprit politique du peuple de Paris. Quel est son esprit religieux? Le même auteur nous le dira :

« La classe populaire de Paris, qui, dans le passé, formait la clientèle la plus ardente du sacerdoce catholique, et qui lui fut parfaitement fidèle jusqu'aux premiers temps de la Révolution, est maintenant, et à beaucoup près, de toutes les populations de la France, celle qui est la plus insoucieuse. On est anticlérical à ce point, dans l'atelier parisien, que les très rares fidèles qu'y peut compter l'Église, n'y sont pas moins exposés aux sarcasmes que les très rares réfractaires à la démocratie. *L'ouvrier type de Paris est un apprenti libre penseur.*

» Ce qui a fortement germé du vieil enseignement catholique, c'est l'esprit de solidarité universelle, le sentiment de fraternité des hommes et des nations, l'espérance de la terrestre rédemption morale, intellectuelle, et physique du genre humain.

» Si la société moderne entend briser les lisières au moyen desquelles l'Église la voudrait maintenir sous sa loi, c'est grâce à ces lisières que la société d'autrefois a appris à marcher. La nation prédestinée qui a fait la Révolution, qui a marqué l'ère nouvelle, cette nation, catholique jusqu'en 1789 et plus tard encore, témoigne qu'elle n'était pas pour cela inférieure aux nations religieusement affranchies. *Le catholicisme a fait au peuple français la courte échelle pour qu'il pût s'élever à la Révolution.* »

Et l'ouvrage conclut ainsi :

« La Révolution inaugure l'âge héroïque du travail.

» *Le secret du peuple de Paris est d'être la force instinctive qui pousse aux développements du nouveau principe rédempteur.* »

Il n'y a donc pas à en douter; le peuple, le travailleur de Paris, veut à la fois la révolution sociale et la révolution religieuse, et son secret est d'être toujours prêt pour les bonnes occasions. C'est un de ses représentants les plus autorisés et les plus honorables qui le dit.

Il est vrai qu'il ne manque pas aujourd'hui d'hommes pour qui M. Corbon, comme M. Denys Poulot, ne sont que des retardataires sans autorité pour juger des vrais sentiments des multitudes parisiennes, bien plus avancées, selon les meneurs nouveaux, dans les aspirations révolutionnaires, bien plus hostiles, non seulement à tout culte religieux, mais à la notion et à l'amour de Dieu même, que ces auteurs ne l'ont dit.

Ce qui peut être vrai dans ces récriminations des jacobins actuels, c'est que le recensement de l'armée du désordre, donné par M. Maxime du Camp, serait trop faible, et qu'on lui aurait fait tort en ne l'estimant qu'à 45,000 bandits prêts à tout. Ils doivent être aujourd'hui plus nombreux ; la faiblesse et les concessions du pouvoir s'accentuent dans la même proportion.

Mais les tableaux et les appréciations de M. D. Poulot et de M. Corbon resteront comme l'expression de la vérité. Il ne faut pas se méprendre d'ailleurs sur les intentions des deux auteurs. Ils n'ont pas voulu montrer à la société française les abîmes qu'elle côtoie pour qu'elle s'en préserve. Ils ont voulu déployer le drapeau révolutionnaire

et montrer comme irrésistibles les forces de la révolution. Ce que le jacobinisme leur reproche en réalité, ce sont leurs indiscrétions et non leurs erreurs.

Quant à l'auteur de *Paris, ses organes*, etc., cette œuvre courageuse que sont venues compléter et éclairer d'une sinistre lueur les *Convulsions de Paris*, la haine furieuse dont le jacobinisme poursuit M. Maxime du Camp suffit seule à prouver combien il a touché juste. L'Académie française s'est honorée en appelant dans son sein ce talent, ce courage, cette franchise [1].

1. On trouvera aux Appendices N et O des détails complémentaires sur les révolutionnaires parisiens.

CHAPITRE XXII

L'OUVRIER LYONNAIS

> La génération ouvrière actuelle tranche sur les générations qui l'ont précédée; elle a été entraînée, par la force des circonstances, vers des sentiments et des passions qui lui donnent une physionomie à part, et la détachent de l'histoire du passé.
>
> L. Reybaud, *Études sur les manufactures, la soie*, p. 135.

La soie n'occupe pas le premier rang parmi nos grandes industries ; ce rang, nous l'avons vu plus haut, appartient à la laine ; mais, dans celle de la soie, Lyon a conquis une prééminence incontestée [1], et le travail y est organisé d'une manière toute spéciale, et qui mérite un examen particulier.

Je suivrai ici la même marche que pour l'ouvrier parisien, et je demanderai d'abord à la bourgeoisie lyonnaise ce qu'elle est.

Religieuse, économe, travailleuse, positive et pratique, aimant ses devoirs, ceux surtout de la famille, peu portée aux choses d'imagination, prisant la raison plus que l'esprit, artiste cependant en industrie, et d'un goût indus-

1. La France possède environ 150,000 métiers, sur lesquels l'agglomération lyonnaise et son rayon d'activité en ont 110 à 115,000.
L'étranger, Angleterre, Allemagne, Suisse, Savoie, etc., ont environ 235,000 métiers.

triel très fin, très varié, très fécond et toujours nouveau, très charitable, respectueuse du passé, méfiante du changement, mais très libérale dans ses doctrines économiques, la bourgeoisie lyonnaise a toujours été l'une des plus fortes et des plus respectables de notre pays.

A Lyon, plus que partout ailleurs, les femmes prennent part, dans le commerce et la fabrique, au travail de leurs maris, collaboration inestimable dans une industrie où le goût et la grâce jouent un si grand rôle.

Les ouvriers s'étaient formés à l'image de la bourgeoisie, qui, avec eux, avec les *canuts*, a fait de Lyon, cette ancienne métropole des Gaules, la métropole moderne de la soie. Fait vraiment digne d'étude et de respect ! Ni les conditions géographiques ou climatériques, ni des cultures spéciales, ni des données exceptionnelles de lieux, d'eaux ou de transports, ne donnent raison de cette formation industrielle ; elle est uniquement faite de main d'homme ; la nature paraît n'avoir rien préparé de particulier pour elle ; cette industrie a jeté cependant de si profondes racines dans ce coin du monde, qu'elle a jusqu'ici résisté à tout. La ville a été prise en 1793, et traitée, on sait comment, par Couthon et Collot-d'Herbois ; ses meilleurs ouvriers sont morts ou ont dû émigrer. Plus tard, et à la suite de trois insurrections, dont l'une, celle de 1834, a été si sévèrement réprimée [1], elle a perdu

1. Lyon a eu trois insurrections, 1831, 1834, 1849. La première s'est faite sur une question économique, un tarif minimum de façons ; la seconde, qui a été de beaucoup la plus grave, et qui a arboré la célèbre formule : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, s'est faite sur le vote de la loi relative aux associations, et a été, en réalité, une insurrection politique ; la troisième a été un mouvement socialiste. Les grèves et l'émeute de 1871 n'ont pas eu un caractère aussi général.

Ces insurrections n'ont rien produit que de la misère et des souvenirs

encore l'élite de ses ouvriers. Lyon a survécu à ces épreuves, en gardant sa supériorité ; sa bourgeoisie n'a jamais désespéré ; elle est restée comme l'âme de cette belle industrie, créée par un effort de génie, de patience, de volonté de ses pères.

Résistera-t-elle mieux aujourd'hui au mal profond qui la menace, au trouble intellectuel et moral que subit sa population ouvrière? Pour répondre à cette question, rendons-nous compte de l'organisation du travail à Lyon.

On n'y trouve rien qui ressemble au régime habituel des manufactures, où un chef, possesseur des bâtiments, des machines et de l'outillage nécessaires à ses produits, aidé de collaborateurs, ingénieurs et contremaîtres, emploie de nombreux ouvriers payés, les uns à la journée, d'autres à la tâche, et tous soumis à une grande régularité d'heures et d'habitudes.

A Lyon, la direction et le capital sont représentés par un grand nombre de négociants qui fournissent la matière première et le dessin aux ouvriers, propriétaires des métiers où la soie s'élabore. Ces négociants, qu'on appelle fabricants, ont en ville leur comptoir qui est leur centre de travail ; ils surveillent la fabrication, soit par eux-mêmes, soit par des employés experts dans le travail. Quelques-uns ont des magasins pour la soie ; en raison de la grande valeur de la matière, ces magasins ne sont

amers. Jamais l'impuissance de l'émeute n'a été plus clairement constatée. Pendant l'une d'elles, Lyon a été, pendant quelques jours, au pouvoir des ouvriers. C'est à ce moment-là même que la division s'est mise dans leurs rangs, et que, à bout d'illusions et de folles espérances, ils ont réintégré d'eux-mêmes les autorités civiles, et subi, sans résistance, la rentrée des troupes.

pas étendus ; il y faut seulement certaines conditions hygrométriques.

L'ouvrier, le canut, est propriétaire de un à six métiers; c'est un capital variant de 200 à 5,000 francs [1]. Il a ses métiers dans sa demeure, et il les conduit avec sa femme et ses enfants ; s'ils ne suffisent pas, il a des ouvriers auxiliaires, hommes ou femmes, soit pour le métier, soit pour l'encartage, le dévidage, etc. En un mot, le canut est le chef d'un petit atelier fournissant l'outillage et la main-d'œuvre, à son foyer domestique et en famille.

Au premier coup d'œil, il semble que cette combinaison ne se prête que difficilement à la hausse du salaire. L'isolement de ces petits ateliers les uns des autres, paraît devoir les exposer à des offres de travail en baisse, surtout dans les temps difficiles. Dans ce corps nombreux de fabricants, il a dû se trouver des hommes avides, cherchant des profits prompts et faciles, et qui, voyant des métiers inoccupés, auront exercé sur l'ouvrier la tentation d'un travail payé, un peu moins mais immédiatement. Il est dans la nature des choses qu'un tel fait se soit produit; mais il est certain aussi qu'il a dû rester à l'état d'exception. Si la fabrique lyonnaise, en général, s'était laissée aller à ces entraînements, sa déchéance ne se fût pas fait attendre. Sa constante supériorité prouve qu'elle a su s'en défendre.

Il y a à cela plus d'une cause, et je n'hésite pas à mettre au premier rang le bon esprit de la bourgeoisie lyonnaise, dont les fabricants forment une partie importante. Il y en a une autre : c'est la concurrence de ces mêmes fabricants entre eux.

1. Le métier pour un vaut 200 francs, et le métier Jacquart de 500 à 1,000 francs.

Dans cette industrie délicate où une idée gracieuse et dans le goût du jour peut assurer à un dessin, à une étoffe, un succès qui se traduit quelquefois en larges bénéfices, la concurrence entre fabricants est très vive et très éveillée; les hommes qui ont le plus d'idées et de goût, n'ont pas d'autres moyens de s'assurer les fruits de leur supériorité que d'avoir recours aux ouvriers les plus habiles et de meilleure conduite. Ils trouvent chez eux à la fois la discrétion et la bonne confection, et sont nécessairement ainsi disposés à les bien traiter.

Nous touchons là à l'un des secrets de la prééminence de l'industrie lyonnaise ; c'est cet accord constant, intime, de deux spécialités vers un même but : le goût et la nouveauté du produit. Entre le fabricant qui a conçu l'étoffe et le dessin, et celui qui va la mettre en carte et sur le métier, il s'établit un échange fécond d'idées et un appel incessant et plein d'attrait à l'esprit d'invention. Si je suis bien informé, les plus beaux produits de Lyon sont sortis de deux intelligences différentes, créatrices toutes deux, l'une par le goût et le dessin, l'autre par l'entente du métier, pour lesquelles le succès est un égal honneur et qui y trouvent certainement, toutes deux, leur compte.

Il y a enfin un mérite très spécial et très grand dans cette organisation, c'est qu'elle repose sur le travail en famille. Les ouvriers lyonnais le comprennent parfaitement. Ainsi, dans l'enquête sur la législation des Sociétés, et notamment des Sociétés coopératives, je trouve que les délégués lyonnais ont été admis, le 12 janvier 1866, à émettre leurs vues sur la situation et les besoins de la coopération ouvrière. L'un des déposants, M. Monet, ouvrier tisseur, et président de la Société ouvrière des tisseurs,

alors en voie de formation, s'exprime ainsi : « Nous trouvons que le système de l'industrie, à Lyon, offre de grands avantages. D'abord, l'ouvrier travaille chez lui ; de plus, le stimulant qu'apporte l'émulation entre nos petits ateliers, où le travail est dirigé par un chef, est, à nos yeux, l'une des causes de la supériorité de notre fabrique. » Plus loin, il ajoute : Cette division par petits ateliers maintient l'ouvrier dans la famille, et c'est une bonne chose. »

Et remarquons que ce travail au foyer domestique, si recommandé par tous les penseurs qui se sont occupés de la moralité de l'industrie, a passé de la ville dans toute la campagne suburbaine, puis se répand dans la vallée du Rhône, tant elle se prête bien aux besoins et aux tendances de la population ; les canuts se sont même beaucoup effrayés d'abord de cette concurrence qui leur paraissait menaçante pour leurs salaires ; mais ils ne semblent pas avoir compris qu'ils étaient pour beaucoup dans ce changement de régime. Le fait est qu'il s'est opéré entre les divers produits un départ qui se marque de plus en plus : les unis, les tissus faciles, vont de préférence à la campagne ; les façonnés, les grandes étoffes, restent à la ville, et c'est ainsi que, sur ses 110 à 115,000 métiers, Lyon n'en a gardé que 35,000 ; le reste travaille toujours pour le fabricant lyonnais dans les départements voisins, et peut se tenir en dehors de la sphère politique de la ville.

Tels sont les beaux côtés de l'industrie lyonnaise ; mais il nous faut bien considérer maintenant les mauvais. Les plus importants sont : l'aléatoire qui pèse sur le possesseur de métiers, et sur lui surtout, et le changement radical que le malheur des temps amène dans les dispositions morales de la classe ouvrière.

Le fabricant lyonnais est d'une loyauté incontestée, il tient exactement tous les engagements qu'il prend; mais il est d'une prudence extrême, et la plupart ne s'engagent avec les ouvriers que sur les commandes qu'ils reçoivent et uniquement sur elles. Recevoir la commande, la mettre en main, veiller à sa bonne exécution, et la livrer à jour dit, c'est là la vie courante industrielle. On ne court de risques d'une certaine importance qu'au cas d'invention d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau dessin, et ce n'est pas le plus grand nombre qui affronte ces chances. En général donc, Lyon ne travaille pas à découvert ni d'avance. Et cela se comprend dans une industrie dont la partie délicate est soumise aux caprices de la mode, aux fantaisies de la clientèle. C'est ainsi qu'en cas de stagnation, ce sont les métiers de façonnés qui s'arrêtent les premiers, et qui, au retour des commandes, reprennent le travail les derniers [1].

Ainsi, le fabricant attend la commande, et le canut, qui ne peut la tenir que de lui, l'attend comme lui : situation déplorable pour ce dernier, et qui n'existe au même degré dans aucune autre industrie.

Un travail soumis à ces fluctuations suppose, chez ceux qui en portent le poids principal, un moral fortement trempé, une patience à l'épreuve, une grande fermeté de caractère, et telles étaient les qualités distinctives du *canut ;* mais le *canut s'en va !*

Cet ouvrier modèle, dur au travail, honnête, religieux, le seul ouvrier industriel qui ait résisté de face à la Con-

1. Depuis quelques années, la fabrication des unis et des étoffes à petites raies a pris plus de stabilité. Un certain nombre de maisons font travailler pour les *rayons*, c'est-à-dire pour le magasin et d'avance. L'étoffe de soie noire et les velours noirs sont dans ce cas.

vention et se soit battu pour ses croyances politiques et religieuses [1], cet ouvrier habile, inventif, — Jacquart était un *canut*, — « est à la veille de disparaître ; le temps en emporte les derniers débris ». Ces expressions sont de M. L. Reybaud qui, dans ses belles études *sur les manufactures* [2], a consacré à Lyon des pages qui sont des chefs-d'œuvre d'observation et de raison.

« Parmi les ouvriers de Lyon, dit-il encore, il y a deux catégories bien distinctes : l'ouvrier d'autrefois, et l'ouvrier d'aujourd'hui [3]. »

Parfaitement d'accord avec lui sur ce qu'était l'ouvrier d'autrefois, je lui demande ce qu'est l'ouvrier d'aujourd'hui. Voici sa réponse :

« Ces insurrections, qui ont tant affecté les intérêts, n'ont pas laissé des traces moins profondes dans les caractères. Si l'agitation n'est plus dans les actes, elle est restée au fond des cœurs, et se trahit par un sentiment d'indépendance un peu hautaine et procédant par degrés : indépendance du chef d'atelier vis-à-vis du fabricant, indépendance du compagnon vis-à-vis du chef d'atelier. A peine la discipline survit-elle dans le travail ; pour tout le reste, les idées et les opinions diffèrent. Dans la vie publique, il suffit que le fabricant soit d'un côté pour que les ouvriers se rangent de l'autre. Là-dessus, compagnons et chefs d'ateliers vont de concert, sans qu'on puisse dire qui dicte la loi ou qui la subit. Ils ne se séparent que sur des questions de procédés ou pour des susceptibilités personnelles. Alors le chef d'atelier porte la peine du trouble qu'il a contribué à répandre et ne trouve plus, sous sa main, que des instruments rebelles à sa volonté. Ces récriminations qu'il a dirigées en haut, d'en bas, on les retourne

1. En 1793, les canuts, mêlés aux gardes bourgeoises, ont défendu Lyon, avec acharnement, contre les armées de la Convention. Un témoin oculaire m'a souvent parlé des hauts faits de cette défense, et du courage des canuts.

2. *La soie*, p. 130.

3. *Ibidem*.

contre lui ; on l'accuse comme il a accusé ; à sa plainte on oppose une autre plainte. C'est ainsi que la fabrique n'offre plus qu'une hiérarchie confuse, où les droits sont méconnus et les rôles intervertis, et où il n'existe plus qu'un seul lien, lien bien fragile, celui que la nécessité impose. »

Et plus loin :

« De docile qu'il était, l'ouvrier est devenu raisonneur, et, comme cela arrive toujours, il a commencé par l'excès. L'idée fixe d'un intérêt de profession entretient dans son cerveau une fermentation qui va jusqu'à l'ivresse. S'il a pris trois fois les armes, c'est que son intérêt lui paraissait engagé dans le combat. S'il persiste, quoique vaincu, dans ses animosités secrètes, c'est encore de son intérêt qu'il prend conseil, il croit à une revanche, il attend son jour. Quand? comment? par quels moyens? Il l'ignore et, à vrai dire, ne s'en préoccupe pas. Dans quel but et pour quelles réformes? Il n'en a pas le sentiment précis, et, quand on le presse, il se retranche dans des griefs généraux ou se perd dans de petits détails. »

Et ailleurs encore :

« J'ai habité Lyon il y a trente ans, et mes souvenirs me fournissaient des éléments de comparaison. Ce ne sont plus les mêmes hommes ; ce sont d'autres mœurs, une autre tenue, presque une autre race. Matériellement, la condition a changé ; moralement, elle a changé plus profondément encore. Dans les logements, dans les vêtements, dans toute l'existence apparente, se montre, à défaut des moyens, le désir de se rapprocher des classes qui jouissent de plus d'aisance, de marcher au même niveau et sur le même rang. L'ouvrier ne se résigne plus à être et à paraître ouvrier ; il aspire à mieux, vaguement, sans but bien défini ; il a sa chimère et, quand les déceptions suivent, il s'en prend au patron, aux riches, au gouvernement, à la société, à tout le monde, excepté à lui-même. L'interroge-t-on, cette situation de son esprit se révèle à l'instant. Le champ de ses idées n'est plus circonscrit dans la profession qu'il exerce, c'est le sujet dont il s'occupe le moins et dont il parle le moins volontiers ; il aime

à faire preuve de connaissances plus étendues. Son langage aussi s'est élevé et prend le tour de ses lectures; il disserte, il est raisonneur, il se pique d'aller au fond des choses. Il a sur l'industrie, sur la politique, sur les événements, des idées à lui et qu'il tient à exprimer; il ne veut paraître indifférent à rien de ce qui touche les classes qui lui sont supérieures. C'est toujours le même sentiment : sortir de sa sphère et viser plus haut. » (*La soie*, p. 253 et 254.)

Ce tableau, si profondément et si douloureusement vrai, du mal qui s'est produit chez l'ouvrier lyonnais, lui est-il particulier? Non, et ici encore, je suis absolument d'accord avec M. L. Reybaud; ce mal est plus général, une partie de la population ouvrière en est atteinte, à des degrés différents sans doute, et avec les nuances diverses que comportent le génie de chaque population et les conditions de chaque profession, mais avec un degré d'acuité et de danger particulier dans les grandes villes, et on le comprend bien.

Ces dispositions des ouvriers lyonnais qui ont fait de notre seconde grande ville, un foyer de démagogisme, un de ceux où la nullité morale et intellectuelle s'étale avec le plus de complaisance, sont-elles incurables ? A-t-elle perdu tout sentiment religieux, cette population qui, dans la nuit du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, couvre, en quelques minutes, la ville entière, des hauteurs de Notre-Dame de Fourvières jusqu'aux plus basses et plus étroites rues voisines des deux rivières, de cette splendide illumination qui n'a d'analogue dans aucune ville du monde. Ce sont les femmes seules qui s'en occupent encore, disent les esprits forts du Rhône[1], qui

1. Abd-el-Kader, à sa sortie de captivité, et se trouvant, en décembre, de passage à Lyon, ne cachait pas son enthousiasme, et s'écriait : « Lyon est-il donc la Jérusalem française ? »

savent cependant bien le contraire ; mais admettons-le : tant que les femmes gardent leur foi, rien n'est perdu.

Et les dispositions morales des ouvriers, quelles sont-elles? M. Reybaud, qui a peint d'une manière si ferme leurs entraînements et leurs défauts, s'en explique ainsi :

« Ces défauts ne sont pas de ceux qu'on doit condamner sans réserve ; l'ouvrier lyonnais n'est ni débauché, ni ivrogne, ni paresseux. S'il ne sait pas régler son esprit, il gouverne sagement son corps, ses habitudes valent mieux que ses idées. » (Page 148.)

Il n'y a donc pas lieu de désespérer de l'ouvrier lyonnais. Il subit une crise. Saisi de réaetion anti-religieuse et de manie politique, il se relèvera, tout porte à le croire, de cet abaissement passager qui fait de Lyon, en ce moment, un des points de notre pays les plus douloureux à étudier. Écoutons encore ici M. Reybaud :

« Entre l'ouvrier illettré d'autrefois et l'ouvrier qui a fréquenté nos écoles et nos cours, il y a une ligne de démarcation très profonde ; on a donné à ce dernier une force que l'autre n'avait pas, une arme qu'il est tenté de retourner contre la société qui la lui a fournie, et dont il abuse, avant d'en bien comprendre l'usage. La période de transition est rude et l'on peut s'en apercevoir. Cette fierté sournoise de l'ouvrier, cette attitude hostile qu'il garde, ont pour cause les premiers enivrements de son éducation ; il y a puisé le sentiment exagéré de sa valeur et l'ambition d'un rôle plus élevé que celui que la destinée lui assigne. Je suis convaincu que c'est là un effet très passager, aggravé par les circonstances et par les divagations de ces sophistes que la fatalité a jetés sur sa route pour l'égarer et le pervertir. L'expérience et le temps guériront ce trouble des esprits. » (*La soie*, p. 255.)

C'est le vœu bien ardent de tous ceux qui aiment Lyon, sa belle industrie et ses ouvriers. Si, en effet, le mal dont ils sont si durement atteints aujourd'hui ne s'éloigne pas d'eux, Lyon, du moins Lyon industriel, est inévitablement perdu.

L'organisation actuelle est absolument impossible, en effet, si la lutte et la haine attendent le fabricant, à côté de chaque métier où il a besoin de trouver ce qu'il apporte lui-même, une coopération bienveillante. C'est là le vrai principe de vie de ces petits ateliers, où la discipline, l'exactitude ne sont pas imposées par celui qui donne le travail; le fabricant n'a d'autre garantie pour le terme de la livraison que la volonté du chef d'atelier. Il est dans sa main. Ce n'est pas une situation supportable pour le négociant, pour le fabricant qui tient par-dessus tout — c'est un devoir de profession — à remplir à jour fixe ses engagements.

Quel remède y aurait-il à cette situation si elle se tendait encore plus, ce qui est à craindre? Un seul : la transformation de l'industrie, sa sortie de Lyon, et la fondation de grandes usines mécaniques au dehors. Ce n'est pas là une hypothèse hasardée. Toute la fabrique lyonnaise le sait bien, et les ouvriers aussi. Les grandes et belles fabriques de Jujurieux et de la Seauve, et bien d'autres semblables, déjà établies dans le département du Rhône et les départements circonvoisins, ne laissent aucun doute à cet égard [1].

1. Il y a un certain nombre de grandes fabriques de soie à Lyon, et notamment dans le faubourg de la Guillotière. Un de mes amis, bien informé, me dit qu'elles sont le rendez-vous de ce que Lyon compte de plus mauvais. C'est à la Guillotière qu'en 1871, a eu lieu l'assassinat du commandant Arnaud. Le faubourg de Vaize, où sont les petits ateliers, ne s'est pas soulevé en 1871.

Dans l'enquête sur la législation des sociétés coopératives, le président pose cette question à M. Monet, déjà nommé plus haut :

« D. Vous ne ferez pas de tissage mécanique?

» R. Nous verrons. Ça été notre première pensée. Il pourrait y avoir avantage à le faire, surtout pour la fabrication de l'uni... C'est une question réservée. »

On peut dire de Lyon ce que le père Gratry a dit, avec tant de profondeur, du genre humain : « Il finira comme il voudra. » Puisse sa destinée le sauver d'une révolution industrielle, et lui laisser ce qui a fait une partie de sa grandeur : le travail au foyer domestique!

CHAPITRE XXIII

L'IMPOT ET LE BUDGET

> Ce n'est pas à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer les revenus publics, mais à ce qu'il doit donner.
>
> MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XX, ch. X.

Je ne me propose d'étudier, dans ce chapitre, ni la théorie générale de l'impôt, ni les problèmes si graves et si complexes qui se rattachent à l'ensemble des contributions publiques. Je me bornerai à quelques considérations générales sur ces questions, en vue surtout de rechercher l'influence que l'impôt et le budget peuvent exercer, en bien et en mal, sur le travail.

La légitimité de l'impôt repose sur le consentement de la nation, exprimé par le libre vote de ses mandataires. La loi fiscale doit être si claire et si précise, que l'autorité ne puisse demander que ce qui est dû, et que le contribuable puisse toujours savoir ce qu'il doit, et contrôler ce qu'il paye. L'arbitraire doit être absolument exclu de la perception de l'impôt. Les taxes doivent être variées, de manière à atteindre l'ensemble des contribuables, et n'être excessives pour personne. Enfin elles sont d'autant plus productives qu'elles sont plus modérées.

Telles sont les lois de l'impôt, lois acceptées par toutes

les nations civilisées, et hors desquelles le travail souffre, le capital se forme péniblement, le progrès matériel est instable et languissant. Ces lois formulées, dès le dernier siècle et particulièrement par Adam Smith, dans son livre de la *Richesse des nations* [1], ont reçu en France et en Angleterre la consécration de l'éloquence et du savoir, et les tribunes parlementaires des deux pays doivent aux discussions du budget quelques-unes de leurs plus belles luttes oratoires.

L'Europe reconnaît volontiers la supériorité de la France et de l'Angleterre dans l'établissement de leur système financier; tout récemment (février 1881), M. de Bismarck se faisait l'écho de cette opinion.

Le long usage de la liberté que possède l'Angleterre lui a valu cet avantage, et il a chez elle la sanction du temps; chez nous, notre première Assemblée constituante, nous a, par un vigoureux effort, porté au niveau de nos voisins. Les privilèges, les préjugés, les abus séculaires semblaient, comme à l'envi, disparaître autour d'elle; sur ce terrain déblayé, nivelé, elle a pu élever l'édifice de nos impôts directs et indirects, fonciers et mobiliers.

L'immense service rendu par cette grande assemblée a consisté surtout à fonder l'impôt sur des données claires et précises; à choisir, soit entre les diverses combinaisons possibles de taxes celles qui ont paru les plus conformes à la raison, à la justice, à la nature des choses, — l'impôt foncier, l'impôt personnel et mobilier, les portes et fenêtres et les patentes, puis l'enregistrement, le timbre, les droits successoraux, et sur les transmissions entre vifs, les droits de poste et de douane, etc., — soit

1. Paru en 1770.

parmi les matières imposables celles dont la sujétion à l'impôt présenterait le plus de simplicité ou d'économie, et la plus large surface, — le vin, les spiritueux, le sucre, le tabac, le sel, etc., — l'égalité de droits et la proportionnalité entre tous les contribuables formant la base absolue, et sans exception quelconque, du nouveau régime des contributions.

Cette grande œuvre a, sans doute, ses imperfections et ses lacunes; mais elle subsiste depuis quatre-vingt-dix ans, et a résisté au pouvoir absolu et à deux révolutions où le radicalisme a eu toute liberté de critique et d'attaque. Elle a supporté sans plier l'effort des discussions les plus emportées et s'est maintenue dans ses grandes lignes.

Des modifications y ont été faites et, il faut bien le reconnaître, toutes n'ont pas été heureuses. C'est ainsi qu'en 1810, à la suite de la loi des mines, qui a réglé, selon les vrais principes de l'utilité publique, et des progrès de l'exploitation souterraine, la propriété des gîtes houillers ou métallifères, on a créé un impôt spécial dit : redevance des mines et équivalent à 5 pour 100 du produit net de l'exploitation; c'est, en d'autres termes, un impôt sur le revenu, le seul qui existe dans notre législation fiscale; mais cet exemple suffit pour montrer avec évidence ce que devient l'impôt quand il est matière à controverse entre le contribuable et les agents des contributions, quand l'arbitraire s'y introduit, et qu'au moyen du contentieux administratif, l'imposé est dépouillé des garanties de la justice du droit commun.

Dans l'assiette de l'impôt foncier, des erreurs d'évaluation, des maladresses d'application, ont produit des dif-

férences notables dans la part contributive de certaines régions comparées à d'autres. On cite des départements qui sont surchargés de 10 à 20 pour 100, par rapport à d'autres. De là est née la question de la *péréquation de l'impôt foncier*, objet d'une constante préoccupation de la part de quiconque a souci de la justice dans l'impôt. Ce problème difficile peut-il se résoudre par surtaxe ou par détaxe? On hésite, et l'on donne, entre autres motifs d'atermoiement, celui-ci, que plus il s'écoule de temps sur cette injustice, et plus elle devient légère. Quand on achète une terre, dit-on, on a bien soin de s'enquérir de l'impôt qu'elle paye, et on le fait entrer dans le calcul du prix d'achat; si l'on achète, on sait donc ce que l'on fait, et l'on n'a plus le droit de se plaindre. Mais le vendeur n'en a pas moins été lésé. Au surplus, la logique ici perd ses droits; le propriétaire nouveau d'une terre surtaxée ne l'oublie jamais, et éprouve tout aussi vivement que les propriétaires les plus anciens ce sentiment, très amer et très irritant, de l'inégalité en matière de taxes.

C'est surtout dans l'intérêt de la moyenne et de la petite culture, et par conséquent d'un très grand nombre de travailleurs, qu'il faut désirer le terme de cette injustice. Elle est mauvaise pour tous les imposés fonciers, sans nul doute; mais elle l'est surtout pour les moyens et les petits. C'est par ceux-là que commencera la révolte des campagnes contre les surcharges de l'impôt, et je l'ai déjà dit, quand elle aura commencé, elle ira loin.

L'enregistrement présente des inconvénients du même genre, mais par des causes toutes différentes. Ce n'est pas par des erreurs d'évaluation, ou des maladresses

d'application qu'il est quelquefois excessif. Les erreurs commises de la sorte sont assez facilement réparables. Mais, depuis une cinquantaine d'années, on a, pour ainsi dire, quintessencié cet impôt par des prodiges d'habileté que la loi a couverts de son manteau. L'enregistrement a fini par tendre son réseau sur tous les actes de la vie civile. On l'a, non sans quelque raison, comparé à la pieuvre qui glisse et attache partout ses terribles suçoirs. Plus modéré, moins fiscal, plus compréhensible, cet impôt verrait s'augmenter sensiblement ses recettes déjà considérables; mais cette notion de la modération de l'impôt et de son efficacité semble se perdre de plus en plus.

Ici encore, c'est sur les petits capitaux que pèsent le plus lourdement ces excès de fiscalité qui, s'ajoutant aux frais de justice, dévorent les petites successions. C'est un véritable enlizement. Le mal fait ainsi à la propriété et au travail, surtout dans les sphères modestes, ne peut être contesté [1].

1. Le *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale*, publié pour 1879, par le ministre de la justice, donne, à la page 12, le tableau suivant de l'importance des ventes judiciaires d'immeubles et des frais qu'elles entraînent:

Importance des ventes.	Montant des frais p. 100 du prix.
500 et moins	157,28
501 à 1,000	57,97
1,001 à 2,000	29,97
2,001 à 5,000	16 »
5,001 à 10,000	8,47
10,001 et au-dessus	1,94

Ce fait exorbitant des ventes de 500 francs et au-dessous absorbées et au delà par les frais (157 p. 100) n'est pas nouveau. D'autres *Comptes généraux* l'ont déjà signalé. Il y a huit ans, M. Dufaure, ministre de la justice, l'a signalé avec une grande vigueur. Des projets de loi ont été déposés en 1876 et 1878 pour mettre fin à cet abus criant; mais nos législateurs n'en ont pas trouvé le temps. Il était sans doute plus urgent de mettre la main sur la liberté de conscience et sur celle d'enseignement.

La Normandie a retenti, il y a quelques années, de l'histoire d'une paysanne qui, venant chez un notaire pour y toucher sa part d'une petite succession, non seulement ne reçut pas les 100 et quelques francs auxquels elle avait droit, mais se vit encore réclamer 40 francs pour sa part dans le surplus des frais d'enregistrement et de justice, au delà du montant de la succession absorbée tout entière. Si elle jeta les hauts cris, si tout le pays s'associa avec passion à sa déconvenue, si le souvenir de cet excès fiscal est encore tout vivant et laissera des traces profondes et durables, faut-il le demander[1]?

1. C'est ici le lieu de mentionner une cause très active de morcellement et par conséquent d'appauvrissement de la propriété; elle ne tient pas à l'excès des taxes, mais à une disposition du Code civil, au titre des *Successions*.

L'article 826 est ainsi conçu : « Chacun des cohéritiers peut demander sa part *en nature* des meubles et *immeubles* de la succession... »

Ainsi chaque cohéritier a droit à une part de chacune des pièces de terre composant la succession, et le morcellement peut être ainsi poussé si loin qu'une pièce de terre d'une dimension suffisante pour être cultivée à la charrue, ne puisse plus être cultivée qu'à la bêche, au grand dommage du cultivateur et du propriétaire.

Il est vrai que, par l'article 832, on a essayé de combattre cette tendance au morcellement. La première partie de cet article est ainsi conçue : « Dans la formation et la composition des lots, on doit éviter, autant que possible, de morceler les héritages et de diviser les exploitations; » mais cette prescription est loin d'être formelle comme celle de l'article 826. Il est facultatif de la suivre, et il suffit de la volonté persistante d'un des cohéritiers pour qu'on doive y renoncer, surtout si l'on tient compte de la seconde partie de l'article 832 ainsi conçue : « Il convient de faire entrer dans *chaque* lot, s'il se peut, la *même* quantité de meubles, d'*immeubles*, de droits et créances de même nature et valeur. »

L'article 832, par ces deux prescriptions qui semblent mutuellement s'exclure, et le manque de clarté qui n'est pas habituel à notre loi civile, a eu, de concert avec l'article 826, une action profonde sur le morcellement du sol. L'agriculture se plaint très vivement de cette cause certaine d'appauvrissement, et il est grand temps que l'on réforme cette partie de la loi civile.

L'intérêt bien entendu de la culture réagit quelquefois cependant contre ces fâcheuses prescriptions de la loi. Il n'est pas sans exemple que des familles s'entendent pour conserver intactes les parties essentielles de l'héritage sans morcellement. On fait des lots bien étudiés dans l'intérêt cultural; on les équilibre au moyen de soultes à payer en argent, puis en

Les divers griefs que je viens d'exposer brièvement sur l'assiette et l'application de certains de nos impôts ont leur importance et méritaient d'être signalés dans l'intérêt de la propriété et du travail. Il en est d'autres encore qui touchent d'une manière plus générale à l'impôt. J'en dirai quelques mots.

Je laisse de côté d'ailleurs les idées jacobines ou radicales en matière d'impôt. Il ne faut pas, je le sais, mépriser les idées, ni aucune idée ; mais il est permis de s'en taire lorsque, cent fois réfutées, elles reparaissent sans scrupule, et sans l'ombre de souci de la critique et de la raison. Si du moins il y avait dans cette persistance quelque courage ou quelque pensée de désintéressement; mais rien de semblable ne se rencontre ici. On espère que le suffrage universel verra des amis dans les propagateurs de programmes utopiques et leur en tiendra compte. Le calcul a souvent réussi. Que le suffrage universel continue à accepter ces lettres de change ; la preuve qu'il donne ainsi n'est pas celle de son bon sens.

Il y a deux grandes divisions dans l'impôt : les taxes directes et les taxes indirectes; l'on n'est pas parfaitement d'accord sur le sens à donner à ces appellations. Selon les uns, les taxes directes ne comprendraient que les quatre contributions foncières et la taxe sur les valeurs mobilières, et toutes les autres seraient des con-

les tire au sort. Ainsi la liberté et l'égalité de chacun des cohéritiers est gardée, et l'utilité publique est satisfaite; malheureusement ces exemples sont loin d'être fréquents.

Il ne serait pas difficile cependant d'encourager ces contrats intelligents et utiles, et de mettre un arrêt puissant et bienfaisant à la pulvérisation du sol. Il suffirait de détaxer de 10 ou 15 p. 000 des droits de succession et d'enregistrement toute petite succession où ne se serait produit aucun morcellement; l'effet serait rapide et le résultat des plus heureux.

tributions indirectes. Selon d'autres, les taxes indirectes seraient seulement les taxes sur les consommations, les autres étant directes. Il semble que cette division est plus conforme à la nature des choses. Les taxes directes sont alors celles qui se perçoivent sur le capital et le revenu; les indirectes, celles qui frappent les consommations ou les matières à consommer.

Cette division établie, on demande si elle procure une répartition convenable entre les diverses conditions de contribuables.

On demande aussi pourquoi l'impôt sur le revenu proprement dit n'a pas pris place dans notre régime fiscal où il serait venu soulager l'une ou l'autre classe de contributions, et peut-être toutes deux.

Au point de vue de l'ensemble des taxes et de leur proportion, la France est, de toutes les nations civilisées, celle qui admet la plus forte part pour les taxes directes, comprises comme je viens de le dire, taxes sur le capital et sur le revenu.

A cet argument d'une grande valeur, il s'en ajoute un spécial pour notre pays.

Nous avons vu au chapitre xx que plus de la moitié de la population vit ou relève de l'agriculture. Comme le gros de l'impôt foncier pèse sur la terre, il demeure acquis que l'agriculture supporte plus de la moitié de l'impôt direct. Il est vrai qu'il n'en est pas de même pour l'impôt indirect. Le paysan paye la taxe sur le vin, sur le sucre, sur les spiritueux, etc., sans doute, mais dans une moindre proportion que l'ouvrier citadin; les travailleurs et les familles des villes consomment plus que les familles agricoles. Il y a là une compensation

évidente ; d'où résulte une grande probabilité de la juste répartition et de l'équitable proportionnalité des charges entre les diverses conditions du travail.

Cette proportionnalité est-elle altérée, comme on le dit, par l'octroi des villes qui pèse sur les consommations et sur plusieurs matières premières, et est ainsi doublement onéreux au travail? La surcharge n'est pas douteuse; mais il faut remarquer que l'octroi (dans une certaine mesure) n'est que la compensation des avantages assurés par les villes aux travailleurs et à leurs familles. Les villes offrent, par le travail chèrement payé qui s'y trouve plus et plus facilement qu'ailleurs, par la proximité et le choix des écoles et des secours médicaux, par les distractions, par les plaisirs, des attraits que n'ont pas les campagnes. Celles-ci en ont d'autres sans doute, mais moins sentis par les masses.

Si le travailleur citadin supporte plus de taxes que le travailleur rural, ce n'est pas qu'il ait plus de besoins réels que lui; son travail n'est pas plus pénible; au contraire. S'il consomme plus, et s'il paye plus, c'est qu'il l'a bien voulu.

Je n'entends pas par là constater autre chose que la vérité; je n'entends pas surtout prendre la défense de l'octroi, du moins de l'octroi exagéré et oppressif, tel par exemple que celui de Paris.

Non seulement un tel octroi n'est pas avantageux pour la campagne, mais il lui est nuisible. Croit-on que la culture de la vigne, déjà si frappée par les fléaux naturels, trouve un encouragement dans la taxe exorbitante de 10 francs pour l'entrée d'un hectolitre de vin? Croit-on que l'agriculture se trouve bien de la taxe de 53 francs par tête de bœuf demandés aux portes de Paris? Nos deux

Chambres sont en désaccord sur le droit d'entrée des bœufs à la frontière, — 6 francs, suivant l'une, 30 francs, suivant l'autre,—et elles ont transigé par un droit de 15 francs. Paris quadruple presque cette dernière taxe, et se rit de l'agriculture !

C'est un triste chapitre, du reste, dans notre histoire financière, que celui de l'octroi de Paris. Attaqué, conspué sous l'Empire, par l'opposition qui se disait libérale, aujourd'hui que ce même parti est au pouvoir a-t-il réformé, allégé l'octroi au moins dans ses taxes les plus extravagantes, celles du vin, de la viande...? Sauf un léger dégrèvement qui n'était qu'une manœuvre électorale, l'octroi de Paris est plus florissant que jamais; c'était un excès sous l'Empire ; sous la République, c'est un scandale.

Passons à l'impôt sur le revenu.

Considéré théoriquement, l'impôt sur le revenu est l'impôt parfait; il ne touche ni à la matière première, ni à l'instrument de travail, ni à l'élaboration du produit. Il n'atteint que les fruits et il s'y proportionne. Mais qu'il y a loin de la théorie à l'application ! Pourquoi l'impôt sur le revenu, s'il a vraiment ces mérites, n'est-il pas adopté comme impôt unique par toutes les nations? Pourquoi celles qui l'ont adopté ne le font-elles entrer que pour une faible part dans leurs recettes budgétaires?

C'est que cet impôt, parfait selon la théorie, est, à l'application, le plus mauvais des impôts; c'est qu'il y faut introduire l'arbitraire et l'inquisition à haute dose, et que l'arbitraire et l'inquisition sont la mort de l'impôt.

L'Angleterre, qui a les mœurs de la liberté parce

qu'elle a celle du droit, peut supporter, dans une certaine mesure, l'impôt sur le revenu, parce que ses fonctionnaires, responsables de leurs fautes devant la justice du droit commun, évitent avec soin tout acte arbitraire, et parce que les contribuables sont armés de toutes les garanties judiciaires de leurs droits. L'Angleterre n'a cependant jamais voulu admettre l'impôt sur le revenu pour plus de 7 à 8 pour 100 du montant de ses taxes, et l'impôt y est très impopulaire.

L'Allemagne, dans celles de ses régions où elle a admis l'impôt sur le revenu, n'a pas dépouillé les contribuables des garanties de la justice inamovible.

Mais en France, où la notion de l'État est si étrangère à la notion de la vraie liberté, où le gouvernement qui remet à la justice de droit commun le pouvoir de décider de l'honneur et de l'intérêt des citoyens, ne veut pas de cette justice pour lui-même, quoiqu'elle émane de lui, nous sommes pour l'impôt en présence d'une justice d'exception, faite par le pouvoir et nécessairement à son image. Nous avons le contentieux administratif, institution déplorable et fallacieuse, exercée par les Conseils de préfecture, et, en appel, par une section spéciale du Conseil d'État, justice d'exception, répétons-le, et justice amovible, à la nomination d'un ministre, sans garantie d'indépendance et de possession d'elle-même, inévitablement exposée aux entraînements de ce qu'il y a de plus pesant, de plus instable, de plus corrupteur : la politique et la centralisation, condamnée ainsi à s'incliner devant le parti victorieux qui gouverne, et qui a les nominations.

Si l'impôt sur le revenu était établi chez nous, c'est qu'au préalable l'honnêteté publique, le bon sens public,

auraient jeté à terre le contentieux administratif et les tribunaux d'exception, rendant les citoyens à leurs juges naturels : les magistrats inamovibles, et rétablissant la droiture dans les rapports des fonctionnaires avec les contribuables. Il serait puéril d'ailleurs de se faire illusion sur le prochain accomplissement de ce vœu. Le parti qui gouverne aujourd'hui, absolument étranger au véritable et noble esprit de la liberté, n'abandonnera pas ces armes, quoiqu'il sache bien qu'elles ont été forgées par le pouvoir absolu, et pour son usage. Il les possède, il les gardera. Reste à savoir le temps que mettra la France à s'apercevoir qu'au nom de la liberté on la gouverne avec les instruments du despotisme, et qu'il ne suffit pas d'être républicain pour être libéral.

Je l'ai dit plus haut, nous avons, dans notre législation financière, un véritable impôt sur le revenu, c'est la redevance des mines, fixée à 5 pour 100 du revenu net ; mais qu'est-ce que le revenu net ? L'exploitant est appelé à remettre sa déclaration, puis cette déclaration devient l'objet d'une contestation entre le fisc et lui ; mais comment le fisc règle-t-il ses appréciations ? La loi lui fournit-elle des règles précises et connues de tous ? Nullement. Il n'a que son sentiment personnel et des instructions administratives très nombreuses, allant de contradictions en contradictions, et toutes inspirées par l'esprit de fiscalité. La redevance des mines n'est plus aujourd'hui qu'une vaste exaction.

C'est l'image affaiblie de ce que serait chez nous l'impôt sur le revenu proprement dit, l'impôt établi sur l'arbitraire et l'inquisition, l'impôt sans autre règle que les ardeurs du fisc, sans garanties judiciaires, et s'exaspérant de la passion politique, pour mettre en coupe

réglée, — ou plutôt déréglée, — certaines conditions sociales.

C'est pour ce motif, non pour d'autres, que l'école révolutionnaire veut, contrairement à toutes les règles financières et au mépris de l'expérience de toutes les nations, faire de cet impôt l'impôt unique, et y ajouter la progressivité. Je demande pardon pour ce néologisme qui dit bien d'ailleurs ce qu'il veut dire : le comble du désordre, de l'arbitraire, de l'exaction, et le signal de l'appauvrissement général par l'émigration en masse du capital.

Nous avons, sous un autre nom, un véritable et bien juste impôt sur le revenu, la taxe sur les valeurs mobilières, taxe établie sur des chiffres connus, certains, publics, et qui n'admettent la possibilité d'aucune contestation, d'aucun abus, d'aucune exaction.

L'impôt foncier sur quoi porte-t-il ? Sur les produits, c'est-à-dire sur le revenu. Pour éviter toute contestation et tout arbitraire, la loi présume le revenu selon la classe des terres et selon la nature de l'immeuble. Le point de départ est d'une grande modération ; ce sont des chiffres connus, publics, absolument en dehors des opinions politiques et religieuses des contribuables, étrangers à leur situation sociale, et ne laissant de place ni à l'arbitraire, ni à l'inquisition.

Ces diverses taxes, en un mot, sont établies en dehors de toute considération personnelle. Elles se règlent uniquement selon le véritable esprit de justice, de liberté, de respect de l'individu, et de l'égalité de tous devant la loi.

En résumé, il ne paraît pas douteux que notre système financier est, dans son ensemble, conforme aux vrais

principes de l'impôt et procure une répartition convenable des charges publiques. Des améliorations peuvent y être introduites sans doute, et l'on peut espérer qu'elles le seront.

Mais quel usage fait-on de l'impôt? Comment s'administrent nos finances dans l'intérêt du travail? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Ici, nous nous trouvons en présence d'une situation pleine d'étonnements.

Pour en faire une appréciation juste et complète, il faut remonter de dix ans en arrière, à l'époque du traité de Francfort.

Nous venions de nous engager à payer cinq milliards à l'étranger; nous devions 1530 millions à la Banque. L'ennemi avait levé 821 millions de taxes sur son passage; il fallait les rembourser. Nos lignes de défense étaient à refaire; notre matériel de guerre à rétablir. Nous avions perdu deux riches provinces, seize cent mille compatriotes, et 69 millions que ces deux provinces versaient annuellement au Trésor.

Ces dettes, ces pertes, s'élèvaient à 14 milliards et demi, selon une note remise à l'Assemblée législative par le ministre des affaires étrangères. Pour parer au plus urgent, il fallait augmenter immédiatement le budget de 450 millions, soit par des élévations de taxes dans les impôts anciens, soit par la création d'impôts nouveaux.

La France a tout accepté. En trois ans, l'étranger a été payé et le territoire libéré, puis la Banque a été soldée et le gros des dettes éteint. Le rétablissement de nos lignes de défense, la réfection de notre matériel de guerre, la

reconstitution de notre armée, ont été l'objet d'efforts assidus.

N'est-ce pas là une œuvre vraiment grandiose? N'est-ce pas un admirable spectacle que celui de cette grande nation vaincue, se redressant sur ses ruines, décidée à ne demander son relèvement qu'à la paix et au travail, et y réussissant?

N'avait-elle pas le droit d'attendre que son gouvernement, fier de présider à de si héroïques efforts, voudrait s'y associer de toutes ses forces, et l'aider de toute son énergie par une administration vigilante, rigoureusement économe, qui permettrait à la *noble blessée* de ne pas succomber sous des charges accablantes?

Est-ce là ce que l'on a fait?

L'histoire de ces dernières années ne répond que trop clairement. Le parti qui nous gouverne n'a rien senti, n'a rien compris, et est resté déplorablement au-dessous de la grande tâche qui lui incombait.

Continuons donc ce triste examen rétrospectif.

La France s'est-elle bornée à supporter tant de sacrifices, tant de charges sans murmurer, avec une abnégation, une résignation que rien n'a pu lasser? Non, il ne lui a pas suffi de ces vertus passives. Elle a regardé la situation en face, et elle a voulu être plus forte qu'elle. Le cœur se fond à la pensée de cet infatigable patriotisme, de cette foi inébranlable en elle-même et dans le travail. Tout payer, tout réparer par sa seule volonté, par sa seule force, par sa seule action, voilà ce qu'elle a fait, et ce que l'on ne sait pas assez, c'est qu'elle a fait plus encore.

Prenons les chiffres officiels, afin qu'il n'y ait pas de doute sur ce qui va suivre :

Le budget ordinaire de 1869 s'élevait à 1,762,541,616
Celui de 1872 a été de. 2,236,295,759
Celui de 1879 a été de. 2,777,193,005
Entre 1869 et 1872, il y a un écart de 473,754,143
Entre 1869 et 1879, il y en a un de [1]. 1,014,652,289
Enfin, entre 1872 et 1879, il y en a un de. 540,898,146

La première différence, celle de 1869 à 1872, provient des augmentations ou créations d'impôts. La troisième, 540,898,146 est due tout entière au travail du pays; ce sont les plus-values budgétaires de huit ans, et si l'on y ajoute les plus-values de 1880 et 1881 (au moins 200 millions), on trouve que, tandis que le budget de 1869 a dû être augmenté de 650 millions (ordinaires et extraordinaires), la France, en dix ans et par son seul travail, a produit, en plus-values, au delà de 750 millions, dépassant ainsi les contributions et charges de guerre de plus de 100 millions; les plus-values moyennes dans ces dix ans ont été ainsi de 75 millions; celles du gouvernement de juillet étaient de 25 à 30 millions, et celles de l'Empire de 45 à 50 millions; voilà l'œuvre de notre pays depuis la guerre et nos désastres!

Quelle a été celle du gouvernement? Le patriotisme, le bon sens, les plus simples règles financières la lui dictaient; il n'y avait qu'un plan financier, qu'une pensée, qu'une résolution possibles : réduire le budget ordinaire aux plus sévères proportions, s'interdire toute augmentation de dépenses ordinaires, consacrer toutes les ressources données par les accroissements des anciennes

1. Les augmentations des anciennes taxes ont produit 340,440,219 francs, et les nouvelles, 674,212,070 francs. (*Bulletin de statistique du Ministère des finances*, juin 1880.)

taxes et la création des nouvelles à combler le gouffre creusé par la guerre. Nul moyen plus sûr et plus efficace d'aider au relèvement de la nation; pour tous ceux dont la politique se borne à l'affermissement de la République, nul moyen plus certain de l'ancrer dans le sol.

Au lieu de cela, on s'est cru déchargé de tout souci d'avenir, parce que les deux grands emprunts avaient e un succès éclatant et s'étaient solidement classés. On s'est enivré du courage et de la résolution du travailleur français, et quand les plus-values ont commencé à se produire, on les a gaspillées comme à plaisir; chaque ministre a semblé n'avoir plus qu'une pensée : grossir son budget spécial. 500 millions ont été dévorés de la sorte; les impôts de guerre, dont le caractère essentiel est d'être transitoires, ont été appliqués à des créations permanentes; et désormais, ils chargeront à perpétuité la paix.

Si le cœur manquait, si l'intelligence faisait défaut pour comprendre et pratiquer le devoir si simple et si clair qui s'imposait au gouvernement, était-il si difficile d'ouvrir les yeux et de se guider par l'exemple mémorable donné par les États-Unis, et avec tant de succès ?

En 1860, année de la nomination de M. Lincoln, comme président, et de l'agitation sécessionniste bientôt suivie de la guerre, la dette fédérale était en capital de 64,842,000 dollars (331 millions de francs).

En 1866, après la défaite du Sud, l'on évaluait les charges définitives à 3 milliards de dollars (15 milliards de francs). Sur cette somme la dette portant intérêt s'élevait à 2,757 millions de dollars.

Dans un discours prononcé par lui en 1878 [1], et dans lequel les chiffres ci-dessus sont rappelés, M. le président Hayes a ajouté :

« La dette publique progressivement réduite n'est plus que de 2 055 580 000 dollars. C'est sur le chiffre officiel d'il y a treize ans, une différence en moins de 722 109 000 dollars (3,682 millions de francs). En réalité, on a réduit la dette de plus d'un quart; en admettant pour 1866 un passif réel de 3 milliards de dollars, c'est 1 milliard qu'on a amorti en treize ans. »

Comment est-on parvenu à ces résultats merveilleux ? Par des moyens plus surprenants encore. Les pouvoirs publics n'ont pas hésité à déclarer que le pays payerait sa dette, toute sa dette; le licenciement, les liquidations se sont opérés avec vigueur. Les taxes de tout genre avaient été augmentées ; on a maintenu ces augmentations quelques années, et chaque année, à partir de 1867, on a diminué la dette. Puis aussitôt qu'on a pu réduire les impôts, on s'est hâté de le faire.

Le discours du président résume ces dégrèvements comme il suit :

Les impôts s'élevaient en 1866 :

Douanes	179,046,652	488,273,465 dollars.
Revenu intérieur.	309,226,813	

En 1878, ils sont :

Douanes	130,170,680	240,752,304 dollars.
Revenu intérieur.	110,581,624	
Total		247,521,161 dollars.

1. Le discours du président Hayes et le tableau de la dette fédérale ont été donnés dans le *Bulletin statistique du Ministère des finances*, de juin 1877 et octobre 1878.

Le total des dégrèvements est donc de 247 521 161 dollars, soit 1 262 363 016 francs.

Telle est l'œuvre de treize années ; c'est une moyenne de près de 300 millions de dégrèvements et de près de 100 millions de dégrèvements par an. Nous, nous avons eu en dix ans 286 millions de dégrèvements, soit 28 millions par an[1].

Un tel rapprochement ne fait-il pas monter la rougeur au front ?

Le dernier budget, celui de 1882, s'élève à 2,836 millions propose 73 millions d'augmentations de dépenses, et pas un centime de dégrèvement. Il se termine par un *hosanna* du ministre :

« Le budget de 1882 montrera, comme l'ont montré les budgets précédents, ce que peut, dans notre pays, une politique fermement républicaine à l'intérieur et honorablement pacifique au dehors. »

De quel nom faut-il appeler une infatuation de cette crudité ? Ne semble-t-il pas que Montesquieu eût la prescience de ces aberrations quand il écrivait : « Pour bien fixer ses revenus, il faut avoir égard aux nécessités de l'État et aux nécessités des citoyens. Il ne faut pas prendre au peuple sur ses besoins réels pour des besoins de l'État imaginaires. Les besoins imaginaires sont ceux que demandent les passions et les faiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire et une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies... Il n'y a rien que la sagesse et la prudence doivent plus régler que cette portion qu'on

1. Rapport de M. Maurice Rouvier sur le budget de 1881.

ôte et cette portion qu'on laisse aux sujets. » (*Esprit des lois*, chap. XIII).

Mais ce n'est pas tout encore : ce budget de 2,800 millions représente-t-il au moins la totalité de nos charges? Aucunement; nous avons quatre budgets, dont voici les chiffres officiels pour 1882[1] :

Budget des dépenses sur ressources ordinaires	2,836,503,223 fr.
Budget des ressources extraordinaires	559,015,671
Budget sur ressources spéciales (centimes additionnels pour les départements et les communes)	419,602,220
Budgets annexes, rattachés pour ordre au budget général	57,605,083
	3,872,725,197

Ces budgets s'augmenteront encore, ainsi qu'il arrive régulièrement depuis six ans, de 3 et 400 millions. Nous voilà donc à 4 milliards; c'est une charge annuelle de 108 francs par tête, de près de 450 francs par chaque famille.

C'est ainsi que la France est traitée ! Faut-il croire que nos gouvernants ignorent que nous sommes la nation la plus obérée du monde civilisé. Notre dette passée, de 1869 à l'époque actuelle, de 9 à 20 milliards[2], nous impose une charge de 563 francs par tête. Cette même charge est pour l'Allemagne de 130 francs[3], pour l'Autriche-Hongrie de 296 francs, pour la Russie de 174 francs, pour l'Union américaine, de 200 francs. Il est vrai qu'elle

1. Rapport de M. Rouvier sur le budget de 1882.
2. 363 millions de rentes en 1869; 743 millions en 1880.
3. Voir l'Appendice R, sur les charges de la guerre.

est de 617 francs pour l'Angleterre; mais l'Angleterre n'a pas seulement ses 32 millions d'habitants d'Europe; elle a 180 millions de sujets dans ses belles colonies et dans les Indes; c'est une ample justification de sa dette et de ses charges militaires.

On a essayé quelques explications de l'étonnante impéritie de nos gouvernants et de cette absence complète du sens patriotique qui les a laissés inertes et inconscients devant l'admirable attitude de la nation, devant son courage et ses prodiges de travail; on est allé jusqu'à se servir de ces prodiges pour en tirer la conséquence que s'ils avaient été possibles, c'est que le travail n'était pas surchargé. On a ajouté que les services publics, très insuffisamment dotés sous l'Empire, avaient des besoins considérables; enfin, on a dit encore : la France ne se plaint pas.

Prendre texte du courage et de la persévérance de nos travailleurs pour nier la nécessité de les aider, de leur donner le secours qu'ils ont si bien gagné, c'est une politique sans entrailles et sans intelligence.

On parle de l'insuffisance de la dotation des services publics sous l'Empire; c'est là (que cette expression me soit permise, elle est absolument vraie) une pure hâblerie. Nous devrions y être accoutumés, car l'on ne nous ménage pas à cet égard; mais ici vraiment les bornes sont dépassées. L'année 1869 a été la plus prospère que la France eût encore connue; à qui fera-t-on croire que les services publics aient été insuffisamment dotés alors, et que, par cette parcimonie, le travail ait rencontré un seul obstacle dans sa marche. L'instruction publique avait des besoins, mais ils étaient connus, et tous les ans

ce budget augmentait avec prudence, avec mesure, comme il convient dans ces questions si délicates, et non avec cette prodigalité extravagante, soufflée par des passions inqualifiables, injustifiables, sous l'inspiration desquelles on n'a pas craint de sacrifier les pères aux enfants, lourde faute et qui a fait le mal tout à la fois des uns et des autres. Cette intempérance de dépenser dans tous les services, cet affolement des pouvoirs publics à tout accorder sans compter, en face d'un pays qui fournissait à tout, à la sueur de son front, c'est insensé, c'est inique, c'est d'un mauvais gouvernement !

Mais enfin, dit-on, la France ne se plaint pas !

Oui, cela est vrai, la France ne se plaint pas hautement encore ; avec la noble résolution du bon travailleur, elle se sent encore un peu de force ; elle ira jusqu'au bout. Est-ce ce moment que l'on attend pour songer à elle ?

Devant une politique téméraire, irréligieuse, audacieusement tracassière, la France d'ailleurs n'a qu'une pensée : maintenir le travail et la paix ; elle sent bien qu'elle garde ainsi son honneur et assure son salut ; c'est là pour elle l'important ; s'il lui plaît de dédaigner le reste, c'est son droit.

Quant à ceux que cette magnanimité n'éclaire pas, n'arrête pas, on ne peut, en songeant à eux, que se rappeler le dicton latin : *Quos vult perdere Jupiter dementat prius.*

Comment se défendre de ce sentiment pénible en présence de l'accueil fait par la Chambre des députés au budget de 1882, et aux bouffissures de l'exposé des motifs ? La Chambre a-t-elle eu la sagesse de montrer au ministre que sa satisfaction dépassait la mesure ? Nullement ; la Chambre a trouvé l'occasion bonne pour entonner à son

tour la trompette triomphale et placer son propre panégyrique à côté de l'optimisme du ministre.

Je cite textuellement le rapport sur le budget :

« La législature touche à son terme ; le budget de l'exercice 1882 est la cinquième et dernière loi de finances qui lui sera soumise.

» Le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les grandes lignes de l'œuvre financière accomplie par cette législation...

» En résumé (p. 6) :

» 286 millions de dégrèvement ;

» Un milliard environ amorti ;

» 1500 millions consacrés aux travaux publics ;

» Le budget de l'instruction triplé. »

» Telle est, dans les grandes lignes, l'œuvre financière de la législature qui va finir. »

Je ne sais qui a dit : « Menteur comme une oraison funèbre. »

La commission du budget n'a pas voulu faillir à ce proverbe ; avec des chiffres vrais, elle a présenté un tableau qui ne l'est pas.

Oui, les dégrèvements s'élèvent à 286 millions ; mais le dernier budget de l'Assemblée nationale était de 2584 millions ; le dernier de l'Assemblée actuelle est de 2836 ; la différence est de 252 millions ; les nouvelles charges permanentes égalent presque les dégrèvements.

Oui, l'on a amorti près d'un milliard ; mais je continue à copier (p. 6) : « Il est vrai que, depuis 1876, il a été émis deux emprunts en rente amortissable, nécessitant ensemble une annuité de 62,221,197 fr. de rente. » C'est un capital de plus de deux milliards et le rapporteur nous apprend, à la page 30, que la prochaine législature aura

à créer ultérieurement des ressources extraordinaires s'élevant à 1,232,232,263 francs pour dépenses arriérées. C'est un nouvel emprunt en perspective et ainsi s'explique l'obstination du gouvernement à refuser la conversion. Quoi qu'il en soit, comment qualifier ce procédé qui consiste à glorifier le milliard amorti, en oubliant les 3400 millions d'emprunts faits ou à faire? Un mot suffit: c'est un procédé... électoral!

Non, jamais législature n'aura plus mal administré la fortune publique, méconnu avec plus d'impéritie les droits et les efforts du travail, et n'aura laissé le souvenir de plus d'incapacité unie à plus de jactance.

CHAPITRE XXIV

LES TRAVAUX PUBLICS

> La France veut la paix ; il lui faut les travaux de la paix.
>
> L'AUTEUR, *Discours au Corps législatif*, 6 avril 1869.

L'efficacité des voies de communication pour le développement du travail et de la production nationale est, depuis longtemps, hors de toute contestation. Un territoire ne peut être mis dans toute sa valeur que lorsque toutes ses parties essentielles sont facilement accessibles et peuvent recevoir et expédier sans embarras et à bas prix.

Le caractère et le bienfait des voies de communication est si généralement reconnu que presque toutes les nations ont voulu que leur gouvernement prît part à leur établissement, soit pour la conception et le plan général, soit pour l'exécution. C'était sans doute une atteinte considérable aux lois de l'économie politique, qui veulent que l'État laisse à l'initiative des citoyens et à leurs efforts libres tout ce qu'ils sont capables d'entreprendre et d'administrer; mais les nations ne sont pas encore très familiarisées avec la science économique, ou plutôt, elles ont des besoins et des intérêts qui n'acceptent pas facilement l'unique empire de ces lois.

L'Angleterre s'y est soumise cependant; elle a laissé l'exécution des routes aux paroisses, avec péages pour l'entretien; elle a fait construire ses canaux et ses chemins de fer par des Compagnies concessionnaires, en leur octroyant le droit de percevoir des tarifs sur les circulations d'hommes et de marchandises. La liberté de formation de ces Sociétés a été poussée jusqu'à l'excès, ainsi qu'il sera toujours pour la liberté sans limites. Les chemins de fer, notamment, se sont multipliés à tel point que, sauf quelques lignes à grand trafic, telles que celles de Londres à Liverpool, le réseau anglais ne donne plus au capital d'établissement qu'un revenu très médiocre. Plusieurs milliards ont été perdus de la sorte[1].

La France a suivi d'autres errements; pays de grande centralisation, elle a donné à l'État le rôle prépondérant dans la création de ses voies de communication. Au dernier siècle, sous le ministère de Choiseul, le réseau de ses grandes routes de terre a été entrepris et mené à terme, mais au prix de déplorables abus. La corvée était alors le moyen généralement pratiqué pour l'établissement des routes de terre. Les corvéables, traités comme taillables à merci, étaient forcés de se transporter à de grandes distances, eux et leurs attelages, délaissant leurs ouvrages des champs et ne rentrant chez eux qu'avec la misère. Ces excès, les souvenirs profonds[2] qu'ils ont laissés dans les

1. Il y a eu quelques exceptions dans ce système général d'exécution des travaux publics par les paroisses ou des concessionnaires. Le *Parliamentary Road*, route de Londres à Dublin, ou du moins jusqu'à Holyhaed, point extrême du sol britannique, en face de Dublin, et le canal calédonien qui traverse l'Écosse, et évite aux navires le détour des Orcades, ont été exécutés par l'État.

2. J'en ai trouvé des traces encore vivantes, il y a peu d'années, assez obscures, il est vrai, et exagérées, mais permettant de constater combien le *manet alte revostum* est vrai chez le paysan.

campagnes n'ont pas été étrangers à la *guerre aux châteaux* des premiers jours de la Révolution.

Nos lignes de navigation, à la fin du dernier siècle, étaient les plus belles d'Europe. Le canal de Briare, projeté sous Henri IV et concédé par Louis XIII, avait été exécuté par des particuliers; le canal du Midi avait été l'œuvre de Riquet, secondé par une subvention du roi, et un don des États de Languedoc. Les États de Bourgogne avaient commencé le canal de ce nom. Dans le Nord, plusieurs étaient entamés; mais la Révolution avait suspendu tous ces travaux utiles, et pendant ce temps l'Angleterre menait avec ardeur son réseau de canalisation.

Les guerres de l'Empire n'étaient pas favorables à un grand développement de travaux publics; cependant Napoléon a fait construire le canal Saint-Quentin, aux frais du Trésor. La Restauration avait donné une vive impulsion à l'extension et à l'achèvement des canaux par ses combinaisons financières de 1821 et 1822, au moyen desquelles des Compagnies fournissaient les fonds des travaux que l'État exécutait, et sans charger le budget. Il a fallu plus tard racheter ces concessions qui devenaient un très sérieux embarras par leurs tarifs beaucoup trop élevés, et aujourd'hui la navigation est complètement affranchie de péage.

Le gouvernement de Juillet a continué ce mouvement dont les heureux effets se faisaient de plus en plus sentir. Tous les services de travaux publics étaient largement dotés. L'emprunt de cent millions de M. Thiers est resté célèbre.

Les chemins de fer naissaient, ceux d'Andrezieux, Roanne et Saint-Étienne, les premiers, puis ceux de

Saint-Germain et de Versailles[1], bientôt suivis de ceux de Rouen, du Nord, de Bâle à Strasbourg, et tous exécutés par concessions. L'empire trouva le mouvement donné et l'opinion publique très ardente sur ce nouveau mode de transport, qui devint bientôt l'objet de l'engouement général. On peut dire que la furie française s'y est montrée, non que je prétende qu'il ait été fait trop de chemins de fer, mais ces favoris de l'opinion et du gouvernement ont fait à peu près complètement oublier les canaux et les améliorations des rivières, c'est-à-dire les transports économiques, et ont maintenu, ou plutôt aggravé le défaut d'équilibre existant depuis longtemps entre ces transports et les transports chers, ceux des routes et chemins de fer.

J'ai cru, comme député, en 1869, devoir appeler l'attention des pouvoirs publics sur cette situation où je voyais un péril certain pour la production nationale, et je l'ai fait en ces termes, dans la séance du 6 avril.

« L'inconvénient majeur de l'insuffisance des ressources affectées aux canaux, c'est que cela pousse l'industrie française, prise dans son ensemble, dans une voie où ses grandes aptitudes s'altèrent.

» Il y a, messieurs, deux genres d'industrie : la grande, qui comprend l'agriculture et l'industrie des matières premières, et des élaborations du premier et du second degré.

» Il y a l'autre industrie; je ne veux pas l'appeler la petite, car elle est considérable en France; mais ce n'est pas enfin l'industrie de premier ordre; c'est celle qui emploie la forme, la couleur, le dessin, l'art, le goût; c'est l'industrie fine ou de luxe.

1. J'ai eu l'honneur et le bonheur de faire partie du groupe des ingénieurs qui ont construit ces chemins.

» Les besoins de ces deux industries sont très différents. A l'une, il faut absolument les transports économiques; à l'autre, il faut aussi des transports économiques, mais l'économie relative, la rapidité, l'exactitude, qu'elle trouve dans les chemins de fer, lui suffisent complètement.

» On dit, je le sais bien, que le progrès est partout, et que la grande industrie et l'agriculture prospèrent aussi bien l'une que l'autre. Elles prospèrent, cela n'est pas douteux; mais elles ne marchent pas d'une allure égale, et le défaut d'équilibre dans la production nationale, par l'insuffisance des voies de transport économiques, devient, aujourd'hui, un véritable malheur.

» Vous cherchez souvent les causes de la dépopulation des campagnes; vous vous demandez pourquoi les capitaux ne vont pas à l'agriculture, et pourquoi ils ne vont plus à la grande industrie : je crois que la raison profonde en est dans ce que je viens de vous dire.

» Avec cette admirable facilité qu'ont nos ouvriers à apprendre ce qu'ils ne savent pas, il est, non pas absolument facile, mais il est possible de faire, en peu de mois, de l'ouvrier des champs un ouvrier de la ville, faisant des ouvrages industriels. Seulement, quand cet ouvrier a pris ce mode de travail, et qu'il s'est habitué à une main-d'œuvre plus élevée et aux distractions des villes, il ne peut plus revenir aux champs et à la grande industrie; il faut qu'il reste à la ville, et, comme l'industrie dont je parle est celle qui a le plus de chômages et le plus d'irrégularité de travail, il ne faut pas s'étonner que ces populations ouvrières qui, dans nos villes, se consacrent à cette industrie, soient souvent inquiètes et sans cesse livrées à des excitations qu'elles n'ont pas dans le travail régulier de la province et des champs.

» J'ai entendu faire une objection.

» On m'a dit : La grande industrie, ce n'est pas la mission et la destinée de la France; elle n'est pas dans ses aptitudes. La France, c'est le pays de ce que vous appelez l'industrie de luxe. Messieurs, c'est une erreur.

» Je vous demande la permission de citer des preuves, à mes yeux irréfragables, que la grande industrie est bien dans

les aptitudes de la France. Il y a une première preuve historique : c'est que les plus grandes inventions modernes sont des inventions françaises...

» En voici une liste abrégée :

» Il y a deux cents ans, s'est produite une invention aussi considérable pour son temps que l'invention de la machine locomotive dans le nôtre : c'est l'écluse. Eh bien, l'écluse, dont le premier spécimen a été donné au canal de Briare par un Français, était une invention de ce Français, un gentilhomme nommé de Boutheroue.

» La machine à vapeur proprement dite, — ceci n'est plus contestable depuis le travail de M. Arago, — la machine à vapeur est française par Salomon de Caus et par Denis Papin.

» La navigation à vapeur est française par de Jouffroy.

» L'éclairage au gaz est français par Lebon.

» La filature de lin est française par Philippe de Girard, et si les Anglais, pour la filature du coton, ont le Mull-Jenny, qui est l'œuvre d'un ouvrier d'un rare mérite, Arkwright, la France a le métier Jacquart qui est l'œuvre d'un homme de génie.

» L'emploi du gaz aux hauts-fourneaux est français par Ebelmen.

» La locomotive est française, car la locomotive a un seul organe essentiel : c'est la chaudière ; or, la chaudière est française par Séguin ; ce n'est pas contestable.

» Les appareils lenticulaires des phares, qui vont porter la lumière et la sécurité sur nos côtes et guider les navigateurs, et qui sont employés dans le monde entier, sont français par Fresnel.

» Le coulage des glaces est français par Thevart qui fonda Saint-Gobain.

» Enfin la chaux hydraulique, — tous les ingénieurs français savent quels grands services elle a rendus à la construction, — est française par Vicat.

» Maintenant permettez-moi de vous donner une autre preuve historique.

» Il y a deux cents ans, la France et l'Angleterre luttaient

au point de vue de l'industrie, et elles luttaient à armes complètement égales. D'outillage dans l'industrie, il n'en était pas question. Nous n'avions à ce moment-là que le canal de Briare, et on commençait celui du Midi; nous avions des rivières telles quelles, des chemins tels quels, dans les deux pays.

» Eh bien, à ce moment-là, la France était à la tête de l'industrie, et je vous en apporte la preuve.

» Lorsque l'édit de Nantes a été révoqué, vous savez ce que sont devenus les réfugiés, à la suite de cet acte inouï d'arbitraire, grand malheur et grande faute.

» Voici ce que je trouve à propos de cette révocation de l'édit de Nantes dans un historien qui vous est certainement connu, car, outre son *Histoire des Français*, il est l'auteur de ce petit livre qu'on appelle les *Frontières de la France*, et que l'Académie française a voulu honorer d'une récompense particulière, non seulement comme œuvre littéraire, mais comme œuvre patriotique. Voici ce que M. Lavallée dit de la révocation de l'édit de Nantes.

Et ici, je citais le passage de son livre sur l'impulsion imprimée par les réfugiés français à l'industrie de l'Angleterre et de la Prusse, passage que j'ai donné plus haut au chapitre de l'INDUSTRIE.

» Voici la conclusion que j'en tire : lorsque l'on voit quelle force de volonté et d'intelligence, quelle puissance de travail l'industrie donne à ses enfants, si on a l'industrie chez soi, il faut la garder (Oui ! oui ! très bien !) ; si on ne l'a pas, il faut la créer, et si on l'a comme la nôtre, ayant donné ses preuves de vitalité et d'énergie, toute prête encore à en donner d'autres, prête à couvrir le pays de richesses, de prospérité ; eh bien, messieurs, il faut l'aider. (Oui ! oui ! très bien !)

» L'aider, comment ? Il y a bien des moyens ; mais pour me renfermer dans mon sujet, je dis : il faut continuer les chemins de fer, comme on les a commencés ; il faut exécuter

la loi des chemins vicinaux en l'élargissant un peu, et il faut faire les canaux... (Oui! oui!)

» Messieurs, je ne suis pas le premier qui aie parlé de canaux à cette tribune; j'ai des amis ici qui, depuis six ans, en parlent tous dans chaque session. Quand nous touchons à ce point, que nous dit-on? On nous dit : Précisez!

» Eh bien! je vais essayer.

» Quand on regarde la France, elle a, comme le dit Vauban, si bien son *pré carré*, qu'on peut devant une assemblée, sans carte géographique, la lui mettre sous les yeux. On est sûr d'être compris immédiatement quand on dit : La France a besoin de grandes lignes navigables, les unes du nord au midi, les autres de l'est à l'ouest. Combien y a-t-il de ces lignes possibles et dans quel état sont-elles?

» De l'est à l'ouest il y en a cinq; de ces cinq, pas une complète. Je ne nie pas, sur certaines d'entre elles, il n'y ait beaucoup de fait, mais je maintiens ce que je viens de dire : pas une n'est complète.

» Du Havre à Strasbourg, la Seine n'est pas encore terminée dans une partie importante, celle de Paris à la mer. De Paris à Strasbourg, c'est terminé il y a très peu de temps. »

Un membre. « Pas encore. »

M. Mony. « Je ne parle pas de la partie de la Seine qui va vers la Bourgogne, je parle de la partie de la Seine qui se rejoint à la Marne par la ligne de Strasbourg. Je sais bien que sur la partie de droite, ce n'est pas complet. Je parle seulement de la ligne du Havre à Strasbourg.

» De Nantes à Mulhouse, la Loire forme une grande partie de cette ligne, et qu'est-ce que la Loire? Le plus important de nos fleuves, et le plus abandonné! Il est vraiment déplorable de voir l'état où il est (Oui! c'est vrai!) et qu'une communication de Nantes à Mulhouse soit aujourd'hui aux deux tiers incomplète. » (C'est vrai! c'est vrai!)

M. Guillaumin. « C'est parfaitement vrai! »

M. Chagot. « C'est déplorable. »

M. Mony. « De la Rochelle à Nevers, rien; de Bordeaux à Lyon, rien; de l'Océan à la Méditerrannée, c'est une des

belles lignes de navigation ; mais elle n'est pas achevée, car la Gironde maritime n'est pas touchée.

» Du nord au midi, il y a trois grandes lignes : la ligne de Dunkerque à Marseille, qni est très incomplète ; la partie comprise entre Dunkerque et Paris est incomplète ; mais sur celle de Paris à Marseille, tout le Rhône, moins l'embouchure, est à l'état de nature.

» Je viens de parler de la Loire, mais le Rhône? Il est absolument, je le répète, dans l'état de nature. Je me trompe, nos rivières deviennent de plus en plus mauvaises ; à mesure que les forêts se déboisent davantage, les irrégularités de leur régime s'accusent de plus en plus tous les jours.

» Par exemple, il est certain que la Seine, dont nous voyons aujourd'hui le niveau varier de plus de huit mètres, la Seine (l'empereur Julien le dit dans son *Misopogon*), était un fleuve très régulier. Nos rivières ne sont donc même plus à leur état ancien. Le Rhône est aussi impraticable que la Loire. Par conséquent, de Dunkerque à Marseille, pas de grande ligne complète ; de Strasbourg à Marseille, il en est de même. Enfin, entre les deux, on peut placer la ligne qui aurait Metz et Sedan pour tête et qui descendrait vers le centre; pour cette ligne rien n'existe.

» Tout cela est précis.

» J'ai quelque chose de précis encore à dire. C'est que ceux qui pensent et qui ont pensé toute leur vie aux transports économiques, ne l'ont pas fait en rêvant et n'étaient pas des rêveurs.

» Le système général de navigation de la France a été conçu et coordonné par les ordres de l'Administration et par un des hommes les plus éminents du corps des ponts et chaussées, M. Brisson ; son œuvre est classique et j'y ai puisé une partie de ce qui précède... Dans ce travail si remarquable, M. Brisson évalue à 10,250 kilomètres le réseau de navigation à ajouter aux 2250 kilomètres qui existaient déjà.

» Combien en avons-nous ? Selon le *Livre bleu*, nous avons 5,028 kilomètres, savoir : 4 000 kilomètres appartenant à l'État, et 1,028 aux concessionnaires.

» Ce chiffre tout rond de 4 000 m'a paru nécessaire à vé-

rifier. J'ai fait cette vérification au moyen des documents officiels émanant de l'Administration des contributions indirectes, et qui contiennent le relevé de la perception des droits de tonnage imposés sur les voies navigables, et j'ai trouvé 3,655 kilomètres, qui, ajoutés aux 1 028 kilomètres appartenant à des concessionnaires, font un total de 4,683 kilomètres. Par conséquent, sur les 12 500 indiqués par M. Brisson, il en manque 7 500, et si on se donne, en effet, la peine de supputer, le livre de M. Brisson en main, la longueur des canaux qui peuvent encore être tracés, c'est à ces chiffres-là qu'on arrive.

» Cette discussion, messieurs, est bien technique; je voudrais la résumer; je voudrais montrer l'utilité des voies de communication par l'importance de leurs transports ramenés au kilomètre.

» Ainsi, on trouve dans le *Livre bleu* que les chemins de fer, en 1867, ont transporté 38 millions de tonnes avec un parcours de 158 kilomètres, ce qui fait 5 milliards 900 millions de tonnes à 1 kilomètre; et comme ce transport de 5 milliards 900 millions de tonnes s'est opéré sur un développement total de 15,000 kilomètres en 1867, on chiffre l'utilité des chemins de fer, au point de vue du transport des marchandises, par 392,000 tonnes par kilomètre.

» Eh bien! les canaux ont, dans la même année, transporté 620 000 tonnes par kilomètre, et cependant vous avez vu qu'aucune grande ligne n'est terminée.

» Lorsque les lignes de canaux seront complètes, comme le sont les lignes de chemins de fer, avec tous leurs embranchements; lorsque toutes les parties du territoire qui ont besoin de transports économiques, viendront converger vers elles, on peut dire avec certitude que les canaux, comme utilité de transport, égaleront les chemins de fer; qu'ils feront même bien plus que de les égaler.

» Remarquez, en effet, que les canaux ne coûtent que 150,000 francs le kilomètre; soit un chiffre inférieur à la subvention kilométrique donnée aux chemins de fer, l'année dernière; en d'autres termes, les canaux coûtent trois fois moins que les chemins de fer et transportent presque autant.

» Vous avez ainsi la mesure de leur utilité réelle : si l'utilité des chemins de fer s'exprime par 4, celle des canaux s'exprime par 3.

» Messieurs, quelle est la conclusion de tout ceci? C'est que nous avons, en dépense à faire à la charge du Trésor, plus de DEUX MILLIARDS pour achever les travaux publics. »

. . . . . .

« Je ne crains pas de le dire : l'on ne peut pas rester dans cette situation financière qui consiste à chercher, tous les ans, 100 millions de ressources extraordinaires pour donner au pays ce que M. le ministre des finances a si bien appelé l'instrument de sa richesse et de son travail ; on ne le peut pas ! Par conséquent, il faut bien dire qu'en laissant au budget, ordinaire ou extraordinaire, la partie la plus pressante des travaux dont je viens de vous montrer l'ensemble, il n'y a qu'un grand effort qui puisse faire sortir la France de cette situation, et lui donner, ce qui lui est indispensable, le complément de son outillage agricole et industriel.

. . . . . .

» La France veut la paix ; il lui faut les travaux de la paix.

» Messieurs, une grande révolution comme celle-ci, l'Europe la comprendrait, et ce ne serait certes pas une raison pour devenir plus agressive ; loin de là. La France la comprendrait aussi et la bénirait ; elle nous payerait en confiance, en vigueur, en énergie, en développement de toutes ses richesses ; elle comprendrait cet immense bienfait et s'en montrerait digne autant que reconnaissante ; et alors, dussé-je paraître utopique, je prédis qu'alors vous verriez la liberté, ou plutôt le complément de nos libertés, sortir du cœur et de la sagesse de la France prospère et satisfaite, comme vous voyez la moisson croître et mûrir sous la main de Dieu, pour récompenser le cultivateur qui, à la sueur de son front, a bien préparé et bien semé son champ. »

Le chiffre de deux milliards indiqué dans ce discours

pour l'achèvement de nos travaux publics, avait frappé beaucoup de mes collègues par son importance, et plusieurs m'avaient demandé des détails. Quand je les leur montrais, la plupart reconnaissaient que je n'avais pas exagéré. Je le composais ainsi :

Chemins vicinaux	100,000,000 fr.
Routes et ponts	75,000,090
Dessèchements et reboisements	25,000,000
Chemins de fer	800,000,000
Ports maritimes	200,000,000
Canaux et rivières	800,000,000
Sur cette dernière, je portais, comme de première nécessité, 500 millions.	
	2,000,000,000

On va voir que, sur ces divers chiffres, je ne m'écartais pas de la vérité.

La somme de 100 millions pour les chemins vicinaux est celle que la loi de 1868 avait donnée aux communes, à titre d'encouragement et indépendamment des 100 millions que l'État leur avançait comme prêt.

Pour les trois chiffres suivants, je me reporte au discours prononcé par M. le ministre des travaux publics, en réponse à l'interpellation de M. de Mackau, dans la séance du 5 février 1870. Dans l'état joint à ce discours, la dépense pour l'achèvement des routes et ponts était portée à 75 millions ; c'était mon chiffre ; je le devais à M. de Franqueville, ainsi que celui des dessèchements et reboisements.

Ce même discours du ministre évalue à 819 millions la part afférente à l'État pour l'achèvement des chemins de fer ; j'avais porté 800 millions.

Les dépenses pour les ports y sont estimées à 137 millions, mais il ne s'agit que des principaux, et les 200 millions que j'indiquais n'étaient même pas suffisants pour la totalité.

La dépense pour les travaux les plus urgents de la navigation, enfin, sont estimés dans le discours à 135 millions, chiffre absolument au-dessous des besoins.

Aussi, dans une interpellation spéciale adressée au ministre, et dans la séance du 10 février 1870, ai-je combattu ce chiffre, et j'ai annoncé que je déposerais, à la commission du budget, la proposition d'un emprunt de 500 millions, affecté uniquement aux voies navigables; plus de trente de mes collègues m'avaient déclaré qu'ils joindraient leur signature à la mienne.

Nous nous y préparions, lorsque le ministre des travaux publics choisit dans le Sénat et dans la Chambre des députés une commission de quarante-deux membres pour l'examen de la question des travaux publics, et me fit l'honneur de m'y comprendre.

La commission se subdivisa en deux sous-commissions: l'une des chemins de fer, l'autre des voies navigables, et celle-ci m'élut son président.

Nous nous mîmes au travail avec ardeur et nous avions réuni un grand nombre de documents, lorsque la révolution de septembre nous enleva nos pouvoirs.

Mais l'œuvre interrompue a été reprise. L'Assemblée nationale a nommé une commission de trente membres pour une enquête sur les voies de transport. La question des voies navigables a été traitée à fond dans le très remarquable rapport de M. Krantz. Ce rapport conclut comme il suit:

« L'amélioration et l'achèvement de notre réseau

exigent encore des travaux considérables dont les frais ont été divisés comme il suit :

Première classe	435,370,000
Deuxième classe	191,500,000
Troisième classe	205,700,000
	832,570,000

On voit que, soit pour l'ensemble des dépenses, soit pour celles qui sont les plus urgentes, je ne m'étais pas éloigné de la vérité. Il reste donc bien certain que, pour rétablir l'équilibre dans nos voies de transport, et par conséquent dans la production nationale, on ne peut pas consacrer moins de 450 millions aux travaux urgents des transports économiques, et que cette somme devra être oublée pour compléter notre réseau de navigation [1].

[1] Telle était la situation, en 1877, lorsque M. de Freycinet a été appelé au ministère des travaux publics. Très peu de temps après sa nomination, le ministre a présenté un rapport sur l'ensemble des voies de communication. Ce rapport consacre de la manière la plus expresse la nécessité de l'équilibre entre les divers genres de voies de communication et celle aussi de l'amélioration des ports.

Cette conception du ministre se résume dans les trois données suivantes :

1° Il faut un plan général bien conçu, bien étudié, pour se rendre complètement compte de l'ensemble des sacri-

1. Tout ce qui précède avait été reproduit dans ma première édition, parue en 1877, et à l'Appendice O. J'ai cru ne devoir rien y changer, convaincu que les idées qui y sont exposées sont vraies et utiles; et je suis d'autant mieux fondé à le croire, qu'elles ont reçu, comme on va le voir, la sanction des pouvoirs publics.

fices à faire et procéder à l'exécution selon le degré d'urgence et d'importance;

2° Il faut compléter le réseau de navigation et assurer ainsi la part des transports économiques; il faut compléter en même temps le réseau des chemins de fer.

3° Il faut donner à nos ports toutes les améliorations possibles, et les pourvoir de tous les aménagements et de toutes les facilités nécessaires au commerce d'une grande nation.

Les rapports où ce vaste système d'études était proposé sont des 2 et 3 janvier 1878.

Les 17 et 28 juillet, et 5 août 1879, les Chambres votaient les lois relatives au classement des chemins de fer, canaux, améliorations de rivières à terminer et aux travaux à exécuter dans les ports maritimes.

Enfin, le 31 décembre 1879, M. de Freycinet résumait ainsi ses conceptions et présentait les chiffres généraux d'exécution tels qu'il suit :

Chemins de fer	3,500,000,000 fr.
Canaux	1,000,000,000
Ports maritimes	500,000,000
Rachat de chemins de fer que leurs concessionnaires ne peuvent pas exécuter	750,000,000
Divers	250,000,000
Total	6,000,000,000

Le ministre supposait enfin que ces six milliards pourraient être dépensés en douze ans, à partir de 1881, à raison de 500 millions par an.

Il faut reconnaître que, dans les divers rapports de M. de Freycinet, pas un mot n'indique une adhésion quelconque de sa part, à l'absorption par l'État de toutes

les lignes de chemins de fer, projet insensé conçu par les mêmes personnages politiques qui ont donné à nos finances la déplorable allure que j'ai signalée au chapitre précédent.

Mais si le ministre a su éviter cet écueil, il n'a pas su résister au désir d'une prompte réalisation, et il a glissé sur la pente des dépenses exagérées, en fixant à une moyenne de 500 millions, le chiffre des dépenses annuelles à faire pour compléter l'ensemble de nos travaux publics.

Ce chiffre, que pourrait à peine supporter un pays ayant un long passé de paix, de prospérité, d'économie, de bonne administration financière et un avenir sans nuages à l'intérieur et à l'extérieur, avec des alliances solides et fortes, est trop pesant pour la France isolée, et, quoi qu'on en dise, encore menacée.

Il est trop pesant après les provinces et les milliards perdus; il faut avant tout des dégrèvements, et on les rend presque impossibles par cette dépense annuelle de 500 millions, le cinquième du budget ordinaire, trop élevé déjà d'au moins un quart.

Les publicistes sérieux et compétents qui ont examiné cette question, sont tous d'avis qu'un chiffre annuel de 300 millions, en dehors des dépenses ordinaires annuelles des ponts et chaussées, suffirait à tous les besoins urgents et permettrait de satisfaire en même temps au plus urgent de tous, le dégrèvement.

On se défend par cette considération que le pays ne peut pas faire un meilleur placement de ses économies que les travaux publics et que l'État est le meilleur et le plus habile des intendants, qu'il sait ce qui est nécessaire au pays, et que seul il peut le lui procurer.

Je ne connais rien de plus triste et de plus caractéristique que cette infatuation de nos gouvernants. Toute leur foi, toute leur religion (la religion de ceux qui n'entrent pas dans les églises) se résume dans le suffrage universel. Or, ce droit n'a qu'une raison d'être, qu'une justification : les lumières, la sagesse, l'esprit de conduite de l'électeur. Cet électeur, on le croit capable de discerner la vérité à travers les luttes des partis, de découvrir le véritable intérêt du pays au milieu de tant de complications et d'obscurités, d'inspirer enfin et de guider sa politique ; on le croit, on le proclame ! Et ce même électeur si perspicace, si habile, on lui refuse la capacité de veiller à son propre intérêt et d'administrer mieux que l'État ses propres économies ; souverain aujourd'hui jour de vote, demain il n'est pas même un mineur émancipé ; l'État en sait plus long que lui sur ses affaires privées !

Quand le pays consent à ce qu'une fraction de l'impôt s'emploie en travaux publics, il fait un acte sage et patriotique ; il sacrifie une part du bénéfice immédiat et qu'il saurait faire sans aucun aide, au bénéfice du corps social entier. C'est une bonne action et dont l'État lui doit des remerciements, mais non lui, à l'État.

Aux yeux du parti qui nous gouverne, le suffrage universel est un excellent instrument pour représenter et faire prévaloir les préjugés et les passions de la foule, mais c'est tout ce qu'il faut lui demander. Pour le reste, l'État, c'est nous, disent nos modernes grands esprits, parodiant le grand roi, et le suffrage universel accepte, applaudit ! Ceux qui s'en étonnent sont faciles à étonner.

CHAPITRE XXV

LES DROITS DE DOUANE

> La politique proprement dite domine et doit toujours dominer l'économie politique.
>
> Le feu duc de Broglie, *Le libre échange et l'impôt*, p. 134.

Les droits de douane donnent à l'État un moyen d'action très efficace sur le travail. En frappant un produit étranger d'un droit d'entrée plus ou moins élevé, l'État en limite plus ou moins l'importation, et il favorise, il *protège* ainsi plus ou moins le produit similaire national. C'est ce qu'on appelle le système protecteur, système pratiqué avec plus ou moins d'intensité par toutes les nations qui ont une industrie de quelque importance.

Les droits de douane ont un autre but que celui de la production du travail; ils sont, pour la plupart, simplement fiscaux, et forment une source importante de revenu. L'Union américaine demande à la douane plus de la moitié du budget fédéral; l'Angleterre un quart; la France le neuvième.

La méthode financière des deux premiers pays est évidemment supérieure à la nôtre. Quand le nombre des articles tarifés est faible, comme en Angleterre, où il

est réduit à cinquante-trois[1], et que les articles choisis ne se prêtent pas facilement à la contrebande, la perception est facile et le produit susceptible de plus-values souvent notables. De 1878-79 à 1879-80, les droits de douane aux États-Unis ont eu une plus-value de 148,369,000 francs[2].

Rien de plus légitime d'ailleurs que ce genre de perception sur l'étranger. C'est une bien faible compensation du grand débouché qu'on lui ouvre.

Rendons-nous compte maintenant ce que sont, en eux-mêmes, et l'un par rapport à l'autre, le système protecteur et la liberté commerciale; il y a là des questions qui ont agité et divisé d'excellents esprits, troublé les pouvoirs publics, mis aux prises la science et la politique, la théorie et la pratique, et profondément remué les problèmes qui se rattachent au travail.

Élucidées sous toutes leurs faces, débattues jusqu'à épuisement, ces questions peuvent aujourd'hui se ramener à des termes simples, si l'on se borne à rechercher la marche à suivre, et le parti à prendre par l'État au milieu du conflit des intérêts, si l'on veut uniquement savoir quelle doit être la politique commerciale d'un grand pays.

Le point de départ ne paraît pas scientifiquement contestable. La liberté du travail, à peu près admise dans toute la chrétienté, appelle, comme corollaire, la liberté des échanges internationaux. La première a produit des effets si merveilleux, ses résultats sont si visibles, si cer-

1. Le nombre des articles tarifés dépassait 2,000 dans notre ancien tarif français des douanes; ils sont réduits aujourd'hui à 600; c'est beaucoup trop.

2. *Bulletin statistique du Ministère des finances*, septembre 1880.

tains, que les personnes habituées à pousser leurs raisonnements jusqu'à l'extrême, n'hésitent pas à conclure que la liberté des échanges de nation à nation doit produire les mêmes conséquences, et qu'elle est destinée à imprimer un essor vigoureux au travail et à ses diverses branches. Le rôle du gouvernement, selon ces mêmes opinions, se bornerait à ouvrir les frontières et à tout laisser entrer, et tout laisser sortir, à pratiquer en un mot, sans autre embarras, la formule : *laissez faire, laissez passer*, proposée par les physiocrates, il y a cent cinquante ans, et aujourd'hui encore préconisée par la science.

Mais les choses se sont-elles jamais passées ainsi? Un seul gouvernement a-t-il jamais consenti à se désintéresser, de la sorte, des destinées du travail? Non, cet exemple n'a jamais été donné, pas même, quoi qu'on en dise, par l'Angleterre qui, depuis près d'un demi-siècle, a proclamé le libre échange international comme la règle d'avenir des nations, comme devant, à bref délai, être substitué au régime de la prohibition et de la protection même modérée. Le monde a retenti de la nouvelle et hardie politique commerciale de l'Angleterre, et cependant ce grand pays n'en a pas fini avec le système dont il a prédit et dont il poursuit le terme.

En abolissant le droit de navigation, l'Angleterre n'en a pas répudié le principe et rien ne l'empêcherait de le faire revivre. Elle a, dans son tarif de douanes, des droits protecteurs, les droits sur les vins de France, par exemple, qui sont exorbitants. Elle a donné pour raison de ses résistances obstinées à cet égard, la crainte qu'une trop facile introduction de nos vins chez elle ne produisît une dépression considérable dans le revenu de l'accise qui, on le sait, pèse surtout sur la bière.

Ce seul exemple suffirait pour prouver qu'aux yeux de l'Angleterre le libre échange ne doit pas peser seul sur les résolutions du gouvernement, que les lois économiques ne sont pas seules souveraines, et que l'État a d'autres voix encore à écouter que celle de la science pure. Ces voix sont celles de la politique, de la nationalité, de l'autonomie. Que l'Angleterre se sente un jour menacée dans son travail et dans sa prospérité par quelque invasion inattendue d'un produit étranger, fiez-vous en à son patriotisme ombrageux pour se défendre. Ce jour-là elle fera bon marché d'Adam Smith, de Ricardo, de Stuart Mill, ses économistes favoris; ce jour-là, dût-il lui en coûtter la guerre, elle fermera sa frontière par mesure de précaution générale, ainsi que nous l'apprend un exemple récent que nous avons d'ailleurs imité.

Quelque probable que soit l'heureuse efficacité de l'extension des échanges internationaux, le principe de la liberté commerciale n'est donc pas le maître qu'il aspire à être, dans les conseils des gouvernements, et je tiens que ceci est à leur grand honneur. Ils prouvent ainsi qu'ils ont souci du travail, qu'ils y voient la véritable source de la puissance et de la prospérité de la nation, et qu'ils aiment mieux, en un mot, faire de la bonne politique que de la pure économie politique.

Les gouvernements ne peuvent pas oublier que, sans aucune exception, toute nation qui a voulu fonder chez elle la grande industrie l'a couverte par des droits de douanes, l'a encouragée par le système protecteur, et que le succès a toujours suivi ces tentatives.

Deux exemples mémorables nous sont donnés dans ce sens. Deux grandes nations, après des guerres formi-

dables et des efforts inouïs, n'ont cru pouvoir rendre la vigueur, la richesse à leurs populations qu'en les poussant, presque fébrilement, au travail, et n'ont pas trouvé pour réussir d'autre système que la protection par le droit de douane. Ces deux pays sont l'Amérique du Nord et l'Allemagne ; d'une part, une grande république fédérale et démocratique, de l'autre une fédération de monarchies autoritaires, absolument dissemblables entre elles par les idées, les sentiments, les notions de liberté et d'autorité, et se rencontrant cependant dans la solution du problème que leur ont posé leurs guerres et leurs ambitions[1].

Il y avait l'infini entre M. de Bismark et M. Hayes. Ils n'ont cependant pas hésité, celui-ci à conseiller, et celui-là à imposer le système protecteur et le succès les a suivis.

Sans doute, si l'on en croit la science, MM. de Bismarck et Hayes ne sont que des écoliers en économie politique et n'y peuvent faire autorité ; mais outre qu'il n'est pas de bon goût de rapetisser ses adversaires, il y a erreur sur la compétence des deux personnages. Les discours et messages de M. Hayes ne sont pas d'un homme médiocre. Ses doctrines financières sont du plus ferme bon sens et d'une honnêteté qui s'élève à la plus haute politique ; je ne saurais former d'autre vœu pour notre pays que de voir ses finances dirigées par un tel esprit. Quant à M. de Bismarck, ce grand dédaigneux n'a pas souci de faire montre de son érudition, mais pour ceux qui le suivent avec attention, il n'est pas douteux que l'économie politique lui est familière, et que les problèmes du travail ont souvent hanté ce cerveau puissant.

1. L'Espagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, depuis 1870, ont toutes relevé leurs tarifs.

Mais, dit-on, la France a-t-elle à recevoir des conseils de ces deux hommes d'État et de leurs deux nations? L'expérience de la liberté commerciale n'a-t-elle pas été faite par elle chez elle? Cette expérience n'est-elle pas complète et définitive? Le mouvement ascensionnel de notre commerce depuis 1860, mouvement si rapide, si énergique et que n'ont pas pu enrayer nos désastres, ne donne-t-il pas sur l'efficacité de la liberté commerciale une démonstration irréfragable?

Pour que cette démonstration fût aussi décisive qu'on le dit, il ne faudrait pas seulement que la progression de notre commerce extérieur depuis 1860 eût été très forte; mais il faudrait qu'elle dépassât sensiblement la progression antérieure.

S'il en était ainsi, ce serait à coup sûr une démonstration très solide en faveur, non de la liberté commerciale, mais de la réforme douanière de 1860, qui était sans doute un pas vers la liberté, mais était loin d'être cette liberté elle-même, puisqu'elle maintenait encore de nombreux droits protecteurs.

Mais il n'en est pas ainsi; les progrès accomplis dans la période de quinze années, de 1861 à 1876, sont inférieurs aux progrès accomplis dans la période des quinze années antérieures, 1845 à 1860.

J'ai sous les yeux, dans un document officiel[1], le diagramme de notre commerce extérieur, de 1827 à 1876.

Quels sont les chiffres, soit pour le commerce général, soit pour le commerce spécial, des deux périodes de quinze années avant et après 1860.

1. Tableau décennal du commerce de la France, t. I. Tableaux graphiques 1 et 2. Voyez l'Appendice R.

Les chiffres expriment ici des millions.

	Commerce	
	général	spécial
1845	3,450	1,700
1860	5,800	4,150
1861	5,750	4,350
1876	9,456	7,564

La progression est donc telle qu'il suit:

Pour le commerce général, de 1845 à 1860, 1 à 1,65, de 1861 à 1876, 1 à 1,60 : donc moindre.

Pour le commerce spécial, qui donne mieux la mesure du travail intérieur, la progression de 1849 à 1860 est de 1 à 2,85, et de 1861 à 1876 de 1 à 1,70, par conséquent bien moindre.

Ainsi, la preuve que l'on cherchait en faveur de la liberté commerciale, comparée au système de la protection, cette preuve fait défaut; elle se retourne contre ses auteurs et la supériorité reste au système antérieur à 1860.

Il y aurait exagération néanmoins à en conclure la condamnation de la réforme de 1860. La vérité paraît être qu'elle n'a fait que peu de mal, et que la France a pu supporter cette grande expérience sans fléchir sensiblement.

En présence de ces chiffres et de cette conclusion, connus certainement de tous ceux qui se sont sérieusement occupés de cette question, on comprend difficilement la vivacité des luttes qui se sont produites dans nos deux Chambres, lors de la discussion du nouveau tarif des douanes, et qui se sont enfin terminées par une transaction dont l'agriculture a fait les frais.

Il semble que plus de modération et d'esprit de concessions réciproque eût été facile, car les chiffres que nous venons de donner conseillent la modération aux deux opinions et la transaction.

La transaction, dis-je, et malgré les dénégations de la science, c'est le seul mot qui soit vrai ici. Tel a toujours été le terrain sur lequel se sont débattues et réglées les questions de tarifs de douane; c'est le seul possible, le seul rationnel, le seul pratique.

Deux principes dominent ici, différents, mais non opposés.

Le premier, c'est l'intérêt capital pour la nation et par conséquent le devoir pour le gouvernement d'assurer le développement du travail national. C'est un devoir absolu pour tous les gouvernements; c'est une nécessité vitale pour les gouvernements de suffrage universel.

Le second, c'est le respect dû à la liberté du travail, et, comme conséquence directe, une extension continue de la liberté des échanges.

Pourquoi les gouvernements doivent-ils vouloir l'agrandissement du travail? parce que la puissance et la prospérité de la nation en dépendent. Mais, dans cette voie, ne risque-t-on pas de tomber dans l'excès, et, par exemple, d'implanter sur le sol et facticement des industries dépourvues des éléments nécessaires pour prospérer sans appui. Théoriquement, c'est très possible; mais, en fait, quel exemple pourrait-on citer d'une industrie sans force dans le présent, sans résistance pour l'avenir, et qu'un gouvernement aurait fait sortir de terre et par orce. Je ne connais aucun fait semblable. Un autre inconvénient est possible encore; on a pu accorder à une indus-

trie une protection exagérée, et maintenir cet excès trop longtemps. Si un tel fait s'est produit, il n'a pas prouvé contre le système protecteur, mais contre l'habileté et la vigilance de l'Administration.

Le second principe présente d'ailleurs des inconvénients et des périls du même genre? Un gouvernement inattentif ou faible (je ne veux pas parler ici des gouvernements qui se mettent à la suite des passions démagogiques ou perpètrent des manœuvres électorales au moyen des droits de douanes, gouvernements de parti et de partis pris) ne peut-il pas ouvrir trop brusquement les frontières ou se montrer timide et hésitant devant des circonstances imprévues, en face de produits étrangers inattendus qui viendraient menacer la production nationale dans ses œuvres vives? (l'agriculture française, par exemple, en face des grains, du lard ou du bétail arrivant des États-Unis, en quantité et à des prix qui ont profondément troublé le monde agricole). Qu'une circonstance pareille se présente, prouvera-t-elle que la liberté des échanges internationaux, considérée en elle-même, soit mauvaise? Elle prouvera seulement que le pays qui en souffre est mal gouverné et mal administré.

Non, les deux principes, pour être différents, ne sont pas nécessairement, fatalement hostiles l'un à l'autre. L'habileté des pouvoirs publics est au contaire de les associer dans une juste mesure et de les faire ainsi valoir l'un par l'autre.

Une nation doit posséder son pain et sa viande assurés chez elle, son combustible et les principaux métaux, qui sont une garantie de sa défense [1]; elle doit avoir de grands

1. « Il est des cas où la science de la richesse se rencontre avec la politique, chargée essentiellement de pourvoir au besoin de toute nation, je

ateliers de textiles, parce que ces industies, surtout la laine et le coton, procurent les plus importants transports maritimes, et que c'est le fondement d'une forte marine, cet indispensable élément de la défense des nations qui ont beaucoup de côtes. Les sciences physiques et chimiques doivent y recevoir les plus larges applications industrielles, et les arts aussi. A ces conditions, elle est nation, elle se possède elle-même; elle peut développer ses facultés, ses aptitudes, son goût, les talents divers dont la Providence l'a dotée; c'est la force et la santé nationales, et les gouvernements doivent y veiller avec un soin jaloux.

Mais cette même nation ne peut rester isolée de ses

veux dire à l'indépendance, à la force, à la défense du pays. Avant de savoir si on sera plus ou moins riche, il s'agit d'exister.

» Faisons l'application de cette maxime à la France, nation de 35 millions d'hommes, placée au premier rang des puissances, et dont on a dit avec raison qu'il ne devait pas se tirer un coup de canon en Europe sans son consentement; ou peut dire avec non moins de vérité qu'elle sera toujours pour les puissances voisines un sujet d'envie et de jalousie. Dans cette position politique, si on nous prouvait, de la manière la plus irrécusable, que l'artillerie, les fusils, les armes quelconques de nos fonderies, de nos fabriques, nous reviennent à un prix bien supérieur au coût de ces produits en Suède, en Angleterre, en Autriche, pourrions-nous en conclure qu'il faut ouvrir nos frontières à tous ces produits étrangers, si la conséquence inévitable de cette mesure devait être la chute de toutes les usines et fonderies françaises.

» L'étranger voulût-il nous livrer ces armes à un prix très modique, la France ne pourrait consentir à l'anéantissement de ses ateliers, une guerre pouvant naître demain et la France se trouver prise au dépourvu, à moins qu'elle n'eût encombré ses magasins, et anticipé d'énormes dépenses? De vastes manufactures d'armes ne s'établissent pas avec succès d'un jour à l'autre, même au prix des plus grands sacrifices. Qu'on ne dise pas que l'intérêt personnel trouverait toujours les moyens de faire arriver des armes en France; sans doute il pourrait toujours en entrer de petites quantités, mais les armes sont une marchandise de grand encombrement, dont le transport exige des moyens considérables, et dont la contrebande est difficile. Ce que je dis des armes peut se dire des chevaux et de quelques denrées. LA FRANCE, COUTE QUE COUTE, DOIT SE SUFFIRE A ELLE-MÊME POUR SES MOYENS DE DÉFENSE. »

ROSSI, *Cours d'économie politique*, 12e leçon.

voisins; elle a besoin d'alliances, elle a besoin aussi de relations intellectuelles, scientifiques, artistiques. Son génie ne peut s'épanouir et briller de tout son éclat qu'au contact du génie étranger. L'originalité, la puissance d'esprit s'étiolent et meurent dans l'isolement; pour ces rapprochements si précieux, si désirables, si féconds, l'industrie, le commerce, l'échange, sont des véhicules puissants et infaillibles; le travail et l'idéal y trouvent également leur part. Le progrès intellectuel y gagne autant que le progrès matériel.

Là, aussi, il y a des devoirs essentiels imposés aux gouvernements chargés des destinées d'une grande nation, qui veulent assurer sa force par le travail, son expansion par la paix.

Telles sont les considérations générales qui doivent inspirer les gouvernements dans la formation de leurs tarifs de douanes. Pour procéder de principes communs, issus de l'expérience, du bon sens, du patriotisme des peuples, ces tarifs ne sont pas nécessairement identiques; chaque nation a ses situations faites, ses aptitudes, ses ressources naturelles. La variété des tarifs n'est ni un danger, ni un inconvénient; il n'y a de dangers et d'inconvénients que dans l'excès et le parti pris.

Nous avons vu au chapitre XXII, que le nombre des personnes relevant directement ou indirectement de l'agriculture compose les trois cinquièmes de la population. En Angleterre, la population industrielle et commerciale forme les deux tiers du total.

Il est donc naturel qu'en France les préoccupations de l'Administration soient surtout tournées vers l'agriculture, et en Angleterre, vers l'industrie.

Si quelques États, sous le coup de la nécessité d'un prompt relèvement de leur industrie, font appel à des tarifs accentués dans le sens de la protection, et restreignent ainsi l'échange international, ils créent une situation tendue, difficile, et dans laquelle leur propre intérêt leur conseillera de ne pas trop s'attarder. Quand l'industrie a acquis une certaine force, il lui faut, dans une certaine mesure, le stimulant de la concurrence étrangère. Un double intérêt, celui du producteur et celui du consommateur, s'impose ainsi et conduit à des tarifs plus libéraux.

Je crois être resté dans le vrai en donnant dans ces questions la première place à la raison politique; elle lui appartient à tous les titres, et ce n'est pas dédaigner la science que de la laisser au second rang dans le gouvernement des intérêts humains.

Il faut en dire autant de la liberté, et je ne puis que répéter ici ce que j'ai déjà dit d'elle dans tout le cours de ce livre. Il faut sa place à la liberté, il ne la lui faut pas toute. Qu'elle resserre les liens des nations entre elles, c'est son rôle, quoique les événements de 1870 nous aient douloureusement appris que les traités de commerce ne suffisaient pas pour empêcher la guerre ou épargner au monde l'impudeur des alliances trahies et des grandes ingratitudes; mais prétendre, comme on le veut pour elle, à effacer les frontières, à annuler l'autonomie des nations, à confondre les nationalités, c'est aller trop loin, c'est viser trop haut. Ces choses appartiennent à Dieu, et la liberté n'est pas son seul moyen d'action.

Un mot encore sur les traités de commerce. J'ai dit, au chapitre XXIII, ce que je pensais de ces sortes de conven-

tions qui, je le répète, ont été impuissantes à nous défendre et ont été tournées contre nous après la défaite.

Le fait nouveau et considérable qui vient de se produire dans les affaires agricoles de l'Europe et surtout des nations qui font face à l'Atlantique et aux États-Unis, est de nature à inspirer les plus sérieuses réflexions aux hommes d'État, aux législateurs, à tous les amis de leur pays. Devant cet inattendu, pourquoi se lier? Pourquoi se mettre dans le cas possible de briser par le canon des traités qui, à un jour donné, et par des faits imprévus et impossibles à prévoir, compromettraient la richesse publique? Pourquoi ne pas laisser chaque nation en possession d'elle-même, nous surtout qui avons eu tant à regretter de nous être lié les mains?

Le gouvernement a formellement promis aux Chambres de ne pas comprendre les matières agricoles dans les traités de commerce qu'il pourra faire. C'est un acte de prudence très significatif et très méritoire. Il prouve que les plaintes de l'agriculture ont ému nos pouvoirs, et qu'ils comprennent que notre première industrie doit être rassurée contre les dangers de l'avenir. Mais pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de cette prudence, de cette sollicitude? Ces compromissions à longue échéance sur des objets si mobiles et enveloppés de tant d'obscurités, sont, en fait, un véritable péril; elles sont, de plus, en principe, contraires à la souveraineté des nations et surtout à la souveraineté républicaine.

CHAPITRE XXVI

LES COALITIONS ET LES GRÈVES
LES CHAMBRES SYNDICALES

> Les coalitions ont établi un despotisme incroyable sur l'ensemble des ouvriers ; il n'en est pas de plus dur et de plus dégradant que celui qu'une partie des ouvriers exerce sur l'autre. Aucun gouvernement absolu ne fournit l'exemple d'une pareille sujétion.
>
> DANIEL O' CONNELL, *Enquête parlementaire de* 1838.

Dans le langage usuel, les mots : coalitions et grèves, sont employés à peu près indifféremment et comme exprimant un même acte, un même fait. Cette confusion tient probablement à ce que, depuis 1791 jusqu'en 1864, notre législation a frappé l'un et l'autre fait de sa réprobation, et les a, quoique inégalement, condamnés tous deux.

Mais, avant comme après 1864, la langue juridique n'a jamais admis cette confusion ; elle a toujours vu, dans la coalition, l'entente, la délibération entre patrons, ou entre ouvriers, sur les intérêts de la profession et notamment sur les conditions du travail et le taux des salaires, et dans les grèves, l'arrêt concerté du travail, l'abandon général des ateliers, à jour dit, souvent avec violences, menaces et manœuvres frauduleuses.

La loi de 1791, le Code pénal, articles 414, 415 et 416,

la loi de 1849 édictée par la seconde Constituante, avaient tenu pour blâmables et punissables aussi bien l'entente entre travailleurs pour la hausse ou la baisse des salaires, du moment qu'elle se traduisait en un fait public, fût-il même pacifique, que la conspiration réalisée, avec interdiction de certains ateliers, avec pression exercée sur les ouvriers paisibles, pour arriver à l'abandon total de l'atelier, et à la cessation intégrale du travail, quels que fussent les engagements pris par l'atelier.

La loi de 1864 a affranchi la coalition de toute pénalité et même la grève, si elle s'effectue sans pression et sans violences [1].

On avait beaucoup compté sur l'effet de cette loi.

« Alors même, disait en terminant l'exposé des motifs, qu'elles sont exemptes de violences, les coalitions ont toujours des conséquences douloureuses pour les ouvriers, car la perte de salaires qui en est le résultat, est pour eux une perte toujours irréparable et sans compensation ; aussi notre espoir c'est que la loi qui vous est proposée, aura pour conséquence définitive de rendre les coalitions d'ouvriers plus rares.

» Elle les rendra plus rares d'abord, parce que, en cas de mauvais vouloir des patrons, le droit des ouvriers établi et reconnu suffira pour vaincre ce mauvais vouloir.

» Elle les rendra plus rares parce que les ouvriers rassurés et calmés par la reconnaissance de leur droit, cesseront d'apporter dans la discussion des questions de salaires, ce sentiment de défiance et d'irritation qui paralysait toute transaction. »

Le rapporteur de la commission, M. É. Ollivier, exprimait des sentiments pareils.

1. Voy. le texte de la loi à l'appendice U.

« La nature bénigne des coalitions mêmes, en France, malgré la loi qui les interdit, rapprochées de la violence sauvage de celles qui ont eu lieu en Angleterre, dans les mêmes conditions, permet de présumer que les grèves françaises n'auront pas le même caractère de ténacité violente, de décision implacable, de cruauté qu'ont déployé les grèves anglaises dans les premiers temps de la liberté des coalitions. L'ouvrier français est moins concentré, dès lors moins violent que l'ouvrier anglais. Son intelligence vive et ouverte accueille plus vite une bonne raison. Il est beaucoup plus que l'Anglais disposé aux négociations et aux compromis, etc. »

Quelques années plus tard, les grèves ensanglantées de Firminy et d'Aubin venaient donner un démenti cruel à ces espérances, à ces illusions. Nous verrons tout à l'heure par un témoignage de la plus haute compétence, celui de la Chambre de commerce, si éclairée et si libérale, de Paris, que jamais les grèves n'ont été si nombreuses, et n'ont plus troublé le travail que depuis 1864; nous trouverons dans ce rapport que, si les ouvriers français ne vont pas jusqu'à l'assassinat, dans leurs grèves, ils y apportent avec une ténacité que l'insuccès ne lasse pas, des prétentions et des exigences toujours renaissantes, absolument destructives de la liberté du travail, et des droits du capital et du commandement.

Mais avant d'entrer dans cet examen, il convient de ne pas laisser subsister d'idées erronées ou exagérées sur les grèves anglaises et sur l'esprit qui y préside depuis bien des années.

Il est très vrai que, dans ses coalitions, l'Angleterre a quelquefois donné au monde un spectacle effrayant, et s'était mise au ban de l'opinion. Des comités secrets s'étaient créés sur plusieurs points et avaient organisé la terreur et le meurtre; plus de sécurité pour les ouvriers

réfractaires aux mots d'ordre des comités; c'étaient les pires pratiques de l'Irlande dans ses plus mauvais jours; les crimes de Sheffield avaient particulièrement soulevé l'opinion [1]. Mais ces excès sauvages n'ont eu qu'un temps. L'indignation publique en a fait justice.

Je ne veux pour preuve de la fin de ces crimes que deux récits de grèves anglaises, donnés par M. É. Ollivier lui-même dans son rapport au Corps législatif; il s'agit de deux grèves demeurées célèbres: l'une, celle de Preston, en 1853; l'autre, celle de Colne, en 1860 :

« Les ouvriers de Preston se coalisèrent afin d'obtenir, dans toutes les manufactures, une augmentation de 10 pour 100; trente-deux patrons, quoique trouvant les prétentions des ouvriers excessives, y accédèrent; quatre seulement résistèrent. Pour les vaincre, les ouvriers eurent recours à des moyens de pression tels que les manufacturiers, qui avaient cédé, comprirent que la cause de leurs quatre confrères devenait la leur; ils retirèrent leurs concessions et, opposant à la coalition partielle des ouvriers une coalition générale, ils fermèrent leurs ateliers et 25,000 individus se trouvèrent sans travail. De ce jour commença entre les patrons et les ouvriers une lutte qui dura six mois. L'Angleterre entière y prit part: les ouvriers de toutes les villes vinrent en aide aux ouvriers, les districts secoururent les industriels. De part et d'autre, on fit des efforts gigantesques. Les ouvriers surtout furent prodigieux d'activité et de résignation. Guidés par un chef intelligent, Georges Cowel, un des plus parfaits orateurs populaires qu'il y ait eu, ils employèrent toutes les ressources des luttes légales ; les *meetings* succédaient aux *meetings* ; des délégués ardents circulaient dans le pays entier ; on les voyait partout, dans les voitures publiques, dans les foires, dans les réunions, la main tendue, les récits enflammés à la

1. On en trouvera le récit détaillé dans le livre de M. Courcelle-Seneuil : *Liberté et Socialisme*.

bouche. Sur les murs des villes les affiches les plus émouvantes arrêtaient les indifférents. « Un mois s'est écoulé, » disait l'une d'elles, depuis que trente mille ouvriers sont » sans ouvrage et réduits à vivre de la charité publique. Depuis » ce temps, les pleurs versés par la veuve aux pieds de l'op- » presseur, ont été recueillis dans le vase de la justice de Dieu. » Les cris de l'orphelin affamé sont montés aussi haut que ceux » des Juifs esclaves en Égypte. Pour ces veuves, pour ces or- » phelins, nous implorons votre pitié. » La poésie venait en aide à l'éloquence, et les larmes coulaient de tous les yeux, lorsqu'on chantait la complainte de la Mère qui a perdu sa fille : « Venez et consolez-moi dans ma douleur. Je reste à » gémir seule sur cette terre. Mon enfant chérie m'est ravie, et » je dois maintenant pleurer à jamais. Elle était pour moi tout » ce que je pouvais souhaiter. Si elle m'avait été conservée, » j'aurais été contente. Mais, hélas ! elle est morte martyre » de la cause *du dix pour cent.* » — Tout fut inutile. Quand ils travaillaient, les ouvriers touchaient par semaine 12,000 à 13,000 livres sterling; les cotisations, les quêtes, les secours extérieurs ne dépassaient jamais 4,000 livres par semaine. Les épargnes s'épuisèrent ; il fallut vendre les vêtements, les meubles ; la faim arriva avec son hideux cortège. Alors commença le découragement, la défiance; les chefs furent d'abord moins obéis ; puis ce fut contre eux et non contre les patrons que la poésie populaire dirigea ses traits : « Cowel n'a pas » la pensée de reprendre jamais son travail, soit avec le fu- » seau ou la navette, soit avec la pioche ou la bêche. Il ap- » partient aujourd'hui à une bande d'hommes qui savent » bien que la meilleure besogne est celle de l'orateur. » Cowel a une langue dangereuse ; il nous a dit que nous » aurions de plus beaux salaires ; mais Cowel nous a long- » temps trompés, car cette lutte sans espérance ne finit pas. » Nous mourons de faim ; mais qu'importe à nos délégués ? » Réunis autour d'une table bien garnie, chaque jour, ils de- » viennent plus gras et nous devenons plus maigres. » Enfin, un jour parut sur les murs de la ville une affiche signée par les directeurs de la coalition qui disait : « Nous enga- » geons les ouvriers à reprendre leur travail jusqu'à une oc-

» casion plus opportune.» Seulement les patrons avaient perdu approximativement 165,000 livres sterling (4.125 000 f.) et les ouvriers certainement 250,000 livres (6,250,000 fr.). Et quelques jours après on lisait les lignes suivantes dans un journal de Preston : « Les résultats de la terrible catastrophe » que nous venons de traverser dépassent les plus sinistres » prévisions. Nos rues sont encombrées de malheureux qui » demandent vainement du travail ; leur place est prise par » des ouvriers étrangers ou de nouvelles machines suppléent » au défaut de bras. D'ici à longtemps, ils sont condamnés à » rester sans occupation. Des milliers de familles ont enduré » les plus sévères privations ; elles ont contracté des dettes » qu'une génération ne parviendra pas à éteindre, et quelque » déplorable que soit l'état présent de notre ville, nous som- » mes convaincus que nous n'en sommes pas aux dernières » conséquences de ce mouvement insensé. »

» La grève de Colne a eu lieu en 1860. Les demandes des ouvriers étaient : une élévation de salaire, l'établissement d'un tarif uniforme sans aucun allégement en raison de l'excédent de dépense imposée à certains patrons par les désavantages de la localité ou du matériel employé, enfin le droit reconnu aux officiers de l'*Union ouvrière* (Trade's union) d'intervenir dans les débats entre maîtres et ouvriers. Les maîtres refusèrent. Le 6 juin, quatre mille métiers furent arrêtés et quinze cents ouvriers se trouvèrent sans travail. La lutte dura pendant cinquante semaines ; après quoi, les ouvriers vaincus durent se soumettre et subir, à la suite de misères de tous genres, les conditions qu'au début ils avaient rejetées avec mépris. Les pertes que cette grève leur avait occasionnées étaient telles, qu'en supposant l'augmentation de salaire obtenue, ce n'est qu'au bout de vingt-huit ans qu'ils eussent retrouvé la position dont ils jouissaient avant la grève. »

On voit qu'il y a loin des crimes de Sheffield aux souffrances résignées de Preston et de Colne ; l'Angleterre se retrouve ici avec le bien et le mal qui constituent son

originalité, originalité bien plus dissemblable de celle de la France que ne paraît l'avoir pensé le rapporteur de la loi française.

Pour étudier et sonder à fond ces dissemblances, il faut lire avec toute l'attention qu'il mérite le rapport de la Chambre de commerce de Paris sur les effets de la loi de 1864. Je le donne *in extenso*, à l'appendice V.

Ce rapport si complet, où les faits sont exposés avec tant de sobriété et de modération, forme un document des plus instructifs et des plus sûrs. C'est, pour ainsi dire, le répertoire de tout ce que des esprits aigris et des cœurs ulcérés peuvent concevoir et vouloir contre les lois économiques du travail. Et c'est une loi de liberté qui a servi de point de départ à cette aggravation d'assauts contre la liberté !

Prohiber le travail des femmes;

Proscrire la tâche et la remplacer par l'égalité du salaire à la journée ;

Réserver aux ouvriers seuls le choix des contre-maîtres ; annuler ainsi tout à la fois le patron et la discipline;

Réduire les bons ouvriers à quitter Paris et la France, et à porter à l'étranger leur talent, les secrets et les *tours de main* de la fabrication ;

Choisir, pour le moment de l'abandon de l'atelier, celui où il est le plus chargé de demandes à livrer à jour fixe;

Régler et limiter le nombre des apprentis ;

Proscrire ou dédaigner l'habileté dans le métier;

Localiser les grèves; procéder par interdictions partielles, pour venir à bout plus aisément de la résistance des patrons.

Ne sont-ce pas là autant de violations flagrantes de la

liberté du travail et du droit? et n'y a-t-il pas une perversion particulière à s'appuyer pour tant d'illégalités sur une loi de liberté?

Aussi les Chambres syndicales de patrons, et la Chambre de commerce de Paris demandent-elles l'abrogation de cette loi.

Ce vœu peut-il être exaucé? En fait, et dans le temps présent, rien de tel ne peut être espéré. Le parti qui nous gouverne, absolument asservi par ses besoins ou ses desseins électoraux, n'y consentira jamais. Mais si, s'élevant au-dessus des misères présentes, l'on peut concevoir l'espérance que la France méritera et obtiendra d'être gouvernée d'une manière plus digne d'elle, alors faudra-t-il abroger la loi de 1864?

Je n'hésite pas à répondre par la négative, et j'en donne la raison, irréfutable selon moi. La loi de 1791, le Code pénal, la loi de 1849 avaient méconnu l'égalité entre les patrons et les ouvriers, et n'avaient tenu aucun compte de la nature des choses. Comment empêcher les patrons de s'entendre sur leurs intérêts communs? Comment prouver juridiquement l'entente établie entre quelques chefs d'industrie? Il y a là une impossibilité pratique évidente, et dès lors comment persister à interdire aux ouvriers ce qu'il est manifestement impossible d'interdire en fait aux patrons? C'est s'exposer à faire dire que, dans notre société française, il y a deux poids et deux mesures, reproche particulièrement irritant pour des esprits français.

La loi de 1864 a donc obéi à une nécessité de toute évidence. L'entente toujours possible pour les patrons a dû être permise aux ouvriers. Dans l'impossibilité d'em-

pêcher l'une, il a fallu permettre l'autre, et avec elles, les grèves s'opérant sans violences et sans pression.

Mais de ce qu'on subissait une nécessité inéluctable, fallait-il s'abandonner aux illusions où, comme nous l'avons vu, sont venus verser les auteurs et le rapporteur de la loi de 1864, et rassurer le législateur et l'opinion publique par une prétendue supériorité morale et intellectuelle de l'ouvrier français, comparé avec trop de complaisance et trop peu de vérité à l'ouvrier anglais. Le législateur mieux informé eût pris plus de précautions ; il eût employé des termes moins élastiques, mieux défini les délits, mieux gradué les peines, non pour l'usage de la liberté nouvelle, mais pour l'abus et pour l'excès ; et n'est-ce pas un abus odieux, et un excès intolérable que l'abandon concerté des ateliers à jour fixe sans souci des engagements pris [1] ? N'est-ce pas un abus odieux que l'interdiction du travail des femmes dans les ateliers de typographie de Paris ? Et un pareil exemple, je devrais dire : un pareil scandale, est donné par une des professions les plus éclairées de Paris !

Mais pour édicter les peines méritées par de tels actes, il ne fallait pas être dans la disposition d'esprit légère et

1. Il existe dans toute l'industrie française une coutume si généralement observée, qu'elle y a acquis force de loi ; cette coutume est celle de la quinzaine. Tout patron qui veut congédier un ouvrier, tout ouvrier qui veut quitter un patron, doivent respectivement se prévenir quinze jours à l'avance ; il n'est pas un juge de paix qui ne condamnerait à une amende celle des parties qui aurait contrevenu à cet usage, sauf, bien entendu, les raisons graves et prouvées pour le renvoi ou l'abandon immédiat de l'atelier.

Il y avait, pour les auteurs de la loi de 1864, un moyen bien simple de préparer la conciliation du patron et de l'ouvrier ; c'était de consacrer cet usage par un article de la loi, et de déclarer répréhensible et punissable tout renvoi, tout abandon qui ne seraient pas précédés de la déclaration de quinzaine. Quiconque a quelque connaissance des mœurs industrielles, reconnaîtra que cette obligation préliminaire d'une convention

inexacte qui a inspiré au rapporteur de la loi des phrases comme celles-ci : « Veut-on flatter l'ouvrier anglais? On lui dit qu'il a un cœur de lion; veut-on l'insulter? On lui dit qu'il a un cœur de chêne. Nos ouvriers ont un cœur d'homme. » Triste pavé de l'ours; mais, comme tous ces pavés, la faveur de ceux auxquels il était lancé ne lui aura pas manqué sans doute.

Triste pavé, dis-je, car il ne s'adresse pas seulement à des ouvriers, mais à des électeurs, et c'est là ce qui différencie surtout l'ouvrier anglais de l'ouvrier français. Assurément rien n'autorise à refuser aux premiers ce cœur d'homme dont on veut faire un monopole pour les nôtres; mais ceux-ci ont un bulletin de vote que les autres n'ont pas.

Ils sont souverains; c'est ce qu'on leur dit tous les jours, et l'on ne manque pas d'ajouter, que s'ils ont cette puissance, ils la doivent à leur raison, à leurs lumières, à leur patriotisme. Voilà le trait essentiel omis, dans ses comparaisons, par le rapporteur au Corps législatif, et qui explique le caractère particulier des prétentions des grévistes français, ce dogmatisme et cet arbitraire, ces rêves d'organisation nouvelle, où l'on daigne admettre le capital, à condition qu'il soit désarmé de toute action, de

entre le patron et l'ouvrier était un acheminement à une discussion utile. Cette disposition eût été comprise et bien accueillie de tous les travailleurs sensés, et eût donné à la loi de 1864 un caractère de prudence, de ménagements et d'impartialité qui lui manquent absolument.

Une autre précaution pouvait et devait être prise. Il arrive souvent que la grève est concertée (il serait plus vrai de dire complotée) pour le moment où des travaux doivent être terminés, des livraisons faites à jour fixe. On espère ainsi, et avec raison, faire plus facilement capituler les patrons. L'exécution des engagements ainsi contractés par les entrepreneurs ou les fabricants devrait être ajournée d'autant de temps que durerait la grève et que le travail n'aurait pas repris son cours normal, et l'une des manœuvres les plus odieuses des grèves se trouverait ainsi paralysée.

toute direction, de tout contrôle, où les ouvriers seront maîtres et seuls maîtres, organisations rêvées par les flatteurs et les meneurs des ouvriers, aidés des enivrements politiques où ils perdent leur intelligence, leur vaillance, leur honneur de travailleurs.

Telle est la vérité, sans illusion cette fois, et sans flatterie. Si je me sépare ici de la Chambre de commerce de Paris, si je ne pense pas, comme elle, que la loi de 1864 doit être abolie, ce n'est pas que je croie à la vertu bienfaisante de cette loi mal faite; elle n'a, à mes yeux, qu'un seul mérite, mais il est grand; elle efface une injustice; elle rétablit l'égalité entre les patrons et les ouvriers; ce qu'il faut aujourd'hui, c'est l'améliorer et la compléter, non l'abolir. En insistant sur son abrogation, les patrons paraîtraient poursuivre un privilège, et le temps des privilèges est passé, à l'honneur de nos sociétés modernes.

Avec la loi de 1864 cependant, le travail, au milieu du gâchis politique où nous nous débattons, est sérieusement menacé; la situation devient aiguë, et il ne manque pas de prophètes annonçant, à bref délai, la ruine de l'industrie.

Si l'industrie s'abandonne, il n'est pas douteux qu'elle est perdue; mais s'abandonnera-t-elle? Le patronat français ne trouvera-t-il pas en lui-même et dans la liberté, la force et la volonté de lutter contre ces excès de liberté? La question vaut la peine d'être posée.

Où les grèves sont-elles particulièrement menaçantes et dangereuses? C'est dans la grande et dans la moyenne industrie. Ce sont deux aspects différents de la question; examinons chacun d'eux.

La grande industrie a pour la résistance contre la grève, un avantage de situation très sérieux, c'est le petit nombre relatif de ses chefs; l'entente est facile, les résolutions promptes et bien gardées et observées, condition très forte pour la négociation et pour la lutte. A cette force s'ajoutent les exemples d'union et de fermeté dans l'union des patrons anglais, dans leurs conflits avec leurs ouvriers, et il n'est pas douteux que ces fortes et efficaces leçons ne seront pas perdues pour notre grande industrie.

Mais il y a un revers à cette médaille.

Le traité de commerce de 1860 entre la France et l'Angleterre, en abaissant les tarifs de douane, a solidarisé les intérêts des deux nations plus qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Leurs usages, leurs traditions de travail tendent à une ressemblance toujours croissante; dans cette action réciproque de deux nations l'une sur l'autre, celle qui a le plus de chances d'imposer la loi et son exemple, c'est celle dont la production est la plus forte. Les habitudes de travail de l'Angleterre tendent donc visiblement à s'implanter chez nous. Or, depuis nombre d'années, l'Angleterre tient le prix du salaire pour essentiellement variable, l'élevant quand le prix du produit monte sur le marché, l'abaissant quand il descend, coutume qui, jusqu'ici, avait été inconnue à la France, inconnue et antipathique. Nous admettions tous qu'un prix de salaire, une fois fixé, ne devait plus reculer, susceptible d'augmentation, mais non passible de rétrogradation. L'oscillation des salaires nous paraissait mauvaise en soi; elle répugnait à nos idées sur le salaire, sur la fixité et la sécurité si nécessaires à l'ouvrier.

Dans ma première édition (1877), je constatais ces idées et ces usages de l'industrie française; la grande

Commission d'enquête sur les conditions du travail (rapporteur M. Ducarre) les constatait aussi. Aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence. Serrés de près par la concurrence anglaise, nous devons user des moyens qu'elle emploie pour vivre et résister elle-même. Déjà des baisses de salaires ont eu lieu; elles ne sont pas nombreuses, et ne portent pas sur de gros chiffres. Les mœurs anglaises ne s'acclimateront que lentement chez nous; mais la belle tradition française est entamée; elle est destinée à plier devant l'instinct de conservation.

Cette nouveauté n'est pas la seule.

J'ai présent encore le sentiment profond de surprise éprouvé par la métallurgie française, lorsqu'en février 1860, elle apprit qu'une réunion de maîtres de forges de l'Écosse venait d'avoir lieu, à Glascow, et avait décidé la mise hors (*lock out*) de 87 hauts-fourneaux sur 118 existant dans cette région.

Les ouvriers fondeurs anglais, à la lecture du rapport du 5 janvier 1860, où était annoncée la nouvelle politique commerciale de l'Empire, avaient cru à un immense développement du travail de la fonte et du fer en Angleterre, et se hâtant d'escompter leurs espérances, ils avaient demandé une augmentation (10 pour 100, je crois) de salaires.

Le moment était on ne peut plus mal choisi; les prix de la fonte étaient avilis, et les stocks considérables. Les patrons se décidèrent à un *lock out* sans exemple encore dans l'Écosse, et les ouvriers eurent le bon esprit de ne pas persister. Peu de semaines après, une vive reprise ayant eu lieu sur le marché des fontes, cent dix fourneaux furent remis en feu.

Ces faits si graves ne nous avaient pas seulement surpris, mais vivement inquiétés. Être mis si brusquement en état de concurrence aiguë avec une industie ayant des usages si différents des nôtres, et de pareilles énergies, c'était le cas de s'armer de courage et de ceindre ses reins. Pour toutes les grandes industries apparaissaient des perspectives assurément peu rassurantes; elles ont bravement résisté cependant, et tout en sacrifiant quelque peu aux nouvelles méthodes, elles ont maintenu, dans tout ce qui était possible, leurs anciennes traditions, et surtout n'ont rien voulu retrancher de leur bienveillance et de leur justice habituelle vis-à-vis de leurs ouvriers.

En même temps, les partis se sont bien pris vis-à-vis des grèves qui pourront se produire: refus absolu de toute concession en présence d'une grève ; arrêt complet du travail, tant que les anciennes conditions de salaires et d'heures ne seront pas reprises; là est le salut de la grande industrie; pas un de ses chefs qui ne le sache.

Mais, hâtons-nous de le dire, de tels partis pris ne peuvent se défendre vis-à-vis de l'opinion publique, que si ceux qui les prennent et les réalisent à l'occasion, peuvent se rendre, dans leur conscience, le témoignage de n'avoir jamais manqué à leurs devoirs vis-à-vis de leurs ouvriers; de n'avoir jamais laissé endormir leur sollicitude et leur justice à leur égard, d'avoir été au-devant des augmentations de salaires possibles, d'être toujours restés, en un mot, de bons pères de famille, tout en sachant bien que leur famille industrielle n'est pas pour eux ce qu'ils sont pour elle. Mais on est si fort quand on se sent irréprochable [1].

1. Tout ce qui précède était écrit, depuis plus de trois mois, lorsqu'a eu lieu la grève de Commentry (juin 1881). J'en donne les détails à l'appendice X.

L'industrie moyenne, celle des grandes villes, celle surtout de Paris, n'ont pas les mêmes moyens de résistance. Le nombre des patrons est considérable dans certaines professions, — près de trois mille ébénistes, quinze cents tailleurs, douze cents chapeliers, etc. — L'entente devient ainsi presque impossible ; les défaillances sont nombreuses, et une faible minorité fait presque toujours par ses concessions aux grévistes, la loi à la majorité, qui sait bien cependant qu'en cédant ainsi, elle marche à sa ruine.

Cet état de choses est de nature à susciter les plus légitimes préoccupations. Pour ceux qui voient avec crainte les grands développements de l'industrie parisienne dans ce siècle, il y a là, sans doute, matière à satisfaction ; mais pour ceux qui voient plus haut et plus loin, c'est un triste spectacle que celui d'une industrie qui court à sa perte, pour n'avoir pris de la liberté que ses abus et ses excès.

Peut-être d'ailleurs la grandeur et l'imminence du mal réveilleront-elles l'énergie de la majorité des patrons, et les amèneront-elles à s'unir assez fortement pour résister aux grèves, devenues aujourd'hui de véritables invasions de barbares. Il faut le souhaiter ; la décadence de l'industrie parisienne serait un malheur national, en admettant, bien entendu, que le mauvais esprit des masses parisiennes ne soit pas incurable.

De bons esprits fondent, pour l'amélioration de la pensée et de l'action ouvrière, quelque espérance sur les syndicats professionnels, et croient y voir un germe de conciliation et de pacification. Examinons cette question.

On a vu, dans les chapitres précédents, que, par les

progrès de la législation, les diverses formes nouvelles de sociétés industrielles et commerciales, anonymes, sans intervention du gouvernement, à responsabilité limitée, coopératives soit pour la production, soit pour la consommation, etc., étaient devenues légalement accessibles aux ouvriers comme aux patrons. Un progrès de plus a été sollicité, surtout, d'abord, par les patrons. Ils ont demandé à établir des chambres syndicales pour chaque profession, chambres destinées à former des centres de renseignements et étudiant les intérêts communs de la profession ou du métier.

Le gouvernement s'en est occupé, et la question a été l'objet, en 1868, d'un rapport de M. Forcade de la Roquette, un des bons ministres d'affaires de l'Empire.

La conclusion de cette étude a été que l'on tolérerait la formation de chambres syndicales pour patrons ou ouvriers, mais à titre d'expérience seulement et sans abolir la loi de 1791 qui a détruit, dans leur germe, toutes les associations pouvant, directement ou indirectement, nous ramener aux corporations fermées et privilégiées de l'ancien régime [1].

Cette solution qui ressemblait beaucoup au régime adopté pour la presse, et qui mettait un nouveau pouvoir discrétionnaire, aux mains de l'Administration, ne pouvait pas survivre à l'Empire déchu, et, dès 1871, les ouvriers

1. Voici la conclusion de ce rapport du 30 mars 1868 :

« En admettant les mêmes règles pour les ouvriers que pour les patrons, l'Administration n'aura pas à intervenir dans la formation des chambres syndicales. Elle ne serait amenée à les interdire que si, contrairement aux principes posés par l'Assemblée constituante, dans la loi du 17 juin 1791, les chambres syndicales venaient à porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, ou si elles s'éloignaient de leur but au point de devenir, à un degré quelconque, des réunions politiques non autorisées par la loi. »

et surtout leurs meneurs ont réclamé la loi générale d'association. Mais les luttes religieuses rendirent cette loi de plus en plus difficile et d'ajournement en ajournement, elle semblait devoir sombrer, lorsqu'à la fin de 1879, M. Dufaure a, en vertu de son initiative parlementaire, présenté au sénat un projet de loi sur l'association, loi de sage liberté *pour tout le Monde.*

Un moment consterné, le jacobinisme a imaginé, pour conjurer le danger, l'insolente et fallacieuse combinaison d'une loi qui ne réglerait que les intérêts des syndicats professionnels et donnerait ainsi satisfaction à de grandes masses électorales, avec l'espoir de ne pas porter le découragement ni l'irritation dans toutes les autres conditions laissées momentanément en dehors, et l'on est parvenu à pousser le gouvernement dans cette voie. Telle est l'origine de la loi sur les syndicats professionnels.

Voyons d'abord quelle est la situation actuelle de cette forme d'association dans le monde du travail?

Les patrons ont, en ce moment (1881), cent trente-huit chambres syndicales, réunissant 15000 adhérents; de plus, il existe, pour ces chambres, plusieurs groupements: la *Chambre syndicale d'exportation*, l'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, qui réunit 75 chambres, et le *Comité central des chambres syndicales*, qui en réunit 27. Ces unions ont un journal.

Ces associations de patrons rendent des services incontestables, et tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1870, ont tous reconnu ces services, et la correction de leurs actes industriels, commerciaux, administratifs, soigneusement tenus en dehors de la politique.

Les syndicats ouvriers sont au nombre de 350 et réunissent 60000 adhérents. La faculté d'unir leurs

syndicats leur a été jusqu'ici refusée, et les ouvriers ne peuvent attribuer ces refus qu'aux excès de langage des meneurs de la démagogie et des congrès ouvriers. La fédération des syndicats ouvriers y a été représentée comme la résurrection de l'Internationale et la revanche de la Commune.

Est-ce par suite de ces craintes que le gouvernement, en proposant le projet de loi sur les syndicats professionnels, n'y avait pas admis l'union des syndicats ? L'exposé des motifs n'en parle pas. C'est la commission de la Chambre des députés, composée, en grande partie, de membres de l'extrême gauche, qui a ajouté cette disposition, et on a obtenu le vote. C'est la revanche du jacobinisme contre la suppression de l'Internationale. Elle est incomplète sans doute, puisque la loi veut que les sindicats et leurs unions ne comprennent que des ouvriers et ne s'occupent que des intérêts communs du métier. Mais grâce à la généralité et à l'élasticité de ces termes, les habiles ne seront pas embarrassés de rattacher les plus irritantes questions de la politique, et les plus subversives revendications, aux intérêts communs de la profession.

Quant au sens profond, intime de la loi, il est d'une clarté absolue. L'article 1er est ainsi conçu, § 2 :

« Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834, et l'article 2 du décret des 25 mars et 2 avril 1852, ne sont pas applicables aux syndicats professionnels. »

Le silence de la loi sur les autres conditions sociales ou associations est parfaitement concluant à leur égard. Elles restent soumises à toutes ces entraves légales.

Ainsi, si le sénat adopte cette loi, notre pauvre et cher

pays devra subir cet affront, assurément l'un des plus amers, d'une loi de liberté, qui est une loi d'exclusion, d'une loi d'égalité qui est une loi de privilège, d'une loi d'apaisement qui est une loi de lutte et de guerre [1].

Nota. — Le Sénat a clos ses séances avant d'avoir statué sur la loi des syndicats professionnels. La loi n'existe donc pas et n'est plus qu'un document pour la nouvelle législature. Je n'ai cependant rien voulu changer à ce qui précède, d'autant plus que les nouvelles élections ne permettent pas d'espérer, dans cette question, une atténuation dans le sens de la vraie liberté, mais autorisent à craindre une aggravation dans le sens jacobin.

1. Voy. à l'appendice Y le texte de la loi adoptée par la Chambre des députés et présentée au Sénat.

CHAPITRE XXVII

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

> Si une nation est divisée contre elle-même, il est impossible qu'elle subsiste.
>
> S. Marc, ch. III, v. 24.

Comme de l'association, il est vrai de dire du travail qu'il n'est ni monarchique, ni républicain, ni aristocratique, ni démocratique, ni autoritaire, ni radical; on travaille partout et sous tous les régimes politiques; mais il n'est pas contestable que le travail se développe d'autant plus et suit une voie d'autant plus féconde, que les institutions assurent mieux sa liberté et sa sécurité.

Le travail est donc en dehors des formes de gouvernement; il a ce trait commun avec la religion; mais à titre de fait humain, il a des rapports plus étroits avec les institutions, et subit très directement leur influence. Il y a donc un très grand intérêt, pour le travail, à ce que les lois soient les meilleures possibles.

« La religion chrétienne, a dit Montesquieu [1], qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque peuple ait les meilleures lois politiques et les meilleures lois civiles, parce qu'elles sont, après elle, le

1. L'*Esprit des lois*, liv. XIV, ch. I.

plus grand bien que les hommes puissent donner et recevoir. »

Quelles sont les meilleures lois civiles? Celles qui s'inspirent le mieux de l'esprit chrétien et du droit, qui consacrent l'égalité de l'homme et de la femme, et celle des enfants entre eux, le respect des droits de la famille, de la propriété et du travail, le respect et la moralité des conventions.

Et quelles sont les meilleures lois politiques? Celles qui concilient le mieux, dans l'État, et selon le génie de chaque nation, l'ordre et la liberté.

Des deux conditions indiquées par Montesquieu, nous remplissons la première: nous avons de bonnes lois civiles. Je ne crois pas exagérer en disant qu'elles égalent et peut-être surpassent les meilleures lois civiles des autres peuples.

Notre législation civile a emprunté à la législation romaine — modifiée par Justinien, — son grand sens et son sentiment profond du droit, et, au droit coutumier de nos provinces, ce qu'il contenait de plus conforme à notre génie national. Nos plus éminents légistes, nos meilleurs rois y ont mis la main ; puis, lorsqu'après la Révolution, le moment est venu de rasseoir, sur ses bases, la société ébranlée, on a résolument abordé la codification civile, commerciale, pénale, en la confiant aux hommes les plus versés dans la connaissance du droit, de la jurisprudence, de la coutume; de ce travail tout moderne, s'inspirant de la science, de l'expérience, de l'usage, sont sorties nos lois civiles.

Œuvre vraiment française, par sa méthode, sa clarté, sa morale. Sa morale, dis-je ; interrogez, en effet, nos

anciens maîtres en droit, les Cujas, les Domat, les Pothier; consultez les maîtres modernes, les Merlin, les Pardessus, les Troplong, les Demolombe et tant d'autres; cherchez, dans leurs commentaires, la raison profonde des plus importantes prescriptions de nos codes; ils vous les montreront issues de la sagesse et de l'expérience des siècles, éclairées, dirigées, humanisées par le christianisme.

A ce point de vue, il n'y a pas d'étude plus saine et plus profitable que celle des sources et des origines de notre droit civil.

On lui impute une certaine complicité avec la Révolution; c'est assurément la pire des méthodes pour refondre une législation que de commencer par tout abattre dans les ruines et dans le sang; mais notre législation civile, édifiée sur ces ruines, est pure de ce sang; elle a été tenue, par ses auteurs, en dehors et au-dessus des violences démagogiques; elle a rejeté tout ce que la Convention y avait introduit des sophismes de J.-J. Rousseau et de ses sectaires; la nature humaine, la famille, la morale divine, y sont profondément respectées, et leur part tout entière y est faite. Si elle diffère des anciennes législations civiles de droit écrit et de droit coutumier, c'est surtout par l'abolition de tous les privilèges de la naissance; mais il ne faut pas oublier que cette grande réforme s'est faite, dans la nuit du 4 août, par les privilégiés eux-mêmes, et plus de deux ans avant la Convention.

Aujourd'hui, elle est entrée si avant dans nos mœurs, qu'on peut la regarder comme inattaquable dans ses grandes lignes. Au nombre de ses mérites, qui l'ont faite si nationale, elle en a un bien grand, pour le sujet qui nous occupe : le travail. En donnant à la pro-

priété sa vraie place dans l'organisme social, en consacrant pour tous l'égalité devant le droit commun, en couvrant, de sa forte et tutélaire protection, les fruits du travail, elle les fait, pour ainsi dire, sortir de terre. Elle a donc une part considérable dans notre ardeur au travail; elle en a une aussi dans cette vertu que j'ai appelée la vertu française : l'économie. La sécurité dans la possession des fruits du travail est le moteur le plus puissant de leur accumulation en vue de l'avenir de la famille.

On a dit, de notre législation civile, qu'au fond, elle suffisait à la partie éclairée et laborieuse de la nation, indifférente à cause d'elle et par la sécurité qu'elle y trouve, aux variations de notre régime politique. D'autres prétendent expliquer ainsi cette facilité singulière de la France, à passer d'une constitution à une autre. Ce ne seraient pas là, selon cette manière de voir, des jeux bien sérieux ni bien périlleux. On laisse faire, avec la certitude de ne pas tomber dans le vide, et avec la confiance que notre législation civile est comme une forteresse, à l'assaut de laquelle les factions ne tenteront pas de monter.

Il y a du vrai et du faux dans ces deux opinions, qui ont d'ailleurs un point commun entre elles : la confiance et l'affection qu'inspire à la nation sa législation civile.

Cette confiance et cette affection vont-elles cependant jusqu'à désintéresser de tout souci politique, les honnêtes gens, et particulièrement, parmi eux, ceux qui pratiquent le travail en l'aimant et en le comprenant. Non, ils ne désertent pas ainsi leurs droits et leurs devoirs. Quoi de plus funeste au travail que ces perturbations fréquentes, où vient sombrer, pour un temps, la production

nationale? Quoi de plus funeste surtout pour la moralité publique, si essentielle au progrès du travail?

Quelques considérations politiques ne seront donc pas déplacées ici.

Remarquons d'abord que nous avons les premiers éléments de bonnes lois politiques pour notre pays : l'égalité devant la loi, la liberté de la conscience, de la pensée, du travail ; la loi civile les admet, en ce qui est de son ressort, et leur communique ainsi sa force. Mais ce sont là des germes d'organisation, non une organisation complète.

L'histoire nous met, pour l'organisation politique, de notables exemples sous les yeux.

Deux grands peuples modernes ont réalisé, dans le gouvernement qu'ils se sont donné, l'alliance de l'ordre et de la liberté ; ils ont un pouvoir modéré et fort, une liberté forte et active ; le respect de la famille, de la propriété, du travail y est général, et le sentiment religieux y est considéré comme le fondement nécessaire de l'édifice social.

Diversement, mais efficacement libres, diversement, mais sincèrement religieux, les Anglais et les Américains du Nord forment deux nations puissantes et prospères, et ont, sur les affaires du monde, une grande et légitime influence.

On peut critiquer le formalisme étroit du culte anglican ; on peut s'étonner que la nation anglaise qui se connaît si bien en liberté, laisse, dans la même main, le sceptre temporel et le sceptre spirituel, organisation peu favorable à la dignité du clergé et à la liberté de conscience ; mais les aristocraties sont jalouses et tiennent en con-

stante suspicion tout pouvoir qui n'émane pas d'elle, fût-ce celui du Saint-Siège.

On peut, sans doute aussi, s'étonner de la multiplicité des sectes religieuses ou utopiques aux États-Unis, et de la très grande singularité de quelques-unes d'entre elles; mais c'est l'inévitable résultat d'une liberté pour laquelle l'esprit américain n'est pas prêt encore à comprendre et à accepter des limites [1].

1. Le moment n'est probablement pas loin, où l'Américain du Nord comprendra qu'il faut de certaines limites à la liberté, comme il en faut à l'autorité. La corruption qui s'est glissée dans les administrations publiques et municipales des États-Unis, et qui s'est marquée par des dilapidations dont le monde civilisé a retenti, donne, à ce grand et vivace pays, une leçon et un avertissement qui ne seront sûrement pas vains, si l'Amérique n'a pas perdu conscience d'elle-même.

Il est assez de mode aujourd'hui d'accuser les États-Unis de décadence dans leur politique, dans leur législation, dans leurs mœurs même; l'on tire parti de certaines des excentricités d'une infime minorité dans cette grande nation, — les mormons, les perfectionnistes, les trembleurs, les spirites, les voyantes et bien d'autres — pour descendre le peuple américain du piédestal où l'exagération libérale l'avait placé. Je crois qu'après avoir été trop loin dans l'éloge, on va trop loin aujourd'hui dans le blâme; je crois que le mal se résume en ceci : le peuple américain souffre d'un excès de liberté; il s'est destitué de sa grandeur morale, en généralisant le suffrage universel, sans limite et sans contrôle, et en lui livrant l'élection des fonctions politiques, municipales et judiciaires, sauf celle des rangs élevés de la magistrature.

C'est depuis ce temps que cette terrible maladie, la corruption, qui équivaut pour une nation à celle de la moelle épinière pour l'individu, est venue s'abattre sur ce grand pays.

On connaît la sinistre prédiction de Macaulay sur le suffrage universel aux États-Unis. Là est, pour eux, le point noir.

Dans un article du *Journal des économistes* sur le *Monde américain*, très intéressant ouvrage de M. Simonin, M. H. Passy, dont tout le monde connaît la science, la rare perspicacité et la modération, s'exprime ainsi sur cette situation : « Le mal serait-il, comme l'affirment aujourd'hui quelques-uns des publicistes américains les plus célèbres, l'effet des changements législatifs qui, depuis près d'un demi-siècle, n'ont cessé d'étendre la domination de la partie de la communauté la moins éclairée, la moins apte à juger les hommes et les choses, et, faute de pouvoir discerner les exigences de l'intérêt commun, la plus disposée à céder à toutes les suggestions de l'intérêt personnel ? »

La réponse n'est pas douteuse : aux fruits jugez l'arbre.

Quelques publicistes sont portés à attribuer à Jefferson, le collaborateur de Franklin et de Washington dans la déclaration de l'indépendance, et

Quoi qu'il en soit, la sincérité et la profondeur du sentiment religieux chez ces deux grands peuples sont de toute notoriété. Peut-on en douter devant le fait suivant :

Le 5 juillet 1876, le lendemain même du centenaire de l'indépendance américaine, le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis, dans une séance commune et

le successeur de Washington à la présidence, les doctrines ultra-libérales d'où serait sorti, aux États-Unis, le suffrage universel. Jefferson était, sans nul doute, plus imbu que son illustre et sage prédécesseur des idées théoriques du dix-huitième siècle ; ses écrits en font foi ; mais l'idée funeste et si absolument fausse de l'égalité de capacité politique chez tous les membres d'une nation, quels que soient leur éducation, leur instruction, leur situation, leurs intérêts, n'est jamais entrée dans la pensée de Jefferson. On en trouverait des preuves nombreuses dans ses *Mélanges*. L'extrait suivant d'une de ses lettres, écrite le 8 octobre 1813 à John Adams, suffit pour dégager son opinion des exagérations qui la travestissent.

« Je considère l'aristocratie naturelle comme le don le plus précieux que nous fasse la nature pour l'instruction de la société, pour la direction et le maniement de ses affaires. *La meilleure forme de gouvernement est celle qui pourvoit avec efficacité à ce que les fonctions publiques soient exclusivement confiées à ces* ARISTOÏ NATURELS. Je crois que le meilleur remède est de... laisser aux citoyens le soin de séparer par des élections libres, les ARISTOÏ des PSEUDO-ARISTOÏ. Les hommes de nos États peuvent avec sécurité se réserver à eux-mêmes un contrôle salutaire sur les affaires publiques et un degré de liberté qui, *dans les mains de la canaille des villes d'Europe, serait bientôt employé à la destruction des intérêts publics.* » (*Mélanges politiques* de Jefferson, t. II.)

Il ne faut pas oublier que lorsque Jefferson écrivait ces lignes si remarquables, les États-Unis jouissaient du suffrage restreint. Les grandes villes avaient sans doute leur canaille, mais elle était impuissante, et *ne pouvait s'employer à la destruction des intérêts publics*. Elle le peut aujourd'hui, à la honte et au péril de cette grande nation. Comment cette révolution s'est-elle faite ?

Le suffrage universel total s'est d'abord implanté dans les États de l'Ouest, dont la population clair-semée était toute composée de propriétaires. C'était cette rude et vaillante race de *squatters* voués au défrichement d'un sol vierge, et qui, tous égaux par la peine et le courage, par l'instruction et les garanties morales, n'auraient pas compris d'exception ou d'inégalité dans les droits politiques. Cette égalité de droits était d'ailleurs un puissant appel pour les immigrants dans ces États du Centre américain, et du moment qu'un seul des nouveaux États offrait le suffrage universel, l'Ouest tout entier y était irrésistiblement entraîné.

Et c'est leur exemple qui a servi de texte, — facile et abondant, on le comprend, — aux déclamations des politiciens en quête de suffrages

solennelle, adoptaient à l'*unanimité* comme expression de la volonté nationale, la résolution suivante proposée par le général Shermann :

« Attendu qu'il a plu au Dieu tout-puissant de diriger et de garder les États-Unis d'Amérique, à travers un siècle de vie nationale, et de couronner notre peuple des bienfaits suprêmes de la liberté civile et religieuse.

» Le Sénat et la Chambre des représentants reconnaissent avec adoration, au nom du peuple des États-Unis, que Dieu a été la fontaine et la source, l'auteur et le donateur de tous ces bienfaits, et que nous dépendons entièrement de sa providence. »

D'autres peuples, mais d'une moindre importance, ont aussi réalisé dans leurs institutions cette précieuse alliance de l'ordre et de la liberté. La Suède, le Danemark, la Hollande ont, comme la catholique Belgique, également réussi à garder chez elles l'amour de la famille, de la propriété, du travail ; le sentiment religieux existe chez ces peuples à un très haut degré. On aurait pu, il y a quelques années, en dire autant de la Suisse ; mais la persécution religieuse qui s'est si malheureusement emparée de cette nation, jette sur son avenir un nuage épais. C'est une douleur amère pour ceux qui ont, pour la

électoraux, dans les anciens États, ceux du littoral, les États fondateurs de l'Indépendance ; on leur a fait honte de leur prétendue infériorité vis-à-vis des jeunes États. On leur montrait Saint-Louis (du Missouri) destiné par ses incroyables progrès, en population et en richesse, dus à l'immigration, à supplanter bientôt New-York et Philadelphie. C'est ainsi que, depuis 1831, les États-Unis sont sous le joug, toujours plus lourd, de ces foules avilies des villes, auxquelles Jefferson a donné leur vrai nom.

C'est un sentiment semblable qui a fait écrire cette pensée : « La liberté est menacée quand le suffrage n'est pas éclairé par l'éducation. » Maxime de feu M. Garfield, président des États-Unis.

Suisse, l'affection dont elle s'est montrée si digne par sa noble conduite envers notre brave armée de l'Est, si indignement oubliée par le fatal ministre d'alors de nos affaires étrangères.

La France poursuit encore l'idéal réalisé par ces peuples. Elle veut, comme eux, un pouvoir fort et modéré, une liberté forte et active ; elle aussi a l'amour de la famille, de la propriété, du travail ; chez elle enfin, le sentiment religieux a une grande puissance, et ne se laisse ni altérer, ni diminuer par les efforts violents ou détournés de nos gouvernants actuels. Et cependant, les hommes les plus compétents, dans l'étude de nos variations politiques, ne pensent pas que nous en ayons atteint le terme.

D'où vient cette infériorité apparente ? Qu'a-t-il manqué à la France pour toucher au port ? Est-ce le sens politique ? Est-ce le sens religieux ?

Tous deux lui ont manqué, si l'on en croit ses ennemis et ses détracteurs.

Est-il vrai que la France manque du sens politique, que son génie soit impropre à la liberté politique, c'est-à-dire, au régime qui fait le mieux la part de l'autorité et de la liberté, et qui donne à la nation une participation de plus en plus grande à son gouvernement, à mesure qu'elle s'en montre plus capable ?

Il serait singulier qu'il en fût ainsi, chez un peuple qui, depuis six siècles, n'a pas perdu une occasion de réclamer, par ses États Généraux, ces contrôles, ces garanties, ces libertés qui composent un gouvernement libre. Avant tous les autres peuples, la France, par ses États Généraux, par ses cahiers, par ses mandats, a donné, de

ces libertés, l'énumération la plus complète, inspirée par le plus juste et le plus profond sentiment des vraies nécessités des gouvernements libres [1]. Des manifestations si persistantes qui sont venues se résumer dans les cahiers de 89, prouvent autre chose que l'incapacité politique.

Comment oublier que les grands précurseurs, que les plus éminents initiateurs de la liberté politiqne, sont des Français: J. Bodin, Montesquieu, Guizot, A. Thierry, Royer-Collard, de Broglie, Thiers, de Montalembert, de Tocqueville [2]. Ils ont enseigné le monde autant que la France qui s'honore d'eux à juste titre. De tels hommes

1. Les États Généraux ont été convoqués dix-huit fois, de 1302 à 1615. Ils ont eu de nombreux historiens spéciaux, sans compter les écrivains auxquels nous devons les annales générales du pays. On peut les consulter tous; tous constatent les mêmes tendances, le même esprit; tous reconnaissent et honorent, chez nos pères, le sens très net et très profond des bienfaits de la liberté et de la participation de la nation à ses affaires, uni dans leur cœur, mais subordonné dans leur esprit, à un ardent et inaltérable patriotisme.

Augustin Thierry, dans sa belle *Histoire du tiers état*, apprécie comme il suit, le cahier de l'ordre du tiers, aux États Généraux de 1576 :

« Ce cahier rappelle par le mérite et dépasse en étendue celui de 1560; il a ce caractère d'abondance inspirée qui se montre aux grandes époques de notre histoire législative.

» Institutions politiques, civiles, ecclésiastiques, judiciaires, militaires, économiques, il embrasse tout, et, sous forme de requête, statue sur tout avec un sens et une décision admirables. On y trouve l'habileté prudente qui s'attache à ce qui est pratique, et de larges tendances vers le progrès à venir, des matériaux pour une législation prochaine, et des vœux qui ne devaient être réalisés que dans un ordre de choses tout nouveau. » (T. I, p. 215).

2. Je ne nomme, parmi nos contemporains, que ceux qui ne sont plus.

Voltaire n'a pas droit à être placé parmi ces grands publicistes. Il a très peu fait pour la liberté politique, et ses efforts pour la liberté de conscience ne peuvent faire oublier les écrits antireligieux où il s'est déshonoré comme écrivain, et l'un de ses poèmes, où il s'est déshonoré comme Français.

Son très vif esprit lui a fait créer un genre, le sarcasme, où il a été maître ; mais le sarcasme n'a pas d'ailes et ne peut porter à une hauteur où l'on soit vu longtemps de la postérité; aussi sa mémoire sera bientôt obscurcie, tandis que le nom de Montesquieu brillera de tout son éclat, ainsi que ceux des Buffon, des Lavoisier, des Turgot qui, dans le dix-huitième siècle, ont été les initiateurs de la France aux sciences naturelles et économiques.

ne sont-ils que des apparitions brillantes et sans durée? Est-ce leur génie seulement ou le génie national qu'ils ont représenté? Pourquoi leurs noms sont-ils si grands, et nous sont-ils si chers, s'ils n'ont été que d'éphémères personnalités sans ancêtres et sans descendants? Non, un peuple ne garde son souvenir et son respect qu'à ceux qui ont été ses vivantes incarnations!

J'ai entendu présenter, contre la capacité politique de la France pour le gouvernement libre, une objection qui mérite d'être connue et discutée. Elle émanait d'un esprit ferme et résolu, d'un diplomate qui n'était pas Français, mais qui aimait la France et en a donné des preuves.

« Vous n'êtes pas faits, disait-il, pour les gouvernements libres, pour les institutions pondérées et parlementaires; vos aptitudes françaises sont absolument différentes.

» Dans le dix-septième siècle, vous avez eu la plus grande monarchie moderne, un gouvernement fort, défini, obtenant le respect et l'obéissance de tous, le trône entouré d'hommes d'État, de capitaines, d'écrivains de premier ordre, l'Église illustrée par Bossuet, une littérature incomparable, l'esprit français dans tout son épanouissesement. Vous avez été les modèles de l'Europe en tout genre. Louis XIV a été grand; la France a été plus grande encore, et l'honneur du dix-septième siècle est bien à elle; mais remarquez bien que si son génie a resplendi avec autant d'éclat, c'est qu'elle était gouvernée comme elle aime à l'être.

» Dans les premières années du siècle actuel, nouvelle monarchie plus puissante encore, un souverain aussi grand capitaine que grand administrateur, une pléiade d'hommes de guerre incomparable, des armées qui repro-

duisent et dépassent les merveilles et les audaces des plus grandes phalanges de l'antiquité, les aigles françaises promenées à travers toute l'Europe! Tout cela, dit-on, c'est Napoléon; oui, et c'est la France aussi. Jamais peuple n'a donné à son chef de pareils éléments de gloire, de puissance et de conquête. Napoléon a été bien grand, je n'en disconviens pas, mais la France a été plus grande encore; car en même temps qu'elle lui donnait les premiers soldats du monde, dont il tirait un si merveilleux parti, elle avait les premiers savants et les premiers artistes, et ceux-là ne devaient rien à l'empereur; ils relevaient sa gloire, et la leur était pure de la sienne.

» Ainsi, en moins de deux siècles, vous avez été les dominateurs et le premier peuple de l'Europe; sous quel gouvernement avez-vous accompli ces grandes choses? Sous le gouvernement absolu; c'est lui qui vous donne la plénitude de vos facultés naturelles; ne dites pas que tout ceci tient à deux grands hommes; ce n'est là qu'une vue étroite et erronée: un gouvernement absolu n'est grand que s'il commande une forte race. Il faut un grand chef, mais il faut aussi de grands compagnons.

» La poursuite et la fondation d'un gouvernement libre ont besoin de toutes autres aptitudes chez une nation. Elles n'excluent pas les facultés de la guerre, ni l'ambition d'un rang élevé parmi les nations; vous en pouvez juger par l'Angleterre. Mais elles veulent une suite dans les desseins, une constance et une application politiques qui ne sont pas votre fait. Vous avez eu des éclairs très brillants de gouvernement parlementaire; votre tribune a souvent ému, toujours intéressé l'Europe; on a pu croire que la liberté était fondée chez vous; puis un caprice imbécile de Paris a tout renversé et tout remis en question. Le

courage ne vous manque pas pour reprendre l'œuvre commencée ; mais la fermeté, la patience, l'obstination n'y sont pas.

» Vous avez, en un mot, tout ce qu'il faut pour de grands et glorieux gouvernements absolus ; c'est trop de prétentions que de vous croire encore les vertus et les facultés tout à fait dissemblables qu'exigent les institutions libres [1]. »

Il faut le reconnaître, cette opinion n'est pas celle seulement d'un étranger ; elle a cours chez nous aussi. Parce que les vertus nécessaires pour suivre opiniâtrément une entreprise ne sont pas les leurs, beaucoup de nos compatriotes se consolent et s'excusent à leurs propres yeux, en disant que le Français est inconstant et léger, et que s'il aime la gloire, il a peu souci de la raison.

Dire à ces railleurs que c'est là du pur byzantinisme, et qu'ils en sont les talons rouges, ce n'est pas être sévère.

Ces vues, en effet, sont inexactes, incomplètes, injustes.

Il n'est pas vrai que depuis la chute du premier Empire, la France ait été si vaine de gloire, si avide de prépondérance politique qu'on le dit. Pendant ses trente-trois ans de gouvernement parlementaire, elle a su respecter la paix, sans cesser de se faire respecter elle-même.

L'amour des armes est dans notre sang, il est vrai ; nos pères, les Gaulois, l'y ont mis, mais c'était chez eux en-

1. Cette conversation remonte à près de vingt-quatre ans ; je suis certain d'en avoir reproduit les pensées dans leur ordre, et même généralement dans leur forme ; je l'ai écrite moins d'une heure après y avoir assisté.

thousiasme, enivrement, folie. Soutiendra-t-on qu'il en soit de même aujourd'hui pour nous? L'amour et la défense de la patrie sont le mobile profond de nos armées, non l'amour du sang et de la poudre.

On ne tient pas assez compte de ce que peuvent sur le caractère d'une nation, le temps, le malheur, l'expérience, la science, le travail, la propriété, les progrès de l'instruction. La France, depuis 1815, est transformée par le travail. Son agriculture n'est pas reconnaissable; l'industrie, si jeune encore, fait des prodiges; le nombre des propriétaires a triplé, le capital national a plus que doublé; toute cette richesse se partage entre personnes ayant leurs droits civils et politiques, et l'égalité devant la loi.

De si profondes modifications peuvent-elles rester sans influence sur le caractère de la nation? Elles y développent et y entretiennent de plus en plus ce sentiment nouveau et chrétien, qui s'appelle la dignité humaine.

Ce sentiment cesse-t-il d'être viril parce qu'il cesse d'être batailleur? Est-il moins intense pour être plus calme, moins fécond pour être moins asservi, moins moral enfin pour être plus libre? Ne le croyons pas; il diffère fortement, à coup sûr, de celui qui nous faisait les sujets de Louis XIV et les soldats de Napoléon Ier, mais il n'aboutit ni à l'étouffement, ni à l'aplatissement. Nous n'avons pas détruit la noble race de nos capitaines, parce que nous avons commencé à nous former aux mœurs de la libre discussion, et nous n'altérerons pas leur génie militaire, parce que, plus maîtres de nos affaires, nous aurons réservé leurs talents et leur courage, non à des ambitions personnelles, mais à des causes justes et patriotiques.

On nous attribue donc à tort l'ambition de réunir en

nous les facultés des grands gouvernements absolus, et celles des gouvernements libres. Telle n'est pas la prétention de la France ; elle a appris ce que coûte la soif de la domination et de la prépondérance ; elle sait que les deux derniers Empires l'ont laissée plus petite qu'ils ne l'avaient reçue. Elle sait que la vraie grandeur, pour un peuple, est la grandeur morale, et que cette grandeur consiste, pour les nations, à être en possession d'elles-mêmes, à faire respecter leurs droits en respectant ceux des autres peuples, à pratiquer sincèrement et dignement la paix, à faire enfin de constants et vigilants efforts vers l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle du pays.

Si ce sont là les traits essentiels de la grandeur d'une nation, il est impossible de discerner et d'admettre ces abîmes infranchissables qui, dit-on, en tiennent la France à jamais éloignée.

Nos deux gouvernements parlementaires de 1815 à 1848, l'impatience de la France, sous le second Empire, et après que l'ordre a été rétabli, à se rapprocher des conditions essentielles de la libre discussion; notre histoire depuis 1871, ne permettent pas de douter du progrès de nos mœurs publiques et de notre aptitude croissante pour un gouvernement libre. Depuis nos désastres, nous avons fait preuve de sagesse dans le patriotisme ; nous avons montré une constante modération dans nos relations avec l'étranger, sans qu'il en ait rien coûté à notre dignité ; le courage et la mâle résolution avec lesquels la France a payé l'indemnité de guerre et libéré son territoire, sa touchante et ferme résignation devant l'augmentation de plus d'un tiers dans ses charges publiques, son exactitude à payer l'impôt, ont fait— cela peut

se dire sans chauvinisme — l'admiration de l'Europe. Un peuple, capable de tels actes, n'est pas, comme on le dit, impropre à un gouvernement libre; les nations qui sont parvenues à l'établir chez elles, n'y avaient pas de titres plus certains; mais nous avons — et c'est là le nœud de la question — plus de difficultés devant nous que ces peuples, et il nous faut plus de temps qu'à eux.

La révolution anglaise a duré quarante-huit ans, — 1640 à 1688. — Deux grands partis seulement s'y disputaient le pouvoir. Vaincue momentanément, la royauté a, deux fois, repris le trône, et la seconde fois, avec Guillaume et Marie, pour ne plus le quitter. Les Stuarts ont disparu; mais le gouvernement est redevenu ce qu'il était, un demi-siècle avant, aristocratique et parlementaire.

Il est loin d'en être ainsi pour nous. Il ne saurait être question de redevenir ce que nous avons été: un peuple gouverné aristocratiquement comme sous Louis XIV, ou militairement comme sous Napoléon, dans les deux cas, despotiquement. Le gouvernement aristocratique ou militaire, qu'il soit monarchique ou césarien, ne serait plus en France qu'un anachronisme.

Un peuple qui a passé par cette sinistre période de la Révolution où le génie national a subi une éclipse presque totale, et laissé commettre les crimes de 93 et de 94 [1], qui

1. La Révolution française a eu l'insigne malheur, dont nous avons déjà bien souffert, et dont nous souffrirons longtemps encore, de pervertir la conscience publique en faisant des réformes sociales avec l'échafaud, et en battant monnaie avec la guillotine. Elle a mis ainsi, au cœur des basses multitudes, une maladie, sinon incurable, bien lente, du moins, à guérir. Et, comme si elle avait ainsi relevé leur niveau moral et intellectuel, elle a choisi ce moment pour agrandir leurs droits politiques, et les appeler, par une audace vraiment insolente et perverse, à l'honneur du suffrage universel.

La Révolution nous a amené un autre grand malheur; elle a réappris

a vu la double invasion et les démembrements, suites de la chute des deux Empires, qui n'a plus aujourd'hui que des mauvaises frontières, en face d'un voisin puissant et naguère ennemi, ce peuple, dis-je, n'est-il pas suffisamment averti, et les leçons du passé ne lui parlent-elles pas assez haut ?

La question n'est plus pour nous de subordonner l'autorité à la liberté, ou de sacrifier la liberté à l'autorité.

Nous sommes assez souvent tombés dans l'une ou l'autre faute. Une seule chose est possible aujourd'hui avec chances de durée et de stabilité, c'est l'alliance de l'ordre et de la liberté.

J'ai montré plus haut cette condition réalisée chez plusieurs peuples qui, avec des formes très diverses, se sont donné un pouvoir fort, une liberté forte. Il les faut aussi à la France ; un pouvoir fort contre les factions de l'intérieur et les ambitions de l'étranger, pour garder, avec l'armée, la paix sociale et l'indépendance nationale ; une liberté forte pour réduire à l'impuissance les rêveurs de despotisme et les sectaires de la démagogie ; elle seule le peut.

La diversité des organisations politiques des peuples libres et bien gouvernés, ne laisse pas de doute sur la possibilité, pour chaque nation, de se donner l'organisation qui convient à son génie national.

Pour cette œuvre vitale, la France a quitté enfin les sentiers battus, et trop souvent parcourus par elle sans

aux multitudes parisiennes l'abominable jeu de l'émeute, qu'elles avaient oublié depuis cent cinquante ans. On sait le détestable usage qu'elles en ont fait de 1789 à 1871. Elles ont ainsi déshonoré l'histoire de France, et l'auraient déshonorée plus encore si l'Assemblée nationale n'avait pas eu la sagesse de placer à Versailles le siège des pouvoirs publics.

succès. Elle s'est constituée en république, à défaut de monarchie possible. A-t-elle repris l'une de nos quatre constitutions républicaines : 1791, 1793, 1795, 1848? Non. En a-t-elle élaboré une autre? Elle a, chaque jour, résolu la difficulté du jour, faisant d'abord le pouvoir exécutif, puis les pouvoirs publics et les mettant à l'abri des assauts parisiens, par le déplacement du lieu de leurs délibérations [1]. C'est là un fait absolument nouveau pour la France, et qui indique le sentiment profond qu'elle a conçu des difficultés de l'œuvre entreprise par elle et de sa ferme volonté de ne pas retomber dans les fautes passées.

C'est donc le lieu de nous rendre virilement compte à nous-mêmes des obstacles que nous avons encore à surmonter, soit que nous les rencontrions dans notre caractère national, soit que notre histoire nous les ait légués.

Il y a dans notre génie national des contrastes, des antithèses, qui sembleraient devoir s'exclure, et que nous n'y laissons que trop vivre encore; ainsi, nous avons le naturel visiblement et fortement démocratique et des restes très vivants d'aspirations aristocratiques; nous voulons être gouvernés et nous revendiquons, jusqu'à la violence, notre part dans le gouvernement. Nous possédons à la fois le sentiment religieux et l'incrédulité batailleuse; l'amour du travail et l'amour du plaisir, le sérieux de la science et la frivolité de la littérature, le goût des armes et le goût de la paix; une logique et une clarté d'esprit exceptionnelles et prouvées par notre langue

1. Depuis que ceci a été écrit, les infatuations républicaines et les exigences jacobines ont ramené les Chambres à Paris, grande erreur, grande faute, et qui pourront coûter cher.

et notre grammaire, et le défaut sensible de ces rares facultés, la propension à la logique à outrance, mère de l'envie de l'extrême égalité et du radicalisme. Nous sommes ainsi comme deux nations en une, et ce dualisme a fortement marqué son action dans notre histoire.

Mais notre histoire nous lègue d'autres difficultés, et nous laisse des charges en présence desquelles il faut faire appel à toutes nos forces vives.

Quatre grands partis se disputent le pouvoir et déploient sur le terrain politique, leurs revendications inconciliables, leurs haines passionnées; triste spectacle, car le bien et le salut du pays sont loin d'y tenir la première place. L'opinion publique y puise, il est vrai, de salutaires enseignements; mais elle se fatigue aussi de tant de luttes stériles et cette disposition, il faut bien nous l'avouer, n'est pas la plus favorable à l'établissement de gouvernements modérés et pondérés, car elle fractionne en quatre partis impuissants, le grand parti de l'ordre qui serait encore le plus fort s'il restait uni.

Heureux serions-nous cependant si c'étaient là les seuls obstacles; mais il en est d'autres, et c'est par eux que la France est sur la croix. Nous avons devant nous deux écueils redoutables sur lesquels, tant qu'ils subsisteront, il nous est à peu près impossible de ne pas échouer, deux institutions également incompatibles avec la forme monarchique modérée et avec la forme républicaine, également hostiles à l'alliance de l'ordre et de la liberté, parce qu'elles sont l'extrême de l'un et de l'autre; j'ai nommé la centralisation, cet excès dans l'autorité, et le suffrage universel, cet excès dans la liberté.

Si l'on essaye d'arrêter un instant sa pensée sur cette proposition, on éprouve cette sensation indéfinissable,

qu'éveille en nous la vue de l'abîme avec ses obscurités et ses profondeurs qui semblent insondables. Surmontons cependant ce moment de trouble et examinons comment il se peut que deux institutions si profondément dissemblables, vivent côte à côte parmi nous?

La centralisation telle que nous l'ont faite Louis XI, Richelieu, Louis XIV, la Convention, Napoléon Ier, est le régime d'un peuple enfant, d'un peuple incapable de se diriger, et qui donne à faire au gouvernement ce qu'il ne sait ou ne veut pas faire lui-même.

Le suffrage universel est, en principe, absolument contraire. Il ne peut se défendre comme fondement des institutions d'un peuple qu'à l'expresse condition de la maturité de ce peuple, de sa raison, de ses lumières, de son patriotisme jusque dans ses dernières couches.

Mais s'il est tel, la liberté, la grande, la vraie, doit sortir de ses flancs comme le fruit sort de la fleur, et la centralisation aura vécu. Fille du passé, elle est sans avenir.

Sommes-nous sur cette pente? Moins que jamais; la centralisation n'a jamais été plus forte, jusqu'à ce point de devenir scandaleuse [1].

Et pourquoi? Parce que le suffrage universel n'est pas tel qu'il doit être; fondé, dans la pratique actuelle, sur le dogme à outrance de l'égale capacité politique de tout électeur, à partir de vingt et un ans, il n'est plus comme image de la nation, qu'un mirage trompeur. L'élite de la nation s'y trouve sans doute, mais la lie aussi, et elle y est

1. Cette qualification n'est pas trop sévère pour la récente décision du conseil d'État (juillet 1881), déclarant que toute libéralité faite aux pauvres sous la condition d'être administrée ou répartie par un ecclésiastique sera réputée *comme nulle, n'ayant pas été écrite, et* CONTRAIRE AUX BONNES MŒURS.

la plus forte, elle en est le principe actif, et elle porte en elle le ferment de décomposition.

Aussi, que nous donne, depuis plusieurs années, le régime actuel? Si c'était seulement l'invasion toujours croissante de la médiocrité. Mais c'est aussi, c'est surtout le faux libéralisme! oui, c'est là le fléau pernicieux de notre temps. Ils sont les vrais auteurs du mal actuel, ces prétendus libéraux qui veulent pour eux la liberté, mais qui veulent plus encore et passionnément l'enlever à leurs adversaires; ces Tartufes de la politique libérale, qui pardonnent bien volontiers à la centralisation ses origines despotiques, parce qu'ils savent trouver dans l'épaisse collection de ses lois, tout ce qu'il leur faut pour s'ancrer dans le pouvoir et en écarter leurs ennemis.

Ainsi s'explique ce phénomène dont il n'existe pas d'analogue dans le passé: une nation supportant l'excès, l'outrance, l'hypocrisie à la fois dans la liberté et dans l'autorité, consentant à vivre en pleine obscurité et sans qu'il soit possible, aux yeux des plus clairvoyants, de discerner à travers les nuages qui couvrent l'avenir, un seul rayon d'espoir!

La forte vitalité de la nation, la facilité et la sociabilité de ses mœurs, son inébranlable confiance en elle-même, sa foi invincible au progrès, lui cachent l'abîme où elle court, et la perpétuelle contradiction où elle s'agite; mais cela peut-il aller bien loin? De quoi sommes-nous le plus près? du salut ou de la perte?

La centralisation est-elle monarchique? Bien que quatre de nos plus grands souverains y aient mis la main, elle ne l'est pas. Louis XIV et Napoléon Ier n'ont pas été sauvés par elle de la ruine et de l'invasion. Elle n'a sauvé de l'exil ni Charles X, ni Louis-Philippe, ni Napoléon III.

Est-elle républicaine? Montesquieu, comparant les grandes et les petites républiques, répond à cette question : « Dans les grandes républiques, il y a de trop grands dépôts à mettre dans les mains d'un citoyen [1]. » Et quel plus grand dépôt que cet immense pouvoir, « ce gouvernement, dit Napoléon [2], le plus compact, doué de la circulation la plus rapide et des efforts les plus nerveux, qui ait jamais existé ! » Quelle tentation que la centralisation? Quelle proie offerte dans les luttes pour la présidence [3]? Et dès lors quelle objection contre le régime républicain?

Le suffrage universel n'est pas monarchique, cela n'a pas besoin de démonstration.

Est-il républicain? Mais il n'a sauvé ni la Convention, ni la seconde République, ni le second Empire. Écoutons encore ici Montesquieu : « Le principe de la démocratie se corrompt, non seulement lorsque l'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour commander [4]. »

On voit donc que le problème posé à la France, dans sa recherche d'un gouvernement libre, est vraiment nou-

1. *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. XVI.

2. LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VII, p. 130.

3. Et quelle tentation aussi pour l'émeute, la révolution, la démagogie! Un membre de la Commnne va nous dire ce qu'il en pense : « En France, est-ce qu'il faut compter avec Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, etc.? Non. Ces villes sont des cadavres, d'où rien ne peut plus sortir pour l'initiative ni même pour la résistance. Elles ont des hommes pourtant; on les voit agir aux heures de révolution; mais où? à Paris, parce que là seulement on peut mettre la main sur le gouvernement, et que le gouvernement étant tout, le gouvernement étant pris, le reste n'est pas même à prendre. »

(Arthur ARNOULD, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris.*)

4. *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. II.

veau et complexe, et que, si elle met du temps pour le résoudre, ce temps lui est nécessaire.

Ce n'est pas assez pour elle que son passé lui ait légué quatre partis politiques, — sans compter les utopistes et les démagogues, — et que chacun de ces partis revendique de grands services rendus, ou prodigue des promesses dont la crédulité publique s'empare encore avidement. Il faut de plus que ce passé lui impose le poids accablant de ces institutions qui dépassent l'extrême mesure de l'autorité et de la liberté! Oui, elle y est rivée encore; noble et cher forçat, elle traîne encore ces deux boulets, et elle n'en meurt pas [1]!

Elle ne désespère même pas! Elle relit son histoire, s'y retrouve tombée plus bas qu'aujourd'hui, ruinée, démembrée, puis se relevant de l'abîme et reprenant son rang parmi les nations; il avait plu à Dieu, il est vrai, pour l'aider dans cette grande œuvre, de susciter un jour Jeanne d'Arc, un autre jour Henri IV.

Où est aujourd'hui notre sauveur? Est-ce la monarchie, est-ce la république qui nous le donnera? Qui le sait?

Une seule chose reste certaine, celle qui a été dite, il y a dix ans : l'empire sera au plus sage, et la sagesse aujourd'hui c'est le dévouement à la patrie, c'est le respect du droit et de tous les droits, de la liberté et de toutes les libertés.

1. On confond souvent la centralisation avec l'unité nationale. Rien n'autorise cette confusion; ce sont deux choses essentiellement différentes.

Les États-Unis, qui sont le peuple type du fédéralisme, ont prouvé, dans leur guerre de la sécession, que ce qui fonde et ce qui sauve l'unité nationale, c'est le patriotisme et non la centralisation. L'Angleterre, l'Espagne, la Suisse, l'Italie, ne connaissant pas la centralisation, sont passionnées pour leur unité nationale, et prêtes à tous les sacrifices pour la défendre.

Quant à nous, travailleurs, n'oublions pas que pour le calme et l'union des cœurs honnêtes, nous pouvons plus et mieux qu'aucune partie de la nation.

Quand la Prusse a demandé cinq milliards, et que la France a dû les emprunter, en qui les prêteurs, Français ou étrangers, ont-ils eu confiance? En nous. Ils se sont dit que nous allions redoubler d'énergie pour rétablir la fortune de la France et la mettre au niveau des nouvelles charges qu'elle acceptait. Nous l'avons fait, nous le faisons chaque jour.

Mais travaillons-nous uniquement ainsi à effacer nos pertes? Non, le travail n'est pas seulement un réparateur, il est aussi un conciliateur; c'est un grand conseiller de calme, de modération et de retour au bon sens.

Quand les effervescences politiques s'accentuent et se prolongent, qu'arrive-t-il dans le monde du travail? Le capital perd sa sécurité et dès lors l'ouvrier perd son pain. En présence des privations imposées à sa famille, il s'inquiète, il cherche du travail, il s'exaspère en n'en trouvant pas, et plus il s'irrite, moins il en trouve. C'est alors que s'éveille en lui la voix du père de famille, mis en présence de la vérité par la nécessité; c'est l'heure du bon sens, heure bénie, car c'est le moment du retour du calme dans la cité et dans les esprits; le travail dès lors reprend comme de lui-même et le capital disparu semble sortir de dessous terre.

Ne nous décourageons donc pas, et travaillons; c'est faire œuvre à la fois de bons pères de famille et de bons citoyens, l'œuvre la plus utile à notre chère patrie.

LABOREMUS.

CHAPITRE XXVII

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.
S. Luc, ch. II, v. 14.

Toutes les belles et vraies pensées sur le travail sont chrétiennes.
Mandement de Pérouse, de Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII.

Je me suis proposé de constater par la double et parallèle étude des faits et des sentiments, des idées et des résultats acquis, la marche en avant des sociétés modernes et particulièrement de la nôtre, dans les voies du travail et de la production, sur le terrain de la liberté et de l'esprit chrétien.

Au point où en est venue la question de l'organisation actuelle du travail, en présence des exagérations que l'on y a mêlées, des erreurs par lesquelles on l'a dénaturée et, il faut bien le dire, de l'ignorance, de l'incertitude, de l'hésitation si grandes encore qui règnent sur ces matières, même parmi les personnes éclairées, le programme que je me suis tracé paraissait le plus propre à conduire à des conclusions sensées et pratiques, puisqu'il se bornait à consulter les faits, l'expérience, le bon sens.

Pour rester fidèle à ce programme, j'ai écarté de cette *Étude* tout esprit de système et d'utopie ; je n'y ai recommandé, parce que je n'y croyais pas, aucun plan offrant

un remède à tous les maux, ni aucune panacée universelle. Il ne m'était pas difficile de faire ce sacrifice, si c'en est un, et de me renfermer dans ce cadre, bien qu'il semble étroit. Les rêveries socialistes ou révolutionnaires sur le travail, excluent invariablement, soit la liberté, soit la charité, souvent toutes les deux ensemble, et la liberté et la charité sont les deux fondements de l'organisation actuelle du travail et de ses progrès.

LE TRAVAIL, CE SIGNE VISIBLE DES DESSEINS DE DIEU SUR NOUS, CETTE OBLIGATION ET CE FREIN, CETTE FORCE ET CETTE JOIE, CETTE FATIGUE ET CETTE LEÇON, CE GRAND BIENFAIT, EN UN MOT, est l'objet de ce livre, dont le meilleur résumé est dans cette définition.

Oui, pour tout être humain, le travail est une obligation; il est un frein par lui-même et nous prépare, — c'est une de ses vertus, — à mieux comprendre et à désirer le frein bien autrement puissant et pénétrant de la religion; il est une fatigue salutaire et une leçon de tous les jours; il est une force comme l'accomplissement du devoir normal, et comme tel enfin, il est une joie, la joie de se sentir utile, et de devoir son existence et celle de sa famille à ses bras, à son intelligence, à soi-même.

Et c'est parce que le travail s'élève à ces hauteurs et qu'il est un des éléments considérables de l'organisme social, que les quatre premiers chapitres de cette *Étude* sont consacrés *à l'esprit chrétien*, *à la famille*, *à la propriété*, *à l'héritage*, l'esprit chrétien qui est le guide, la famille qui est le soutien, la propriété qui est la récompense, l'héritage qui est la sanction.

Ainsi, l'homme est sur la terre pour travailler; par son intelligence ou par sa force, il doit obéissance et tribut à

cette loi générale, universelle, qui est de tous les temps et de tous les pays.

A ceux qui trouvent que les choses de ce monde sont mal faites, on est en droit de demander de quoi ils rempliraient la vie humaine s'ils en ôtaient le travail, par quoi ils remplaceraient cette épreuve salutaire et féconde, cet enseignement viril et fortifiant.

Le travail est pour l'homme un des plus sûrs moyens de se connaître lui-même, de prendre pour ainsi dire sa mesure, et d'arriver à cette estime honnête de soi, à ce légitime contentement qui est le fondement d'un des sentiments les plus préservateurs de la nature humaine, la dignité du caractère.

Le travail est d'ordre divin.

« Croissez et multipliez; remplissez la terre et vous l'assujettirez », dit la Genèse.

Tel est le champ offert à l'activité humaine; vaste champ, fécond, inépuisable ; mais ce bienfait n'est pas sans condition.

« Vous ne tirerez de la terre de quoi vous nourrir qu'après beaucoup de travail. » (La Genèse.)

Le travail ! voilà donc la loi et la nécessité; il faut se nourrir et nourrir sa femme et ses enfants ; il faut relever de soi-même dans cette tâche, la première de toutes c'est le devoir et c'est l'honneur du mari et du père.

C'est ce mari, c'est ce père qui a été chanté dans les Psaumes de David.

Le Nouveau Testament a rendu le même hommage au travail. Jésus, les apôtres étaient des ouvriers ; saint Paul, ce confectionneur de tentes, est, pour ainsi dire, le législateur du travail.

« Que celui qui dérobait ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant de ses mains à quelque ouvrage bon et utile, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.

» Nous vous conjurons de vous étudier à vivre en paix, de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire; de travailler de vos mains, comme nous vous l'avons ordonné.

» Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour et nuit avec peine et fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous [1]. »

L'Église a toujours gardé ces grandes leçons; elle y a toujours conformé sa conduite et ses enseignements. Le travail et les travailleurs n'ont pas cessé d'être pour elle l'objet d'une affection particulière, d'un respect qui ne s'est pas démenti. Des textes nombreux des pères et des écrivains religieux nous en fourniraient mille preuves. Est-il besoin de les rechercher en présence des mandements dus au cardinal-archevêque de Pérouse, Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII, mandements où le travail est loué et béni par le Saint-Père en termes si éloquents!

Rien de semblable n'existe dans les religions de Mahomet, de Confucius, de Bouddha.

Considérons maintenant le travail au point de vue rationnel et social.

L'homme est doué de trois sortes de facultés: celles de l'âme, celles de l'esprit, celles du corps. Il les reçoit très diverses et très inégales, non seulement entre elles, mais comparativement avec celles d'autrui.

1. *Épîtres* aux *Éphesiens* et aux *Thessaloniciens*.

Le philosophe qui ne veut juger des choses que selon ce qu'il appelle les lumières de la raison, le croyant, le penseur, religieux ou non, sont d'accord sur ce point fondamental de l'inégalité native des hommes entre eux dans l'ordre triple de leurs facultés.

De cette inégalité primordiale découlent comme conséquence inéludable la variété des travaux, l'inégalité des situations et des conditions.

Ces inégalités sont le fait d'une volonté supérieure à la nôtre, et qui sait mieux que nous à quelle fin elle a mis l'homme sur la terre. Mais les sociétés humaines ne doivent rien faire pour aggraver ces inégalités ; c'est pour elles une obligation absolue et chrétienne d'assurer à tous leurs membres l'égalité devant la loi, et la liberté de travail.

Les Sociétés anciennes, les Juifs, les Grecs, les Romains, ont tous connu et pratiqué l'esclavage ; elles ont toujours et en même temps gardé une part, souvent importante, au travail libre; toutefois l'on peut dire avec vérité qu'elles ont vécu du travail servile, et l'on peut ajouter avec certitude qu'elles en sont mortes.

Les textes qui prouvent l'existence du travail libre à côté de l'esclavage, et dès les plus anciens temps, sont nombreux et formels. La Bible, Hésiode, Homère, les historiens, les poètes ne laissent aucun doute à cet égard.

Les modernes, obéissant à l'inspiration chrétienne, ont développé les éléments de travail libre que l'antiquité leur avait légués. En même temps l'esclavage allait s'affaiblissant, se transformant, dans plusieurs contrées, en servage qui s'éteignait à son tour, du moins en Europe,

où l'émancipation accordée par Alexandre II aux paysans russes a définitivement assuré à toute la chrétienté l'honneur et le bienfait du travail libre [1].

Le travail libre ne s'est pas établi ni développé chez nous sans efforts. En face de la féodalité, des privilèges de la force, de l'incohérence et de la faiblesse de la législation et de l'administration, les travailleurs ont dû chercher des moyens de résistance, et ils les ont trouvés dans les corporations, les associations de métier; le travail et le capital étaient plus forts ainsi contre les exactions et les abus de la puissance. C'est par les corporations que l'industrie et le commerce ont pu vivre et prospérer, des premiers temps de notre histoire jusqu'au dix-huitième siècle, et l'origine du tiers-état est là.

Mais le progrès des lumières, des mœurs, de la législation avaient effacé le souvenir du bienfait primitif; on ne voyait plus dans les corporations que leurs privilèges, leurs monopoles, leurs réglementations excessives, l'étouffement de l'esprit d'invention et de l'initiative individuelle. En industrie comme en politique, on voulait la liberté, on la voulait même démesurément, révolutionnairement; la monarchie et les corps de métier furent emportés par la même tempête.

Depuis 1791, la France possède la liberté du travail, et il en est de même dans tous les États parvenus à un degré supérieur de civilisation; les travailleurs y jouissent de la

1. On sait que, dans les divers systèmes utopiques, on considère comme démontrée historiquement la série : esclave, serf, salarié, pour en déduire comme inévitable et s'imposant de lui-même un dernier terme : associé. L'exactitude historique manque à cette déduction. Le travail libre a existé de tout temps, et en luttant contre l'esclavage, il a donné une irréfragable preuve de sa vitalité. La possibilité pour l'ouvrier de s'associer s'appuie sur de toutes autres considérations que celles de l'histoire.

liberté d'eux-mêmes. Ils n'ont à subir ni monopoles, ni privilèges. Ils emploient leur intelligence, leurs capitaux, leurs bras où et comme il leur plaît, choisissant leur profession, la quittant, passant à une autre, selon leur volonté.

Ce régime libre du travail a produit les développements sans précédents dont nous sommes témoins aujourd'hui; jamais le travail n'a été plus abondant et plus honoré; jamais l'esprit d'invention n'a été plus ingénieux et plus fécond. Jamais le capital ne s'est formé plus abondamment, ni employé plus utilement. Cette révolution est surtout l'œuvre de notre dix-neuvième siècle.

Mais s'ensuit-il que ce régime soit achevé et complet? Voyons-nous qu'il ait réuni tous les suffrages, conquis toutes les adhésions, qu'il satisfasse à toutes les prétentions légitimes, qu'il procure avec certitude le travail dans le présent, la sécurité dans l'avenir? Comment, s'il en était ainsi, serions-nous témoins de troubles si profonds dans le monde du travail? Je ne parle pas des excès de langage et d'aspiratione des meneurs de la démagogie; mais si un certain nombre d'ouvriers les suit, est-ce sans raison? Dans ces griefs outrés, n'y a-t-il pas une part de vérité?

Pour répondre à cette question sans illusion et sans utopie, il faut pénétrer dans l'étude du régime actuel du travail, dont les deux facteurs principaux sont le capital et le salaire.

Le mot Capital a plusieurs acceptions.

L'usage le plus général applique ce mot à l'or, à l'argent, à la monnaie métallique comme à la monnaie de papier, en un mot, au numéraire faisant l'office principal

de l'échange et de la circulation, dans la production et le commerce, et dans les diverses relations des hommes entre eux.

Le capital ainsi considéré a, dans l'économie sociale, le même rôle que le sang dans l'économie humaine. Suspendez la circulation du sang et vous causez la mort; suspendez la circulation du capital et vous causez la ruine générale.

La seconde acception, plus étendue que la première, comprend dans le mot capital la propriété mobilière, sous ses nombreuses et diverses formes.

Enfin, dans l'acception la plus large, le mot capital est l'équivalent du mot propriété. Tout ce qui est appropriable devient capital, et l'on arrive à ceci que toute propriété est capital, que tout capital est propriété. Les deux mots ont, dans ce sens, la même relation avec le travail, dont ils expriment à la fois l'instrument et le produit, l'effet et la cause, également féconds, également respectables, également inviolables à ce double titre.

Point de travail possible sans un capital antérieur, point de travail utile s'il n'est pas suivi d'un produit utile, c'est-à-dire d'un capital. Le travail le plus simple, le semis d'une plante suppose plusieurs capitaux antérieurs ou nécessaires : la terre, la bêche ou le rateau, l'engrais, la semence, la main-d'œuvre.

L'homme assis à son bureau et qui y écrit sous l'action de cette chose immatérielle qu'on appelle la pensée, qu'y fait-il? Il fait emploi d'un capital, souvent considérable, amassé en lui, et qui est sa science, son savoir, et il produit un capital-livre, échangeable chez l'éditeur pour de l'argent.

Le magistrat rendant la justice sur son siège, fait em-

ploi du capital qu'il a amassé par l'étude des lois, et reçoit de l'État un capital, une rémunération qui est le prix du service qu'il rend chaque jour.

Il arrive fréquemment que le capital avec lequel un travail est exécuté, n'appartient pas à celui qui l'emploie. Ainsi, une usine avec son outillage devient, par succession, la propriété d'une personne qui n'a pas les connaissances ni les habitudes ou les capitaux nécessaires pour la faire marcher et en tirer profit. Voici, d'un autre côté, un industriel qui a les connaissances et les habitudes nécessaires, mais n'a que peu ou point de capitaux. Un rapprochement se fait entre le propriétaire de l'immeuble et l'industriel, et ils conviennent d'un prix annuel représentant le loyer de l'usine. Qu'est-ce que ce loyer? C'est le prix du service rendu à l'industriel par la remise dans ses mains d'une chose, d'une propriété, d'un capital qui est l'instrument immobilier indispensable à son travail; mais tout n'est pas fait.

L'industriel a besoin d'acheter les matières premières de son travail; il faut aussi qu'il paye ses ouvriers; c'est l'objet d'un autre traité de sa part, soit avec le propriétaire, s'il a les capitaux nécessaires et s'il consent à les prêter, soit avec un banquier. Voici donc un nouveau service rendu à l'industriel. De quel prix paye-t-il ce service? Du même prix qu'il a payé le premier, d'un loyer annuel qui, dans ce cas, s'appelle l'intérêt de l'argent. Entre ces deux rémunérations, l'une pour le capital immobilier, l'autre pour le capital mobilier, il y a similitude absolue; les noms diffèrent, mais ils expriment la même chose : le prix d'un service rendu.

Nous sommes ici en présence d'une règle générale et

sans exception. Le capital s'offre au travail à la condition que le service qu'il rend lui soit payé, en d'autres termes, à la condition que le travail lui serve un intérêt. Plus une nation s'enrichit, plus, par l'effet de la concurrence entre capitalistes, l'intérêt de l'argent diminue, au grand avantage du chef d'industrie qui, ayant à subir une charge moins lourde du côté du capital, peut diminuer son prix de revient et son prix de vente, et augmenter aussi tout à la fois ses débouchés et le salaire de ses ouvriers.

Le capital et le travail vivent tous deux l'un de l'autre. Le capital est du travail accumulé; sans travail, le capital reste inerte et stérile, et sans capital, pas de travail.

En d'autres termes, point de travail possible sans l'aide d'un travail antérieur transformé en capital.

Tout travail intellectuel suppose un capital employé à procurer l'instruction et la science.

Tout travail industriel suppose l'éducation technique, et le capital qui y a été employé; il suppose aussi le capital nécessaire à la mise en train.

Tout travail manuel suppose un certain apprentissage et une certaine dépense; il suppose au moins aussi quelques outils, et fussent-ils même procurés par la charité, il y a là travail antérieur et capital.

Travail et capital sont nécessairement liés entre eux; on peut dire que c'est une association générale, inévitable, indissoluble. Elle est de tous temps, de tous pays, de toutes civilisations, de tous régimes politiques.

On reproche au capital les abus qu'il rend possibles, et ses spéculations sans création de travail (les jeux de Bourse); mais cela diminue-t-il le bienfait de l'application du capital au travail ?

Le salarié qui emploie mal son temps, qui fraude ainsi

celui qui le paye, que prouve-t-il? L'immoralité du salaire? Non, il prouve la sienne propre.

Le capitaliste qui, au moyen de secrets surpris, joue à la Bourse, ou bâtit des spéculations véreuses sur la crédulité publique, que prouve-t-il? L'immoralité du capital? Non, il prouve la sienne propre.

Nous pouvons abuser de nos plus belles facultés. Prouvons-nous ainsi qu'elles soient funestes et que la Providence se soit trompée en nous les donnant? Non, nous prouvons notre liberté, qui est la base de la morale. Si nous n'étions pas libres, non seulement d'user, mais d'abuser, où serait le mérite des bonnes actions et le tort des mauvaises?

Qu'est-ce que le salaire?

Le salaire est le prix d'un service rendu, comme le foyer d'une maison, d'une usine, d'un outil ou d'une somme d'argent. Il est la rémunération d'une intelligence ou d'une force mises, pour le travail, à la disposition d'autrui.

Un homme n'a que ses bras pour vivre; l'humanité, la justice, le bon sens, ne permettent pas qu'on associe cet homme à une opération qui peut n'être pas bonne, qu'il ne peut pas juger dans sa conception, ni attendre dans ses résultats; il a besoin de payer son loyer chaque mois, sa nourriture chaque jour. Cela ne peut pas être à ses risques et périls; il lui faut de la part de celui qui l'occupe, la sécurité du vivre et du couvert; de là, la conception du salaire, de là, sa nécessité et sa moralité.

On peut dire, sans doute, que lorsqu'un ouvrier engage à un chef d'industrie sa force ou son intelligence, il se forme entre eux une association, puisque, dès lors, tous

leurs efforts vont concourir au même but; mais c'est une association qui n'est licite que dans ce cas spécial, car elle ne comporte d'*alea* que d'un seul côté. Une des parties est payée d'avance sur un produit qui se vendra peut-être mal, et qui, en tout cas, ne sera réalisé que dans quelques mois. Dans tout autre cas, une convention de ce genre serait léonine et légalement nulle.

En prenant le mot *salaire* dans son acception la plus générale, la rémunération d'un service rendu, on reconnaît que nous sommes tous des salariés, propriétaires qui percevons nos salaires sous forme de loyers, en échange du service rendu aux fermiers ou locataires : capitalistes qui percevons l'intérêt des fonds prêtés; rentiers, qui vivons d'un revenu fait par l'État, en échange des sommes qui lui ont été confiées; magistrats, avocats, médecins, employés, qui vivons de nos émoluments ou de nos honoraires pour les services rendus aux justiciables, aux plaideurs, aux malades; soldats, pour la sécurité assurée au pays; écrivains et artistes, qui vendons nos œuvres; ouvriers qui vendons notre peine. Cette dernière rétribution porte plus particulièrement le nom de salaire. C'est par une spécialisation analogue que le mot : propriété, dans la langue courante, s'applique à la terre, tandis que son vrai sens est la totalité des biens appropriables; de même, toute rétribution perçue pour un service rendu, du plus haut au plus bas de l'échelle sociale, est un salaire.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons ici, comme nous l'avons fait dans le cours de notre *Étude*, à prendre le mot *salaire* dans son sens restreint : le payement du travail manuel.

Quelles règles président à la fixation d'une journée de

travail? Pourquoi les prix varient-ils d'une localité à une autre, d'une époque à une autre époque? Quelles sont les causes de l'inégalité des salaires, entre ouvriers de la même profession et du même atelier? Y a-t-il, pour la fixation des salaires, d'autre loi que celle de l'offre et de la demande?

On sait ce que l'on entend par cette loi de l'offre et de la demande; elle se formule comme suit dans la science économique : chère quand elle est rare, la main-d'œuvre baisse de prix, si elle est abondante.

On reproche à la science la rigidité de cette formule qui semble réduire à un simple fait la fixation des salaires, c'est-à-dire, une question qui touche à l'existence même des familles. Je passe les déclamations qu'on peut faire et qu'on a faites sur ce thème, où l'exagération masque si facilement l'ignorance.

L'économie politique ne prétend pas que la loi de l'offre et de la demande soit la règle absolue, le critérium unique pour le taux du salaire, car cette loi n'implique pas l'essentiel de la question. Le taux du salaire dérive d'une autre loi, qui est celle de la nécessité, comme nous le verrons tout à l'heure; mais une fois le salaire constitué, il est certain que l'offre et la demande donnent le moyen le plus sûr et le plus juste de régler les variations des prix, dans la pratique des ateliers.

Qu'est-ce donc au fond que le taux du salaire? quelle est sa base?

Il s'agit de l'existence d'un homme, d'une famille. Il faut que l'ouvrier trouve dans son salaire, pour lui et les siens, la nourriture, le vêtement, le loyer, l'école des enfants, quelquefois les outils de sa profession, enfin un surplus pour la maladie, les chômages et l'épargne.

Le salaire qui satisfait à ces diverses nécessités est donc une résultante des prix du blé, du vin, de la viande, du poisson, des légumes, des vêtements, des loyers, etc. C'est un minimum d'ailleurs, sans lequel la vie de l'ouvrier est impossible, s'il n'a pas d'autres ressources.

Et c'est parce que les comestibles, les étoffes, les loyers varient de prix dans les diverses localités, que le taux du salaire minimum varie, selon les lieux et les nations, et selon les mœurs aussi. L'Anglais consomme plus que l'Espagnol.

Mais comment le salaire minimum s'est-il formé dans chaque nation et dans chaque région? Par le temps, par la pratique, par l'usage.

L'usage, en matière de salaire, est la conséquence d'une longue suite de faits et d'une quantité innombrable de conventions entre patrons et ouvriers; il y a eu de nombreux tâtonnements, des oscillations fréquentes, mais enfin l'on est arrivé à des chiffres qui sont le *cours du salaire* dans chaque région et pour chaque profession, et ce cours du salaire a une grande notoriété.

Le cours du salaire est-il, généralement au moins, égal au taux minimum dont nous venons de reconnaître les éléments? L'expérience répond par l'affirmative.

Voyons maintenant comment fonctionne l'usage.

Le prix usuel, à la campagne, est, pour la journée de manœuvre, de 1f,25 à 2 francs. Un cultivateur prend-il un ouvrier sans faire prix avec lui? il lui doit, à la paye, le même prix qu'à ses camarades. Y a-t-il désaccord? Pas un juge de paix ne prononcera autrement que selon l'usage.

Un ouvrier mécanicien-ajusteur se présente dans un atelier et demande à être occupé. Il y a, dans l'atelier,

des journées variant de 3f,50 à 5 francs. L'ouvrier déclare que, dans l'atelier d'où il sort, il gagnait 4 francs, et qu'il voudrait gagner 4f,50. « Entrez, lui dit-on, et, dans quinze jours, nous verrons si nous pouvons accepter votre demande. » Au bout de quinze jours, l'accord est fait, et l'ouvrier payé selon sa capacité.

Un entrepreneur de travaux publics a instantanément besoin d'un grand nombre d'ouvriers; il fait parcourir les localités voisines par ses agents qui annoncent le travail, et une journée de 3 francs. Beaucoup d'hommes se présentent. L'entrepreneur choisit ceux qui lui conviennent et le travail commence. Au bout d'une ou deux semaines, chacun est classé selon son aptitude. Les uns ont 3 francs, d'autres 3f,25 ou 3f,50; d'autres ne sont gardés qu'à 2f,75 ou 2f,50. L'atelier ainsi formé s'agrandit selon le besoin; les nouveaux venus s'y classent selon leur force et leur habileté.

Il n'y a pas d'autre mystère dans la formation des grands chantiers de terrassement; on s'étonne de la facilité d'organisation de ces petites armées ouvrières, de leur calme, de leur discipline. L'usage a produit ce résultat, aidé de l'esprit pratique que les nécessités du travail inspirent à tous, chefs et ouvriers.

Nous venons de voir quel est le minimum de salaire désirable pour l'ouvrier. Il faut savoir maintenant quel est le maximum de salaire possible pour le patron.

Je me place sur le terrain de la réalité, laissant aux ignorants ou aux énergumènes la thèse des bénéfices certains et considérables de tout patron qui occupe des ouvriers.

Ce patron est-il sans concurrents, soit au dedans, soit

au dehors? Est-il toujours maître du cours des matières premières qu'il emploie, ou toujours à l'abri d'un nouveau procédé découvert par un confrère, et au moyen duquel les prix, selon l'expression usitée, sont momentanément écrasés? Est-il à l'abri des caprices de la mode qui se porte avec engouement, tantôt au coton, tantôt à la laine, tantôt aux étoffes mélangées?

Outre la concurrence intérieure ou extérieure, n'a-t-il pas les exigences de la consommation qui veut bien donner un certain prix d'un objet, tant qu'un objet analogue n'est pas offert à meilleur marché?

De tous côtés, surgissent donc des causes de limitation dans les bénéfices de l'industrie, et la conséquence irréfragable, c'est qu'il y a, dans chaque industrie, une limite pour le salaire. Cette limite est infranchissable; car, au delà, l'industriel aurait intérêt à s'arrêter et à donner une autre direction à son intelligence et à ses capitaux.

Entre ces deux limites de minimum et de maximum, il semble qu'il y a un champ bien vaste pour l'égoïsme ou la générosité du patron. Non, ce champ n'est pas vaste; l'usage et la concurrence le tiennent renfermé dans d'étroites bornes.

En résumé, la fixation du salaire dépend de deux nécessités également fortes : l'une relative à l'ouvrier, l'autre relative à son industrie. Il faut que l'ouvrier puisse vivre; il le faut aussi pour l'industrie.

Mais comment concilier ces deux exigences? Elles veulent que le bénéfice de l'industrie et le salaire de l'ouvrier soient suffisants et ne soient pas exagérés. Pour amener les bénéfices industriels à cette double condition,

le moyen est simple, connu et pratique : la concurrence le donne. Mais le salaire? Où est la base pour qu'il soit suffisant?

Il y a des différences profondes entre tel ou tel ouvrier, telle ou telle famille. Ici, un homme laborieux et de bonne conduite ; là, un ivrogne et un paresseux ; ici, une ménagère intelligente ; là, une malheureuse sans conduite. Qui prendra-t-on pour les régulateurs du salaire? Qui peut-on prendre, si ce n'est le bon ouvrier?

Tel est donc le type à consulter dans la recherche du salaire minimum nécessaire ; ce type, c'est l'ouvrier rangé, laborieux, économe ; c'est le travailleur honnête et persévérant. Telle est, avec la liberté, la condition fondamentale du travail, et toutes deux sont à son honneur.

Il est donc absolument vrai de dire que la base du salaire minimum est la demande, ou plus exactement, la nécessité du bon et honnête travailleur. Ce sont ces hommes qui, en donnant pour base au salaire minimum leur courage, leur moralité, leur sobriété, ont rendu le salaire si digne du respect et de la sympathie de tous, et ont fourni au travail ses auxiliaires les plus précieux, utiles ainsi, non seulement à eux-mêmes, mais à tous.

Ce salaire, nécessaire pour la vie matérielle de l'ouvrier qui donne simplement sa force, suffit-il à l'homme intelligent, habile, adroit qui, avec sa force, fournit son adresse ou son intelligence? Matériellement, sans doute ; pour la consommation usuelle, un homme vaut un autre homme ; mais l'intelligence, l'adresse ont leurs droits ; comment le salaire y satisfera-t-il? En s'élevant ; et qui garantit cet accroissement à l'ouvrier? Les nécessités mêmes de l'industrie qui a d'autant plus besoin d'ou-

vriers habiles qu'elle perfectionne davantage ses méthodes et ses procédés. La capacité étant *demandée* doit être *plus payée*. De là, l'inégalité dans les salaires. Au salaire minimum s'ajoute une augmentation généralement progressive, qui permet à l'ouvrier une plus grande épargne, s'il garde ses habitudes de sobriété et d'économie, et l'amène à la propriété, au capital, à l'honneur et à la juste considération qui s'attache à une vie conduite avec une patiente énergie, un sentiment inaltéré du devoir.

On voit ce que devient le rêve si caressé de la démagogie, l'égalité dans le salaire. Rien de plus contraire à la nature humaine; est-ce pour cela qu'on a songé, et que quelques retardataires songent encore à en faire une loi sociale?

L'inégalité des salaires, dans une même profession, dans un même atelier, n'a pas d'autre cause, — mais celle-ci est irrésistible, — que la différence d'adresse et d'énergie au travail des ouvriers entre eux.

Il y a une autre différence, c'est celle des appétits, des besoins, des passions; mais comment en tenir compte sans les surexciter? Il n'y a là aucune mesure certaine, sérieuse. L'habileté, au contraire, et la bonne conduite, s'affirment d'elles-mêmes, et l'on ne peut s'y tromper. Les plus habiles sont les plus utiles; la justice veut qu'ils soient plus payés.

C'est l'éternelle et inévitable question de l'inégalité des facultés natives; l'inégalité des situations, celle des salaires en dérivent naturellement; c'est la force des choses.

On a accusé la liberté qui, dans le monde du travail,

s'appelle aussi la concurrence, de tendre constamment à la baisse des salaires.

Il semble, en effet, qu'il y ait quelque chose de plausible à soutenir que la concurrence des fabricants entre eux doit réduire leurs prix de vente, par suite leurs bénéfices, et qu'il y a là, pour eux, une incitation perpétuelle à réduire les salaires; c'est si commode et si facile, disent les partisans de cette thèse.

Il semble aussi que les ouvriers doivent, par leur nombre, se faire concurrence entre eux, et offrir aux patrons leurs services au rabais.

Une vue superficielle des conditions du travail peut seule conduire à ces déductions; une étude plus attentive montre qu'elles sont erronées, du moins pour un pays en croissance de richesse comme la France, et dans lequel la population s'accroît beaucoup moins vite que le capital national.

Quand le travail est abondant, que les procédés sont en progrès, quel est l'intérêt des chefs d'industrie? Est-ce de réduire les salaires? Non, c'est de les augmenter; il n'y a pas, pour eux, d'autres moyens, — l'expérience le leur dit tous les jours, — de faire appel à l'habileté, à la capacité, à la persévérance et à l'honnêteté dans le travail. C'est à cette seule condition qu'ils peuvent former un personnel intelligent, trouver et poursuivre les améliorations des procédés au moyen desquelles s'obtiennent les abaissements de prix de revient, ou, ce qui est équivalent, la perfection plus grande des produits.

En résumé, la concurrence agit, chez nous, bien plus efficacement dans le sens de la hausse que dans le sens de la baisse des salaires. Cela est absolument hors de

doute pour quiconque est initié aux nécessités et aux combinaisons de l'industrie.

Et qu'on remarque bien qu'il suffit, dans chaque branche d'industrie, que quelques hommes se rendent compte de ce que vaut le talent, l'habileté de main, la bonne conduite de l'ouvrier. Ce sont ces hommes, les plus intelligents de la profession, qui font la hausse dans les salaires de leurs ateliers ; de proche en proche, toute la profession suit; la concurrence ne permet pas de reculer.

Tout ce qui précède s'applique au travail de la femme aussi bien qu'à celui de l'homme; mais des considérations particulières se rattachent au travail de la femme.

L'importance capitale du rôle de la femme dans la famille lui crée-t-elle la nécessité irrémissible de s'interdire tout travail intellectuel ou manuel, et d'appliquer exclusivement son esprit et ses forces aux soins du ménage et à la surveillance des jeunes enfants? Cette loi, préconisée par quelques esprits absolus, n'est fondée ni sur la physiologie, ni sur la psychologie de la femme; elle ne l'est pas davantage sur la morale ou sur la religion. Les cinq millions de Françaises, les trente-cinq à quarante millions d'Européennes, qui travaillent, ne le prouvent-elles pas surabondamment?

La femme est la grâce et le charme du foyer, l'ordre et l'économie dans la maison, le conseil dans les difficultés, la consolation dans les peines; elle est l'initiatrice des enfants. S'ensuit-il qu'elle doive se refuser à prendre sa part dans les occupations et le travail de son mari, ou même, en cas d'insuffisance du budget de la famille, s'interdire l'honneur et le bonheur d'y apporter son

contingent, fruit de son effort et de son dévouement personnels?

En se refusant à subir de telles abstentions, la femme ne méconnaît pas les lois de sa nature aimante et dévouée; elle s'y conforme. Ce qu'il faut désirer pour elle, c'est que le travail ne dépasse pas ses forces, et que son cœur ne l'entraîne pas au delà des limites tracées par la nature et la raison.

La bourgeoisie donne de notables exemples du travail de la femme. Il est très fréquent dans le commerce, dans l'industrie, que la maison soit conduite par l'association conjugale; Paris et Lyon montrent l'exemple. Toute une branche de travail et de commerce, la lingerie, la couture, les modes, la mercerie, est, à peu près exclusivement, entre les mains des femmes qui savent allier à leur bon goût et à leur esprit d'invention les plus sérieuses facultés commerciales.

Dans l'agriculture, le rôle de la femme, comme patronne ou comme servante, est considérable, et nous devons à nos fermières, des branches tout entières de produits et de commerce, qui représentent plusieurs centaines de millions, et mettent nos fermières aux premiers rangs de l'agriculture féminine dans le monde.

Dans le salariat, nous rencontrons d'abord le travail en famille si digne d'intérêt, car il réunit beaucoup de conditions favorables pour la moralité et le contentement de ceux qui le pratiquent. Mais quelques esprits extrêmes l'ont présenté comme l'idéal du travail industriel; c'est une exagération.

On n'a pas oublié les *caves* de Lille et la dégradation où y était tombé le travail en famille.

Les tisserands, — très nombreux dans cette ville, — avaient reconnu que le fil de coton, de lin ou de chanvre conservait plus de douceur, plus de souplesse, et, par conséquent, plus de ténacité dans une atmosphère humide. Ils avaient eu ainsi l'idée de mettre leurs métiers dans les caves; puis, ils y avaient transporté leur lit, leur mobilier, et la famille s'était trouvée logée finalement dans ces locaux bas, humides, mal aérés, mal éclairés. L'atelier, le logement, la cuisine, tout était venu s'y entasser, et ces tristes refuges étaient bientôt devenus sordides. Leurs habitants y perdaient tout à la fois leur santé et leur moralité. On sait que la malpropreté est la plus envahissante des maladies, la plus corruptrice des souffrances. Les tisserands de Lille en ont fait l'expérience. Il a fallu toutes les sévérités de la loi sur les logements insalubres, pour les arracher à la dégradation où ils étaient tombés.

Londres a eu des faits semblables et pires encore.

Il reste donc démontré que le travail en famille, malgré ses mérites particuliers et certains, n'a pas une puissance sans limites pour assurer le bien-être, la santé, la moralité de ceux qui le pratiquent. Il est très digne de respect et de sympathie, mais il ne faut y chercher ni l'idéal, ni la règle exclusive, ni la solution des problèmes du travail.

Les deux autres modes du travail féminin sont le travail en chambre, et le travail à l'atelier.

Le travail en chambre ne peut se payer qu'à la tâche, puisqu'il ne se prête qu'à une surveillance très intermittente de l'emploi du temps. Les prix de tâche sont généralement faibles, et une des principales raisons se trouve

dans la concurrence faite aux ouvrières par des femmes de la petite bourgeoisie. Celles-ci cherchent, dans leur aiguille, le moyen d'augmenter un peu le budget de la famille; mais comme leurs besoins sont moins pressants, elles acceptent plus facilement des prix plus bas. Les résultats en sont déplorables pour les ouvrières en chambre. Beaucoup se découragent, et cherchent dans le désordre un supplément de ressources.

Ce mal fait à des femmes par des femmes fournit ample matière au zèle charitable et chrétien d'autres femmes encore. Celles-ci, d'une condition plus aisée, se font un devoir de pénétrer près de l'ouvrière en chambre, ici, pour arrêter le désordre commencé, là, pour retenir sur la pente du mal. Que de bien il se fait ainsi par ces courageuses missionnaires de la charité, par ces visiteuses de mansardes, qui y portent des secours en vivres, en vêtements, en argent, et savent y ajouter la bonne grâce qui en double le prix, la douceur et l'émotion qui délient les langues, obtiennent les confidences et ouvrent les cœurs! Et quand une honnête femme est venue se mêler ainsi au travail et aux peines d'autres femmes, avec quelle pure satisfaction ne peut-elle pas se dire qu'elle aussi elle a travaillé, et du travail le plus sain et le plus fortifiant, celui qui produit le bien d'autrui!

Le travail à l'atelier, soit des filles, soit des femmes mariées, a été l'objet d'appréciations très différentes et de grandes exagérations. Essayons de discerner la vérité.

L'envoi de la jeune fille à l'atelier a, pour motif principal, le désir de lui donner, de bonne heure, les habitudes du travail, de lui faire apprendre un métier, de lui assurer ainsi son *gagne-pain*. Si les parents sont bons, s'ils ont donné de bons principes et de bons exemples à

leur enfant, il est bien présumable que celle-ci comprendra leurs intentions, et se conduira bien.

Mais s'ils sont mauvais . . . . hélas! s'ils sont mauvais, il est à peu près certain que la jeune fille n'est pas plus mal, qu'elle est peut-être même mieux à l'atelier que chez ses parents. Elle y a moins de liberté, et moins d'exemples affligeants et démoralisants.

Quant à l'entrée de la femme à l'atelier, c'est, dit-on, la destruction de la famille. Si l'on y regarde de près, on trouve, la plupart du temps, que la famille était détruite par l'inconduite du mari, avant que sa femme cherchât, pour elle et ses enfants, un salaire à l'usine.

Dans les bons ménages où le mari, par son travail exact, assidu, honnête, gagne de quoi satisfaire aux besoins de la famille, il est rare que ce mari consente à ce que sa femme recoure à l'atelier; ils préfèrent tous deux qu'elle prenne du travail en chambre, et ajoute ainsi un petit supplément au budget familial.

Mais si la santé du mari s'altère, et s'il ne peut plus accepter qu'un travail plus doux et moins payé, la femme fait son devoir en entrant dans la vie industrielle qui lui donne des ressources moins étroites et plus sûres que le travail en chambre. Il n'y a rien que de louable dans de telles combinaisons, et loin que l'union conjugale s'y détruise, il est hors de doute qu'elle s'y resserre et s'y fortifie.

Et si le père n'a pas de conduite! s'il va dissiper au cabaret une partie de son gain! la mère n'est-elle pas en droit de demander au travail, pour elle et les siens, les moyens d'existence que le père ne sait pas leur assurer? Refusera-t-on à cette mère, qui voit la faim entrer à la maison, ce bonheur assurément le plus noble, si ce

n'est le plus joyeux de tous, d'apporter le pain chez elle?

Il ne faut pas oublier que les crèches et les salles d'asile permettent aux mères de se décharger, en toute sécurité, d'une partie des soins que réclament leurs enfants. Je sais bien que certains moralistes en font un reproche aux crèches et aux salles d'asile; mais ces moralistes ne se sont sans doute pas trouvés souvent en présence de familles souffrant de la faim.

C'est surtout à l'industrie qu'on reproche d'accepter le travail féminin; il est certain qu'aujourd'hui, le nombre des ouvrières de l'industrie dépasse quinze cent mille. Un nombre si grand et toujours croissant est une grande présomption que l'industrie traite bien ses ouvrières; autrement les rangs de l'armée féminine industrielle s'éclairciraient rapidement.

Consultée sur les conditions générales du travail, à Paris, la Chambre de commerce de Paris a répondu, en ce qui concerne les femmes: « Elles apportent largement leur contingent de ressources, soit par les salaires qu'elles retirent des travaux divers auxquels elles se livrent, soit par leur économie et leur supériorité morale. »

Plusieurs écrivains ont essayé de dresser le budget de l'ouvrier, et de se rendre compte de l'emploi qu'il fait de son salaire. C'est une tâche difficile et délicate, qui exige beaucoup de talent d'observation, des connaissances très variées et une grande habitude de l'ouvrier, si méfiant quand il s'agit de lui et de son intérieur. J'ai dit, au chapitre X, mes raisons personnelles d'une entière confiance dans les travaux de M. L. Reybaud sur ce sujet. Souvent associé à ses études, et plusieurs fois à ses visites

dans les ménages ouvriers, je l'ai toujours vu, par sa rondeur et sa franchise, par sa politesse simple et naturelle, obtenir l'attention et le respect des parents, les empressements, souvent bruyants, des enfants, mettre, autour de lui, tout le monde à son aise, interroger avec égards, acceptant d'abord tous les renseignements et les chiffres qu'on lui fournissait, puis y revenant à un second entretien, et finissant presque toujours par arriver à une confiance entière, et à la vérité. Tels sont les motifs des larges emprunts que je lui ai faits, dans ces questions, et de la préférence que j'ai donnée à ses renseignements et à ses chiffres.

Il y a d'ailleurs des faits publics et d'une grande notoriété qui permettent de se faire une opinion raisonnée et très voisine de la vérité sur ces matières.

Les règlements militaires donnent les détails les plus précis sur la dépense du soldat.

Son ordinaire, à la caserne et par jour, est de 0f,5648, et en campagne de 0f,7675.

Ce dernier chiffre ferait pour l'année une dépense de	281f,05
Il faut y ajouter, pour le linge et les vêtements	110,80
Total.	391,85

soit 1f,074 par jour.

Si l'on applique, soit ce chiffre de l'ordinaire du soldat, soit celui de l'ordinaire des cités industrielles de Mulhouse, qui est de 0f,75 par jour pour trois repas, au jeune ouvrier industriel non marié, on a par an, une dépense de 280f

Pour le linge, les vêtements, le loyer, il faut compter.	160
C'est un total de	440

L'année moyenne de travail se compose de 300 jours ; il suffirait donc d'une journée de 1f,50 pour couvrir cette dépense de 440 francs.

La journée de 1f,50 se rencontre encore fréquemment en agriculture, et, grâce au bon marché du vivre et des vêtements, permet, à l'ouvrier qui la reçoit, de faire quelques économies, mais elle ne se rencontre plus dans l'industrie, et si le jeune ouvrier a de la conduite et de l'économie, il peut facilement amasser le petit pécule qui facilite son mariage, non seulement par lui-même, mais par la preuve qu'il donne de ses bons sentiments et de sa bonne conduite.

Mais voici le mariage, puis les enfants. Ici le budget change. Il est généralement admis que, par la femme, il augmente de deux tiers, soit 300 francs, et de 200 francs, pour chaque enfant.

Pour un ménage et deux enfants, c'est 1,140 francs, soit une journée de 3f,80, si le mari est seul au travail. Mais si le mari et la femme travaillent, supposons que ces 3f,80 se partagent en 2f,75 pour le mari, et 1f,05 pour la femme. Ici encore nous avons une recette de 1,140 francs, Or, il est bien peu de femmes qui, même sans aller à l'atelier, ne gagnent pas plus de 1f,05; il est bien peu d'hommes qui, dans l'industrie, ne gagnent pas plus de 2f,75.

Le mari gagnant 3f,50, la femme 2 francs, la recette du ménage s'élève à 1,650 francs, sans les suppléments d'heures de travail, sans le bénéfice des tâches, etc. Voilà donc un ménage ouvrier ayant des ressources égales ou supérieures à celles d'une infinité de petits rentiers, d'employés de l'État ou du commerce, qui ont des budgets de 1,200 à 1,500 francs, sont soumis à plus de sujétions que

l'ouvrier pour les vêtements et le logement, et savent garder décemment leur situation.

Dans les villes, les charges augmentent un peu, par les octrois. Ici encore, des documents certains montrent qu'il ne faut pas se laisser aller à l'exagération.

La Société alimentaire de Grenoble donne par jour trois repas pour 0f,95 à 1 franc.

Les réfectoires de la Compagnie du chemin de fer du Midi, à Bordeaux, donnent deux repas pour 1f,20.

Ceux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Paris, donnent deux repas pour 1f,14 à 1f,20.

La possibilité de vivre, de maintenir sa famille décemment, d'élever les enfants, et de faire quelques économies, n'est donc pas douteuse pour le salariat, à la condition toutefois de la bonne conduite et de l'économie.

Les salaires sont d'ailleurs en progression constante, J'en puis donner deux preuves également certaines, puisque les chiffres sont textuellement extraits des livres de ma Société.

Salaires des mineurs de Commentry :

	1855	1860	1865	1870	1875
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Piqueurs au charbon	3,42	3,53	3,59	4,14	4,92
Boiseurs	2,92	3,53	3,55	4,11	4,65
Cantonniers et nettoyeurs	2,15	2,47	2,62	2,95	3,41
Aides, encageurs, voituriers	2,43	2,62	3,09	3,30	3,07
Receveurs, rouleurs	1,46	1,74	1,87	2,36	3,96
Trieurs (enfants ou vieillards)	1,44	1,37	1,11	1,99	1,98
Machinistes, chauffeurs	1,88	2,15	2,00	3,42	3,66
Remblayeurs	2,36	2,31	2,85	3,35	3,78

Salaires des forgerons de Fourchambault :

Puddleurs, fer fini, maîtres . . .	6,10	6,16	7,48	7,43	8,12
Lamineurs, gros train, chef. . . .	7,30	7,67	9,22	9,55	10,05
Lamineurs, moyen train.	5,65	5,05	6,83	6,91	11,01
Lamineurs, petit train, chef . . .	5 »	8 »	7,94	8,28	11,01
Chauffeurs au gros train.	5 »	5,50	5,95	5,97	5,80
Chauffeurs au moyen train. . . .	5,25	5 »	4,69	5,14	5,32
Chauffeurs au petit train. . . .	5,23	5,80	5,90	6,53	6,52

De 1855 à 1875, l'augmentation est de 63 pour 100.

Un document d'une autorité considérable, puisqu'il émane de la grande commission d'enquête chargée par l'Assemblée nationale d'étudier les conditions actuelles du travail, conclut dans ce sens pour toutes les branches de la production, et pour la période comprise entre 1853 et 1871.

Le salaire des hommes non nourris a augmenté de 41 pour 100,

Et celui des femmes de 38 pour 100.

Dans l'industrie parisienne, le salaire des hommes a augmenté de 31 pour 100, et celui des femmes du même chiffre.

Dans l'industrie des textiles, les salaires ont augmenté de 81 pour 100.

Dans les villes, chefs-lieux de départements, de 171 pour 100.

La situation générale du salaire, en France, peut donc être regardée comme généralement satisfaisante ; le travail n'a jamais été plus abondant ni mieux rémunéré. Il est impossible de ne pas reconnaître cependant que la sécurité n'est pas complète dans le régime qui donne ces heureux résultats. Il est quelquefois troublé, et par des

influences très diverses, celles que j'ai appelées les *causes perturbatrices du salaire.*

Ces causes sont multiples, mais peuvent être ramenées à trois : le chômage, la maladie, le vice ; elles diffèrent essentiellement entre elles ; la responsabilité de l'ouvrier, nulle pour la première, peu fréquente pour la seconde, pèse entièrement sur lui pour la dernière.

Le chômage est-il un fait humain? Le travail sait-il si peu régler la production, que ses oscillations, quelquefois considérables, lui soient imputables? On l'en a accusé, et j'ai prouvé que c'était à tort.

Il n'est cependant pas contestable que l'esprit d'ambition ou de conquête, la guerre, les agitations politiques, sont des causes graves et fréquentes de chômage, et ce sont des faits humains.

Mais il y a d'autres causes, et la principale est un mystère digne, selon moi, des méditations des plus sérieux esprits; cette cause, c'est l'inégalité des moissons, inégalité qui, pour le froment et la vigne, produit des oscillations de plusieurs centaines de millions, et quelquefois, de plus d'un milliard pour la France seule. Quelle en est la cause? Quel est le grand producteur des fruits de la terre? Le travail sans doute, mais avec l'aide de la température, de la pluie, de la chaleur, avec l'aide, en un mot, des phénomènes naturels, qui ne sont jamais dans la main de l'homme, et lui sont souvent contraires.

Ainsi, causes sociales, ou causes naturelles, voilà les origines du chômage, et c'est une des raisons profondes de l'intervention de la charité, cette délégation de la Providence.

Ce n'est pas de longtemps encore que les hommes

maîtriseront ou seulement atténueront les causes sociales; quant aux causes providentielles, les efforts humains, secondés par les progrès de la culture et des moyens de transport, pourront légèrement en adoucir les effets; quel palliatif nous reste-t-il contre leurs influences contraires, venues d'un pouvoir qui nous est supérieur? quel remède à ces troubles profonds, imprévus, qui s'étendent à des populations entières, qui frappent surtout la partie la moins aisée? quel palliatif à ces grands maux, si ce n'est la charité, si ce n'est l'esprit chrétien, si ce n'est la loi évangélique de l'amour du prochain?

Mais il y a des causes perturbatrices plus ordinaires et plus générales; c'est la maladie, c'est le vice.

La maladie provient, sans doute, quelquefois de l'intempérance, mais souvent aussi de mille motifs pour lesquels la santé s'altère, même chez l'homme qui n'a qu'un travail modéré, à plus forte raison, pour celui dont le travail est pénible. Prêchez à cet homme la sobriété, la patience dans ses maux, et la dignité humaine qui ne lui permet pas de tendre la main; souvent, à peine vous écoutera-t-il.

Mais il vous comprendra, si vous lui tendez d'abord la vôtre, pour le guérir et le mettre debout; en lui rendant la santé et le travail, vous aurez ouvert son cœur à vos bonnes leçons.

Quant au vice, la morale est dans son droit et dans son devoir, lorsqu'elle le signale comme l'une des causes les plus actives de la misère de l'ouvrier, qui, sous ce funeste joug, désapprend le travail, l'ordre, la sobriété, l'amour des siens, lâche esclave de ses passions, bour-

reau de sa famille, dont il ne sait plus gagner le pain, ou qu'il consomme, une fois gagné, en plaisirs immondes.

Un jour, à l'Académie des sciences morales et politiques, on dissertait sur les causes de la misère; chacun des membres en indiquait une, quelquefois assez éloignée. « Ne cherchons pas si loin, dit M. Renouard, la vraie cause, nous la trouverons au catéchisme, au chapitre des sept péchés capitaux. » Il y a là une grande et navrante vérité, si ce n'est une vue complète sur la misère.

Oui, le vice est la cause perturbatrice la plus intense du salaire. Tout concourt à lui assigner ce triste rôle. Le travailleur vicieux, patron ou ouvrier, est responsable de ce fléau, le patron qui se ferme le cœur par ses dissipations, l'ouvrier qui, en désertant ses devoirs d'époux, de père et d'ouvrier, descend au dernier degré de l'échelle humaine, et ne peut plus trouver, dans la rémunération qui suffit à ses camarades, le moyen de vivre et de faire vivre les siens. Et cependant, qu'un de ces malheureux vienne frapper à la porte d'un de ces asiles ouverts par la charité, demandant assistance et secours, et la porte s'ouvrira. Accusera-t-on d'une faiblesse inintelligente les modestes serviteurs, les humbles servantes de la charité, qui ne demandent pas à ce malheureux s'il est le propre artisan de sa misère? Ils répondront : « Nous le voyons malade, épuisé, désespéré, et, au nom de Jésus-Christ, nous le soulageons; peut-être sortira-t-il d'ici, non seulement guéri, mais meilleur. »

Et, à son tour, la charité est ici dans son droit et dans son devoir : la vérité est là, et la charité remplit sa vraie mission. Les consolations qu'elle espère lui sont rare-

ment données; mais son ardeur ne se ralentit pas. En voyant le nombre considérable d'œuvres de tout genre, fruits de dévouements aussi ingénieux que désintéressés, combattant le mal, le malheur, la maladie sous toutes leurs formes, on ne peut s'empêcher de s'enorgueillir de son temps et de son pays, et d'y voir un gage assuré de notre rédemption et de notre salut.

En attendant qu'un génie sublime ait découvert une organisation nouvelle du travail où tout sera bien-être et sécurité, que nous reste-il à faire en présence des fléaux sociaux ou naturels, que de nous servir des forces morales que Dieu a mises en nous, pour atténuer les effets de ces secousses quelquefois formidables et irrésistibles que subit le monde du travail?

Énumérons les diverses créations et institutions par lesquelles la charité sociale et la charité privée concourent, chacune dans sa sphère, à remplir ce grand devoir, à satisfaire à ces grandes nécessités.

L'assistance publique, l'instruction publique, sont les deux modes d'action par lesquels la société combat la misère et l'ignorance, qu'il faudrait appeler les deux plus grands fléaux infligés à l'homme, si la nuit de l'âme n'était pas pire encore.

Il y a entre ces deux moyens de défense et de progrès de la société une différence palpable : l'une touche au présent, et l'autre à l'avenir. Ce sont les deux faces opposées de la prévoyance sociale; mais elles tendent au même but : la lutte contre les infirmités sociales ou humaines.

On a beaucoup disserté sur l'Assistance publique, les

uns pour surfaire les droits et l'action de la société, les autres pour les réduire aux plus étroites limites. Je suis de ceux qui croient que le gouvernement ne doit faire que ce qu'il est indispensable qu'il fasse; il nuit à la société s'il dépasse ces limites, car il ne les dépasse qu'au détriment de l'énergie et de l'initiative individuelles, qui sont la plus féconde richesse de la nation.

Prenons successivement les principaux établissements sociaux de prévoyance et de charité, tels qu'ils sont aujourd'hui, et examinons sommairement leurs conditions générales et leurs résultats les plus saillants.

Les *caisses d'épargne* sont une des meilleurs créations modernes de la prévoyance et de la charité sociales. La pensée en est due à un Français, le R. P. de la Salle, fondateur aussi de l'Institut des frères des écoles chrétiennes. Ces deux créations ont eu des commencements pénibles dans leur pays d'origine. Pour la caisse d'épargne, c'est la Suisse et la Hollande qui ont le mieux accueilli d'abord cette idée vraiment belle et féconde, et c'est de là qu'elle est revenue chez nous.

Aujourd'hui les caisses d'épargne de l'Europe comptent seize millions de déposants, possédant près de dix milliards.

En France, le nombre des déposants dépasse aujourd'hui 3,250,000, et le chiffre des dépôts dépasse un milliard.

La fondation des caisses d'épargne scolaires, où l'écolier peut acquérir un livret au moyen de versements successifs de 5 centimes, jusqu'à ce qu'ils arrivent à 1 franc,

qui donne droit au livret, a imprimé une très forte impulsion à l'institution générale.

Les *bureaux de bienfaisance* sont une très médiocre institution, c'est l'aumône légale, c'est-à-dire l'aumône avec toutes ses imperfections et sans aucun de ses mérites. C'est l'imitation presque ridicule, tant ses ressources sont bornées, de la taxe des pauvres de l'Angleterre.

Cette taxe a été une arme de combat dans la lutte du protestantisme contre le catholicisme, dont la défaite entraînait la chute des établissements charitables, fondés et soutenus par le clergé catholique. On a pourvu ainsi aux besoins des pauvres, mais l'Angleterre porte la peine de sa guerre contre la liberté de conscience. La taxe des pauvres a, plus d'une fois, compromis ses finances publiques et surtout elle a engendré le paupérisme anglais, cette plaie et cette honte de l'Angleterre.

Nos bureaux de bienfaisance distribuent 21,600,000 fr. entre 1,280,000 parties prenantes. Ce n'est pas 17 francs par personne !

On a, dans ces derniers temps, achevé de discréditer cette pauvre institution en y faisant entrer la politique. C'est le renouvellement des certificats de civisme.

Les *Monts-de-piété* sont d'origine italienne (*Monte*, banque; *pieta*, charité; banque de charité). Le premier mont-de-piété a été fondé à Avignon, alors ville papale.

Ce sont des maisons de prêts sur marchandises, sous la surveillance de l'administration, la loi ne permettant le prêt sur marchandises entre particuliers que sous certaines conditions, imposées dans l'intérêt des emprunteurs, mais qui sont longues et gênantes.

En 1876, le nombre des articles engagés à nos monts-de-piété a été de 3,175,068, et l'ensemble des prêts et des renouvellements s'est élevé à 78,872,000 francs.

Les prêts inférieurs à 25 francs forment 87 pour 100 de l'ensemble. Ce détail indique bien à quel genre de besoin satisfont les monts-de-piété. La statistique révèle aussi ce fait intéressant, que la petite industrie, le petit commerce, surtout à Paris, fournissent plus d'un cinquième des dépôts. On a une petite échéance à payer; on n'est pas prêt; on prend de la matière première ou de la matière fabriquée, et l'on se procure au mont-de-piété la somme nécessaire; la situation, le crédit, l'honneur commercial, sont sauvés, et, bientôt après, le dépôt est retiré.

Les *Hospices et hôpitaux* occupent un rang élevé parmi les œuvres sociales de prévoyance et de charité.

Ces établissements sont au nombre de 1,532.

L'ensemble de leurs ressources, en 1876, a été de 114,129,000 francs.

Le service des enfants assistés est de 12,674,000. On a reçu :

Dans les hôpitaux	410,902	malades
Dans les hospices.	68,530	—
Aux Enfants assistés. . . .	62,612	—
Total. . .	542,044	—

Le nombre total des journées de malades a été de 76,768,000. C'est un bienfait considérable, et qui fait honneur à notre société française. Pourquoi faut-il que certains conseils municipaux, celui de Paris surtout, aient misérablement introduit la politique dans ces asiles

où n'aurait jamais dû pénétrer l'esprit de parti, ni surtout l'esprit irréligieux? C'est du pur jacobinisme; mais le jacobinisme passera, et l'esprit chrétien restera et fera disparaître ces désordres odieux. Le service rendu, surtout aux travailleurs, apparaîtra alors tout entier.

Il ne manque cependant pas d'esprits chagrins et de démagogues qui nient le service rendu, ou, du moins, le présentent comme une atteinte à la dignité de l'ouvrier.

Il y a en effet, selon les doctrinaires des bas-fonds de l'atelier, une dignité de l'ouvrier, dignité qui lui est spéciale, et qui est autre chose que la dignité de tout le le monde; pourquoi? C'est ce que l'on ne dit pas, et par cette excellente raison que rien de tel n'existe.

L'ouvrier est un homme fait de la même chair, du même esprit, de la même âme que tous les autres hommes. Imparfait, incomplet comme toute créature humaine, il en a les vices et les vertus, les faiblesses et les grandeurs. Ce qui fait qu'il se croit une dignité spéciale, c'est qu'il se sent plus susceptible, plus porté à la méfiance que ceux qui le précèdent sur l'échelle sociale; mais ce n'est nullement comme travailleur qu'il est ainsi; c'est comme homme. Il n'est pas un de nous qui ne se sente plus susceptible vis-à-vis d'un supérieur que vis-à-vis d'un égal. Il y a longtemps que La Rochefoucauld a dit que nous avons plus de plaisir à voir celui que nous obligeons que celui qui nous oblige.

Il est absolument vrai de dire que la susceptibilité, — qui n'est que l'exagération de la dignité, — s'accroît en raison inverse de la position sociale; travers si l'on veut, mais travers général, et qui n'est nullement spécial à l'ouvrier.

La dignité, la vraie, la bonne dignité, consiste pour

tout le monde, et bien entendu pour le travailleur de tout ordre, à marcher droit et ferme dans le devoir, à pratiquer le travail honnête et persévérant, à être loyal et franc, à remplir toutes ses obligations morales et familiales.

Il n'est pas spécial à l'ouvrier de repousser, comme une atteinte à sa dignité, un secours offert avec ostentation, sans sympathie, sans gravité, sans cœur. Cela est blessant, humiliant pour tout le monde; il n'y a là de privilège pour personne.

Mais mettre sa dignité à rougir de sa situation, à vouloir paraître autre que ce que l'on est, dans une société qui, au milieu de ses inconséquences et de ses mollesses, pratique le respect de toutes les positions honnêtes et honnêtement tenues, cela est indigne et puéril; celui-là ne mérite pas le nom d'homme et le titre de travailleur, qui se laisse aller à de tels sentiments, et grandement coupables sont ceux qui les lui inspirent.

L'homme isolé, la femme seule et sans famille, quelquefois même le chef de la famille, qui ne veut pas imposer aux siens des charges trop lourdes, sont frappés, arrêtés par la maladie. Sont-ils fondés à croire leur dignité blessée, quand ils demandent leur admission dans ces nombreux asiles de paix, de science, de soins éclairés et maternels, mis par la société à la disposition de ceux qui sont dans l'impossibilité de supporter les frais du médecin, de la garde, des remèdes? En quoi leur dignité a-t-elle à rougir d'un bienfait qui leur est offert par la société entière, et pour lequel les sommités de la science médicale s'empressent et s'honorent d'apporter leur concours?

Que celui dont l'inconduite a fait la pauvreté souffre

en sa conscience d'être secouru ainsi, on le comprend, car il vole un bien réservé à la pauvreté honnête ; mais si sa conscience est tranquille, pourquoi cette répugnance à accepter les conséquences d'une situation qui n'est pas son fait, et qu'il travaille honorablement à relever?

Et cependant cette répugnance injuste, orgueilleuse existe ; on ne le saurait nier, il n'est pas de chef d'industrie qui n'ait rencontré et n'ait eu à combattre cette infirmité morale. Heureusement c'est celle d'une faible minorité ; les hôpitaux s'agrandissent tous les jours, et tous les jours la place y manque.

La *Caisse des retraites*, ou des *rentes viagères, pour la vieillesse*, a été fondée en 1850 ; c'est une œuvre excellente que tous les amis de l'humanité appelaient depuis longtemps de leurs vœux.

Au 1er janvier 1878, le montant des rentes viagères inscrites pour la vieillesse, était de 9,119,158 francs. Le nombre des comptes ouverts de 59,174.

Cette institution est évidemment mieux dans les mains de l'État que dans toutes autres. Il n'y a là aucune place pour l'arbitraire, pour les passions politiques, même au milieu des luttes les plus ardentes.

La France, avant 1789, avait une très belle organisation pour l'instruction populaire. Le clergé avait donné une grande extension à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Il y avait peu de communes qui n'eussent leur école ; l'enseignement secondaire ouvrait toutes les avenues de la littérature et des sciences, sauf les sciences naturelles et physiques qui n'étaient

pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Quant à l'enseignement supérieur, que nos anciennes libertés provinciales avaient fait si brillant, il avait beaucoup perdu avec l'affaiblissement de ces libertés sous les efforts despotiques de Louis XIV.

Au commencement de ce siècle, Napoléon a voulu compléter son œuvre de centralisation administrative et mettre la main sur tout ce qui touchait à la culture de l'esprit, et il a créé l'Université, la sevrant de toute liberté, et l'érigeant en monopole. C'était décréter la routine. La France, le monde, ont pu juger l'arbre à ses fruits.

Mais dès notre premier essai de gouvernement libre, l'opinion publique s'est émue de la pauvreté de notre enseignement populaire, et la loi de 1833, proposée par M. Guizot, a donné le signal de la renaissance de cet enseignement et de tous les enseignements. La belle loi de 1850 a plus largement ouvert les portes à la liberté, et celle de 1875 lui a rendu tous ses droits dans l'instruction publique.

C'est cette belle œuvre, si péniblement achevée, qui est menacée aujourd'hui ; on pousse l'État à la détruire pour revenir aux monopoles universitaires. Ce serait une grande et déplorable erreur. La France d'ailleurs ne se soumettrait pas longtemps, dans le domaine de l'enseignement, à cette triste reproduction du mandarinat chinois ; elle sait où ce régime pétrifiant a conduit le Céleste empire.

Constatons la situation actuelle dans les trois branches d'enseignement.

Le nombre des écoles primaires était, en 1876, de

71,547, et doit dépasser aujourd'hui 75,000. C'est une moyenne de deux écoles par commune.

Le nombre des élèves fréquentant l'école, garçons et filles, a été de 3,878,000. La population scolaire de six à treize ans étant de 4,502,894, il a donc manqué 624,894 anfants. C'est 14 pour 100 de l'ensemble. Cette proportion diminue tous les ans. Il y a trente ans, elle était plus que double.

Pour 1877, les chiffres de présence aux écoles sont sensiblement plus élevés ; mais on a de fortes raisons de douter de leur exactitude.

Dans l'enseignement secondaire, et de 1837 à 1876, le nombre des élèves dans les lycées et collèges communaux a passé de 38,187 à 79,231. Il faut ajouter, à ce dernier chiffre, celui de 46,816 pour les établissements privés. En somme, il n'est pas douteux que, depuis quarante ans, le nombre des jeunes gens recevant l'enseignement secondaire a plus que doublé.

L'enseignement supérieur a dix-sept académies, et quatre facultés libres, celles de Paris, de Lyon, de Lille et d'Angers. Il y a aussi une faculté libre de droit à Toulouse. Cette situation est très supérieure à ce qui existait, il y a trente ans, surtout pour l'élément libéral et religieux qui le complète, et lui donne, par la concurrence, une forte vitalité.

Les budgets des trois degrés d'enseignement ont été, en 1876, tels qu'il suit :

Enseignement primaire	120,000,000f
Enseignement secondaire	75,923,000
Enseignement supérieur.	13,165,000
	209,088,000

Sur ces 209 millions, les familles en fournissent 106. Ces chiffres sont plus que doublés depuis un demi-siècle.

L'instruction s'est accrue d'une manière inespérée. On en a une preuve officielle et irréfragable dans le nombre des conscrits sachant lire. Il a été :

		Progression
En 1827, de.	42 pour 100	»
En 1837, de.	54 —	28 pour 100
En 1847, de.	63 —	16 —
En 1857, de.	68 —	8 —
En 1867, de.	79 —	16 —
En 1877, de.	85 —	7 —

On voit que ce sont les périodes les plus anciennes qui ont présenté la plus forte augmentation. Le temps actuel semble cependant s'en attribuer le principal mérite; plus de modestie conviendrait évidemment mieux. Mais la modestie est bien passée de mode.

L'élan incomparable avec lequel notre pays a abordé, depuis un demi-siècle, le développement de l'instruction à tous les degrés, est assurément une des plus fortes preuves du progrès moral de notre temps. C'est cette œuvre qui est compromise aujourd'hui par les passions politiques et antireligieuses; cependant les pères de famille n'ont pas laissé ignorer l'attachement qu'elle leur inspire. Quelques chiffres puisés aux documents officiels, vont nous en donner la preuve irréfragable.

La *Statistique de l'enseignement primaire*, t. II, document bien connu du ministre actuel de l'instruction publique, puisqu'il est résumé dans un rapport signé de ce ministre lui-même, donne les chiffres suivants :

« De 1850 à 1877, les écoles primaires laïques de

garçons ont gagné 272,000 élèves, et les écoles laïques de filles en ont gagné 140,000; c'est en tout 412,000 élèves.

» Dans le même temps les écoles religieuses ont gagné 751,630 élèves. »

La *Statistique de l'enseignement secondaire* donne les renseignements suivants :

« Pendant les onze années qui se sont écoulées, de 1854 à 1865, on a perdu 168 maisons libres laïques, et l'on a eu en plus 22 maisons ecclésiastiques.

» De 1865 à 1876, on a eu en moins 163 maisons laïques et en plus 31 établissements ecclésiastiques.

» La population scolaire a diminué, pendant cette même période, de 11,760 élèves dans les établissements laïques, et augmenté de 11,919 dans les maisons ecclésiastiques.

» En 1865, les établissements ecclésiastiques, qui ne représentent guère que les 2/5 du nombre des maisons laïques, avaient une population scolaire égale aux 4/5 de ces mêmes maisons.

» En 1876, non seulement les établissements ecclésiastiques représentent, en nombre, plus des 3/5 des maisons laïques, mais leur population scolaire dépasse de 15,567 élèves celle des maisons laïques. Cette différence porte particulièrement sur l'internat. Les établissements laïques ne comptent que 16,870 pensionnaires et demi-pensionnaires, tandis que les maisons religieuses en ont 33,092, c'est-à-dire le double. »

De tels faits sont sans réplique. La volonté de la France est là; la majorité des pères de famille veut que les enfants reçoivent en même temps les lumières de l'âme et celles de l'esprit.

L'œuvre charitable la plus importante, parmi celles de la charité privée, est celle des *salles d'asile*. La première date, en France, de 1828; elle a été fondée, à Paris, par M. Cochin. En 1837, le nombre des salles d'asile était de 251; il est aujourd'hui de 4,147.

Elles sont dirigées exclusivement par des femmes; une directrice, une sous-directrice, s'il est nécessaire, et quelquefois une auxiliaire à la journée; leur nombre est de 6,223, dont 1,176 laïques et 5,047 religieuses.

Les mêmes documents officiels, que nous avons consultés plus haut sur l'action comparée des laïques et des ecclésiastiques, montrent les communautés gagnant constamment du terrain, et la confiance des parents s'affirmant de plus en plus dans les institutions religieuses.

Les crèches pour les petits enfants, les ouvroirs où les jeunes filles apprennent les travaux à l'aiguille, les sociétés maternelles dévouées à la protection et à la préservation de l'enfance sont des œuvres analogues aux salles d'asile. Mais on ne possède sur ces établissements que des documents incomplets, ces maisons ne faisant aucun effort pour donner de la publicité à leurs œuvres.

Bien d'autres œuvres sont le fruit de la charité privée. Voici la récapitulation de l'ensemble :

Salles d'asile	4,147
Crèches	96
Ouvroirs	461
Orphelinats	426
Sociétés maternelles	134
Œuvres pour les femmes en couche	5

Œuvres pour la première communion	6
— pour les sourds-muets.	4
— pour la protection de l'enfance . . .	38
Écoles professionnelles.	13
Œuvres d'assistance pour les adultes.	18
— — pour les malades pauvres.	16
— — pour les convalescents pauvres.	15
— — pour la vieillesse. . . .	35
— pour l'assistance judiciaire	7
— pour les étrangers dans le besoin. . .	15
Maisons de patronage.	142
— de préservation.	36
— mixtes de secours.	356
Hospices privés	36
Asiles ou refuges.	175
Conférences de Saint-Vincent-de-Paul	493
Fourneaux économiques.	35
Œuvres de Saint-Régis.	15
	6,724

Tous ces chiffres, saut ceux des salles d'asile, remontent à plus de vingt ans, et l'on ne peut douter qu'aujourd'hui ce chiffre dépasse huit mille, soit, en dehors des salles d'asile, quatre mille refuges offerts à l'enfance, à la maladie, à la vieillesse, au repentir. Telle est l'œuvre due à l'alliance de la liberté et de la charité.

Mais l'œuvre capitale due à cette alliance bienfaisante et féconde est celle de la formation des communautés d'hommes et de femmes, toutes inspirées par l'esprit de dévouement et de sacrifice et dont la presque totalité se voue à l'instruction des enfants et au soulagement des

malades. Il ne faut pas en excepter celles en très petit nombre qui se vouent à la prière contemplative; il est des cœurs ulcérés, désespérés, des âmes succombant aux orages de la vie, et qui, sans ces asiles de silence et de paix, iraient tout droit au suicide.

Les communautés d'hommes, enseignantes et charitables, sont au nombre de 95, et ont 32,000 membres. Les communautés de femmes sont au nombre de 1,136, et ont 130,000 membres.

Le nombre des enfants élevés dans ces maisons est de 2,209,000!

C'est ainsi que la France, à son grand honneur, s'est couverte de ces nombreuses créations, si ingénieuses dans leur esprit de charité, si intelligentes dans le choix du but, si admirables dans leur foi au bien, et leur inébranlable croyance au succès.

Quelle confiance n'est-il pas permis de mettre dans les destinées d'une nation qui, à travers tant de malheurs et de ruines, de divisions intestines et de révolutions, si agitée et si hésitante politiquement, se montre si féconde, si persévérante, si douce et si ferme dans les voies de la charité, et tire de son cœur cette grande armée du bien, toujours plus nombreuse et toujours aussi dévouée!

Nous venons d'examiner les divers moyens que possède la société pour parer, soit par son action collective, soit par la force morale de ses membres, aux accidents et aux chômages du travail, à la maladie, à la misère. Mais le travailleur à qui ces ressources sont offertes, n'a-t-il pas en lui-même un préservatif plus sûr encore? Il en a deux: d'une part, sa bonne conduite, sa résistance personnelle, son économie; de l'autre, l'association.

L'association a des formes très variées. Examinons les plus importantes.

Au premier rang, par l'ancienneté, par l'expérience acquise, se placent les *Sociétés de secours mutuels.*

Ce genre de sociétés se forme généralement par profession. Dans les grandes agglomérations, la même profession comprend généralement plusieurs sociétés mutuelles.

La législation des sociétés mutuelles, résumée et élargie par la loi de 1850 et le décret de 1852, donne à ces sociétés les facilités essentielles à leur formation, sans être aussi libérale que la législation anglaise; c'est pour cette raison, sans doute, qu'il y a encore un si grand écart, comme nombre et importance, entre les sociétés mutuelles des deux pays.

Le nombre de nos sociétés de secours mutuels était, en 1860, de 4,252, et, en 1878, de 6,293. Le nombre des membres était, à la première époque, de 710,164, et la seconde de 977,752.

Leurs ressources financières étaient, en 1869, de 55,133,553 francs, et, en 1878, de 85,752,389 francs.

Le progrès n'est pas contestable; mais nous sommes loin encore des *Sociétés amicales* (*Friendly societies*) de l'Angleterre, qui sont au nombre de 30,000, ont un capital accumulé de plus de 600 millions, et distribuent annuellement 150 millions. Ces sociétés, qui n'ont jamais pris part à aucune grève, et sont administrées avec autant de zèle que de probité, ont eu toutes les faveurs du Parlement, qui n'a été ici que l'écho de l'opinion publique.

Il n'en a pas été de même pour les *Unions ouvrières* (*Trade's unions*). Celles-ci, notoirement fondées en vue

de provoquer et de fomenter les grèves, ont été quelque temps la terreur de l'industrie, qu'on a pu croire, un instant, à jamais perdue. Mais l'excès du mal a réveillé l'énergie des patrons qui, soutenus vivement par l'opinion publique, se sont unis à leur tour, ont refusé toute concession, et ont mieux aimé fermer leurs usines et attendre, que de marcher sciemment à une ruine certaine, par une série de concessions dépassant toute mesure; dès lors la face des choses a changé, au profit surtout des ouvriers membres des *Trade's unions :* car celles-ci ont pris de tout autres allures, et la législation anglaise a pu se relâcher pour elles.

Il existe un autre genre de sociétés mutuelles : les *Caisses de secours*. Celles-ci sont spéciales à un établissement : mine ou usine. Un prélèvement mensuel est fait sur le salaire de l'ouvrier; le chef ajoute une somme généralement égale à l'ensemble de la cotisation des ouvriers. Un conseil, composé des principaux collaborateurs et d'ouvriers, sous la présidence du patron, distribue les secours.

Cette association entre le capital et la main-d'œuvre est excellente en soi.

Les *Sociétés coopératives* sont une des meilleures créations de ce siècle, et sans renfermer tout le bien, tout le secret, tout l'avenir du travail, ouvrent la voie à un grand nombre de combinaisons qui toutes contiennent de précieux éléments d'union et de conciliation.

Elles comportent trois divisions principales :

1° Les sociétés coopératives de consommation ou, selon l'expression anglaise, de distribution. Dans ce genre de sociétés, il peut y avoir association entre patrons et ouvriers, ou entre ouvriers seuls;

2° La participation des ouvriers aux bénéfices, le patron gardant la direction;

3° Les sociétés coopératives de production. Ici encore, il peut y avoir association entre patrons et ouvriers; dans ce cas, la combinaison se rapproche du second genre ; ou bien il n'y a que des ouvriers associés, et ils remplissent un double rôle, donnant leur argent et leur peine. Ils choisissent leurs chefs, et l'expérience apprend que le succès de l'entreprise dépend à peu près exclusivement de ce choix; on devait s'y attendre.

L'Angleterre a de beaucoup précédé les autres nations, pour les sociétés de consommation. Les premières remontent chez elle à 1842.

L'association si célèbre de Rochdale (la Société des *loyaux pionniers*) est de 1844. Elle a été fondée par cinq ouvriers fileurs. La cotisation a été d'abord de 2 pences (11 centimes) par semaine. Quand on a eu 700 francs, on a commencé les opérations. Aujourd'hui la Société de Rochdale compte 7,800 associés; elle a des fabriques et des moulins; son capital est de quatre millions; elle fait pour huit millions d'affaires, et réalise un bénéfice de 800,000 francs; c'est, en deux mots, L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE D'UN GRAND CAPITAL, PAR L'ÉCONOMIE ET LA PROBITÉ.

Sociétés avec participation des ouvriers aux bénéfices. Il existe un certain nombre de ces sociétés en Angleterre et quelques-unes en France; les revers y sont plus nombreux que les succès. L'expérience apprend irréfragablement que le succès ne s'y est obtenu qu'aux mêmes conditions qui font partout le succès dans la production et le travail : l'unité dans le commandement, la probité et le dévouement de tous.

Il en a été de même pour les *Sociétés coopératives de production;* et là, les conditions de succès sont plus nécessairement que partout ailleurs, celles que nous venons d'indiquer.

Il ne fallait donc pas s'attendre à un succès immédiat et général pour ce genre de sociétés; mais elles se fondaient sur des idées qui avaient, de prime abord, obtenu la sympathie publique; l'opinion, à la nouvelle des premiers essais heureux, était allée jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'à l'illusion; c'était, croyait-on, l'aurore de l'âge d'or du travail; les grèves avaient vécu!... De là l'émotion qui s'est produite à la nouvelle des échecs anglais.

Mais si l'on avait trop espéré, il ne faudrait pas, aujourd'hui, par un entraînement contraire, désespérer d'une idée qui, pratiquée avec sagesse, honneur et patience, ouvre des perspectives nouvelles au travail et à la dignité humaine, et prépare à l'esprit chrétien plus de surface, d'influence et d'action.

Les *Banques populaires* sont un genre d'associations très précieux pour le travail. L'Écosse et l'Allemagne en offrent des exemples très intéressants à étudier.

Les *Banques d'Écosse* présentent cette particularité qu'elles acceptent les plus modestes clients, et ouvrent des comptes personnels pour des versements infimes. Quand le compte atteint un certain chiffre, on donne au client un carnet de chèques avec lesquels il peut faire tous ses payements, même les plus faibles, de même qu'il peut continuer à apporter à la banque la recette de la journée quelle qu'elle soit. L'intérêt lui en est compté à partir du lendemain. Ainsi, il ne perd pas l'occasion d'une économie.

L'autre particularité est aussi intéressante; un ouvrier veut s'établir; il ne possède que quelques économies; mais il a des amis, ayant compte à la banque, et qui connaissent sa bonne conduite et son ardeur au travail. Sous leur garantie, la banque lui ouvre un compte à découvert (*cash-credit*), sous la seule condition que sa recette de chaque jour sera versée à la banque, et qu'il ne payera qu'avec les chèques de la banque.

Les banques d'Écosse sont au nombre de treize, et elles ont 625 succursales; elles étendent ainsi leur action bienfaisante sur le pays entier et y entretiennent une merveilleuse circulation de capitaux.

Les *Banques d'avances* de l'Allemagne reposent sur une idée très simple. Si une banque ne peut pas faire d'avances à qui n'a rien, elle peut en faire si le demandeur est cautionné par ses camarades, offrant la garantie de leurs petites économies placées à la banque. Cette idée, vraiment très simple, a donné des résultats inespérés.

En 1874, les banques d'avances de l'Allemagne étaient au nombre de 2,639, avaient plus d'un million de sociétaires. Elles travaillaient sur 500 millions, et par prêts, renouvelés tous les trois mois. Le mouvement annuel avait été de 1,694,656,477 francs. Le taux de l'intérêt est de 6 pour 100; la commission est de 1/2 pour 100 pour trois mois; c'est, en tout, 8 pour 100 par an.

En résumé, la société coopérative pour la consommation, la production et le crédit est un mode d'association digne du plus sérieux intérêt. Elle a un grand avenir, si elle ne prétend pas régir le travail par des règles nouvelles prises en dehors de la liberté, du bon sens, de l'expérience. Elle se fonde sur les vertus et sur

les conditions qui seules font le succès : la probité, la persévérance, la discipline dans l'atelier, l'unité dans la direction, et constitue, dès lors, un mode très élevé, parce qu'il est très chrétien, dans l'organisation du travail; elle mérite de s'étendre et de réussir. On peut même dire que son développement sera la résultante et le gage de l'amélioration morale et intellectuelle des travailleurs.

L'*assurance* est de création moderne; mais elle répond si bien au besoin de sécurité et au sentiment de prévoyance inhérents à la nature humaine, que ses progrès ont été très rapides. Les risques couverts par des assurances s'élèvent en Europe à plusieurs centaines de milliards. Ils étaient, en France, en 1869, de 63,400 millions, et en 1879, de 98,444. Ils dépassent en ce moment 100 milliards.

De même que le sentiment public met une confiance inaltérable dans l'électricité pour suppléer aux combustibles minéraux qui nous manqueront un jour, de même la conscience publique se repose sur l'*assurance* pour résoudre certains problèmes obscurs et délicats du travail. Sans être une panacée universelle, l'*assurance* est certainement digne de la confiance que l'on met en elle. L'habileté avec laquelle ont été déjà résolues les difficultés des assurances sur la vie, des rentes viagères, etc., en est un sûr garant.

Nous avons vu plus haut que le salaire a des chances certaines de hausse dans les pays où la richesse publique s'accroît plus vite que la population.

La relation étroite qui existe entre l'accroissement de

la population et celui du capital, c'est-à-dire, de l'instrument du travail, n'a pas pu manquer de fixer, dès les premiers pas de la science économique, l'attention des penseurs. Des faits nombreux, patents, irrécusables ont été groupés et élucidés dès le siècle dernier, où Adam Smith a formulé cette loi : si l'instrument du travail croît plus vite que la population, il y a hausse dans les salaires. La science moderne, par ses interprètes les plus autorisés, Bastiat et Rossi, a confirmé cette loi, qui vaut aujourd'hui un axiome.

Examinons donc ce qui se passe chez nous à cet égard.

La population, lors du recensement de 1866, était de. 38,067,064
et au recensement de 1820, de. 30,461,875
L'augmentation est de. . . . 7,605,189

C'est une augmentation de 169,000 têtes par an, soit 0,55 pour 100. A ce taux, il faut cent quatre-vingts ans pour doubler la population.

Les mutations par décès et transmissions entre vifs, constatées officiellement, ont donné les chiffres suivants en millions :

1826.	1,796
1835.	2,059
1856.	2,907
1866.	4,547
1876.	4,702

Ainsi, en cinquante ans, l'augmentation de la richesse publique a été de près de trois milliards, et de 3,23 par an. Tandis que la population augmentait par an, de 0,55, la fortune publique s'accroissait de 3,23, soit six fois plus.

La tendance générale des salaires à monter chez nous ne laisse donc pas de doute. Or la hausse des salaires n'est pas seulement le signe et la preuve de l'agrandissement de la production, mais aussi du perfectionnement des produits.

Recherchons donc si ces déductions se vérifient dans les différentes branches de notre production nationale.

L'*agriculture* a fait des progrès considérables en quantité, en qualité, en variété de produits. Depuis l'Empire, la valeur annuelle de ses produits a presque quadruplé; 3,356 millions en 1813; 12 milliards aujourd'hui.

De 1828 à 1874, le nombre de millions d'hectolitres de céréales et de pommes de terre a passé de 222,769 à 423,223.

Les surfaces emblavées en froment ont passé de 4,500,000 hectares à 6,816,411, et cette différence de 2,316,000 hectares a été prise sur les terres incultes et sur les céréales inférieures.

Le rendement du froment, à l'hectare, a passé de 8^{h},50 (1857) à 11^{h},04 (1831), 12^{h},33 (1845) à 15^{h},52 (1852), 16^{h},88 (1863) à 19^{h},36 (1874).

Le poids de l'hectolitre de froment a passé de 73^{k},10 (1853) à 75^{k},64 (1862). Il varie aujourd'hui de 77^{k},50 à 79 kilogrammes.

La transformation en grand de la matière, l'application de la science et de la mécanique aux travaux de l'industrie, l'appropriation de ses produits à tous les besoins humains, sont des faits essentiellement modernes. Le principal mérite de ces grandes créations doit être reporté aux libertés successivement conquises par les

peuples. Elles ont donné l'essor à l'initiative individuelle, à l'action intelligente de l'homme sous l'égide de lois de plus en plus larges et justes, qui ont assuré de mieux en mieux au travailleur la libre et sûre possession et transmission des fruits de son travail et de celui de ses pères.

Dans ce mouvement sans précédent, dans cette énergique et ingénieuse action sur la matière, si variée, si complexe dans ses moyens, l'industrie des vastes ateliers, et des nombreuses réunions d'hommes, grandies et fortifiées par le génie mécanique, la manufacture, en un mot, est un fait nouveau dans ces créations du monde moderne.

Les grands ateliers, même en Angleterre qui nous a de beaucoup précédés dans cette voie, les manufactures ne datent guère que de la moitié du dernier siècle ; chez nous, à peu d'exceptions près, elles sont nées à la paix qui a suivi les guerres et les désastres de l'Empire.

Si l'industrie française n'avait pas eu à subir le profond ébranlement de la révocation de l'édit de Nantes, puis l'arrêt général causé par la Révolution française, elle égalerait peut-être l'Angleterre aujourd'hui, malgré la supériorité des éléments naturels que possède cette nation pour la grande industrie. Plusieurs des facultés nécessaires à ce bel emploi des facultés humaines, celui des transformations de la matière, la France les a. Elle a confiance dans la science et dans l'art; elle a l'initiative et, dans plusieurs branches essentielles du travail, l'invention. Elle a le goût, le soin dans l'exécution, l'amour de la qualité. Les arts chimiques semblent lui être naturels. Dans les arts décoratifs, dans toutes les industries où le dessein, la couleur, la forme font partie intégrante de la fabrication, elle a notoirement conquis la première place.

Nous n'avons aucun document statistique détaillé et certain sur l'importance de la production industrielle de la France, au retour de la paix, en 1815. Les évaluations les plus larges la portent, pour cette époque, à trois milliards et demi ou quatre milliards. Pour la fin du second Empire, un document officiel a porté la production industrielle à douze milliards; plus tard, deux statisticiens éminents, MM. Maurice Block et Vachée, ont estimé la production industrielle, l'un à 12,792 millions, l'autre à 12,482 millions. Aujourd'hui on ne peut l'estimer à moins de quatorze milliards, qui se partagent par parties à peu près égales entre la grande et la petite industrie.

En 1839, nous avions 1,750 machines à vapeur et locomotives d'une force de 35,000 chevaux.

En 1875, nous avions 32,006 machines à vapeur, locomotives et locomobiles, d'une force de 400,756 chevaux.

Les roues hydrauliques et turbines y ajoutent.	296,400	chev.
Les moulins à vent.	39,569	
Les manèges.	7,296	
Total.	744,821	chev.

Le cheval-vapeur équivalant à 15 hommes, c'est donc une force de 11,169,315 hommes que le génie mécanique ajoute aux 4,468,947 ouvriers ou ouvrières industriels, dont le nombre est ainsi presque triplé.

La production de la houille a passé de 480,000 tonnes, en 1811, à 16,900,000 tonnes en 1877.

La production de la fonte de 110,000 tonnes en 1819 à 1,520,000 tonnes en 1877.

La production du fer, de 90,000 tonnes, en 1819, à 745,000 tonnes en 1877.

L'acier a passé de 10,000 tonnes, en 1833, à 240,000 tonnes en 1877. En un mot, et en un demi-siècle, la production de la fonte du fer, de la tôle et de l'acier est passée de 100,000 à 1,400,000 tonnes, et les prix ont baissé de 70 pour 100.

L'industrie de la laine a passé de 238 millions de francs en 1812, à 1,200 millions en 1878.

L'exportation des articles de Paris a passé de 278 millions en 1869, à 506 millions en 1875.

Enfin *notre commerce extérieur* (commerce général) a passé de 1,365 millions (période de 1827 à 1836 9,200 millions, et le commerce spécial de 1001 millions à 7,656 millions.

Ces progrès vraiment prodigieux, outre qu'ils prouvent l'aptitude de la France pour la grande industrie, démontrent aussi la puissance de la liberté du travail, et de l'égalité de tous devant la loi.

La population française, d'après le dénombrement officiel de 1876, était de 36,905,788.

Ce nombre se divise comme suit, en comprenant, dans chaque classe, non seulement ceux qui exercent la profession, mais ceux qui en vivent, famille et domestiques :

1° Agriculture	18,905,605
2° Industrie	9,274,537
3° Commerce	3,837,223
4° Professions libérales	1,400,636
5° Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	2,151,888
Report	35,569,889

A reporter . . .	38,569,889
6° Armée de terre et de mer	385,076
7° Gendarmerie, police	130,769
8° Professions comptées à part (hôpitaux, collèges, communautés, etc.)	475,514
9° Professions non classées, mendiants, vagabonds, prostituées, etc.	344,532
	36,905,780

Le nombre des travailleurs s'établit comme suit :

SÉRIES.	PATRONS, CHEFS, TITULAIRES		EMPLOYÉS ET OUVRIERS		DOMESTIQUES	
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.
1	3,495,464	410,927	1,592,273	1,137,193	661,556	663,698
2	899,044	226,636	2,003,050	1,340,217	78,085	143,107
3	563,306	220,795	584,328	207,468	65,655	188,493
4	346,394	135,461	137,849	28,358	42,941	139,541
5	»	»	40,276	51,058	98,181	262,750
6	366,000	»	»	»	1,500	2,476
7	45,451	»	5,046	357	431	1,724
8	40,000	80,000	10,000	20,000	1,000	2,500
	5,755,659	1,073,819	4,372,822	2,784,651	949,349	1,404,289

Ces chiffres se résument comme suit :

	Hommes.	Femmes.
Patrons, chefs, titulaires.	5,755,639	1,073,819
Employés, ouvriers, journaliers. . .	4,372,822	2,784,650
Domestiques	949,349	1,404,289
Totaux. . . .	11,077,830	5,262,779

L'ensemble est de	16,340,589
Il faut y ajouter les titulaires parmi les personnes vivant exclusivement de leurs revenus	943,617
Les mendiants, vagabonds.	281,540
	17,565,746
Il reste donc pour les familles . . .	19,340,042
Total égal	36,905,788

Et comme dernier résumé, nous trouvons que, dans notre monde du travail, le nombre de patrons et titulaires est de 6,829,448
et celui des employés, ouvriers et domestiques, de. 9,511,181

Aucun fait ne prouve mieux combien chez nous les rangs de la propriété et du patronat sont largement ouverts. Je ne crois pas que, chez aucune nation, la démocratie, la vraie, la bonne, s'affirme avec plus de certitude et de puissance.

L'État a trois moyens puissants d'encourager le travail : l'impôt, les travaux publics, les droits de douane. Rendons-nous-en compte sommairement.

La légitimité de l'impôt repose sur le consentement de la nation exprimé par le libre vote de ses mandataires. La loi fiscale doit être si claire et si précise que l'autorité ne puisse demander que ce qui est dû, et que le contribuable puisse toujours savoir ce qu'il doit et contrôler ce qu'il paye. L'arbitraire doit être absolument exclu de la perception de l'impôt. Les taxes doivent être variées de manière à atteindre l'ensemble des contribuables et à n'être

excessives pour personne. Enfin, elles sont d'autant plus productives qu'elles sont plus modérées.

Telles sont les règles de l'impôt, et sans la pratique desquelles le travail souffre, le capital se forme péniblement, le progrès matériel est instable et languissant.

Notre système financier est généralement conforme à ces grandes lignes. En restant fidèles aux principes qui l'ont inspiré, il sera facile d'y introduire les améliorations qu'il comporte.

Mais si l'assiette de l'impôt est, pour toute nation, une question de premier ordre; si, selon la grande et forte pensée de Montesquieu, « il n'est rien que la sagesse et la prudence doivent plus régler que cette portion qu'on ôte et cette portion qu'on laisse aux sujets [1] »; l'emploi de l'ensemble des contributions, la formation du budget, ne sont-elles pas aussi des questions de premier ordre?

Ici encore, Montesquieu a donné les règles les plus vraies, les plus sûres, et il a prophétiquement tracé, de certains de nos financiers politiques, des portraits si ressemblants qu'ils font peur :

« Il ne faut pas prendre au peuple sur ses besoins réels, et pour des besoins de l'État imaginaires.

» Les besoins imaginaires sont ceux que demandent les passions et les faiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie maladive d'une vaine gloire et certaine impuissance d'esprit contre les faiblesses [2]. »

Ces règles ont-elles été observées? Notre dernière législature, notamment, ne s'est-elle pas laissé entraîner

1. *Esprit des lois*, liv. I, ch. XIII.
2. *Esprit des lois*, liv. I, ch. XIII.

à bien des besoins imaginaires? S'est-elle suffisamment défendue contre les envies maladives? A-t-elle courageusement, intelligemment distingué entre ce qui pouvait se demander et ce qui devait être laissé au contribuable?

Il est malheureusement impossible de répondre affirmativement à ces questions. Nos dépenses se sont accrues, notre budget n'a pas cessé de grossir dans des proportions excessives. On semble avoir complètement oublié que les désastres de 1871 nous ont imposé des pertes et des charges dont le chiffre officiel est de 14 milliards, et qu'il a fallu les couvrir par de nouveaux impôts, par des impôts de guerre.

Or, quelle est la première des règles en matière d'impôts de ce genre? Qu'il faut les faire disparaître par la plus rigide économie, et que c'est seulement après les avoir amortis qu'on peut inscrire au budget de nouvelles charges permanentes; ce n'est pas trop des plus grands et des plus persévérants efforts pour en effacer les traces. Les plus-values du budget, cette preuve inespérée de la ferme volonté de la France de tout réparer par son travail, n'ont pas été appliquées ainsi, il s'en faut.

Pendant ce temps, que faisaient les États-Unis? Eux aussi avaient subi une guerre terrible, celle de la sécession, et les charges fédérales s'y étaient accrues de 13 milliards.

Dès la signature de la paix, en 1867, les armées ont été licenciées sans perdre un jour; la nation s'est remise vaillamment au travail, et son gouvernement n'a plus eu qu'une pensée, le dégrèvement des impôts, l'amortissement de la dette. Voici les résultats acquis l'année dernière :

Dégrèvement des impôts	1,260,000,000f
Diminution de la dette.	3,600,000,000
	4,860,000,000

C'est un amortissement de 370 millions par an !

Nos dégrèvements, à nous, se sont élevés à 286 millions en onze ans; c'est 29 millions par an !

Ces chiffres se passent de tout commentaire.

L'efficacité des voies de communication pour le développement du travail et de la production nationale est, depuis longtemps, hors de toute contestation. Un territoire ne peut être mis dans toute sa valeur que lorsque toutes ses parties essentielles sont facilement accessibles et peuvent recevoir et expédier sans embarras et à bas prix.

Le caractère et le bienfait des voies de communication est si généralement compris, que presque toutes les nations ont voulu que leur gouvernement prît part à leur établissement, soit pour la conception et le plan général, soit pour l'exécution. La France a suivi ce système.

La situation générale des voies de communication était la suivante, au 1er janvier 1878, pour les chemins vicinaux, et au 1er janvier 1879 pour les autres :

Chemins vicinaux		417,265 kilomètres.
Routes départementales.		38,359 —
Routes nationales		37,280 —
Voies navigables	Canaux. . . . 7,500	13,047 —
Chemins de fer en exploitation.		21,500 —

En 1878, un plan général d'achèvement des chemins de

fer, des canaux, des ports maritimes, a été proposé par le ministre des travaux publics; trois lois de classement ont été rendues en 1879; les évaluations s'élèvent à 6 milliards, savoir :

Chemins de fer.	3,500,000,000
Canaux et canalisations	1,000,000,000
Ports maritimes.	500,000,000
Rachat de concessions de chemins de fer.	750,000,000
Reboisements, défrichements, etc. . . .	250,000,000
Total	6,000,000,000

On estime que moyennant cette dépense, le réseau des chemins de fer sera porté à 42,000 kilomètres, celui des canaux et des rivières canalisées, à 16,000, et que tous nos ports auront reçu les améliorations et l'outillage nécessaires.

On estime enfin que tous ces travaux pourront être exécutés à raison de 500 millions par an, de 1879 à 1890.

Les hommes les plus compétents en finances et en économie sociale se sont accordés sur l'exagération de ce chiffre annuel, qui devrait être réduit à 300 millions et donnerait déjà une grande preuve de la bonne volonté de la nation; lui en imposer davantage est un excès qui n'a d'explication que dans les besoins électoraux du parti au pouvoir.

Les droits de douane donnent à l'État un moyen d'action très efficace sur le travail. En frappant un produit étranger d'un droit d'entrée plus ou moins élevé, l'État en limite plus ou moins l'importation et *protège* ainsi plus ou moins le produit similaire national. C'est ce qu'on appelle le système protecteur, système pratiqué avec plus

ou moins d'intensité par toutes les nations qui ont une industrie de quelque importance.

Les droits de douane ont un autre but que celui de la protection du travail; ils sont, pour la plupart, simplement fiscaux et forment ainsi une source importante de revenu. L'Union américaine demande à la douane plus de la moitié du budget fédéral; l'Angleterre, un quart; la France, un neuvième.

La méthode financière des deux pays est évidemment supérieure à la nôtre. Quoi de plus légitime que ce genre de perception sur l'étranger? C'est une bien faible compensation du grand débouché qu'on lui ouvre.

On oppose, depuis bien des années, au système protecteur celui de la liberté commerciale, consistant dans l'exemption ou la grande modération des droits à l'entrée des produits étrangers. Dans ce système, les gouvernements n'ont qu'à *laisser faire*, à *laisser passer* et à se croiser les bras.

Telle est la théorie; mais que dit la pratique? Existe-t-il un seul gouvernement qui ait jamais consenti à se désintéresser de la sorte des destinées du travail? Pas un seul, et celui qui porte le plus haut le drapeau de la théorie n'y conforme pas tous ses actes. L'Angleterre maintient encore sur les vins de France des droits très restrictifs de l'importation chez elle.

Il n'est pas possible d'oublier que, sans aucune exception, toutes les nations qui ont voulu fonder chez elles la grande industrie l'ont couverte par des droits de douane. C'est un fait sans exception.

Deux exemples tout récents et mémorables nous sont donnés dans ce sens. Deux grandes nations, après deux guerres formidables et des efforts inouïs, n'ont pas cru

pouvoir rendre la vigueur, le bien-être, la richesse à leurs populations, qu'en les poussant presque fébrilement au travail, et n'ont trouvé pour y réussir qu'un procédé, celui de la protection par le droit de douane. Ces deux nations sont l'Amérique du Nord et l'Allemagne, bien dissemblables sous tous les rapports.

Ce qui s'est dit de plus spécieux en faveur de la liberté commerciale, c'est que, puisque la liberté du travail a eu de si merveilleux résultats — qui ne sont contestés par personne, — la liberté des échanges ne peut manquer d'en produire de semblables. Les deux questions ne sont pas aussi semblables qu'on le croit; l'une est exclusivement nationale et l'autre internationale. Quand une nation se donne la liberté du travail, elle n'a pas à s'occuper de l'effet qui se produira chez ses voisins; elle sait qu'elle fait son bien, son bien propre, et que personne n'a rien à y voir. En est-il de même de la liberté des échanges, l'intérêt du régnicole est-il toujours semblable à celui de l'étranger? Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans la première question. Il y a presque toujours doute dans l'autre. Il n'y a pas d'erreur possible dans le premier cas; une erreur est très possible dans le second, et peut devenir l'origine des plus graves complications.

La vérité est au milieu de ces complications; il n'y a pas de peuple qui, pour certains de ses produits, n'ait besoin de défense; il n'y en a pas qui, pour certains autres, n'ait avantage à la liberté des échanges. C'est une question de faits, de prudence, de mesure; c'est une question de transaction.

C'est le terrain sur lequel la France s'est constamment placée ; c'est celui de la sagesse et de la bonne politique.

Quand la liberté du travail a été donnée à la France, le législateur n'a pas admis la liberté des coalitions et des grèves. La loi de 1791, le Code pénal, la loi de 1849, ont édicté des peines qui ont été très souvent appliquées.

La loi de 1864 les a rendues libres, sauf le cas de violences et de menaces. On avait beaucoup compté sur l'effet de cette loi pour calmer les esprits et assurer la tranquillité des ateliers. Il n'en a rien été. Un document officiel (Rapport de la Chambre de commerce de Paris) établit que jamais les grèves n'ont été plus nombreuses, plus menaçantes, et n'ont affiché des prétentions plus excessives que depuis 1864.

La conclusion de la Chambre de commerce de Paris est que la loi doit être rapportée.

Ce vœu ne me paraît pas devoir être exaucé. Les patrons peuvent facilement se concerter entre eux, du moins dans la grande industrie. Comment refuser la même faculté aux ouvriers?

Mais le patronat a une ressource qui ne saurait lui être ravie. C'est l'union de ses membres dans la résolution de ne jamais céder à la violence, à la menace, à la grève. Depuis que le patronat anglais a pris ce parti, il est redevenu maître de la situation, au grand profit de la majorité des ouvriers, qui savent que penser aujourd'hui des grèves et des souffrances irrémédiables qu'elles entraînent.

Quelques personnes mettent une certaine confiance dans l'institution légale des syndicats professionnels. Il ne faut pas espérer donner par là satisfaction aux ouvriers, du moins à ceux qui parlent sans mandat au nom de la profession. Ce qu'ils veulent, c'est la liberté entière de réunion et d'association. Cette liberté, dans la pensée

des meneurs, c'est la résurrection de l'Internationale et l'abrogation de la loi qui a dissous cette société ; c'est aussi la formation du quatrième État, cette aspiration des congrès ouvriers. Problème difficile à résoudre, et qui ne peut l'être avec sagesse que par des pouvoirs publics qui auront retrouvé le sentiment et la notion de la conservation sociale.

CONCLUSIONS

Telle est donc l'organisation actuelle du travail; elle n'est pas particulière à la France; toutes les nations chrétiennes la pratiquent, avec quelques nuances chez certaines d'entre elles; mais ces nuances laissent entier le fond des choses.

L'esclavage termine ses dernières étapes au Brésil; il a été vaincu pour jamais aux États-Unis, il y a quinze ans. Le servage et le régime de la propriété communale font place, en Russie, au travail libre, et au régime de la propriété individuelle. Aujourd'hui, et grâce à Dieu, partout où il y a un chrétien, il y a un travailleur libre. On peut dire en toute vérité que la chrétienté a pour drapeau la propriété et la liberté du travail. Trois continents et une partie des deux autres lui appartiennent.

J'ai essayé de faire connaître cette organisation dans ses parties essentielles, et souvent dans ses détails intimes; je crois l'avoir fait sans passion, sans réticences, sans parti pris, ne cherchant jamais mes auxiliaires que dans les faits, dans l'expérience, dans le sens commun, dans ce *consensus populorum* qui s'affirme par la pratique, par l'usage, par le concours des forces morales et

intellectuelles de tout membre des sociétés qui croient en Dieu.

J'ai aussi exposé les résultats acquis par cette organisation, résultats merveilleux, et qui constituent une très forte preuve de sa valeur propre, puisque cette preuve est celle qui consiste à démontrer le mouvement par la marche. Je n'ai pu donner ces résultats que pour la France, quoique les excellents documents statistiques, qui se multiplient de nos jours, m'eussent permis de le faire, du moins pour les plus importantes nations; mais ce n'est pas deux volumes qui eussent suffi à mon *Étude* comprise ainsi.

Je n'ai pas cru devoir aborder la réfutation directe des idées socialistes et communistes ; c'eût été, pour ainsi dire, un double emploi, car si mon livre contient la vérité, il est la réfutation de l'erreur par les faits. Mais c'eût été surtout refaire un travail dû aux meilleurs esprits, et continué de nos jours par tous les écrivains et tous les penseurs, qui ne croient pas que de grandes nations puissent se gouverner par l'utopie, ou ne puissent faire de progrès qu'en passant sous les fourches caudines du jacobinisme.

Cette organisation actuelle du travail se fonde sur la liberté, sur la propriété individuelle, sur le Code civil, sur le respect de conventions librement débattues entre personnes jouissant des droits de l'égalité devant la loi. Elle comporte trois éléments : le capital, l'intelligence, la main-d'œuvre. Elle combine, associe ces éléments, les solidarise, les harmonise et les amène à produire les merveilles que nous avons décrites.

Est-ce à dire que ce régime soit la perfection pure, et

que, si on ne démontre pas qu'il la possède, il doit être renversé. O logique à outrance! Existe-t-il une seule œuvre humaine qui soit la perfection? Existe-t-il une situation, une condition humaine ou sociale, exempte de troubles, d'inquiétudes, de souffrances, de douleurs? Vous êtes soumis à la maladie, à la mort, et vous voulez la perfection sur la terre!

Ce n'est pas la perfection qu'il faut demander à ce qui sort de la main des hommes; c'est la perfectibilité. Le régime actuel du travail est-il perfectible? Il l'est, et ne cesse d'en fournir les preuves.

N'est-il pas vrai que l'on ne peut, sans une injustice et un aveuglement extrêmes, refuser à la société française, non seulement de n'être réfractaire à l'étude d'aucun des progrès proposés, mais d'aborder cette étude avec une prédisposition favorable. Ceux qui le nieraient, nieraient l'évidence elle-même.

Et l'évidence nous montre que chez nous le champ est largement ouvert à tous les progrès sensés et pratiques; mais le bon sens et l'expérience ne comptent pour rien dans tous les prétendus progrès que l'on préconise tour à tour, et dont la nomenclature commence à devenir longue? Y en a-t-il eu un seul qui ne s'appuyât sur la violation du droit, de la propriété, de la liberté du travail?

Aujourd'hui, que voyons-nous? La dernière combinaison qui rallie la majorité dans les congrès ouvriers, c'est la formation du *quatrième état*, de l'état ouvrier! C'est assurément la plus extraordinaire innovation de toutes celles qui ont été proposées[1]!

1. Je ne parle pas de la révolution par le coup de fusil, qui a trouvé des adhérents dans le dernier congrès; ces enfants perdus de la spoliation sociale n'y sont qu'une faible minorité, je puis l'affirmer.

Un quatrième état! Il y a donc trois états, et ils ne peuvent être que la noblesse, le clergé et le tiers état? Et notre histoire des cent dernières années, qu'en fait-on? Sa grande œuvre a été la formation de l'unité sociale, la fusion de tous les rangs, l'abolition de tous les privilèges, l'égalité de tous devant la loi, devant une seule et même loi, la destruction des corporations, et la liberté du travail, pour tout travail et pour tout travailleur. Eh bien, encore une fois, de tout cela que fait-on?

De toutes les parties de la population française, il n'en est pas qui ait plus gagné que les travailleurs aux changements opérés dans nos lois civiles et politiques. Le travail ne leur était possible autrefois que dans des corporations fermées, où, par une rare exception, quelques-uns d'entre eux seulement pouvaient aspirer à la maîtrise. Il n'y avait pas alors un million de patrons dans toute la France; il y en a aujourd'hui près de sept millions, dont la moitié au moins sort du salariat.

Et c'est en présence de ces progrès immenses, en souvenir de ces bienfaits qui dépassent toutes les espérances de la fin du siècle dernier, que les mots : CORPORATION, QUATRIÈME ÉTAT, ÉTAT OUVRIER, ont retenti au congrès de 1876, et à ceux qui l'ont suivi.

S'agit-il ici de diviser de nouveau la nation en un certain nombre de classes, ayant leurs conditions spéciales, leurs privilèges particuliers, s'équilibrant et se soutenant les unes par les autres? Utopie, sans doute, mais qui supposerait, enfin, un certain esprit d'ordre et d'organisation.

Mais ce n'est ni cela, ni rien d'analogue. Ce que l'on veut, c'est une seule classe, pour les ouvriers seuls; le reste de la nation, on ne s'en occupe pas; trouvant la

liberté mauvaise pour soi, on daigne la lui laisser ! Ainsi, une classe ouvrière organisée en corporations fermées et fédérées, avec son droit ouvrier, ses tribunaux ouvriers, une représentation ouvrière, voilà les revendications actuelles ! En vertu de quel mandat se sont-elles produites? On l'ignore ; mais enfin sont-elles l'expression des volontés et des sentiments de la majorité des ouvriers, de ceux du moins qui ont quelques lumières, quelques notions des droits et des devoirs qui constituent moralement les sociétés modernes et particulièrement la nôtre? Non, je n'hésite pas à l'affirmer, et ici, je suis d'accord avec la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les conditions du travail. Serait-ce d'ailleurs la majorité? Il faudrait la plaindre, l'éclairer, mais non lui obéir. Une société n'a pas le droit de se suicider.

Je suis de ceux qui croient fermement que, parmi les bons ouvriers, un certain nombre commencent à reconnaître que ce que leurs chefs improvisés recherchent en eux, ce sont des appuis pour leurs ambitions, et que ce n'est pas l'intérêt ouvrier qui est le vrai souci de ces meneurs. De toutes les formules qu'on leur a proposées, ils ne sont pas loin de comprendre qu'une seule est vraie : Hors de l'expérience, de la pratique, du droit commun, du sens commun, il n'y a ni salut, ni prospérité pour le travail.

Il appartient aux hommes de bonne volonté, à ceux qui donnent pour fondement à leurs sentiments politiques et sociaux le seul amour de la patrie, et qui s'inspirent de l'esprit chrétien, de suivre ces lueurs de bon sens de l'œil le plus attentif, de les encourager, de les propager ; lorsque l'Évangile a prononcé cette grande parole : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, il ne leur a pas fait seulement une promesse, il leur a imposé une

obligation, celle d'être les plus dévoués partisans, et les plus actifs missionnaires de la paix sociale.

La paix sociale ne peut pas sortir du renversement révolutionnaire de l'organisation actuelle du travail, organisation qui fait ses preuves tous les jours par des résultats inespérés et qui, par les incontestables progrès qu'elle a déjà faits, prouve son élasticité, sa largeur de vues et de sentiments, sa perfectibilité, en un mot. La liberté du travail n'est pas plus contestée de nos jours qu'elle n'est contestable ; la liberté d'association dans le travail et pour le travail ne l'est pas davantage. Nul obstacle, dans nos lois, dans nos mœurs, pour toute association d'industrie ou de commerce, pour toute société coopérative, pour tout système d'assurances, pour toute combinaison enfin, qui sera faite d'expérience et de bon sens, de liberté et d'esprit chrétien.

L'esprit chrétien, dans les ateliers, c'est la justice et la bienveillance des chefs, agents, ouvriers, les uns à l'égard des autres ; c'est la réciprocité dans les égards et la bonne volonté. L'esprit chrétien, dans les lois, c'est l'effort continu, patient, persévérant, dans l'amélioration morale, intellectuelle, matérielle de la nation. L'esprit chrétien, dans nos mœurs, c'est la pratique assidue, éclairée de la loi évangélique : l'amour du prochain.

C'est l'avenir ; c'est le salut.

FIN

APPENDICE A

EXTRAIT DE L'AVANT-PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION

C'est à la demande de plusieurs amis que je reproduis ici la dernière partie de l'avant-propos de la première édition.

. . . . . .

Il me reste à dire quelques mots sur la préférence que j'ai donnée dans cette *Étude* à un certain ordre d'arguments et de preuves.

Dans les questions sociales, on a presque toujours à sa disposition deux genres très différents de déductions, de preuves et d'arguments. La science et la métaphysique fournissent les uns; la simple logique, le bon sens, la nature, l'expérience, le cœur, fournissent les autres. Ces derniers sont les mieux appropriés au plus grand nombre de lecteurs. La simplicité, la réalité, le sentiment, ont seuls empire sur eux.

L'écrivain doit donc préalablement faire son choix entre les uns et les autres, et ce choix lui est nécessairement dicté par le genre de lecteurs qu'il recherche.

Pour cette *Étude*, j'ai eu particulièrement en vue deux classes de lecteurs très différentes l'une de l'autre :

Les hommes qui s'occupent de questions sociales;

Les travailleurs de tout ordre.

Pour les premiers, l'argument dogmatique, la preuve scientifique étaient parfaitement admissibles; mais quel est, parmi eux, celui qui n'a pas lu les maîtres en économie sociale? Tout ce que mon livre doit à cette science n'eût été pour eux, présenté dogmatiquement, qu'une redite.

Quant aux autres, je ne pouvais pas hésiter; le second ordre d'arguments est celui qui leur est familier. Quelle est, en effet, la nature des intelligences, quelles sont les habitudes d'esprit des hommes de travail et d'action, patrons, chefs, ouvriers?

Ces intelligences ne sont pas métaphysiques; ces habitudes d'esprit ne sont pas complexes. Leur caractéristique très sensible est la ligne droite, c'est-à-dire ce qui est simple et direct. Quand on s'adresse à eux, il faut donc aller droit au but, sans négliger absolument, sans doute, la forme littéraire, mais en se préoccupant surtout de la clarté.

Les longs développements, les argumentations finement travaillées, les allusions, les sous-entendus, ne sont pas du goût de ces hommes qui aiment une affirmation nette, soutenue d'une preuve bien directe, plus que des pages, même éloquentes, sans convictions et sans conclusions pratiques. Les meilleures preuves, pour eux, sont les faits, les exemples, l'histoire, et cela se comprend bien; ces preuves impliquent, en effet, une autorité autre que celle de l'écrivain; ce qui, en démocratie, n'est pas sans intérêt. Avec eux, d'ailleurs, on ferait sûrement fausse route en s'interdisant, de parti pris, les raisons de *sentiment*, faibles raisons, nous le savons tous, aux yeux de la science et de la métaphysique, mais fortes et excellentes raisons près de ces hommes qui, alors même qu'ils ont laissé égarer leur bon sens dans les rêves démagogiques, ont encore le cœur vivant, prêt à comprendre une parole honnête et convaincue, prêt à s'émouvoir devant une pensée juste et généreuse, prêt à s'échauffer au récit d'une belle action.

Je ne me fais aucune illusion d'ailleurs sur le nombre d'ouvriers dont cette *Étude* attirera l'attention. Pour la plupart, enveloppés dans cet asservissement de la pensée, qui forme aujourd'hui l'atmosphère du travail manuel, et le parti pris des ateliers contre l'organisation actuelle du travail, ils repousseront ce livre, dès les premières pages, comme entaché de sentiment religieux, ou dès qu'un journal radical leur aura dit que c'est une œuvre de cléricalisme.

Mais il en est parmi eux qui ne placent pas leur dignité d'homme et d'ouvrier dans de creuses déclamations, et qui s'offensent de l'esclavage de la pensée, venu des bas-fonds du travail et de la démagogie ; ils veulent juger par eux-mêmes, comparer, réfléchir et prendre leur parti, en pleine connaissance de cause. Pour ceux-là, pour être lu par eux, j'ai passionnément cherché la vérité, et, pour la leur faire comprendre, j'ai sans relâche cherché la clarté.

Il est enfin, parmi les travailleurs, une classe de lecteurs que j'ambitionne ardemment. Ce sont mes camarades de l'état-major industriel, et surtout mes jeunes camarades. Je dirai quelques mots de ces derniers.

Leur éducation professionnelle, leur instruction, purement technique en général, les préparent médiocrement aux questions sociales. Leur âge, d'ailleurs, les porte facilement à l'opposition, aux idées que l'on appelle *avancées*, et la science n'a pas souci de les retenir sur cette pente que quelques-uns descendent très vite, au grand dommage de leur avenir.

Mais les esprits honnêtes et élevés, qui sont nombreux parmi eux, ne tardent pas à comprendre et à sentir la discordance, la lutte qui s'établit et s'accentue en eux de plus en plus ; d'un côté, les idées dont ils se sont laissé peu à peu pénétrer et dont la conclusion logique est une révolution sociale ; de l'autre, leur profession qui est toute d'ordre, de discipline, de règle, de respect des droits acquis, de stabilité pour le travail, de sécurité pour les travailleurs. Dès lors la fièvre des questions sociales s'empare d'eux [1]. Ils veulent connaître, ils veulent savoir.

Où est le droit ? Où est le devoir ? Les sociétés n'ont-elles vécu jusqu'à eux que d'injustice ? Sont-ils destinés à ré-

1. La jeunesse connaît un autre genre de crise, plus aiguë encore, et plus douloureuse : la crise religieuse ; saint Augustin, Jouffroy, d'autres modernes l'ont subie et décrite. Peu de jeunes gens, parmi ceux qui sont bien doués, ont échappé à cette dure et salutaire épreuve.

Il est fréquent qu'un jeune homme ait été élevé par une mère pieuse et par un père indifférent en matière de religion. Il a naturellement penché d'abord du côté de son père ; mais s'il a le cœur bien placé et l'esprit bien ouvert, à mesure qu'il pénètre dans la vie, les exemples et les leçons

parer les torts et les erreurs du genre humain? L'expérience n'est-elle qu'un vain mot; le sens commun n'est-il qu'une illusion? Plus leur esprit est droit et honnête, plus ils sont troublés.

Mais par où commencer? Quel guide choisir?

La science pure de l'économie politique est belle, mais rigide; d'ailleurs, seule elle ne suffit pas. Ces jeunes et sincères esprits qui commencent à pratiquer les hommes et les choses, qui débutent dans le commandement, qui n'ont pas charge d'âmes, comme le leur disent les rhéteurs dans leurs basses flatteries, mais qui ont charge de justice, d'obéissance et d'initiative, veulent autre chose que la science; il leur faut les faits, la réalité, les enseignements de l'histoire.

C'est tout un plan de lectures à s'imposer; car il faut lire et lire beaucoup, mais en se méfiant constamment de soi et de ses impressions, en passant les notions nouvelles dont on enrichit son esprit, par le crible sévère et sûr de l'expérience et du sens commun, et surtout en restant fidèle à la plus pure honnêteté intellectuelle.

Pourquoi tairais-je que ces pensées m'ont constamment préoccupé dans l'élaboration de cette *Étude;* que l'utilité dont elle pouvait être pour éclairer les premiers efforts de mes jeunes camarades, dans leur initiation aux sciences sociales, m'a été un encouragement toujours présent, et m'a permis enfin de mener jusqu'au bout ce travail entrepris à un âge où l'on n'a plus toutes ses forces?

de sa mère reprennent leurs droits; l'esprit de famille réagit avec force; le monde l'initie à ses désenchantements; le mal lui apparaît; le vide de son âme se fait sentir; c'est alors que la crise éclate; moment solennel, quelquefois décisif pour le reste de la vie. Heureux celui qui choisit la bonne voie! il bénira toujours ces heures de luttes et de souffrance morale. Chrétien, par son retour volontaire et par la tradition maternelle, il restera chrétien.

14 février 1877.

APPENDICE B

STATISTIQUE CRIMINELLE

Les rapports du ministre de la justice sur la criminalité ont fourni les chiffres suivants, groupés par périodes quinquennales, de 1826 à 1875 :

ANNÉES	Prévenus	Acquittés	Condamnés	Condamnés à mort	Commués	Exécutés
1826 à 1830	35,648	13,908	21,740	554	194	360
1831 à 1835	37,333	15,834	21,499	327	173	154
1836 à 1840	39.434	13,984	25,450	197	50	147
1841 à 1845	35,521	11,568	23,953	240	62	178
1846 à 1850	37,148	13,648	23,500	245	85	160
1851 à 1855	35,520	10,095	25,425	282	132	150
1856 à 1860	26,815	6,541	20,274	217	97	120
1861 à 1865	22,752	5,579	17,173	108	45	63
1866 à 1870	21,376	4,974	16,402	85	38	47
1871 à 1875	25,361	5,584	19,777	145	71	74
Moyenne de la première période	7,130	2,782	4,348	111	39	72
Moyenne des 50 années	6,338	2,035	4,303	48	19	29
Moyenne de la période 1866-70	4,275	995	3,280	17	8	9
Moyenne de la dernière période	5,072	1,117	3.955	29	14	15
Année 1878 [1]	4,222	902	3,320	28	21	5
Année 1879 [2]	4,327	979	3,388	23	19	4

Tous les chiffres de ce tableau sont intéressants, et prêteraient à des considérations utiles; je me bornerai à démon-

1 et 2. Ces chiffres sont extraits des deux derniers rapports publiés, pour 1878 et 1879, par le ministère de la justice.

trer qu'ils fournissent la preuve d'un progrès sensible dans la moralité publique, et je la demanderai à une seule des colonnes du tableau, celles des condamnations, me bornant, sur la généralité des chiffres, à cette seule remarque, que la période de la moindre criminalité est celle de 1866 à 1870.

Le nombre des préventions ne prouve que les efforts des parquets pour la défense de la société, mais il ne prouve pas la réalité du crime. Cette preuve acquiert un degré de plus, quand l'instruction conclut au renvoi en justice, mais elle n'est démontrée que par le débat contradictoire et public de l'audience. La statistique nous montre que les acquittements s'élèvent au tiers des préventions; c'est là la mesure des erreurs du parquet; la mesure réelle de la criminalité est donnée par les condamnations.

Je ne parle pas des condamnations à mort; l'esprit de système agit si efficacement sur leur nombre qu'on ne peut rien leur demander de décisif. Il y a, chez un certain nombre de jurés, parti pris contre la peine de mort; d'autres craignent une erreur judiciaire et ne veulent pas y ajouter l'irréparable. De là le recours aux circonstances atténuantes que les jurés semblent de plus en plus rechercher, et qui, dans quelques cas, ont produit un effet de stupeur sur l'opinion. Il y a, on doit le reconnaître, dans le sentiment qui porte à l'admission des circonstances atténuantes, un symptôme sérieux de plus grande douceur dans les mœurs, et, par conséquent, de progrès moral; mais le progrès s'arrête devant l'excès, et il y a excès quand la pénalité erre au gré de quelques individualités, et qu'elle devient ainsi fantasque et arbitraire. L'arbitraire dans la pénalité est une plaie sociale.

Quant aux commutations de la peine de mort, on n'y peut chercher d'autre indice que celui des dispositions personnelles du souverain ou du magistrat suprême, investi du droit de grâce. Ce droit, en lui-même, est inattaquable; mais à condition de ne pas tomber dans l'excès et le parti pris. Il faut que ses motifs soient clairs et trouvent écho dans l'opinion. Dans les cas contraires, dans le cas, par exemple, de Moyaux, ce monstrueux assassin de sa jeune enfant, la commutation de la peine de mort qui lui a été accordée est allée

directement contre son but; au lieu d'un soulagement pour l'opinion, elle ne lui a été qu'un cauchemar.

La colonne des condamnations ne donne lieu à aucune observation de ce genre; les renseignements qu'elle fournit ne prêtent à aucune illusion; c'est donc bien elle qu'il faut consulter.

Les chiffres du tableau qui précèdent doivent subir une modification pour devenir proportionnels à la population. Ainsi nous voyons que la première période, 1826 à 1830, donne un chiffre moyen de condamnations de 4,348, et la dernière, celle de 1871 à 1874, un chiffre moyen de 3,955. Or, la population de la première était de 32 millions, et celle de la dernière de 36,5. Le chiffre de la première période doit être augmenté dans la proportion de 32 à 36, 5, pour être comparable au chiffre de la seconde. Il passe ainsi de 4,348 à 4,949; et, de ce dernier chiffre, comparé à celui de 3,955, il ressort une diminution réelle de 994, soit 25 pour 100

C'est un chiffre considérable qui ne laisse aucun doute sur la diminution de la criminalité, et sur l'amélioration de la moralité publique.

Mais peut-être les délits correctionnels ont-ils suivi une marche contraire. Les rapports officiels prouvent qu'il n'en est rien; voici les chiffres :

1874.	168,835
1875.	167,214
1876.	169,313
1877.	165,698
1878.	163,620
1879.	167,147

En rectifiant ces chiffres par la population, on constate un progrès, lent il est vrai, mais constant.

Un écrivain de talent, voulant, dans un intérêt de polémique politique, prouver que la moralité de notre temps est inférieure à celle du passé, a produit des chiffres desquels il

résulterait que les crimes contre les personnes, et notamment les viols, avaient été plus nombreux en 1878 qu'en 1826. Le fait est vrai pour ce dernier crime, mais la conclusion n'est pas exacte.

J'ai sous les yeux les rapports officiels de ces deux années sur l'administration de la justice criminelle. L'ensemble des chiffres des préventions donne les résultats suivants :

	1826	1878
Crimes contre les personnes.	1,432	1,614
Crimes contre les propriétés	3,869	1,754
	5,301	3,368

En rectifiant ces chiffres par l'élément de la population, ils se modifient comme suit :

Crimes contre les personnes (1826).	1,662
Crimes contre les propriétés (1826).	4,472
Total.	6,134

Comparé au chiffre de 1878 : 3,368, ce nouveau total donne une amélioration de 46 pour 100.

Mais il ne suffit pas de ce rapprochement général du chiffre des préventions ; c'est surtout le chiffre des condamnations qu'il faut comparer.

Les deux mêmes documents fournissent les résultats suivants qui sont vraiment dignes d'attention :

	1826	1878
Condamnations à mort.	150	28
— aux travaux forcés à perpétuité .	281	145
— aux travaux forcés à temps . . .	1,139	799
— à la réclusion	1,228	710
Totaux.	2,798	1,682

Le chiffre de 1826 rectifié par celui de la population s'élève à 3,235, qui, comparé au chiffre de 1878 : 1,682, produit une différence de 48 pour 100.

Il ne subsiste donc aucun doute sur un adoucissement général des mœurs publiques. Le nombre des crimes contre les personnes est resté à peu près stationnaire, et celui des crimes contre les propriétés a notablement diminué.

Mais il reste vrai que le caractère des crimes contre les personnes a changé, et que, tandis que les meurtres, assassinats, empoisonnements sont moins nombreux, les avortements le sont plus, et les attentats à la pudeur, beaucoup plus. Or, ces derniers, quoique placés par la législation pénale à quelques degrés au-dessous du meurtre et de l'assassinat, sont, aux yeux de la morale, les plus odieux de tous, car ils comportent à la fois la violence, la lâcheté, la cruauté. Les attentats sur les enfants prouvent une dépravation absolue et c'est avec stupeur que l'on voit des jurys accorder à ces actes hideux le bénéfice des circonstances atténuantes. L'avenir d'un être innocent est irrémédiablement troublé, souvent perdu. En présence d'un tel forfait, les plus grandes sévérités ne seraient que justice, et peut-être mettraient-elles un terme à ces hontes de la civilisation.

La littérature réaliste, symptôme et cause tout à la fois de cette maladie des esprits, et dont le récent assassinat commis par Lemaître (mars 1881) a mis à nu les poisons cachés et violents, devrait être aussi beaucoup plus énergiquement poursuivie et frappée par la justice. Il ne suffit pas de condamner l'obscénité ignoble et de bas étage. L'obscénité, l'excitation à la débauche, au meurtre se rencontrent aussi, et avec plus de dangers, dans des pages étincelantes d'esprit, de verve, de style. Nos faiblesses morales nous cachent ce péril, et l'abîme se creuse. Il est temps encore de s'arrêter, mais il n'est que temps.

Dans cette œuvre de salut, la presse a de grands devoirs à remplir, vis-à-vis d'elle-même, et vis-à-vis du public.

APPENDICE C

M. DE LAVELEYE

LA PROPRIÉTÉ ET SES FORMES PRIMITIVES

La pensée du livre de M. de Laveleye est celle-ci : la propriété individuelle, familiale, héréditaire est un mal pour l'humanité. Il y a lieu de chercher si la possession du sol ne pourrait pas revêtir d'autres formes qui, répartissant mieux la terre entre les hommes, les rapprocheraient davantage de l'égalité. Cette forme, l'auteur pense que c'est celle de la collectivité.

Cette conception de l'auteur repose, selon moi, sur deux erreurs : l'une historique, l'autre économique.

M. de Laveleye ne tient aucun compte des modifications que la constitution de la propriété romaine a subies sous l'action du christianisme; pour lui, la propriété actuelle est encore, est toujours la propriété *quiritaire*.

Les détails que j'ai donnés à cet égard au chapitre III, ne laissent aucun doute sur l'erreur historique de M. de Laveleye.

L'erreur économique n'est pas moins manifeste. L'auteur semble n'admettre, et ne parle en effet que de la propriété foncière. Mais la propriété mobilière, qu'en fait-il? J'ai déjà montré que la plupart des conceptions de ce genre péchaient par ce côté essentiel, et qu'elles n'étaient pas seulement illogiques et entachées de violence, mais encore absolument impuissantes. Elles recourraient, sans effet notable, à la terreur et à la guillotine pour soumettre la propriété mobilière.

Je pourrais m'arrêter ici; mais un livre de M. de Laveleye mérite une plus longue discussion. Nous allons trouver d'ailleurs, dans les développements de sa pensée, les plus forts arguments de fait qui puissent lui être opposés.

L'auteur fait connaître les diverses formes qu'a revêtues la propriété dans l'antiquité; il montre des traces encore subsistantes de la propriété collective ou communale, dans la Grande-Russie[1], à Java, dans l'Inde, en Suisse, en Algérie, etc. A l'appui, l'auteur cite le *mir* russe[2], les villages (*dessa*) à Java, les *Allemenden* de la Suisse, les *Marke* germanique et néerlandaise, la propriété *melk*[3] en Algérie, etc.

Je ne veux pas élever ici de contestation historique.

J'admettrai que la collectivité a été l'état primitif de la possession de la terre, et cela se comprend; le premier régime agricole est le régime pastoral, et pour ce régime la collectivité peut avoir quelque avantage. C'est lorsque interviennent la charrue et l'emploi du fumier que la possession individuelle acquiert la supériorité.

Les prémisses de l'auteur admises, on doit faire remarquer qu'à l'appui de sa thèse, il pouvait invoquer l'exemple du peuple juif, dont les traditions ne sont jamais indifférentes.

A la prise de possession de Chanaan, Moïse fit le partage du territoire entre les tribus, à la charge par celles-ci de partager, à leur tour, leurs terres entre leurs familles. Cette mesure était indispensable, on le conçoit; mais Moïse ordonna de plus que le partage des terres se ferait à nouveau tous les cinquante ans; c'est ce qu'on appelait le jubilé[4]. Il est remarquable qu'en même temps Moïse constitua l'esclavage, en donnant aux juifs, et à perpétuité[5], pour esclaves les étrangers vaincus.

1. C'est la partie centrale de la Russie; elle compte 22 millions d'habitants. Moscou est sa vraie capitale.

2. Le *mir* est la commune russe; le *mir* est propriétaire du sol et l'allotit périodiquement entre ses membres. Le *mir* est responsable de l'impôt vis-à-vis de l'État, et ç'a été une des causes principales du maintien de l'institution.

3. La propriété *melk* est communale, et la propriété *arch* est individuelle

4. *Lévitique*, XXV, 10, 28, 39.

5. *Lévitique*, XXV, 45.

Sous Josué, à la suite de conquêtes importantes faites par la nation juive, un nouveau partage eut lieu[1]. La Bible ne mentionne aucun autre partage, et quelques historiens pensent que, vers l'époque des Juges (1100 ans environ avant Jésus-Christ), la coutume était tombée en désuétude. Il est certain, en tout cas, qu'il n'y eut plus de partage à compter du retour de Babylone.

Pourquoi les Juifs, si religieux observateurs de la loi, ont-ils abandonné celle du partage périodique? C'est que leur génie calculateur ne leur a pas laissé longtemps ignorer que la propriété temporaire de la terre était exclusive de la bonne culture et du plus grand produit.

Cela leur était-il particulier? J'ouvre le livre de M. de Laveleye, et j'y trouve, à propos du *mir* russe, le passage suivant (p. 31) :

« Ce que le partage périodique empêche en grande mesure, ce sont les améliorations permanentes et coûteuses que le possesseur temporaire n'exécutera pas, puisqu'un autre en recueillera les avantages. C'est sous ce rapport que la communauté de village est évidemment inférieure à la propriété individuelle. Seul, le propriétaire héréditaire s'imposera les sacrifices nécessaires pour améliorer définitivement une terre ingrate, et pour y fixer le capital qu'exige la culture perfectionnée et intensive. Dans toute l'Europe occidentale, on peut admirer les prodiges accomplis par la propriété privée, tandis qu'en Russie, l'agriculture en est restée aux procédés d'il y a deux mille ans. »

Mais l'infériorité du produit n'est pas le seul inconvénient de la communauté. Elle en a d'autres, et bien plus graves, car ils touchent aux mœurs.

Dans le *dessa* de Java, par exemple :

« Chaque famille est gouvernée par un patriarche dont l'autorité est DESPOTIQUE » (p. 67). Dans le *mir* russe, même despotisme du chef, et avec quels abus!

« La différence d'âge qui existe fréquemment entre les membres de la famille arrête aussi l'accroissement de la

1. *Josué*, XIII à XXI.

pulation; cette disproportion est le résultat du régime patriarcal de la famille. La main-d'œuvre est rare en Russie, et relativement très chère. Chaque famille a ainsi intérêt à trouver, parmi ses membres, le nombre de bras nécessaire pour faire valoir la part de terre qui lui revient. Le chef de la famille s'empresse donc de marier ses fils le plus tôt possible, afin que la jeune femme remplisse l'office d'une servante à qui il faudrait donner de forts gages. On marie ainsi de jeunes garçons de huit à dix ans à des filles de vingt-cinq et trente ans.

» Il résulte, de ces mariages mal assortis, deux conséquences très fâcheuses. D'abord la femme touche au déclin, quand le mari parvient à la force de l'âge. En second lieu, le chef de famille néglige sa compagne surannée, et abuse de l'influence qu'il exerce sur la femme de son fils, trop jeune pour jouir de ses droits et les faire respecter. Il s'établit ainsi une promiscuité incestueuse... » (p. 35).

Nous étonnerons-nous qu'il en soit ainsi? Du moment qu'il y a collectivité, il faut une direction, et, dans le régime patriarcal, elle appartient, sans conteste et sans contrôle, au chef de la famille; mais un pouvoir non contestable et non contrôlé risque fort d'être despotique, et du despotisme à l'immoralité il n'y a malheureusement pas loin.

M. de Laveleye, on le voit, fournit des arguments très forts et très variés contre la pensée qui a inspiré son livre; mais ils prouvent, du moins, sa conviction et sa bonne foi. Les inconvénients économiques et moraux de la propriété collective ne lui échappent pas; elle empoisonne, dans ses sources, l'esprit de famille; appliquée aux nations civilisées, elle y produirait immédiatement la famine et toutes les horreurs qu'elle traîne à sa suite; cela paraît être préférable, dans l'esprit de l'auteur, aux lois qui régissent actuellement la propriété individuelle, familiale et héréditaire.

La thèse présentée par M. de Laveleye n'est soutenable, ni historiquement, ni économiquement, ni socialement. Le livre d'ailleurs ne conclut pas. Il semble que l'auteur a simplement voulu appeler l'attention des penseurs sur la collectivité, pour leur en faire plus mûrement peser les avantages et les inconvénients.

J'ai entendu reprocher à M. de Laveleye la sympathie qu'il témoigne, dans son livre, à M. Huet, auteur du *Christianisme social;* M. Huet s'intitule résolûment dans ce livre : *catholique socialiste*, et, très résolûment aussi, demande l'abolition de la propriété — immobilière — par des mesures révolutionnaires dont il indique le détail. Je n'ai pas cru, au chapitre : *De la propriété*, devoir mentionner et combattre les théories sociales et mystiques de M. Huet; non pas que je conteste ses convictions, mais je me permets de douter de son esprit de justice et de son sentiment du droit et de la liberté.

Je ne veux demander qu'à M. de Laveleye lui-même la preuve qu'il ne pactise pas avec les rêveries socialistes.

La *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre 1876) contient un article de M. de Laveleye sur le *Socialisme en Allemagne*. Les grands théoriciens fondateurs du socialisme allemand, Weitling, Winkelblech, sous le pseudonyme de Marlo, Karl Marx, y sont passés en revue avec une vigueur sévère et une parfaite solidité de principes ; Karl Marx surtout, et son livre : *le Capital*, sont analysés à fond ; l'auteur est jugé pour ce qu'il est, un démagogue nuageux et subtil, dont la seule arme est l'outrance en tout et sur tout. Mais je n'ai pas ici pour but d'analyser le sectaire allemand, et, si j'en ai parlé, c'est pour arriver à la conclusion de l'article de M. de Laveleye. La voici :

« Combien le christianisme, même considéré seulement au point de vue d'une réforme sociale, est supérieur à tous ces systèmes, où manque tantôt l'appréciation juste de la réalité, tantôt la véritable charité. Dans l'Évangile règne partout une tendresse infinie pour les déshérités, en même temps qu'un sentiment sublime de justice sociale. La vérité capitale qui ressort de tous les enseignements du Christ, c'est que nulle amélioration n'est possible, si l'on n'a pas d'abord rendu l'homme lui-même meilleur. La rénovation morale, voilà la source de tout progrès véritable. Ce n'est ni par la critique des doctrines économiques, quelque subtile qu'elle soit, ni par une forme nouvelle d'association, fût-ce le phalanstère ou la société coopérative, que l'on guérira les maux de la

société actuelle; c'est en répandant dans toutes les classes de la société plus de lumières et plus de moralité. C'est uniquement par des influences morales que le christianisme a brisé les chaînes de l'esclavage. Ainsi pourra cesser la misère. Il y aura sans doute toujours des pauvres parmi nous, parce qu'il y aura toujours des paresseux incorrigibles et que, comme dit saint Paul, celui qui ne travaille pas ne doit pas manger; mais que les classes supérieures apprennent à mieux connaître et à mieux remplir leurs obligations; que les ouvriers, plus moraux, plus instruits, moins esclaves des sens, arrivent à la propriété par le travail et l'épargne; que la science continue à accroître la production de l'agriculture et de l'industrie, et le paupérisme, le dénuement disparaîtront, en tant qu'ils atteignent toute une catégorie de familles et qu'ils constituent une des plaies de notre ordre social. »

Je n'aurai garde de noter, dans ce passage, les nuances sur lesquelles j'aurais à faire des réserves; ceux qui m'auront lu les reconnaîtront facilement; je suis trop heureux de constater ce qui est essentiel. L'appel de M. de Laveleye à l'esprit chrétien, comme ressource suprême, c'est le fond même de mon *Étude*. Qu'importent donc les nuances! Charité réciproque, justice égale pour tous, respect de tous les droits, ainsi le veut l'esprit chrétien, et celui qui le croit, et qui le dit, n'est pas un socialiste.

APPENDICE D

LA CHINE CONTEMPORAINE

Nous avons vu, dans le chapitre V, comment nos livres saints comprennent et encouragent le travail. Où en sont à cet égard, les nations non chrétiennes? Nous avons assez de documents pour faire cette étude sur la nation la plus considérable de l'extrême Orient, sur la Chine, dont la population, évaluée à plus de trois cents millions d'habitants, dépasse ainsi celle de toutes les nations européennes.

La Chine a un livre sacré, le *Chou-King*[1]. Ce livre a été écrit par un savant, qui a été premier ministre, et qui vivait cinq cents ans après David, cinq cent cinquante ans avant Jésus-Christ. Il s'appelait Kong-fou-tseu, dont nous avons fait Confucius.

Le *Chou-King* est la réunion des traditions religieuses et morales de la Chine, et Confucius y fait parler, soit les divers souverains qui ont laissé des règles pour les peuples, soit les sages qui les ont conseillés. Dans toutes ces traditions, le souverain a le double caractère de pape et d'empereur. En voici un exemple :

« *Peuples, ne suivez pas une voie écartée et inégale*;
Imitez la doctrine et l'équité de votre roi.
Dans tout ce que vous aimez,
Conformez-vous à la conduite de votre roi.
Dans ce que vous haïssez,

1. Dans le mot *Chou-King*, *Chou* signifie livre, et *King*, doctrine certaine et immuable. Le *Chou-King* est donc le livre sacré de la Chine.

Conformez-vous à la conduite de votre roi.
Ne vous en écartez en aucune manière;
Sa loi est juste et équitable,
Ne vous en écartez en aucune manière;
La route que le Roi tient est égale et unie;
Ne vous opposez pas à sa loi; ne la violez pas.
La route du Roi est droite et vraie,
Conformez-vous à son exemple;
Retournez à son pivot fixe.

» Ces préceptes sur le pivot, ou l'exemple du souverain, sont la règle immuable, et renferment de grandes instructions; ils sont la doctrine même du Seigneur.

» Si tous les peuples prennent ces paroles pour la vraie doctrine qu'ils doivent connaître, et pour la règle de conduite qu'ils doivent suivre, afin de se rapprocher de la lumière du Fils du Ciel, ils diront : Le Ciel a, pour le peuple, l'amour d'un père et d'une mère, il est le maître du monde » (p. 124 à 126).

On voit que tout ici est ramené à l'empereur qui pour la religion et la morale, est la seule loi vivante, comme pour la politique, le gouvernement et l'administration. On comprendra mieux maintenant les passages singuliers du *Chou-King* sur le travail; ils se trouvent dans la partie du livre sacré qui est relative à l'usage du vin :

« ,.,.. Les mandarins de tous les ordres, les *ouvriers* et les *artisans*, les grands et le peuple, *ceux qui demeuraient dans les villages*, faisaient tous leur devoir. Ils ne se livraient pas au vin, ne songeaient qu'à *servir leur prince*, à *publier ses vertus*, et à seconder les travaux de ceux qui occupaient les premières places, et par là, ils ne *travaillaient* que pour *les intérêts* du souverain » (p. 170).

« Si parmi les habitants du pays de Mei (dit Vou-Vang), vous voyez des laboureurs qui se donnent beaucoup de fatigue, s'empressent de venir servir leur roi, leur père, leur mère ou leur aïeul, de même que si vous en voyez qui se soient beaucoup fatigués à attacher les bœufs à la charrue, ou à faire le commerce dans les pays éloignés, et qui, à leur re-

tour, servent leur père et leur mère, les nourrissent et leur procurent de la joie ; lorsqu'ils feront, dans l'intérieur de la famille, des repas où rien ne manque, mais où tout se passe avec décence, dans ces sortes de cas, on peut permettre l'usage du vin » (p. 167)[1].

Ainsi l'asservissement est complet. A part l'idée morale du devoir vis-à-vis du père et de la mère, il n'y a rien, dans ces commandements, qu'autocratie et règlement somptuaire. Comment s'étonner de l'immobilité profonde où se pétrifie cette multitude asiatique? Quel est l'ouvrier européen qui voudrait aller s'enchaîner sous de telles lois? Ces lois d'ailleurs n'excluent pas le salaire, ni le capital, ni la concurrence, ni les oscillations du travail. Tout ce que l'ouvrier européen craint chez lui, existe en Chine, avec la liberté de moins, et pourquoi? Parce que la charité n'y est pas, et qu'on a mis à sa place, comme seul moyen de contenir les masses, un code barbare, où la peine de mort se lit à chaque page, et s'applique à la moindre faute. La Chine se résume en deux mots : l'empereur et le bourreau.

Ceci demande quelques développements.

Je lis dans le très intéressant voyage de L. Russel Killough, *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, le passage suivant sur Pékin (t. Ier, p. 145 et 146) :

« On voit, à Pékin, des spectacles hideux; des mendiants tout nus qui n'ont plus qu'un jour à vivre, des cadavres même dans les rues, malgré les institutions charitables ; j'y ai vu, de mes propres yeux, les têtes encore fumantes d'un ministre et de ses trois complices décapités pour *un rien*, et cela, dans un carrefour, exposées dans des cages, pour l'édification de la foule... »

J'extrais de la *Chine contemporaine* de M. Lavallée (p. 265 et 266), le passage suivant, que l'auteur emprunte lui-même au journal d'un correspondant du *Times*, M. Cooke :

« En parcourant la ville — de Canton — à l'aide de la

1. Saint Paul aussi donne une prescription pour le vin. La voici : « Ne continuez plus de ne boire que de l'eau, mais essayez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies. » (1re *Épître à Timothée*, ch. v, v. 23.)

boussole (car autrement, on se perdrait dans ce labyrinthe de rues tortueuses), M. Cooke arrive à une petite place qui fut signalée à son attention : c'était la place des exécutions capitales. Là, en deux ans, soixante et dix mille têtes avaient roulé sous le sabre des bourreaux chinois. C'était l'insurrection qui avait fourni à l'impitoyable justice du vice-roi, ce nombre effrayant de victimes [1].

« En temps ordinaire, le nombre des exécutions à Canton est de quinze cents par an [2].

« Les Chinois ont une législation pénale des plus rigoureuses; la vie a peu de prix à leurs yeux, et les châtiments les plus atroces infligés aux criminels n'éveillent en eux aucun sentiment de pitié. Parmi les collections de peintures sur papier riz que l'on vend à Canton, se trouve une série d'aquarelles représentant les divers supplices. Les scènes peintes dans cet album sont atroces. Elles sont malheureusement exactes. »

A quoi faut-il attribuer une telle situation et de pareilles mœurs? A une seule cause : à l'absence de religion. L'indifférence absolue du Chinois en matière de religion, la dégradation profonde de ses clergés sont attestées par tous les voyageurs en Chine, missionnaires ou laïques. Je trouve ce passage dans le livre de M. Lavallée :

« Les habitants du Céleste-Empire n'ont pas d'autre foi que le culte des ancêtres dont il a été si souvent parlé. Ils honorent par surcroît, si cela leur plaît, Bouddha, Confucius, Lao-Tse ou Mahomet; ils observent, plus ou moins exactement, les pratiques superstitieuses que prescrit l'un ou l'autre de ces différents cultes ; mais on ne remarque pas, dans les cérémonies extérieures, la présence du sentiment religieux...» (p. 91).

« De même, dans les temples, cela fait froid à voir! En dépit du nombre des adorateurs, la routine grossière, la cu-

1. L'insurrection des Taé-pings, révolte sur laquelle la lumière n'est pas faite, mais qui n'est nullement catholique, comme l'ont dit quelques observateurs superficiels.

2. J. Siegfried, *Seize mois autour du monde*, p. 183.

pidité des bonzes, vous diront que la pensée est absente, et que la matière seule est en jeu[1]. »

Quel enseignement pour le travailleur européen!

Cette nation, de beaucoup la plus nombreuse sur le globe, a les premiers ouvriers du monde. Nul, à l'étranger, ne l'emporte sur le Chinois en adresse et en ardeur au travail. Eh bien! cette innombrable foule de travailleurs habiles se pétrifie, avec tous ses compatriotes, dans l'immobilité intellectuelle et morale. Le Chinois porte la nuit dans son âme, et n'est tenu dans le respect de l'autorité que par le glaive toujours prêt du bourreau[2].

1. M. Roger de Beauvoir, *Voyage autour du monde*, édition illustrée de Plon, 1872, p. 436.

M. Roger de Beauvoir donne, sur l'application de la peine de mort en Chine et sur ce que deviennent les têtes coupées, des détails affreux, et que je demande la permission de ne pas reproduire, sans blâmer d'ailleurs l'auteur de les avoir mentionnés. Le voyageur doit la vérité.

Voy. aussi sur l'infanticide, les supplices, la misère, les pages 424, 427, 428, 430, 434, 446. C'est le comble de l'horreur.

2. S'il faut juger un système philosophique par ses résultats, celui du bouddhisme doit être condamné sévèrement; mais le pire de ses effets est d'avoir tué l'esprit religieux proprement dit. Son catéchisme nihiliste a détourné ses prosélytes de toute croyance (G. Bousquet, *La Religion au Japon*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1876).

APPENDICE F

LE BLÉ ET LE VIN

Les quatre premiers diagrammes que l'on trouvera à la fin de ce volume, sont relatifs au blé et au vin.

Les diagrammes I et IV démontrent de la manière la plus saisissante la variabilité des récoltes de blé et de vin. Celui du blé indique, malgré de nombreuses oscillations, un progrès incontestable dans la production. Pour le vin, le progrès est visible, malgré les fortes dépressions résultant de l'oïdium (1847) et du phylloxera (1876). Le premier fléau a réduit nos vendanges à moins de 11 millions d'hectolitres et le second, après une récolte de 84 millions d'hectolitres, les a réduites, les années suivantes, à 26 millions. Il y a lieu d'espérer que le mal n'ira pas plus loin.

Ces variations si considérables, que tout l'art de l'agriculteur ou du viticulteur n'a pas jusqu'ici et ne pourra probablement jamais conjurer, contiennent un enseignement permanent, pour l'humanité tout entière, de soumission aux volontés mystérieuses de la Providence, de patience, d'énergie au travail, et d'économie. Épargner sur le produit des bonnes années pour parer à la détresse des mauvaises, c'est une des plus sérieuses et des plus utiles leçons que contiennent ces lignes brisées, heurtées, inégales qui représentent des écarts de plusieurs centaines de millions, d'une année à l'autre, et qui élèvent ou abaissent irrésistiblement les prix de deux des éléments essentiels de la nourriture de tous, et surtout des travailleurs manuels.

Ces grands faits naturels et les conséquences sociales qu'ils entraînent sont une des raisons d'être les plus fortes de la

charité sociale, de ce sentiment généreux, de cette large vertu, qui font un devoir strict à toute société de rechercher et de mettre en pratique tous les moyens par lesquels ces maux peuvent être adoucis, sinon conjurés. L'initiation au bien par la douleur ou la souffrance est une des lois indéfectibles de notre passage sur la terre.

Le diagramme II sur le rendement du froment par hectare, en hectolitres, donne une preuve irréfragable du progrès constant de la culture du blé, en France. Pour qui connaît les lentes et difficiles voies par lesquelles s'accomplit le progrès agricole, ce passage, en soixante ans, de 8^h 1/2 à une moyenne de 15 à 16, constitue un véritable miracle de patience et de persévérance.

Le diagramme III qui résume les prix comparatifs des blés français et anglais depuis 1800, et des blés américains depuis 1828, est des plus instructifs, et pourrait donner lieu à de nombreux développements. Je me bornerai à quelques considérations principales.

En 1800, le blé est à 20^f,25; en 1878 à 23 francs; cette augmentation des prix est moindre que la baisse de la valeur de l'argent, et il est vrai de dire que, pour la même somme d'argent, on a pu avoir un peu plus de pain en 1878 qu'en 1800. Cette tendance constante du blé à osciller autour du prix de 20 à 23 francs l'hectolitre, à travers et malgré les variations des récoltes, constitue un phénomène assez obscur, et se complique de bien des causes diverses. Le plus fort rendement à l'hectare explique, en partie, cette tendance à la stabilité dans les prix de vente, parce qu'elle couvre les causes naturelles d'accroissement dans le prix de revient.

La période de 1840 à 1878 a de moindres oscillations dans les prix français et anglais que la période de 1800 à 1840. L'abolition des lois sur les céréales (1847), en Angleterre, a notablement contribué à la plus grande fixité des prix anglais. La suppression de l'échelle mobile, en France (1841), a pu exercer quelque action du même genre, parce que le nouveau

régime était plus favorable à la concurrence étrangère[1]. On peut remarquer, au reste, que, depuis 1845, et sauf le grand écart des blés américains, en 1867, les prix des trois nations se rapprochent de plus en plus, et particulièrement depuis 1870, où ils semblent se confondre.

Il y a là le germe d'un des plus grands dangers auxquels l'agriculture française soit exposée. Le blé américain inquiète, à juste titre, notre population rurale, et tout ce qui a été dit pour la rassurer n'a pas été de nature à dissiper ses alarmes trop fondées, auxquelles vient s'ajouter encore l'importation du bétail et du lard, à des prix inconnus jusqu'à ce jour.

On a bien essayé de donner le change à l'opinion en disant que l'intérêt seul des propriétaires était menacé, et qu'il ne s'agissait, après tout, que de la baisse des loyers de la terre. C'est là un déplorable mode d'argumentation, et qui prouve, en outre, chez ceux qui l'emploient, une grande ignorance de la composition du corps agricole. Les propriétaires riches n'y forment qu'une petite minorité; ce sont les moyens et petits propriétaires qui en composent la grande majorité, et ce sont ceux-ci qui sont directement menacés. C'est surtout en face d'eux que vient se placer cette nation jeune, vigoureuse, ardente, qui possède des territoires indéfinis et d'une fertilité extraordinaire et qui rêve d'envahir et de fournir exclusivement le marché européen.

Le gouvernement, quel qu'il soit, qui laissera la France inquiète et troublée sur sa principale industrie, tombera sans rémission. Le lui prédire, c'est prophétiser à coup sûr.

L'agriculture ne demande pas à être flattée; mais elle veut être défendue, et cette prétention, chez elle, n'est ni inintel-

1. M. Lecouteux, dans son *Cours d'Économie rurale*, t. I, ch. VI, donne e tableau suivant des prix moyens, maximum et minimum du blé, sous les deux régimes :

	Échelle mobile fr.	Liberté fr.
Prix moyen	21,22	22,14
Prix maximum	30,75	26,64
Prix minimum	14,32	16,41

ligente, ni égoïste; elle ne prétend pas être défendue seule. Elle sait que les intérêts du travail sont ceux de l'ordre et de la liberté, et elle résume sa croyance dans le proverbe essentiellement vrai : *quand le blé va, tout va.*

APPENDICE G

M. L. REYBAUD SUR LES SALAIRES

La monographie des forges de la Champagne[1] fournit l'étude intéressante que l'on va lire :

« Il m'a semblé curieux de vérifier sur quelques ménages par quels procédés un ouvrier, qui ne passe guère plus de trente ans pleins dans une usine, parvient à préparer non seulement son bien-être, mais souvent celui des siens. J'ai pris pour cela deux types : l'un, dans les salaires élevés, un puddleur; l'autre, dans les salaires modestes, un manœuvre. Le puddleur aura gagné dans son année, pour trois cents jours ouvrables payables à 5 francs, 1,500 francs. Le manœuvre n'aura réuni, pour le même nombre de jours, payés à raison de 3 francs, que 900 francs. Que restera-t-il à l'un et à l'autre, pour l'épargne, quand la famille aura prélevé, sur ces sommes, sa subsistance et son entretien? Dans les deux cas, l'ouvrier possède en propre une chaumière et un petit champ qui lui fournissent gratuitement, sauf une contribution de 6 à 10 francs, l'abri et quelques vivres. Le puddleur n'a que deux filles; le manœuvre a trois beaux et solides garçons. Les voici arrivés, l'un et l'autre, au moment où leurs forces commencent à décroître. Non seulement il y a à faire leur compte, mais celui des journées écoulées jusqu'au moment où ils vont se démettre. Ce sera dans ces termes que le calcul s'engagera.

Dans le ménage du puddleur (quatre bouches), il aura fallu, en moyenne, pour la subsistance, 40 centimes par

[1] *Le Fer et la Houille*, p. 220 et 222.

tête et par jour, 1f,60; pour l'entretien, 10 centimes, soit 40 centimes; pour l'école et les menus frais, 10 autres centimes, soit 40 centimes; pour argent de poche, 30 centimes, c'est le moins avec un puddleur; impositions, 5 centimes, en tout 2f,75, soit pour l'année 1,003f,75, ce qui laisse au puddleur, sur 1,500 francs de recette, un excédent annuel de 496f,25. Voyons maintenant le manœuvre. Il y a cinq bouches à nourrir; mais dès que les forces leur viennent, les enfants sont aux champs et en tirent une portion de leurs vivres. Avec 30 centimes par tête et par jour, le ménage pourvoit, tant bien que mal, à leur subsistance; total, 1f,50. L'école est gratuite, et avec 5 centimes par tête et par jour, on pourvoit à l'entretien, soit 25 centimes. Le total arrive à 1f,75 par jour, et pour l'année à 638f,75, ce qui laisse au manœuvre, sur 900 francs de recette, un excédent de 261f,25.

» La balance est jusqu'ici en faveur du puddleur, mais, par un autre côté, les situations se rejoignent. Il y a deux filles chez le puddleur, trois garçons chez le manœuvre. Dans les premières années, filles ou garçons, peu importe, c'est seulement, pour le moins avantagé des deux, une bouche de plus à nourrir; mais quand viennent les quatorze ou quinze ans, insensiblement les garçons se mettent à la besogne et fournissent, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, un supplément de ressources qui n'est point à dédaigner; mettons 1f,25. par tête et par jour, ensemble 3f,75, soit 1,125 francs pour l'année, et pour cinq ans, 5,625 francs. Ces garçons auront mis de côté et au delà de quoi se faire remplacer, quand viendra le tirage au sort, tandis que les filles du puddleur auront une dot naturellement dévolue sur l'épargne paternelle. Tout se passe donc à souhait dans les deux situations que nous avons décrites et qui finissent par se niveler. Les chiffres en sont de tout point exacts et ont été recueillis dans une enquête où les maires sont intervenus. Une conséquence est à tirer de ces exemples, c'est que la vertu de l'épargne n'est pas moindre dans les petits salaires que dans les grands, quand les circonstances s'y prêtent et que le génie de la prévoyance s'en mêle. On peut même en suivre ici les

effets sur la seconde génération. Les trois garçons du manœuvre continueront l'œuvre de leur auteur, les gendres du puddleur, celle de leur beau-père; ils ont en plus, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, ce qu'une instruction plus complète ajoutera à leurs moyens d'acquérir; c'est ainsi, pour l'avancement de nos communautés, que, désormais, les bonnes familles se forment; l'esprit de conduite est, pour elles, la véritable noblesse du temps. »

Sur le travail mixte à la campagne, l'auteur trace, dans une autre de ses études, un tableau qui répond aux déclamations dont certains salaires sont l'objet par leur extrême modicité. L'explication est pleine de charme et de vérité [1].

« Le prix du salaire urbain peut être évalué par jour, quoiqu'il y ait un peu d'éventuel dans le calcul; pour le salaire rural, il est impossible de prendre la même base. Rien de moins déterminé ni de plus susceptible de variation que la journée du travail industriel, là où il ne relève que de la volonté, et où d'autres travaux l'interrompent. Quand on dit, par exemple, qu'une brodeuse gagne 50 à 60 centimes par jour, cela ne signifie pas qu'elle gagne, pour trois cents jours ouvrables, 150 et 180 francs par an. Elle y arriverait, si elle brodait constamment sans se détourner ni se distraire; mais ce n'est jamais le cas. La broderie ne vient qu'après le soin de la ferme, du bétail, du ménage, comme intermède et comme supplément. On y met la main quand on veut et on en tire ce que l'on peut. Une brodeuse, en moyenne, n'obtient guère, de son crochet, que 70 à 80 francs par an. Elle a reçu le tissu, le dessin, le coton à broder; elle rendra l'ouvrage au bout de quatre, cinq, six mois, à son gré et sans échéance précise. A raison de cette latitude, elle regarde moins au prix des façons. Il en est à peu près de même pour les mousselines; le tisserand ne prend pas d'engagement fixe pour la livraison, et son compte est aussi malaisé à faire que celui de la brodeuse. C'est aussi à façon qu'il traite; dans une journée pleine, l'homme gagnerait 1f,50, la femme 1 franc et

1. *Le Coton*, p. 145 à 147.

1f,25. Ces journées pleines sont rares dans le cours de l'année, et, quatre mois durant, le métier est mis à l'écart. Lorsqu'au milieu de ces alternatives, un tisserand d'unis arrive à tirer 200 francs de sa navette, il est satisfait de son lot. En effet, il n'est point à plaindre. Souvent sa maison lui appartient, son métier presque toujours. Tant que les travaux de la terre donnent, le tissage est délaissé; il se ranime quand les mois pluvieux et sombres commencent. Alors tous les bras appartiennent au coton; il est la providence de la chaumière. Le spectacle que présentent ces petits intérieurs est des plus sains et des plus satisfaisants; point d'oisifs, point d'indolents; ils feraient ombre dans cette activité. L'homme ourdit, les enfants font les canettes, la femme et les filles brodent. Toute ferme, toute métairie est un atelier; l'étable même en sert, et il n'est pas rare d'y voir de grands garçons de vingt ans exerçant leurs doigts sur un tambour à broder après avoir remué la litière. L'exécution ne souffre pas de ce mélange d'occupations; en général, elle reste propre et délicate. Aucune race n'a plus de dextérité; pour le travail comme pour les mœurs, elle est des meilleures que l'on connaisse. »

Plus loin, on lit (p. 219 et 220) :

« On a vu qu'en Auvergne le salaire de l'ouvrière ne représente que 0f,30 par jour. Dans les montagnes de la Saxe, il descend à 0f,20; il est de 0f,15 dans le Danemark; en Irlande et en Écosse, il n'est pas beaucoup supérieur; en Belgique, il est de 0f,35. Tout cela, il est vrai, pour des sortes communes. Quand la qualité se relève, le salaire se relève également; les ouvrières de choix obtiennent 0f,75, 1 franc, et jusqu'à 1f,25 par jour pour de grandes pièces. C'est, à peu d'exceptions près, l'extrême limite; elle est le prix d'un long apprentissage et d'une habileté particulière. On a de la peine à comprendre comment de si petites rétributions trouvent des bras qui s'en contentent. L'explication est dans la nature du travail. Par lui-même, il a un certain attrait; il est propre, maniable, convient au salon comme à la mansarde, anime les couvents, n'exclut aucune occupation et peut être pris comme acces-

soire. Ici, on l'accepte comme un préservatif pour les mœurs ; là, on le regarde comme un supplément à des ressources plus sérieuses. Dans les montagnes, où est son siège principal, la vie est peu coûteuse, et tout centime a son prix. Il a donc de profondes racines dans les habitudes et dans les intérêts. De là, cette énergie qu'il apporte dans sa défense. Aux bobines qui s'agitent sous leurs engrenages, répondent des milliers de fuseaux que des doigts agiles mettent en mouvement. Depuis quarante ans, la partie est liée sans qu'aucun des adversaires ait perdu du terrain, et, d'après les apparences, elle se terminera par un partage d'attributions. »

APPENDICE H

SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE DE GRENOBLE

La *Société alimentaire* de Grenoble a été fondée par M. Taulier, maire de cette ville, puis doyen de la Faculté de droit.

M. Taulier a donné[1] des détails circonstanciés et pleins d'intérêt sur sa création; mais on pourrait craindre de l'optimisme dans son récit. J'ai donc préféré m'adresser à un témoin notoirement désintéressé; je l'ai trouvé dans M. Audiganne, dont je n'ai pas besoin de rappeler la grande compétence en économie sociale. Je lui emprunte le récit qu'on va lire[2] :

« Le rôle de la *Société alimentaire*, dont la création date de l'année 1851, est facile à définir : il consiste à donner aux associés le droit d'acheter des aliments préparés dans une cuisine commune, soit pour les emporter à domicile, soit pour les consommer dans les réfectoires attenant à l'établissement même. On ne paye pas ces aliments avec de l'argent, au moment où on les reçoit, mais avec des jetons acquis d'avance. Les sociétaires seuls sont admis à acheter ces jetons, qui se délivrent chaque jour. Le titre de sociétaire s'obtient très facilement ; il suffit de prendre une carte qui coûte 25 centimes pour ceux qui emportent les aliments à leur domicile, et 1 franc pour les autres, et qui est valable pour un

1. L'ouvrage de M. Taulier, le *Vrai livre du peuple*, fait connaître toutes les sociétés mutuelles et coopératives de Grenoble, qui est très riche en sociétés de ce genre.

2. Audiganne, les *Ouvriers d'à présent*, excellent ouvrage à tous les points de vue.

an. Les jetons que les sociétaires ont le droit d'acheter, et qui se distinguent les uns des autres par leur forme, correspondent aux objets suivants : soupe, viande, légumes, vin, pain, dessert. Les rations, ou plutôt les jetons qui les représentent, étaient ainsi taxés au moment où nous visitions l'établissement, en 1860 : soupe, 1 litre, 10 centimes; viande, 130 grammes ou 200 grammes de poisson, 20 centimes; légumes, 10 centimes; pain, 132 grammes environ, 5 centimes. Le quart de litre de vin, de même que le dessert, était à 10 centimes. Un sociétaire ne peut consommer plus d'un demi-litre de vin par repas. On fournit aux convives de l'intérieur, sans augmentation de prix, l'eau, le sel, le poivre, le vinaigre et, bien entendu, les assiettes, les fourchettes, etc.

» J'ai été frappé des conditions à la fois simples et confortables dans lesquelles la société est installée. Elle occupe le rez-de-chaussée d'un hôtel ouvrant sur une large cour, où la lumière et l'air pénètrent avec facilité. Ce sont là des avantages qu'on ne saurait assez apprécier quand on songe que la cité grenobloise, entourée de montagnes qui viennent, d'un côté, jusqu'aux bords de l'Isère, est en outre cernée de près par ses remparts. Deux guichets y sont établis pour la distribution des aliments : l'un communique directement avec les réfectoires; l'autre, donnant sur la cour d'entrée, est destiné aux sociétaires qui emportent les vivres chez eux. De cette façon, le service se fait avec la plus grande rapidité et sans la moindre confusion, quoiqu'il y ait, à certaines heures, plusieurs centaines de convives réunis en même temps. Une propreté remarquable règne dans toutes les parties de l'établissement. Si l'on comparait, sous ce rapport, la cuisine de la *Société alimentaire* à celle de la plupart des restaurants de Paris, et je parle de ceux mêmes dont les prix sont élevés, l'avantage ne serait certes pas pour les maisons de la capitale. Les mets varient suffisamment chaque jour, et tous les aliments sont d'une très bonne qualité. Ainsi, quant à la manière dont l'établissement est tenu, on ne peut rendre qu'un témoignage des plus favorables.

» Sachons maintenant ce qu'il en coûte par jour à chaque sociétaire. D'après ce que nous avons pu voir, la dépense,

pour le plus grand nombre, se réduit à environ 1 franc pour trois repas. A ce prix-là, le menu quotidien se compose généralement comme on va l'indiquer. Le sociétaire prend le matin une soupe grasse ou maigre, à son choix, un dessert et du pain. La soupe est abondante; le dessert consiste le plus souvent en fromage ou en fruits cuits, en compotes ou marmelades. Ce premier repas revient à 25 centimes. Au dîner, figure un plat de viande, un plat de légumes ou bien un dessert et un quart de litre de vin, pour 45 ou 50 centimes, suivant qu'on prend une ou deux portions de pain. Enfin le souper comprend une soupe, un plat de légumes ou un dessert, ce qui donne avec le pain 25 centimes, comme pour le déjeuner. C'est donc 95 centimes ou 1 franc. On s'accommode fort bien de ce régime, que chacun modifie suivant son goût, et que 10 ou 20 centimes de plus améliorent notablement. N'oublions pas que les aliments sont préparés avec un véritable soin, avec beaucoup plus de soin que dans beaucoup de ménages.

» L'association est administrée par une commission de quinze membres nommés en assemblée générale. La comptabilité a toujours été tenue avec une régularité irréprochable. On fait, chaque soir, le relevé des jetons remis pendant le jour, qui ont été immédiatement versés dans une boîte divisée en six compartiments, répondant aux six genres de consommation. A la fin de chaque mois, le président de la commission administrative, après avoir vérifié les notes, délivre aux fournisseurs des mandats sur la caisse sociale. Durant la première année de son existence, c'est-à-dire en 1851, la société avait placé 882,874 jetons; en 1852, le nombre s'en est élevé à 951,483. Depuis lors, il a toujours dépassé le chiffre de 1 million; en 1855, il était arrivé à 1,310,715. Le nombre des associés, pendant l'année 1859, montait à 590. Il avait été plus élevé à l'origine; mais cela venait de l'inscription sur les listes de beaucoup d'associés honoraires appartenant aux classes aisées, et qui apportaient à l'œuvre naissante un concours dont elle a bientôt pu se passer, ce qui s'accorde infiniment mieux avec les idées actuelles. Aujourd'hui il n'y a qu'un très petit nombre d'asso-

ciés honoraires; leur action consiste seulement à acheter des jetons pour les distribuer à des familles nécessiteuses. Ce n'est plus là qu'un acte fort louable de charité privée.

» La société se suffit entièrement à elle-même. Elle paye tous ses frais généraux, y compris son loyer. Au début, le conseil municipal avait mis gratuitement un local à sa disposition; mais cette aide n'est plus nécessaire. Sur la proposition du maire d'alors, M. Frédéric Taulier, à qui on doit réellement la fondation de la *Société alimentaire*, une sorte de garantie avait été, en outre, accordée par la Ville. Si la tentative échouait, après un certain temps, la caisse municipale devait faire face au déficit, sauf à la société à se dissoudre aussitôt après, ou à ne plus marcher désormais qu'à ses risques et périls. L'hypothèse ne s'est heureusement point réalisée. L'épreuve a pleinement réussi.

» La *Société* ne cherche pas à faire des bénéfices. Pour ne point perdre cependant, elle est obligée de laisser au gain une certaine marge. On forme une réserve de l'excédent des recettes sur les dépenses et on en consacre une partie à des œuvres philanthropiques. Ainsi, pendant le rigoureux hiver de 1853-54, une somme de 1000 francs avait été attribuée aux pauvres de Grenoble. « Voyez, disait à cette occasion » M. Taulier avec une justesse parfaite, voyez quelle est la » puissance de l'association sagement conçue, sagement or- » ganisée. Vous n'êtes pas une réunion de riches; et cepen- » dant, grâce à votre communauté d'efforts, vous offrez le » spectacle d'une pauvreté relative secourant une pauvreté » plus grande. »

» La *Société alimentaire* a été appelée *un vaste ménage*. L'expression est exacte. Dans cet établissement, chacun est chez soi, parce que chacun paye; chacun aide son voisin, mais en recevant de ce dernier une aide égale. Tout le monde donne et tout le monde reçoit. Le bien résulte du fait même de l'association.

» Telle qu'elle a été conçue, la *Société alimentaire* est une institution de prévoyance autant qu'une institution de secours réciproques : institution de prévoyance, puisqu'elle offre au consommateur la facilité de faire d'avance une pro-

vision de jetons; — la prévoyance est si bien inhérente à cette facilité, qu'on voit aujourd'hui tel individu qui se laissait aller jadis à dissiper, en dépenses au moins stériles, son salaire aussitôt qu'il le recevait, faire provision de jetons pour un certain laps de temps; — institution de secours, car, grâce à l'union des moyens individuels, elle procure un allègement aux charges de chacun. Notons enfin que la société a dû son succès à la sagesse de ses statuts qui déterminent son objet avec une extrême netteté. On voulait faciliter aux hommes de travail leur alimentation quotidienne; on a créé une *Société alimentaire*. Rien de plus. On a évité de compliquer l'entreprise en y rattachant des opérations qui en paraissaient essentiellement distinctes. De cette façon, se sont trouvées exclues, dès l'abord, des causes de dissidence, des germes de discorde qui auraient pu compromettre le présent et rendre la dissolution probable. Un mot résume notre pensée sur cette tentative avantageusement accomplie : on a su se borner. Ajoutons qu'on avait eu la hardiesse d'entreprendre. »

Je n'hésite pas à dire que c'est là une des meilleures créations et des plus utiles de notre temps. Elle n'est applicable que dans les villes, et surtout dans les villes industrielles, mais là elle peut faire beaucoup de bien. La conception est simple et pratique; l'administration facile à conduire, à surveiller, à contrôler. Les personnes qui auraient la pensée d'en établir de semblables trouveront, *in extenso*, dans l'ouvrage de M. Taulier, les statuts de la Société et son règlement intérieur [1].

1. P. 262 à 273.

APPENDICE I

LES RÉFECTOIRES ET MAGASINS DE COMESTIBLES ET DE VÊTEMENTS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Les Compagnies de chemins de fer, et en général toutes les grandes Compagnies industrielles ont, sans exception, voulu posséder, dans l'intérêt de leurs employés et ouvriers, les établissements de prévoyance et d'instruction, qui sont un des grands honneurs de notre temps : caisses de retraite, caisses de secours, écoles, apprentissages. Il n'est pas nécessaire de répéter ici ce que j'ai dit, dans le cours de cette Étude, sur ces excellentes institutions, sur la part importante qu'elles ajoutent aux émoluments et aux salaires, et en un mot, sur le bien qu'elles font, sans aucun mélange de mal, si ce n'est celui de l'ingratitude qu'elles rencontrent quelquefois. Mais quel est le bien qui soit entièrement à l'abri de ce triste mal ?

Quelques Compagnies ont, en outre, des établissements d'un genre particulier et intéressant : des réfectoires, et des magasins de comestibles et de vêtements pour les employés et ouvriers. Ce sont aussi d'excellentes créations : parmi elles, je citerai notamment les réfectoires et magasins des Compagnies d'Orléans et du Midi ; ils m'ont paru exceptionnellement bien organisés, et dans le meilleur esprit.

Une notice de la Compagnie d'Orléans, en date du 20 mars 1880, s'exprime comme suit :

« Le réfectoire établi dans l'intérieur des bâtiments, à

Paris, livre aux ouvriers ou employés, commissionnés ou non, les aliments nécessaires aux repas de chaque jour, à des conditions, des qualités et des prix impossibles à rencontrer chez les commerçants voisins des établissements.

» Les repas se prennent sur place ; mais on peut obtenir des aliments et les emporter à domicile.

» Le payement a lieu au moyen de jetons délivrés par le magasin des denrées, et dont la valeur inscrite au livret, comme celle des marchandises, est retenue en fin de mois.

» A tous les repas, on trouve de la soupe, du bouillon gras, du bœuf bouilli et des viandes diverses accommodées avec des légumes, des légumes frais ou secs, des œufs, du fromage, des confitures, en un mot tout ce qui, suivant la saison et le prix, peut être débité en portions sans excéder le prix de 0f,20.

» Le bouillon gras coûte 0f,05; la soupe, 0f,10; la portion de bœuf, 0f,15; la portion de ragoût, 0f,20; le prix des portions de charcuterie, poissons à l'huile, poissons frais ou salés, œufs, confitures, fromage, délivrés en quantités variables en raison de l'achat, ne dépasse jamais 0f,15.

» Le prix du vin, également délivré dans l'établissement, dépend aussi de celui d'achat. Jusqu'ici il a varié entre 50 et 70 centimes le litre, y compris les droits d'octroi et d'entrée à Paris, qui sont de 0f,2388; quelle que soit la quantité des aliments pris, il n'est jamais délivré plus d'un demi-litre par personne et par repas.

» Seuls, les hommes sont admis à prendre leur repas au réfectoire sur des tables garnies à l'avance de sel, poivre, assiettes, cuillers et fourchettes, verres, carafes à eau, etc.

» Les aliments sont délivrés dans des gamelles à doubles fonds, étamées comme celles du soldat. Le compartiment inférieur reçoit la soupe; l'autre, la viande et les légumes.

» La distribution est ainsi rendue plus prompte; quatre cents personnes peuvent être fournies en 18 à 20 minutes.

» Pour emporter à domicile, les aliments sont délivrés aux consommateurs, dans des vases leur appartenant; sous aucun prétexte, ceux du réfectoire ne sortent de l'établissement.

» La direction est confiée à des sœurs de la communauté des Filles de la charité, sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Elles

délivrent aussi les aliments aux consommateurs; les achats à la halle, en légumes frais, poissons, fruits, fromages, sont faits par leurs soins. Enfin, le magasin des denrées leur fournit une grande partie des autres marchandises nécessaires à la cuisine.

» Le vin est acheté directement chez le producteur et provient généralement des provinces du Midi.

» La nourriture de l'ouvrier se compose généralement de soupe grasse et de bœuf bouilli; aussi le plus grand soin est-il apporté dans la préparation de ces aliments; la soupe se compose ainsi : 300 litres d'eau, 100 kilogrammes de viande et os, 20 kilogrammes de légumes.

» Que le repas soit pris sur place ou à domicile, il peut être du prix suivant par personne :

	fr.	fr.
Pain, la portion	0,05, à	0,10
Vin (1/4 de litre)		0,15
Soupe (pain 25 gr., bouillon gras 500 gr.) .		0,10
Viande cuite, bœuf sans légumes		0,15
Légumes		0,05
Depuis le 1er mars 1880, la ration de vin a dû être augmentée de		0,02
Total par repas . . .		0,57. »

La même notice fournit les renseignements suivants sur les fournitures de denrées ou vêtements aux employés et ouvriers de la Compagnie, en 1879 :

	fr.
« Denrées	2,445,297 61
Vêtements	1,049,085 29
Total. . . .	3,494,382 90

» On estime de 15 à 30 pour 100, soit de 600,000 francs à 1 million, l'économie annuelle procurée ainsi au personnel. »

La notice de la Compagie du Midi, en date du 30 mars 1880,

ressemble sur les points essentiels à celle qui précède; j'en extrais cependant quelques chiffres intéressants :

» Du 18 avril 1865 jusqu'au 31 décembre 1878, il a été servi . . . . . 1,500,346 repas, pour une somme de . . . . . 1,004,721 francs.

» Soit une moyenne de 0f,669 par repas.

» Cette consommation se répartit comme suit : 871,532 repas d'ouvriers pris sur place; 617,254 repas d'employés pris sur place; 11,650 repas à domicile, c'est une moyenne de 300 repas par jpur et de 200 francs de recettes.

» La dépense des repas varie suivant les consommateurs. Voici les menus les plus généralement demandés :

Employés.	fr.	Ouvriers.	fr.
Pain.	0,05	Pain.	0,10
Vin	0,15	Vin	0,15
Légumes.	0,10	Potage.	0,10
Ragoût ou bœuf. . .	0,25	Ragoût ou bœuf. .	0,25
Café.	0,15		
Total . . .	0,70	Total . . .	0,60 »

On trouve dans cette même notice que les ventes de denrées s'élève annuellement de 850,000 à 900,000 francs. La vente du vestiaire, en 1878, a été de 378,000 francs. Les économies varient de 25 à 40 pour 100.

Quelle conclusion pratique peut-on tirer de ce qui précède pour la vie de l'ouvrier de province? Les grandes Compagnies ont, sans nul doute, pour leurs achats, un avantage important par leur demande directe aux lieux de production, par leur crédit, par le comptant; mais leurs prix comprennent les octrois qui pèsent sur presque toutes les consommations, et aussi leurs frais spéciaux de magasins et de réfectoires; car, si elles se font une loi de ne retirer aucun bénéfice de ces établissements, elles ne veulent pas qu'ils soient une charge.

La femme de l'ouvrier, si peu qu'elle soit intelligente et économe, — et généralement elle a ces deux mérites, —

peut donc arriver à des prix plus bas de 12 à 15 centimes que ceux dont nous venons d'étudier le détail, et arriver ainsi à 0f,375 par repas et 0f,75 par jour, ainsi que le montrent l'ordinaire de Mulhouse et les divers détails donnés au chapitre X.

APPENDICE K

MONOGRAPHIE D'UN OUVRIER M NEUR DE COMMENTRY (ALLIER)

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS A LA FIN DE 1875

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

DÉFINISSANT LA CONDITION DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE

1° ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION

La commune de Commentry qu'habite l'ouvrier dont nous allons nous occuper est le siège de deux grandes industries (mines et métallurgie), auxquelles le pays a dû un rapide développement.

Commentry comptait à peine 1,000 habitants en 1840; aujourd'hui, la population agglomérée est de près de 10,000 habitants, et la campagne environnante se couvre de maisons; la population totale dépasse 12,000 habitants.

La plupart des mineurs aiment le travail des champs et se logent hors de la ville. C'est le cas de G... C...

2° ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE

La famille comprend cinq personnes, savoir :

G... C..., né à C.....	42	ans.
M... M..., sa femme, née à L...	40	—
A... C..., leur fils aîné.	15	— et demi.
M... C..., première fille	13	—
A... C..., deuxième fille	10	—

Le mariage a eu lieu en 1859. Trois autres enfants, dont deux jumeaux, issus de cette union, sont morts peu de temps après leur naissance.

3° RELIGION, HABITUDES MORALES

La famille est catholique, et pratique simplement sa religion. Elle assiste assez régulièrement à la messe du dimanche; chacun dit ses prières du matin et du soir séparément; le père communie une fois l'an; la mère aux principales fêtes.

Tous les membres de la famille sont sobres, actifs, laborieux et extrêmement portés vers l'épargne. Le goût de l'épargne est venu de la femme; avant son mariage, C... n'avait pas fait d'économies, et il se grisait quelquefois aux jours de paye, ce qui ne lui est pas arrivé depuis.

C... et sa femme, tous deux enfants d'ouvriers de la campagne, ont travaillé dès leur jeune âge. Le mari n'a reçu aucune instruction; la femme a appris un peu à lire; tout juste assez pour lire ses prières.

Ils font donner à leurs enfants l'instruction primaire, en les envoyant en classe jusqu'à l'âge de quinze ans, à l'école de la mine.

La famille C... jouit d'une excellente réputation. Le mari est bon ouvrier, courageux, assidu, d'un caractère doux. Son plus grand plaisir consiste, lorsqu'il est sorti de la mine, à

cultiver son jardin ou son champ. Dans les mauvais jours de l'hiver, pendant que sa femme coud et tricote, que les enfants font leurs devoirs d'écoliers, le mari arrange ses outils, répare les sabots, etc.

4° HYGIÈNE ET SERVICE DE SANTÉ

La famille C... jouit d'une bonne santé. Depuis plus de vingt ans, le père n'a pas été gravement malade; la mère a eu deux fièvres qui l'ont retenue au lit chaque fois un mois et demi à deux mois; ses couches ne l'ont pas trop fatiguée. Cependant elle n'est plus aussi forte qu'autrefois; le travail, les nourrissons l'ont un peu affaiblie.

Les soins médicaux et les remèdes leur sont fournis gratuitement par la compagnie de la mine.

Le logement, la nourriture, sont des plus simples; c'est le strict nécessaire; rien de confortable. Cependant C... soutient bien les travaux assez pénibles de sa profession, et consacre encore une partie de ses forces à des travaux étrangers à la mine.

5° RANG DE LA FAMILLE

Au commencement de leur mariage, C... et sa femme ne possédaient rien. C'était en 1859. Aujourd'hui, ils sont logés chez eux, et ils louent trois petits logements à des ouvriers.

Rien n'a été changé à leurs habitudes. La femme continue à fournir quelques journées de lessive quand elle peut.

Le fils aîné sait bien lire et écrire, et commence à travailler à la mine. Les filles apprennent à être de bonnes femmes d'ouvriers.

Le ménage C... est simple, frugal, comme aux premiers jours, et plus ardent à l'épargne que jamais.

Il jouit d'une parfaite considération, comme le plus grand nombre des ménages de mineurs de Commentry.

6° MOYENS D'EXISTENCE DE LA FAMILLE

Nous donnons plus loin la note des propriétés mobilières et immobilières de la famille C..., et le détail des outils et animaux qu'elle possède.

7° SUBVENTIONS

La femme et les enfants glanent au moment de la moisson, font paître les chèvres le long des chemins et ramassent du fumier sur la route.

8° TRAVAUX ET INDUSTRIES

Travaux de l'ouvrier. — C... est mineur; il est occupé, dans les travaux souterrains de la mine de Commentry, à l'abatage du charbon depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

Rentré chez lui, il cultive son jardin ou son champ.

Il a toujours récolté assez de légumes pour les besoins du ménage, et il en vend quelquefois.

Travaux de la femme. — La femme s'occupe du ménage; elle répare et blanchit les vêtements de toute la famille.

Elle aide son mari à cultiver le jardin.

Elle élève un porc, deux chèvres, des poules et des lapins.

Le soir, elle file ou tricote.

A chacune de ses cinq couches, elle a pris un nourrisson étranger, au prix de 20 francs par mois; ce nourrisson lui rapportait en outre environ 5 francs en subventions diverses.

Elle glane avec ses enfants au moment de la moisson.

Elle fournit quelques journées aux travaux des foins et des moissons.

Jusqu'ici, elle faisait des lavages de lessive; mais elle y renonce parce qu'elle a plus à faire chez elle depuis que son fils travaille, et parce qu'elle est moins forte qu'autrefois.

Chaque semaine, elle va ramasser des matières charbonneuses, que la compagnie de la mine laisse trier aux femmes de ses ouvriers, et ces matières suffisent au chauffage de la maison.

C... n'a jamais voulu avoir de pensionnaires qui ne lui auraient pas permis de vivre aussi sobrement qu'il le désirait.

Travaux des enfants. — Le fils aîné travaille à la mine depuis quelques mois. Son salaire est versé entre les mains du père.

La fille aînée, à son retour de l'école, tricote des bas pour le public, soit dans la maison en hiver, soit dans les champs, en gardant les chèvres, en été. Depuis quelque temps, elle apprend à filer, sa sœur commence à tricoter. On mettra bientôt l'aînée en apprentissage pour lui apprendre à coudre.

Mode d'existence de la famille

9° ALIMENTS ET REPAS

C... part pour la mine à quatre heures et demie du matin et ne revient qu'à trois heures et demie du soir. En se levant, il prend quelquefois un verre de vin ; à huit heures et demie, on lui porte la soupe, qu'il mange chaude, dans son chantier ; à onze heures et demie, il mange un morceau de pain et du fromage, ou du lard, ou des fruits. Dans la mine, il boit un demi-litre de vin.

Vers cinq heures du soir, on fait à la maison un repas commun, qui se compose d'une soupe au lard et de légumes, du vin pour les hommes seulement; la femme et les filles n'en boivent jamais.

Mais souvent le mari, pressé d'aller aux champs, n'attend point le retour de ses enfants ; il dîne à la hâte et va travailler.

Les filles mangent la soupe avant d'aller en classe ; l'école étant trop éloignée pour qu'elles puissent revenir à la maison entre deux classes, elles emportent du pain et du fromage pour dîner pendant la récréation.

On ne mange presque jamais de viande de boucherie à cause de son prix élevé. Huit ou dix fois par an, aux jours de grande fête, on achète une livre et demie de bœuf, dont on fait du bouillon.

10° HABITATION, MOBILIER, VÊTEMENTS

Dans les premières années de son mariage, C... habitait dans une chambre unique, carrée, de 5m,30 de côté et de 2m,30 de hauteur.

Aujourd'hui son logement se compose de deux pièces, l'une de 4m,60 sur 3m,50 et 2m,75 de hauteur, servant de cuisine et de chambre à coucher des parents; l'autre, de 3m,50 sur 2 mètres, renferme deux lits pour les enfants.

Il dispose en outre d'un appentis pour les animaux qu'on élève, d'un four à cuire le pain, d'une cave et d'un grenier.

La maison est sur un chemin. Derrière se trouve le jardin, qui a 1,000 mètres carrés, et le puits.

C... pourrait se loger beaucoup mieux dans les logements qui lui appartiennent; mais il préfère être à l'étroit et louer ses autres chambres pour avoir un plus fort revenu. Il a des terrains à payer.

Acheter des terrains, tel est le seul désir, le seul luxe de la famille. Tout confortable est rigoureusement banni; la propreté même du foyer est négligée; cependant les meubles qui ont quelque valeur, le lit, l'armoire, l'horloge, sont bien soignés et reluisent.

La ménagère montre avec quelque orgueil son linge bien rangé dans l'armoire. C'est elle qui l'a filé.

11° RÉCRÉATIONS

Le soir, après souper, C .. fume une pipe de tabac, puis s'en va travailler au jardin. Ce travail est sa grande distraction.

Le dimanche, après la messe du matin, il s'occupe encore de son jardin, excepté les jours de grande fête. Ces jours-là,

pendant que la femme et les enfants sont à vêpres, il boit ordinairement quelques bouteilles, chez lui, avec les voisins.

Il va très rarement au cabaret; cependant il subit quelquefois un usage ancien et encore répandu parmi les mineurs, qui se rendent par brigades (association de quatre ouvriers) au cabaret, le jour de la paye. La paye ayant lieu une fois par mois, à la fin de la journée, avant de rentrer chez eux, ils vont en ville, se font servir un plat de viande et du vin; ils dépensent chacun de 20 à 30 sous.

Les frais de tabac et de cabaret de C... ne dépassent pas 5 francs par mois.

Histoire de la famille

12° PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE

Le père et le grand-père de G... C... étaient cultivateurs-métayers dans les environs de Commentry; ils eurent beaucoup d'enfants et n'amassèrent rien.

En 1848, le père de C... quitta l'agriculture et vint s'établir à Commentry pour travailler à la mine. Il avait sept enfants, trois garçons et quatre filles; les deux fils aînés travaillèrent avec le père.

Aujourd'hui le frère aîné de C... est mineur; il a quatre enfants, dont l'un est employé-comptable à la mine. Sachant lui-même un peu lire et écrire, il a soigné l'instruction de ses enfants. Il possède une maison et 2,400 mètres carrés de terrain.

Le second frère a contracté au service militaire une maladie dont il est mort, après avoir été longtemps à la charge de sa famille.

Deux des sœurs sont mortes avant de se marier.

La troisième est femme d'un mineur; elle a quatre enfants et a acquis une maison et un jardin.

La quatrième est aussi mariée à un mineur; elle a eu neuf enfants; sept sont vivants. Outre les charges d'une nombreuse famille, la maladie, le manque d'ordre de la femme et l'in-

tempérance du mari ont fait de ce ménage un des plus malheureux du pays.

Les parents de la femme G... C... étaient meuniers aux environs de Montmarault. Ils ont eu cinq enfants. Ils gardèrent avec eux leur fille Marie jusqu'à l'âge de quatorze ans; puis ils la louèrent comme domestique d'auberge, pendant quatre ans; elle resta ensuite cinq ans chez ses parents, et elle venait de se louer encore comme domestique d'hôtel lorsqu'elle se maria à l'âge de vingt-trois ans. Ses frères et ses sœurs sont dans la position d'ouvriers aisés.

Au moment de leur mariage, G... C... et Marie M... ne possédaient rien que leurs vêtements et un lit. Ils empruntèrent 300 francs pour acheter quelques meubles.

Au bout de deux ans, ces 300 francs étaient remboursés et le jeune ménage avait 100 francs à placer.

Les premières économies de C... furent prêtées à des camarades, sans billets. Il n'a jamais eu à regretter d'avoir mis sa confiance en ses camarades, et plus tard, lorsqu'il eut besoin d'argent, il trouva à emprunter avec la plus grande facilité.

En 1866, sept ans après son mariage, C... achetait un terrain de 3,578 mètres carrés au prix de 1,030 francs qu'il payait comptant, et il se mettait aussitôt à faire construire une maison à deux logements d'ouvriers qui lui coûta 3,500 francs: cette somme fut empruntée à plusieurs camarades. Dans leur ardent désir d'être logés chez eux, beaucoup de mineurs n'hésitent pas à faire comme C... : ils bâtissent sans avoir aucune avance, pourvu que le terrain leur appartienne; quelques-uns n'attendent pas même d'avoir payé le terrain.

En 1871, l'emprunt de 3,500 francs était remboursé. Au commencement de 1875, C... disposait de 1,500 francs. Il bâtit deux nouveaux logements contigus au premier, qui lui coûtèrent 2,200 francs.

Dans le mois de juillet de la même année, une vente de terrains a lieu à peu de distance de chez lui; il veut profiter de l'occasion, achète pour 3,000 francs, payables en quatre

années, un champ de 4,800 mètres carrés, et paye le premier terme, le 11 novembre.

Aujourd'hui, il doit encore : aux maçons, 250 francs ; à la mine, un emprunt de 200 francs qu'il a fait pour payer le premier terme du prix de son champ, et les trois autres termes. Ces dettes le préoccupent sans l'inquiéter.

13° MŒURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE

Les économies faites, les habitudes de travail et de sobriété de la famille C... la garantissent contre la misère.

Elle trouve, dans les établissements fondés et entretenus par la mine, une bonne instruction primaire et gratuite pour les enfants, et des secours médicaux et pharmaceutiques, gratuits aussi en cas de maladie. En cas de blessures, la Compagnie donne aussi des secours.

14° Nous pouvons maintenant faire l'inventaire de la famille C.... Nous verrons ensuite son budget.

ART. 1er. — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.

Un corps de bâtiments comprenant quatre logements d'ouvriers, ayant coûté	6,000f	»
Un jardin attenant à la maison, d'une superficie de 3,578 mètres carrés, pour l'usage des quatre logements, ayant coûté	1,030	»
Quatre petites écuries attenant à la maison	400	»
Un puits à l'usage des quatre logements	100	»
Un champ de 4,800 mètres carrés, ayant coûté	3,000	»
Total	10,530	»

Art. 2. — Valeurs mobilières.

Trois lits, dont un en noyer pour le père et la mère, et deux lits d'enfants, comprenant chacun une couche en plume d'oie, une paillasse et les couvertures, estimés ensemble . .	700f	»	880f 50
6 chaises	8	50	
1 armoire en noyer	80	»	
1 horloge	50	»	
1 table.	10	»	
1 arche, coffre pour le pain et la farine. .	16	»	
1 placard.	6	»	
Malles et boîtes en bois.	10	»	

Linge de ménage.

60 draps de lit en forte toile de chanvre, en grande partie filée par la mère.	360f	»	579 »
12 serviettes en toile	18	»	
2 nappes	14	»	
36 chemises de femme	108	»	
20 chemises d'homme.	60	»	
Chemises pour enfants	10	»	
15 torchons.	9	»	

Ustensiles de cuisine.

2 marmites	10f	»	51 »
1 chaudron	5	»	
1 coquille.	3	»	
20 assiettes	5	»	
Plats, cuillers, fourchettes, couteaux . . .	15	»	
Bouteilles en verre et en grès	3	»	
12 verres.	2	50	
Pots de grès	2	5	
1 grille de foyer	5	»	

A reporter. 1,510 50

A reporter		1,510f 50

Ustensiles divers.

5 paillasses à faire le pain	5f »	
1 cuvier en terre pour la lessive et saler le porc	10 »	
1 crémaillère, 2 pelles, 1 pique-feu. . . .	3 »	23 »
1 glace.	4 »	
1 bénitier.	30	
1 salière et un pot à eau	70	

Vêtements.

Vêtements du père.	150f »	
— de la mère	200 »	450 »
— des enfants	100 »	

Animaux domestiques.

1° On achète chaque année un porc, 25 à 30 francs. — Il est nourri avec les débris des légumes et les petites pommes de terre; il mange en outre pour 30 francs de farine d'orge. Lorsqu'on le tue, il pèse de 110 à 120 kilogrammes et vaut de 100 à 110 francs. — Valeur moyenne	55 »
2° On élève de 4 à 5 poules, qui prennent leur nourriture où elles peuvent.	6 »
3° On élève 12 à 15 lapins que l'on vend en partie. — Valeur moyenne.	8 »
4° 2 chèvres, nourries, soit par l'herbe des chemins, soit par le glanage dans les prés. — Valeur. . . .	40 »

Matériel spécial des travaux et industries.

1° Outils pour la culture du champ et du jardin :		
2 bêches	5f »	
3 marrettes ou piochons	8 »	16 »
1 râteau en fer	1 50	
1 goyard et 1 hachette	1 50	
Report.		2,108 50

A reporter.		2,108f 50
2° Outils de mineur :		
pioches.	9f »	
2 pelles	3 »	
1 brouette	8 »	
1 scie	2 »	35 »
1 herminette	3 »	
Divers outils de mine, en commun avec trois camarades de travail, évalués 40 francs, soit un quart pour sa part.	10 »	
Total.		2,143 50

L'inventaire de la famille C.... se résume donc comme suit :

Propriétés immobilières	10,530f »	12,673f 50
— mobilières	2,143 50	

Il est dû :

1° Sur l'acquisition du champ, une somme de 2,040 francs à payer en trois termes.	2,040f »	
2° Au maçon	250 »	2,490 »
3° Emprunt à la mine	200 »	
Reste.		10,183 50
Le jardin qui a coûté	1,030f »	
Vaut aujourd'hui	4,000 »	
Il y a donc une plus-value de.	2,970	2,970 »
L'avoir réel est de		13,153 50

15° Nous pouvons maintenant passer au budget; nous l'avons dressé avec le ménage C.... sur les produits de 1875.

BUDGET POUR 1876.	EN NATURE	EN ARGENT	NOTES
RECETTES			
1. Revenu des logements de la famille	100f »	»	»
Revenu des locations	»	335f »	A
2. Produit du champ et du jardin, consommé dans la maison . .	209 60	»	B
3. Produit des animaux domestiques.	129 40	22 »	C
4. Glanage.	35 20	»	D
5. Salaire du père, l'huile de la lampe déduite	»	1,385 65	E
6. Salaire du fils	»	675 »	»
7. Gain de la fille aînée	»	30 »	»
8. Matières pour le chauffage. .	50 »	»	F
	524 20	2,447 65	
	2,971f,85		

DÉPENSES	EN NATURE	EN ARGENT	NOTES
9. Nourriture de la famille. . .	374f 20	664f 10	G
10. Valeur locative du logement de la famille	100 »	»	A
11. Chauffage par les matières ramassées	50 »	»	F
12. Éclairage (la lampe du père)	»	»	»
13. Genêts pour la cuisson du pain.	»	12 »	»
14. Vêtements, achat et entretien	»	300 »	H
15. Savon	»	12 »	»
16. Récréation, livres d'école, aumônes	»	76 »	L
17. Impôts, assurances, entretien des logements	»	58 25	M
18. Intérêts à payer.	»	65 »	»
	524 20	1,187 35	
	1,711		

La recette totale est de 2,971f 85
La dépense totale de 1,711 55

L'économie pour 1876 pourra donc être de. . . 1,260 30

NOTE A.

Les logements estimés 100 francs pour la famille, et 335 francs pour les trois locations, atteignent cette valeur par le droit à une part du jardin.

NOTE B.

La part du jardin cultivée par la famille, et le champ qu'elle

cultive seule, lui donnent annuellement les produits suivants :

Grain : 5 doubles décalitres à 3f,20	16f	»
Pommes de terre pour la maison : 64 doubles décal. à 0f,75	48	»
— pour les animaux : 56 doubles décal. à 0f,60	33	60
Raves	6	»
Choux-raves	18	»
Poireaux	6	»
Carottes	6	»
Haricots secs : 3 doubles décalitres à 5 francs	15	»
— verts	15	»
Oignons et civettes	11	»
Choux	15	»
Salade et oseille	20	»
Total	209	60

Note C.

On achète tous les ans un jeune porc de 25 à 30 francs; on l'élève avec les débris des légumes, les eaux de vaisselle, les petites pommes de terre, et enfin avec de la farine d'orge valant 30 francs; quand on le tue, il vaut 110 francs; il en a coûté 60; le bénéfice est de 50 francs, ci. . . . . 50f »

Le produit des poules se consomme dans la maison	12	»
Le produit net des lapins est de 15 francs, dont 5 francs se consomment dans la maison, et 10 francs proviennent de la vente	15	»
Les chèvres produisent chacune deux litres de lait par jour et pendant quatre mois; c'est donc 480 litres, qui, à 0f,20, font	96	»
Produit des chevreaux vendus	12	»
	185	»
Il faut en retrancher, pour les 56 doubles décalitres de pommes de terre donnés aux animaux, à 0f,75	33	60
Bénéfice net	151	40

NOTE D.

Le glanage fait par la femme et la fille aînée rapporte 11 doubles décalitres de grain (seigle et froment) à 3f,20. . . . . 35f 20

On ne compte pas le glanage dans les prés.

NOTE E.

SALAIRES

Le père travaille à la mine comme piqueur au charbon. Il es par conséquent et toujours à la tâche, associé avec trois camarades Sa part dans le produit des tâches en 1875 a été de. . 1,835f 65

Il exploite lui-même son champ et la part de jardin qu'il s'est réservée. Il y emploie tout le temps dont il peut disposer, après le travail de la mine. Le produit de ce travail est compté dans le budget, en argent ou en nature.

La femme faisait des lessives ; mais sa santé l'oblige à y renoncer.

Elle continue à glaner avec sa fille, ramasse les matières charbonneuses, entretient le linge et les habits, et soigne l'intérieur.

Le fils est encore à la journée, au prix de 2f,25 ; ci . 675 »

Il passera bientôt au travail à la tâche.

La fille aînée aide sa mère dans le glanage ; elle file, coud et tricote à la maison. On estime son travail utile à 0f,10 par jour ; ci. . . . . 30 »

2,090 65

NOTE F.

On a dit plus haut que l'administration de la mine permettait aux ouvriers d'enlever les débris de charbon provenant du triage. Ces matières sont très combustibles et font un bon feu.

Note G.

NOURRITURE DE LA FAMILLE

La famille consomme 75 doubles décalitres de seigle et froment, savoir :

			EN NATURE	EN ARGENT
Glanage : 11 doubles décal. à 3f,20 . . .			35f 20	»
Récolte : 5 — — . . .			16 »	»
Achat : 55 — — . . .			»	188f 80
En outre, on achète 18 kilog. par mois de pain blanc, soit 216 kilog. par an, à 0f,32			»	69 10
Beurre : 12 kilog., à 2 francs			»	24 »
Graisse et lard du porc élevé			50 »	60 »
Viande de boucherie : 9 kilog. à 1f,20 . . .			»	10 80
Huile à manger			»	16 80
Lapins élevés			5 »	»
Lait et fromage des deux chèvres			96 »	»
Œufs (produit des poules élevées)			12 »	»
Fromage acheté.			» »	18 »
On consomme à peu près tous les légumes récoltés dans le champ et le jardin, dont le produit a éte estimé ci-dessus à		209f60		
A déduire :				
Grain	16f »			
Pommes de terre pour les animaux	33 60	49 60		
Il reste en légumes.		160 »	160	»
Poires, pommes, noix, châtaignes, etc . . .			»	12 »
Sel et poivre			»	18 »
Vinaigre			»	4 20
Sucre, en cas de maladie			»	2 40
Quatre pièces de vin par an			»	24 »
			374 20	664 10
Dépense totale.			1,038f 30	

NOTE H.

VÊTEMENT

Habillement du père.

Pour le dimanche :			Pour le travail :		
1 chapeau	8f	»	1 chapeau en cuir . .	9f	»
Bottes	20	»	1 pantalon	6	»
Chemises.	5	»	1 veste toile.	10	»
1 cravate.	1	50	Sabots	1	»
1 gilet.	12	»	1 gilet.	2	50
1 veste.	45	»	1 chemise	3	»
1 pantalon.	25	»	Bas ou guêtres . . .	2	50
1 paire de bas. . . .	2	50			
1 mouchoir.	0	75			
1 caleçon.	2	50			
	122	25		34	»

	156f	25
Vêtements de la mère et des enfants et entretien	143	75
	300	»

NOTE L.

RÉCRÉATIONS ET DIVERS

Dépenses du père au cabaret.	35f	»
— en tabac	15	»
Livres d'école et papier	20	»
Aumônes, environ.	6	»
	76	»

Note M.

IMPOTS, ASSURANCES, ENTRETIEN DES BATIMENS

Impôts et prestations	24f 25
Assurance contre l'incendie.	4 »
Entretien des bâtiments	30 »
Total	58 25

Enfin nous avons essayé, avec la famille C. .., de recomposer ses budgets de 1860, 1865 et 1870, et nous avons trouvé les résultats suivants :

Année 1860.

Pas d'enfants.

ecettes. —	Salaire du mari	1,020f »	1,104f »
—	Gain de la femme.	84 »	
Dépenses			700 »
	Économies		404 »

Année 1865.

Deux enfants.

Recettes. —	Salaire du mari	1,320f »	1,610f »
—	Salaire de la femme, elle est nourrice	240 »	
—	Intérêts de 1,000 fr. prêtés .	50 »	
Dépenses			1,150 »
	Économies		460 »

ANNÉE 1870.

Trois enfants.

Recettes. —	Salaire du mari.	1,200f »	1,472f »	
—	Gain de la femme.	72 »		
—	Loyer de deux logements. .	200 »		
Dépenses. —	Pour le ménage	1,100 »	1,190 »	
—	Intérêts de 1,800 fr. empruntés	90 »		
	Économies			282 »

L'année 1870 a été exceptionnellement mauvaise pour la famille G. C.... Mais ses économies se sont sensiblement accrues dans les années suivantes.

APPENDICE L.

TABLEAUX DES SALAIRES DES DIVERSES PROFESSIONS

Ces documents intéressants sont empruntés au rapport de M. Ducarre sur l'enquête parlementaire ordonnée par l'Assemblée nationale, sur les conditions du travail. Le rapport a lui-même emprunté ses chiffres aux enquêtes antérieures de l'Administration publique, et aussi à celles de la Chambre de commerce de Paris. En les faisant siens, la Commission parlementaire leur a donné l'autorité d'une compétence exceptionnelle, car elle était composée d'hommes ayant la plus haute notoriété agricole, industrielle et commerciale.

Ces travaux, auxquels trois années de travail et de recherches ont été consacrées, forment donc une base très solide pour toutes les études que l'on voudra entreprendre sur les salaires de notre temps et des époques antérieures.

« La moyenne générale des salaires de soixante-deux corps d'états recensés par les maires peut être évaluée, pour les années 1853 et 1871, c'est-à-dire du commencement à la fin de la période impériale, ainsi qu'il suit :

ANNÉES	SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER					
	NOURRI			NON NOURRI		
	Salaire ordinaire	Maximum	Minimum	Salaire ordinaire	Maximum	Minimum
1853 . . .	0f 96	1f 23	0f 74	1f 89	2f 36	1f 53
1871 . . .	1 40	1 82	1 10	2 65	3 36	2 19
Accroissement absolu.	0 44	0 59	0 36	0 76	1 »	0 66
Accroissement p. 100.	46	48	49	40	42	43

» D'après ce tableau, les salaires, pris dans leur ensemble, se sont accrus en 18 ans dans la proportion de 45 pour 100, c'est-à-dire d'un peu de moins de moitié et de plus des deux cinquièmes, ce qui équivaut à une augmentation de 2,45 pour 100 par an.

» Il est à croire que, sans les perturbations des années 1870 et 1871, cette augmentation aurait été plus marquée encore.

» Le salaire des ouvriers non nourris s'est maintenu à peu près au double de celui des ouvriers nourris.

SALAIRES des ouvriers non nourris de la grande industrie. — Textiles (p. 338).

FRANCE, MOINS PARIS

DÉSIGNATION des MATIÈRES FILÉES OU TISSÉES	HOMMES			FEMMES			ENFANTS		
	Salaire ordinaire	Salaire maximum	Salaire minimum	Salaire ordinaire	Salaire maximum	Salaire minimum	Salaire ordinaire	Salaire maximum	Salaire minimum
FILATURE									
Coton	2f 63	3f 96	2f 07	1f 57	2f 18	1f 19	0f 95	1f 25	0f 58
Laine	2 84	3 67	2 24	1 51	1 91	1 24	0 78	1 07	0 62
Soie	3 25	4 »	2 »	1 46	1 84	1 24	0 76	0 87	0 63
Chanvre et lin	2 89	3 59	2 12	1 56	2 05	1 27	0 85	1 20	0 65
Moyennes	2 90	3 80	2 10	1 52	2 »	1 23	0 83	1 10	0 62
TISSAGE									
Coton	2 63	3 46	2 04	1 76	2 35	1 35	1 12	1 42	0 76
Laine	2 42	3 03	2 »	1 57	2 03	1 23	1 08	1 35	0 75
Soie	2 72	4 36	2 11	2 »	2 83	1 50	1 22	1 56	0 92
Chanvre et lin	2 40	2 96	1 90	1 56	2 06	1 20	0 90	1 19	0 82
Moyennes	2 54	3 45	2 01	1 72	2 32	1 32	1 08	1 38	0 81

NOTA. — A Paris, les tisseurs de laine pour châles reçoivent les salaires suivants :

Salaire ordinaire, 5 francs; maximum, 6f,50; minimum, 4 francs.

Moyenne des salaires dans la petite industrie (p. 334).

PARIS

INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER DE L'OUVRIER						Durée ordinaire de l'apprentissage	Prix habituel de l'apprentissage payé au patron.
	NOURRI			NON NOURRI				
	Ordinaire	Maximum	Minimum	Ordinaire	Maximum	Minimum		
							MOIS	
Bijoutiers-orfèvres	» »	» »	» »	6f »	10f »	5f »	48	»
Blanchisseuses .	1f »	1f 50	0f75	3 »	5 »	2 50	24	Au pair
Bouchers[1] . . .	40 »	50 »	25 »	» »	» »	» »	»	»
Boulangers . . .	» »	» »	» »	6 60	10 60	2 40	»	»
Brodeuses . . .	» »	» »	» »	3 »	4 »	2 50	48	Au pair
Carrossiers . . .	» »	» »	» »	5 50	7 »	5 »	48	»
Charbonniers[2] .	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	»
Chapeliers . . .	» »	» »	» »	6 50	9 »	4 »	6	100f[3]
Charpentiers . .	» »	» »	» »	6 »	7 »	5 50	»	»
Charrons. . . .	2 50	2 70	2 »	5 »	5 50	4 »	48	Au pair[4]
Corsetières. . .	» »	» »	» »	2 »	3 50	1 50	24	Id.
Couturières en rob.	» »	» »	» »	2 »	4 »	1 50	36	»
Couvreurs . . .	» »	» »	» »	6 »	6 25	5 50	36	»
Culottières . . .	» »	» »	» »	4 »	6 »	3 »	24	»
Dentelières. . .	» »	» »	» »	3 »	4 50	2 »	48	»
Ebénistes . . .	» »	» »	» »	5 »	5 50	4 50	48	»
Fleuristes[1] hommes	50 »	100 »	25 »	5 »	8 »	4 »	36	»
Fleuristes[1] femmes				3 »	3 50	1 50		»
Forgerons . . .	» »	» »	» »	6 50	9 »	5 »	»	»
Giletières. . . .	» »	» »	» »	3 »	4 »	2 »	24	»
Imprimeurs . .	» »	» »	» »	6 »	6 50	6 50	36	»
Jardiniers . . .	» »	» »	» »	4 50	4 50	3 »	»	»
Lingères	» »	» »	» »	2 »	3 50	1 50	24	»
Maçons	» »	» »	» »	5 »	5 50	4 25	24	»
Menuisiers . . .	» »	» »	» »	5 »	5 50	4 50	40	»
Modistes[1]. . . .	60 »	150 »	25 »	» »	» »	» »	24	200 à 600

1. Les fleuristes, les modistes, les perruquiers *nourris* sont payés exclusivement au mois. Les bouchers sont payés à la semaine.

2. Il n'y a d'autres ouvriers charbonniers à Paris que ceux, en petit nombre, qui font le charbon dit *de Paris*.

3. Payés à un ouvrier autorisé à faire un apprenti qui, de plus, travaille à son profit.

4. La désignation : *au pair*, signifie que les apprentis sont logés et nourris par le patron. Sauf les cas indiqués, il n'est point d'usage que les patrons demandent une indemnité pécuniaire aux parents.

En général, on fait peu d'apprentis à Paris. La plupart des ouvriers arrivent déjà ébauchés de la province.

INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER DE L'OUVRIER						Durée ordinaire de l'apprentissage	Prix habituel de l'apprentissage payé au patron
	NOURRI			NON NOURRI				
	Ordinaire	Maximum	Minimum	Ordinaire	Maximum	Minimum		
							MOIS	
Piqueuses de bott.	» »	» »	» »	3f »	4f 50	2f »	12	»
Relieurs	» »	» »	» »	5 50	6 »	5 »	36	»
Sculpteurs ornemanistes. . .	» »	» »	» »	7 »	8 »	5 »	48	»
Selliers	» »	» »	» »	4 50	5 »	2 50	48	»
Serruriers . . .	» »	» »	» »	4 50	6 »	4 »	36	»
Tailleurs d'habits	» »	» »	» »	5 »	8 »	3 »	48	»
Tapissiers . . .	» »	» »	» »	5 »	7 »	4 »	48	»
Teinturiers . . .	» »	» »	» »	5 »	7 »	4 95	36	»
Terrassiers . . .	» »	» »	» »	4 »	4 »	3 50	»	»
Vidangeurs. . .	» »	» »	» »	5 50	7 »	4 »	»	»
Vitriers	» »	» »	» »	5 50	5 50	5 »	»	»

Moyenne des salaires de la petite industrie (p. 336).

VILLES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS

INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER DE L'OUVRIER						Durée ordinaire de l'apprentissage	Prix habituel de l'apprentissage payé au patron
	NOURRI			NON NOURRI				
	Ordinaire	Maximum	Minimum	Ordinaire	Maximum	Minimum		
							MOIS	
Bijoutiers-orfèvres	1f 89	2f 50	1f 35	3f 58	4f 88	2f 81	40	397f
Blanchisseuses .	0 93	1 20	0 75	1 50	1 85	1 22	16	81
Bouchers. . . .	1 18	1 66	0 87	2 58	3 16	2 16	17	173
Boulangers . . .	1 20	1 55	0 93	2 92	3 50	2 47	17	112
Brodeuses . . .	0 88	1 26	0 75	1 45	1 86	1 12	23	67
Carrossiers . . .	1 57	2 11	1 36	3 16	4 20	2 47	32	239
Chapeliers . . .	1 32	1 78	1 »	3 »	3 89	2 36	28	186
Charpentiers . .	1 94	2 48	1 54	3 34	4 01	2 83	27	175
Charrons. . . .	1 28	1 63	1 02	2 94	3 60	2 40	31	171
Corsetières. . .	0 86	1 31	0 74	1 42	1 88	1 12	20	86
Couturières en rob.	0 87	1 06	0 68	1 42	1 85	1 12	24	76
Culottières . . .	0 85	1 10	0 67	1 45	1 83	1 13	20	72
Dentelières. . .	1 29	1 62	1 05	1 71	2 35	1 24	22	84
Ebénistes. . . .	1 57	1 90	1 32	2 98	3 83	2 43	32	225
Fleuristes . . .	1 12	1 53	0 83	1 70	2 28	1 36	24	104
Forgerons . . .	1 24	1 67	0 94	3 22	4 25	2 50	30	150

INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER						Durée ordinaire de l'apprentissage	Prix habituel de l'apprentissage payé au patron
	NOURRI			NON NOURRI				
	Ordinaire	Maximum	Minimum	Ordinaire	Maximum	Minimum		
							MOIS	
Giletières. . . .	0 88	1 15	0 73	1 51	2 01	1 25	21	85
Imprimeurs. . .	1 78	2 39	1 40	3 26	4 64	2 50	33	240
Jardiniers . . .	1 47	1 91	1 13	2 47	3 06	2 02	22	132
Lingères	0 80	1 06	0 65	1 29	1 70	1 02	23	77
Maçons.	2 »	2 47	1 52	3 06	3 61	2 59	25	250
Menuisiers . . .	1 49	1 89	1 21	2 86	3 55	2 41	36	149
Modistes	0 94	1 33	0 68	1 40	1 85	1 06	27	120
Piqueuses de bott.	1 12	1 62	0 31	1 46	2 02	1 19	16	72
Relieurs	1 30	1 69	0 89	2 51	3 18	2 »	30	145
Scieurs de long.	1 75	2 20	1 35	3 31	3 86	2 60	14	90
Selliers.	1 32	1 65	1 05	2 87	3 73	2 35	31	211
Serruriers . . .	1 59	1 95	1 28	3 02	3 77	2 34	31	134
Tailleurs d'habits	1 20	1 50	0 96	2 84	3 73	2 17	29	175
Tapissiers . . .	1 59	2 »	1 29	3 30	4 24	2 61	32	217
Teinturiers . . .	1 28	1 74	1 08	2 65	3 36	2 17	27	247
Terrassiers . . .	1 35	1 74	1 10	2 40	2 91	2 03	12	»
Vidangeurs. . .	1 87	2 31	1 37	3 07	3 90	2 64	»	»
Vitriers	1 50	1 87	1 10	2 89	3 49	2 57	22	414
Hommes	1 49	1 93	1 18	2 90	3 67	2 41	27	190
Femmes	0 96	1 30	0 71	1 48	1 95	1 17	21	84

On lira sans nul doute avec intérêt les principaux passages des conclusions de la Commission parlementaire de l'enquête sur le travail, dont le rapport nous a fourni les chiffres qui précèdent :

« Les lois de notre pays autorisent et protègent l'association commerciale et industrielle sous toutes ses formes ; les sociétés de consommation et de production peuvent se constituer librement. Il en existe. Les rapports des délégués le reconnaissent ; ils constatent même que, dans les sociétés ouvrières de production, les salaires sont moins élevés que chez les autres patrons.

» Pourquoi rester sur le terrain théorique et abstrait de la revendication, quand on peut appliquer, réaliser librement le système dont on affirme la supériorité ?

» Les rapports des délégués répondent que l'essai est actuellement impossible, que les ouvriers ne sont pas convaincus de la valeur de la réforme et refusent de s'y associer. Pour les y amener, pour les convaincre, il faut, disent-ils, des réunions fréquentes, multipliées et une grande publicité.

» Le point de départ, le prélude forcé de la nouvelle organisation du travail est donc, à leur avis, la suppression préalable et complète de toutes les lois qui réglementent et limitent le droit de réunion, d'association et la liberté de la presse; il faut aussi la suppression du cautionnement des journaux.

» Devions-nous passer sous silence le programme des délégations ouvrières à l'exposition de Vienne et leur définition du syndicat?

» C'était l'avis de quelques déposants; ils en donnaient pour raison qu'à Paris même, ce régime ne compte qu'un petit nombre de partisans (moins de 5 pour 100 de la population ouvrière). L'un d'eux ajoutait : « Pour arriver à s'en» tendre avec les ouvriers, il ne faut pas contrarier leurs » idées. »

» C'est ainsi, en effet, qu'on agit avec les enfants et les incapables.

» Les ouvriers ne forment pas une caste dans la société française. Apprentis hier, ouvriers aujourd'hui, ils seront demain producteurs à leurs risques et périls; ils sont, avant tout, citoyens français libres et responsables.

» C'est leur faire injure et les traiter en incapables, que de les flatter, en leur déguisant la vérité.

» Nous leur disons donc, sans hésiter, que le programme de la délégation ouvrière à l'exposition de Vienne, le seul qu'on oppose actuellement à la liberté du travail, serait désastreux pour eux s'il n'était heureusement irréalisable.

» La délégation de leurs droits individuels faite au profit de leur syndicat les ramènerait au servage. L'égalité de participation et l'abolition de l'intérêt du capital sont empruntées aux systèmes d'organisation du travail que nous avons analysés, et dont les ouvriers ont payé les coûteuses expériences.

» Les chiffres d'économies qu'on leur promet de réaliser, à l'aide de leurs épargnes, dans les sociétés de consommation et de production sont fantastiques; les plus audacieux faiseurs d'affaires hésiteraient à les soumettre à la crédulité de leurs actionnaires.

» On parle de réaliser *six milliards cinq cents millions* d'économies sur la consommation personnelle des travailleurs, aujourd'hui *exploités* par les détaillants, quand l'ensemble de la valeur ajoutée par le travail industriel aux matières premières manufacturées, en France, ne dépasse pas *cinq milliards*, dont la moitié, *deux milliards cinq cents millions*, est payée comme salaire aux ouvriers! »

CONCLUSIONS

« En fin de compte, et en écartant les questions locales, votre Commission a trouvé face à face et en lutte constante la *réglementation* et la *liberté du travail*.

» Est-il possible de réglementer le travail sans arrêter immédiatement sciences, progrès, perfectionnements et découvertes?

» Avec notre histoire industrielle de quinze siècles, votre commission répond : Non; — et si par impossible on se résignait à le tenter, qui donc formulerait ces règlements?

» Faudrait-il laisser ce soin à des collectivités, syndicats, corporations, communautés, ou maîtrises isolées ou fédérées entre elles?

» Ce serait organiser un État dans l'État.

» Faut-il que l'État réglemente lui-même et assume, une fois de plus, les responsabilités sous lesquelles ont plié les Valois, Henri IV, Louis XIV, Colbert et la Convention?

» Poser de pareilles questions, c'est les résoudre par la négative.

» La liberté du travail, formulée par Turgot, décrétée par la grande Constituante, est la raison d'être de notre prospérité industrielle.

» Elle laisse à tous les citoyens français, ouvriers ou patrons, le soin de régler leurs rapports professionnels comme ils l'entendent.

» Elle interdit à toute collectivité, quels que soient son nom, sa forme ou son origine, de se substituer à leur initiative personnelle.

» Les lois actuelles n'interviennent que pour protéger et faire exécuter les conventions librement consenties par eux et entre eux.

» Perfectibles comme toutes les œuvres humaines, ces lois doivent être tenues au courant, au niveau du progrès et de la civilisation. Mais elles doivent respecter, avant tout et de la manière plus absolue :

» LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE DU TRAVAIL. »

APPENDICE M

POLÉMIQUE SUR LE CAPITAL NATIONAL

Dans ma première édition (novembre 1877), j'ai essayé d'évaluer le capital national[1].

J'avais un double but en entreprenant cette recherche :

1° Vérifier si, en France, le capital croît plus vite que la population, d'où résulte une hausse progressive et continue dans les salaires;

2° Montrer les progrès accomplis, chez nous, par le travail, sous toutes ses formes, depuis le commencement du siècle.

Ma conclusion a été que, tandis que la population augmentait d'un cinquième, le capital national a presque triplé.

Ce capital lui-même, je l'ai évalué à 200 milliards.

Dans une étude remarquable sur nos *mœurs financières*, M. Bailleux de Marizy a déclaré accepter ce même chiffre[2].

En septembre 1878, M. A. Amelin[3] a proposé le chiffre de 240 milliards, dans des articles pleins de savoir et de sagacité, insérés dans l'*Écho agricole*.

En novembre de cette même année, M. Vacher, député, a publié[4] un travail étendu et profond sur le même sujet.

L'*Economiste français* a reproduit ce travail de M. Vacher

1. Chapitre XIII, p. 261 à 288.
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1878.
3. *Écho agricole*, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30 août, 2, 5, 6 septembre 1878.
4. *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de novembre 1878.

presque en entier, dans ses numéros des 7 et 14 décembre 1878.

Puis, dans la même publication, M. de Foville a discuté les travaux que je viens de rappeler dans plusieurs articles[1], et aussi une évaluation sommaire donnée, dès 1873, par MM. Block[2].

Je laisse en dehors les évaluations de 500 et 600 milliards données par MM. Élisée Reclus et Sciama, et qui ont été citées par M. Talandier, député, à l'appui d'une proposition d'enquête sur la fortune publique[3], évaluations fantaisistes et hyperboliques, qu'il serait oiseux de discuter. Il n'en est pas de même de celles de MM. Maurice Block, Amelin, Vacher, de Foville. Leur compétence notoire donne à leurs travaux une très grande valeur. La méthode suivie par chacun d'eux étant la méthode analytique, ces travaux sont très intéressants à comparer entre eux, et ceux qui feront cette étude y trouveront un très réel profit.

La marche que j'ai adoptée est beaucoup plus générale. Je me bornerai donc à constater certains points de ressemblance ou de divergence entre ces divers travaux et le mien.

Le chiffre du capital national ressortant de ces différentes études est le suivant :

M. Amelin.	240	milliards.
M. Vacher.	222	»
M. de Foville.	200	»
M. Bailleux de Marizy et moi. . .	200	»
Étude sur le travail, 2e édition . .	216	»

Les différences existant entre ces divers chiffres ne sont pas assez importantes pour en altérer l'autorité, et la loi sur la hausse des salaires, formulée par M. Adam Smith, par Bastiat et Rossi, demeure incontestablement prouvée, mise en présence des chiffres officiels sur la marche de la population.

1. Articles du 28 décembre 1878, 4, 18 janvier, 3, 15, 22 février 1879.
2. *Dictionnaire de la politique*, au mot *France*.
3. Cette proposition, signée de onze députés de l'extrême gauche, n'a reçu aucune suite.

Il me reste à présenter quelques observations sur les données de mon travail en tant qu'elles diffèrent de celles des autres travaux.

M. de Foville a suggéré que, peut-être, M. Bailleux de Marizy et moi, nous n'y avions pas *regardé d'assez près* dans l'une de nos données. Notre erreur ne serait pas bien importante, en tout cas, puisque notre total est le même que celui de notre honorable et savant critique. M. de Foville conviendra certainement d'ailleurs, que les plus habiles peuvent avoir un moment d'inattention; car cela lui est arrivé à lui-même.

Il établit, en effet (4 janvier 1878), que lorsqu'on veut se servir du chiffre des successions pour le calcul du capital national, il faut prendre, non seulement les mutations par décès, mais aussi les mutations entre vifs, et en cela, il a raison. Mais il ajoute : « A ma connaissance, on n'a jamais songé à le faire ». S'il veut bien se reporter à la page 263 de ma première édition, il reconnaîtra que ni M. Bailleux de Marizy ni moi n'avons commis cette erreur ou cet oubli.

Cette observation faite, je ne puis que remercier M. de Foville de son appréciation générale de mon livre.

Quel facteur faut-il appliquer au chiffre des successions, et quelle chance d'inexactitude présentent les déclarations?

Nous sommes d'accord que le chiffre de la vie moyenne[1] ne doit pas être appliqué, mais qu'il faut prendre le chiffre de la vie successorale, c'est-à-dire le temps compris entre le moment où l'on hérite et celui où l'on transmet; mais quel est-il?

M. de Foville et M. Vacher admettent 31 ans; j'ai cru plus sûr de prendre 38 ans, chiffre officiel de la vie moyenne à partir de 25 ans.

Quel est le chiffre d'inexactitude des déclarations successorales? M. de Foville, par des raisons très finement déduites, le croit sans grande importance.

1. Le chiffre officiel est 39,10. M. Vacher le porte cependant à 42 ans; je crois qu'il a raison, le mode du calcul officiel ne pouvant donner qu'un minimum.

M. Vacher, s'appuyant sur certains documents qui ont de la valeur, admet un tiers; puis, combinant ses deux facteurs, il les réunit en un seul, 45.

En appliquant ce chiffre à l'ensemble des successions, on arrive au total de 211,600,000,000 francs.

Quant à l'augmentation de 16 milliards, faite dans cette seconde édition sur le chiffre de la première, elle résulte surtout de l'étude que j'ai faite de la *Statistique agricole* de M. Legoyt; j'avais d'abord omis de la consulter.

Les chiffres qu'il extrait de l'enquête de 1862, sur la valeur des terrains de première, de deuxième, de troisième classe m'ont frappé. M. Legoyt, prenant comme chiffre moyen de l'ensemble des terres, la moyenne de prix des terres de la seconde classe, arrive pour l'ensemble de la propriété non bâtie à 96 milliards. J'ai craint d'aller au delà de 89 milliards. C'est une diminution de 135 francs sur le prix moyen de l'hectare adopté par M. Legoyt; j'ai espéré me mettre ainsi à l'abri de tout reproche d'exagération.

APPENDICE N

LA DÉLÉGATION DES OUVRIERS PARISIE A VIENNE

On sait que cent sept ouvriers élus par leurs camarades ont été envoyés à Vienne, en 1873, pour rendre compte de cette exposition dans des rapports confiés aux délégués dans chaque profession. Soixante et dix rapports ont été ainsi publiés, savoir quarante-deux pour Paris, dont un commun avec Limoges, et un avec Reims, vingt pour Lyon, trois pour Nancy, trois pour Angoulême, un pour Angers, un pour Mèze (Hérault).

Ces rapports méritent d'être lus; ils ont naturellement été très surfaits par la presse radicale; mais on ne peut méconnaître, dans la partie technique d'un certain nombre d'entre eux, la compétence de leurs rédacteurs; rien ne prouve cependant que ce soient les plus habiles de chaque profession qui aient été délégués; on n'y trouve pas une seule de ces observations fines qui indiquent la connaissance à fond du métier et sont des traits de lumière; peut-être les écrivains les ont-ils gardées pour eux; ce serait un tort évident; des mandataires n'ont pas ce droit.

Quant à la partie sociale, elle roule tout entière sur l'insuffisance du salaire et sur la nécessité des associations ouvrières.

Sur le premier point, les rapports se bornent généralement aux lieux communs si connus: sur l'oppression exercée par les patrons, et la situation des ouvriers, situation aussi dure au moins, dit-on, que l'esclavage; c'est emphatique et sans

talent; ou bien, et pour un très petit nombre, on entre dans le détail, et à côté de besoins qu'on évalue, par exemple, à 2,281f,25, on place une recette de 1,243f,50; déficit annuel, 1,037f,75, soit, par jour de travail, 3f,45[1]. Pas un seul de ces chiffres ne soutiendrait la discussion; une observation générale suffira. Il y a, en France, plus de 1,200,000 petits propriétaires ou rentiers, ou employés de l'État, de l'industrie et du commerce, qui, avec 1,800 à 2,000 francs, plus chargés que l'ouvrier pour le loyer et le vêtement, vivent, sans luxe certes, mais décemment, et élèvent leurs enfants.

Les budgets des délégués ne sont pas sérieux, ou s'appliquent à des ménages sans conduite.

Quant aux associations, cette partie des rapports, si déclamatoire qu'elle soit, est digne de la plus sérieuse attention; tous rejettent bien loin toute aide, toute intervention du gouvernement; font uniquement appel à l'énergie individuelle de l'ouvrier; proclament qu'à lui seul il appartient d'améliorer son sort, non par la violence, les coalitions et les grèves, qui sont condamnées en principe, et comme plus funestes à l'ouvrier qu'au patron, mais par l'association; et comment arriver à l'association? par la formation d'un capital, par des sacrifices d'argent, soutenus pendant des années, et en vue de l'intérêt commun.

Rien n'est assurément plus digne d'intérêt; le capital n'aura jamais reçu une plus solide et plus éclatante justification; on reconnaît qu'il n'y a pas de meilleur moyen de combattre les capitalistes que de devenir capitaliste soi-même! Eh! messieurs, c'est là ce que vous disent et ne cessent de vous répéter vos meilleurs et plus sincères amis.

Les cent sept délégués ont arrêté ensemble le programme général qu'on va lire; puis, ils ont nommé une commission exécutive de neuf membres, chargée de toutes les mesures financières, et, de plus, du rapport d'ensemble. Tout cela,

1. Rapport du délégué menuisier de Lyon, p. 8

on le voit, est bien exclusivement ouvrier; si, au début, quelques journalistes ont fait admettre leur coopération, en reconnaissance de souscriptions ouvertes par eux, avec succès, pour les frais du voyage à Vienne, ce mélange, qui ôtait à la délégation sa pureté ouvrière n'a pas été de longue durée.

L'incident le plus important eut lieu au sujet du *Corsaire*, ce journal qui avait inventé la candidature Barodet, et qui opérait alors un *mouvement tournant* d'un caractère très différent.

Mais il faut laisser parler ici le *Rapport d'ensemble :*

« Pendant le séjour de la délégation française à Vienne, il s'est produit, dans le journal *le Corsaire,* organe qui avait provoqué et favorisé la souscription, un revirement politique, qui était de nature à inquiéter les représentants des corporations ouvrières.

» Il était à craindre que la nouvelle ligne politique du *Corsaire* ne parût être acceptée par les délégués, et, dès lors, il devenait urgent de dégager la responsabilité de la délégation, dont le mandat se bornait à l'étude des besoins économiques, que le régime républicain est seul capable de favoriser et de développer; il fallait empêcher que l'opinion pût se méprendre sur le caractère autonome et libre de la délégation ouvrière.

» Il fut convenu, à Vienne même, qu'une commission des rapports serait prise dans le sein de la délégation et nommée avant la séparation; que cette commission aurait à pourvoir aux moyens de faire paraître les rapports des délégués des corporations, et un rapport d'ensemble qui en serait le résumé, le tout en dehors d'influences qui ne seraient pas l'exacte expression du mouvement ouvrier. A cet effet, plusieurs réunions eurent lieu dans les baraquements qui servaient de logements aux délégués. Le nombre des membres de la commission des rapports fut porté à neuf par les cent sept délégués formant la représentation ouvrière à Vienne.

» Furent nommés les citoyens : Chabert, Ottin, Massen, Frilley, Meyer, Delhomme, Godefrin, Romary, Donnat. »

Il fut en outre décidé qu'avant sa séparation, cette com-

mission présenterait à la délégation un préambule du rapport d'ensemble, et que ce travail, soumis à l'acceptation des représentants des corporations, formerait la base du rapport d'ensemble et déterminerait le véritable caractère des aspirations ouvrières.

Voici ce préambule, dont le texte fut accepté par la délégation, dans la séance du 12 août 1873 :

PRÉAMBULE DU RAPPORT D'ENSEMBLE VOTÉ PAR LA DÉLÉGATION OUVRIÈRE FRANÇAISE A L'EXPOSITION DE VIENNE

« Citoyens,

» En s'occupant eux-mêmes de leur affranchissement, les travailleurs veulent, avant tout, réaliser l'idée de justice.

» Peuvent-ils le faire? Dans quelle mesure et à quelles conditions? C'est ce que le programme suivant cherche à indiquer.

» Par le mot de *justice*, les travailleurs entendent affirmer l'égalité et la réciprocité parfaite des droits et des devoirs des citoyens, les uns envers les autres et vis-à-vis de la société; et reconnaissent, en principe, la corrélation entre les droits et les devoirs de chacun vis-à-vis de tous, et de tous vis-à-vis de chacun, et la nécessité de subordonner, en tout état de cause, l'intérêt particulier à l'intérêt général.

VOIES ET MOYENS. — GROUPEMENT. — ASSOCIATION SOUS SES FORMES MULTIPLES. — ÉDUCATION ET INSTRUCTION

» La première forme des associations ouvrières ayant été la résistance, et la grève, le moyen d'action, cette forme primitive, le plus souvent condamnée par l'expérience, a dû être remplacée par l'organisation des chambres syndicales.

» Cette organisation a eu d'abord pour résultat :

» 1° La constitution de délégations égales, appelées à exa-

miner les différends entre patrons et ouvriers, et à leur donner une solution;

» 2° La création de l'enseignement professionnel sur des bases plus pratiques que celles préconisées par l'enseignement officiel;

» 3° L'application de l'épargne des travailleurs à des sociétés de consommation et de production, ne comportant qu'une participation égale pour tous les sociétaires.

» Chacune des chambres syndicales doit, en outre, établir une société de crédit mutuel, dont la forme serait réglée, d'après ses besoins ou ses préférences, pour arriver progressivement à l'annulation complète de l'intérêt du capital.

» La constitution de chaque corporation en syndicat ne doit pas être le dernier mot de la réforme sociale; autrement, ce serait reconstituer, sous une nouvelle forme, l'individualisme que nous combattons. Elle doit, au contraire, amener logiquement, par le jeu normal des intérêts opposés, la fédération successive entre les divers groupes ouvriers.

» Ainsi se formera graduellement une éducation économique, encore presque toute à faire pour le prolétariat, et la politique deviendra purement et simplement l'application des lois économiques à la direction de la société.

» La meilleure garantie que nous puissions nous assurer de la réalisation de ces idées, c'est l'éducation et l'instruction, qui doivent permettre à la génération qui nous suivra, de continuer notre œuvre, sans dévier du chemin déjà tracé.

» Pour atteindre ce but, il est indispensable d'organiser :

» 1° L'instruction et l'éducation professionnelles, pour assurer à l'enfant, arrivant à l'âge d'homme, sa liberté d'abord, et ensuite les moyens de rendre à la société les services qu'il en a reçus;

» 2° L'instruction et l'éducation générales, indispensables au développement de ses facultés morales et intellectuelles, et à la connaissance de ses droits et de ses devoirs envers la société.

» Aidé de ces deux leviers, le prolétariat pourra bientôt, nous en avons le ferme espoir, prendre la place qui lui appartient dans l'ordre social, et, soulevant les obstacles qui s'op-

posent à son entier développement, s'épanouir, libre et digne, à la surface de la civilisation.

» *La commission de rédaction du Rapport d'ensemble :*

» CHABERT, DELHOMME, DONNAT, FRILLEY, GODEFRIN,
» OTTIN, ROMARY.

» E. MASSEN et MEYER, *secrétaires.* »

Ce préambule n'est certainement irréprochable ni dans la forme, ni dans le fond; la rédaction est emphatique et nuageuse. Les termes y sont habilement combinés d'ailleurs pour laisser sous-entendre un programme beaucoup plus large.

Les moyens d'amélioration proposés sont : le développement de l'instruction et de l'éducation, surtout professionnelles, ce que tout le monde désire; le développement des sociétés coopératives, ce qui est également bon; le développement des sociétés syndicales ouvrières, ce qui est très acceptable, et enfin la fédération de toutes les chambres syndicales ouvrières, projet insensé et coupable, car, dans la pensée de ses auteurs, ce n'est pas autre chose que la renaissance de l'*Internationale*, proscrite par la loi [1].

Ce programme n'était donc pas de nature à être accepté spontanément et facilement par l'opinion publique; ses auteurs avaient, semble-t-il, assez à faire de le répandre et de le défendre; mais ils ne s'en sont pas tenus là, et, le démon d'écrire aidant, ils ont ajouté une *Préface* au Rapport d'ensemble.

Eh bien! voici la première page de cette préface :

1. On lit dans *le Sublime*, p. 297 :

« Le moyen d'éviter les révolutions, ainsi que les guerres, ces lèpres du vieux monde, c'est de pousser les travailleurs dans ce groupement colossal, dont LA PREMIÈRE PIERRE EST LE SYNDICAT PARTIEL. »

Voyez-vous un million d'Anglais, un million de Français, autant d'Allemands, autant d'Italiens, etc., liés solidairement par le syndicat international, constituant une formidable association pour délibérer et juger les questions de travail? Nous concevons très bien que les monarques s'émeuvent d'une pareille puissance : il pourrait se faire en effet qu'elle ne s'occupât pas uniquement de travail.

« Pour apprécier le vrai sens et la portée de ce livre, il faut avoir constamment à la pensée le fait industriel et social qui lui a donné naissance, et dont il restera le vivant témoin.

» C'est sur ce fait que doit se concentrer l'intérêt du lecteur, — bien plus que sur le livre lui-même, dans lequel il faut chercher, non un livre dans le sens littéraire du mot, mais l'histoire d'une œuvre dont *aucun livre n'atteindra la grandeur*[1], d'une œuvre qui imprimera, à la seconde moitié du dix-neuvième siècle, son caractère de rénovation, ou plus exactement de *novation*[2] industrielle et sociale, — car cette œuvre ne se propose pas de *renouveler* une forme ancienne de la société, mais *de poser les fondements d'une société nouvelle*, que les mondes anciens n'ont point connue, et dont l'existence, basée sur la notion de justice, — qui est le principe de vie, — n'aura d'autre limite que celle des progrès de la conscience humaine; — à la différence des sociétés du passé qui, nées dans l'arbitraire, sont toutes mortes de ce principe de mort, l'arbitraire! »

Ici nous voyons éclater tout ensemble l'incurable manie de faire des phrases, et l'incurable orgueil des révolutionnaires. Le monde, jusqu'à eux, n'a pas eu le sens commun; tout y est à refaire; nous n'avons encore vécu que d'*arbitraire;* nous allons voir s'élever enfin le règne de la *justice!*

A qui croit-on faire illusion par ces déclamations si creuses et si usées? On dit qu'il faut à l'ouvrier parisien de larges perspectives[3]; mais qu'est-ce que des perspectives qui, dès les premiers plans, se perdent dans les nuages!

1. La prétention n'est pas petite! Est-ce ignorance? est-ce orgueil?

2. Ce mot n'a pas le sens qui lui est donné ici. Le vrai sens est purement juridique. C'est le changement d'un titre ou d'une obligation. (Voy. les *Dictionnaires* de Littré, de l'Académie, de Boiste.)

3. J'ai eu récemment une conversation avec un ouvrier, qui a travaillé plusieurs années sous mes ordres et vient, de temps en temps, causer amicalement avec moi. C'est un compagnon charpentier, qui a porté la canne et les rubans, prosélyte ardent des améliorations populaires, mais esprit droit et ennemi de toute violence.

J'avais le *Rapport d'ensemble* sur ma table, et il me demanda à lire le programme; tout en lisant, il exprimait sa pleine adhésion, même à la fédération des syndicats, dont, incapable de mal, il ne voyait pas le dan-

Non, il n'est pas vrai, il ne sera jamais vrai, qu'il y ait une utilité quelconque à masquer la vérité à l'ouvrier; l'abuser par des promesses ou des espoirs irréalisables, c'est le traiter en enfant, et la partie saine de la population ouvrière ne mérite pas ce dédain des jongleurs politiques. Assurément, il ne faut pas lui enlever l'espérance, cet indispensable soutien pour tous, cet aliment nécessaire du devoir, surtout du devoir obscur; mais si, pour les choses de ce monde, vous placez l'espérance à des hauteurs telles qu'elle ne soit plus, pour l'homme, qu'un fantôme insaisissable, vous ne l'aurez exalté un moment que pour le voir tomber bientôt dans le marasme et le désespoir. L'envie est le fruit certain des espérances outrées; cette semence ne donne que des moissons empoisonnées.

Revenons aux programmes et aux rapports des délégués; j'en ai signalé plus haut le caractère le plus digne d'attention : ces conseils donnés aux ouvriers, de chercher en eux seuls et par eux-mêmes l'amélioration de leur situation. Nous sommes ainsi bien loin de 1848, où rien ne leur paraissait possible qu'au moyen de l'absorption par l'État de toutes les forces individuelles, et de la destruction de la propriété, et bientôt de la famille. C'est à la liberté de discussion qu'il

ger. « Lisez maintenant cette première page de la préface, » lui dis-je. Pendant la lecture, sa figure exprima plusieurs fois une vive contrariété; il me rendit cependant le livre en souriant : « Je devine bien votre pensée, me dit-il; cette page va bien au delà du programme; mais ne vous y trompez pas; *ça, c'est la blague.* — Comment! — Ah! comment! il faut bien faire la part des *innocents;* les forts ne sont pas dupes. — Mais c'est tromper. — Oh! tromper, c'est bien dur, monsieur, c'est les faire rêver; eh bien! *le rêve aide à digérer le pain sec.* — Pour quelques-uns, je le crois, mais pour le plus grand nombre il le fait trouver amer, et c'est le plus sûr chemin de l'émeute. — Oh! nous les tiendrons bien! — Mon brave ami, vous parlez comme un girondin. »

Ici, la conversation dévia; il tint à savoir en détail ce qu'avaient été les girondins, et je tâchai de le satisfaire, lui montrant cette indélébile illusion de ce grand parti et de tous les partis de ce genre, de se croire capables d'enrayer, à leur heure, le mouvement révolutionnaire. « Au fond, me dit-il, c'étaient de braves gens. — Oui, incapables de tuer une mouche, et qui ont voté la mort du roi. — Je n'aurais jamais été jusque-là, monsieur, je vous le garantis. — Je le crois..... »

faut faire honneur de la modération, — relative, — dont on use aujourd'hui.

Cette modération, dit-on, est factice; derrière elle se cache la pensée dernière des habiles : la révolution et la liquidation sociales; mais ils sont percés à jour, ajoute-t-on, par leur demande de fédération des chambres syndicales ouvrières.

Il est certain qu'il se joue, depuis un certain temps, une déplorable et bien plate comédie, dans les régions parlementaires; on y élève des autels à l'opportunisme, et, sur ces autels, on sacrifie bien des promesses et des engagements. Pourquoi se fait-on ainsi petit et inconséquent? Parce que l'on sait bien qu'il y a des choses que l'opinion publique ne laissera pas faire, si l'on ne parvient à l'endormir, et on l'essaye. Cette modération est donc tout simplement un narcotique; c'est l'hypocrisie de la violence; il y a longtemps que La Rochefoucauld a dit ce qu'est l'hypocrisie[1].

Que ce soit pour ce motif ou pour un autre, ce qui est évident, c'est que les élus, les mandataires des ouvriers parisiens, en 1873, ont pensé qu'il était nécessaire de donner à leurs revendications une nouvelle direction et une certaine apparence de modération. On ne se souciait pas de ces précautions et de ces ménagements en 1848.

Tout ce qui précède est textuellement extrait de ma première édition (p. 308 à 319), et je n'ai pas cru devoir rien y changer; mais cette modération que je signalais comme un progrès évident, a fait place aux violences, aux insanités sauvages des Congrès de Marseille, le Havre, Saint-Étienne, Reims, Paris. J'en accuse formellement les mollesses et l'incapacité du parti qui nous gouverne.

1. La Rochefoucauld, *Maximes*, 218 : « L'hypocrisie est l'hommage du vice à la vertu. »

APPENDICE O

LE CODE RÉVOLUTIONNAIRE; LE SOCIALISME GARANTISTE

Un auteur, à qui cette *Étude* doit déjà beaucoup, M. Maxime Du Camp, a publié récemment un livre : *Les ancêtres de la Commune, attentat de Fieschi,* où l'on trouve la preuve de l'audacieuse franchise avec laquelle les socialistes révolutionnaires affichaient leurs plus folles et plus détestables revendications en 1840 et 1848.

Il a exhumé un document élaboré à Londres, en 1839, et adopté à l'unanimité, en 1840, par la *Société démocratique française,* dirigée surtout par les condamnés français, réfugiés en Angleterre.

Ce document a pour titre : *Rapport sur les mesures à prendre et les moyens a employer pour mettre la France dans une voie révolutionnaire, le lendemain d'une révolution victorieuse effectuée dans son sein.*

Dans le préambule, le rapport explique que les idées émises « y sont toutes marquées au coin du système communautaire; la communauté est : la participation de tous à tout, c'est-à-dire : la participation de tous les hommes à l'éducation, au travail, ou aux fonctions publiques et aux jouissances...

» On installera un gouvernement provisoire composé d'un triumvirat pris parmi les hommes de révolution ou de progrès, qui auront les idées sociales les plus avancées; ces hommes seront nommés, *non par la grande majorité du*

peuple qui pourrait se tromper, mais par les auteurs de l'insurrection...

» L'opinion publique sera dirigée par les clubs, les journaux, les théâtres et les fêtes. Les journaux et les théâtres devront changer entièrement de nature...

» Le lendemain de l'insurrection, le peuple sera, sur la place publique, sans travail et sans pain. Le commerce, ou ce qu'on appelle le commerce, sera anéanti, ou, du moins, tout à fait arrêté. Le gouvernement provisoire devra : 1° faire une proclamation pour rétablir la grande devise : liberté, égalité, fraternité ; 2° décréter l'abolition de la monarchie et proclamer la république ; 3° décréter que tout homme a droit à l'existence ; suspendre l'exportation des grains et s'emparer de ceux-ci ; 4° décréter l'abolition des impôts sur les denrées alimentaires et établir un maximum sur les susdites denrées ; 5° décréter des peines, aussi sévères que les circonstances le permettront, contre les individus qui chercheraient à émigrer...; 6° déclarer que la patrie est en danger...

» La République devra immédiatement déclarer la guerre à tous les rois, renvoyer leurs ambassadeurs, et fomenter l'insurrection dans tous les pays étrangers...

» On ne créera pas d'armée révolutionnaire ; le peuple armé et bien dirigé suffira à toutes les éventualités... L'armée est commandée par les représentants du peuple...

» Le gouvernement devra : 1° se faire, au profit de la nation, premier manufacturier, directeur suprême de toutes les industries ; 2° avoir une seule caisse et une seule direction pour elles ; 3° avoir des magasins où les produits seront déposés et vendus ; 4° créer des ateliers nationaux...

» L'éducation devra être *une ;* elle sera appliquée à *tous*... un père n'aura pas le droit d'instruire et d'élever son enfant à sa guise...

» Tout article de journal, toute brochure, tout livre ou tout pamphlet qui, par les idées qu'il contiendrait, tendrait à faire revenir à l'ancien ordre de choses, devrait causer la poursuite et la punition de son auteur, comme contre-révolutionnaire...

» Quels seront les moyens à employer pour se procurer

l'argent nécessaire à toutes les dépenses publiques? Nous pensons que les meilleurs moyens seraient : 1° une émission de papier-monnaie qui serait une représentation réelle, soit du sol, soit de l'industrie; 2° une séquestration des biens des familles ayant participé aux actes gouvernementaux depuis 1793; 3° *la capitalisation de l'impôt* DANS CERTAINS CAS. » Il faut s'arrêter sur ces derniers mots qui résument et font prévoir les violences financières les plus redoutables, et un parti pris de battre monnaie avec l'iniquité.

» Tel a été, tel est encore le Code révolutionnaire[1] par excellence, dit l'auteur, (p. 283). C'est la condensation de toutes les idées qui tourmentaient la cervelle des régicides de 1835 et des révoltés de 1839... Ces idées ne sont pas mortes à l'heure qu'il est, elles hantent plus d'un esprit troublé... »

Oui, c'est bien là l'idéal révolutionnaire! Un défi jeté à l'Europe, et pour unique moyen de défense, le peuple armé, cette thèse imbécile reproduite en 1868-69-70, par les orateurs de l'opposition; la saisie de toutes les denrées et le maximum; les assignats; les confiscations; l'État seul producteur et seul distributeur des produits; la liberté du travail violée, aussi bien que celle de la famille; les ateliers nationaux! En un mot, la plus inepte, la plus sauvage, la plus criminelle des dictatures!

C'est avec raison, on le voit, que j'ai fait remarquer qu'il y avait une différence considérable dans l'énoncé des idées révolutionnaires de 1840 et 1848, et de celles des ouvriers

1. Ce Code de la révolution, adopté à *l'unanimité* de la *Société démocratique française*, en 1840, n'avait pas été oublié en 1848, et il s'est révélé par la tentative de Blanqui et la réapparition, d'un jour, du drapeau rouge; par les ateliers nationaux dont la triste histoire est connue, et aussi par les fêtes! Moment heureusement choisi!

Celle de l'AGRICULTURE *au Champ-de-Mars* a donné la mesure du ridicule que peut déverser sur elle une nation intelligente et polie, qui consent à s'associer à un pareil anachronisme, ne fût-ce que par sa curiosité.

La foule était grande, et l'esprit narquois des Parisiens se donnait carrière. Il y eut comme une explosion de rires et de lazzis au défilé des ouvrières de la manufacture des tabacs. Ces braves filles ne paraissaient pas se rendre un compte bien exact du rôle qu'on leur faisait jouer, ni du rapport qui existait entre elles et Cérès. De temps en temps, et des rangs du cortège, s'élevait le cri sinistre : Vive la République démocratique et sociale

délégués à Vienne. Que la pensée, au fond, soit la même, il paraît impossible d'en douter; on veut un monde nouveau, radicalement nouveau, mais on le dit autrement; les uns avec audace et brutalité comme des conspirateurs qui veulent se montrer sûrs d'être suivis; les autres, en s'enveloppant d'obscurité, comme gens qui se savent n'être qu'une faible minorité. C'est là un notable signe des temps.

Il n'est cependant pas possible de méconnaître que les derniers congrès ouvriers et les programmes électoraux de cette année (1881) accusent un notable retour en arrière, et que la violence, surtout depuis l'amnistie, revient à l'ordre du jour.

APPENDICE P

LES CHARGES DE LA GUERRE

Une publication qui jouit, à juste titre, d'une grande autorité en Angleterre, *the Economist*, contenait, au commencement de 1880, un travail extrêmement remarquable ayant pour titre : Ce que l'unité allemande coûte à l'Europe. Ce travail a été traduit et publié par le *Journal des Économistes* (mai 1880).

L'auteur compare la situation des divers États d'Europe, en 1869 et en 1879, et arrive aux chiffres suivants, sous le triple rapport des budgets, des charges militaires, et des dettes publiques :

	1869	1879
Budgets.	10,069,700,000	14,792,712,500
Charges militaires	2,969,400,000	3,962,987,500
Dettes publiques	66,325,437,500	109,246,050,000

Ainsi, en dix ans, les charges financières de l'Europe ont augmenté :

Les budgets de	1 à 1,47
Les charges militaires	1 à 1,33
Les dettes publiques	1 à 1,65

Où va l'Europe avec de tels entraînements?

Il m'a semblé utile de donner ces résultats sous une forme plus concrète pour les dix principaux États européens.

Dans un premier tableau, je présente les chiffres du journal anglais pour les budgets, les charges militaires, les dettes

nationales en 1879. Dans un second, les populations, et la part leur incombant par tête et pour chacune de ces charges publiques.

ÉTATS	BUDGETS en 1879	Dépenses militaires en 1879	Dette publique en 1877
Allemagne . .	1,667,767,500	539,087,500	5,555,000,000
Angleterre . . .	2,158,875,000	814,312,500	19,650,812,500
Autriche-Hongrie	1,546,562,500	281,537,500	10,636,562,500
Belgique	273,962,500	47,975,000	1,570,550,500
Espagne	760,025,000	151,500,000	13,256,250,000
France	3,009,800,000	681,750,000	20,831,250,000
Hollande	257,550,000	74,487,500	2,070,500,000
Italie.	1,426,625,000	233,562,500	10,314,625,000
Russie	2,714,375,000	921,625,000	15,150,000,000
Turquie.	328,250,000	126,250,000	6,312,500,000

Il faut maintenant rapporter ces chiffres à la population pour avoir leur valeur vraiment comparative. Je donne les populations pour 1879.

ÉTATS	POPULATION en 1879	TANTIÈME PAR TÊTE		
		le budget	les charges militaires	la dette publique
Allemagne	42,700,000	39,05	12,62	130 »
Angleterre	31,800,000	67,88	25,60	617,94
Autriche-Hongrie	35,900,000	43,08	7,84	296,28
Belgique	5,400,000	50,73	8,88	290,84
Espagne	17,000,000	44,70	8,91	779,78
France	37,000,000	81,34	18,42	563 »
Hollande	4,000,000	64,38	18,62	517,62
Italie.	28,000,000	50,95	8,34	368,38
Russie	87,000,000	31,20	10,59	174,13
Turquie	25,000,000	13,13	5,05	252,50

Ainsi, au point de vue budgétaire, c'est la France qui est la plus chargée.

Pour les charges militaires et la dette publique, l'Angleterre passe avant nous ; mais, je l'ai dit au chapitre XXV, l'Angleterre a 180 millions de sujets dans ses colonies, et nous, nous en avons moins de trois. L'Espagne aussi nous dépasse pour la dette, et elle porte ainsi le poids du peu de scrupule de ses gouvernements antérieurs vis-à-vis de ses créanciers ; elle est d'ailleurs beaucoup moins chargée que nous pour le budget et les dépenses militaires.

En résumé, il est absolument vrai de dire que nous sommes la nation la plus chargée de l'Europe.

Si la politique de nos gouvernants était autre chose que hâblerie et flagornerie à l'égard des masses, quel plus beau et plus grand programme pouvaient-ils donner à la République que la réduction de la dette, avec le désarmement général pour objectif, entreprise difficile à réaliser, sans doute, au milieu des complications actuelles ; mais en la voulant avec fermeté et conviction, en la poursuivant avec persévérance et loyauté, en l'appuyant sur une politique inébranlablement honnête, on pourrait espérer que l'Europe se laisserait convaincre, et qu'en présence de l'inestimable bienfait d'une longue paix, elle voudrait, par de fortes et chrétiennes institutions amphictyoniques, essayer de cette immense réforme.

N'est-ce là qu'une utopie ? Ce qui serait si beau, de la part de la chrétienté européenne, d'obtenir de la conviction commune de la moralité et de la fécondité de la paix, par une association volontaire puisée aux sources du bien et du vrai, faut-il renoncer à l'espérer ? n'y aura-t-il plus rien au delà de cet espoir perdu ? On peut entrevoir que, dans un temps qui n'est peut-être pas très éloigné, l'Europe se trouvera en présence d'une situation plus forte que ses préjugés, ses haines nationales et ses routines. Il faudra opposer la fédération européenne à la fédération des États-Unis, à cette puissance déjà si forte et bientôt formidable, qui, à la fin de ce siècle, approchera de cent millions d'habitants. Avant qu'il soit peu, la guerre des tarifs, déjà commencée avec elle, sera

passée à l'état aigu. Elle s'est couverte contre l'Europe par des droits protecteurs exorbitants; lorsque l'Europe voudra s'armer du même bouclier contre un envahissement toujours croissant des produits américains, la guerre sera à nos portes. Il faudra bien alors que l'Europe avise, et qu'elle fasse pour sa défense, et sous le coup de la nécessité, ce qu'elle aurait dû faire par bon sens, par humanité, par esprit chrétien : la paix générale en Europe, et le sacrifice de ses vieilles haines, de ses vieux préjugés, à l'obligation supérieure du salut commun.

Je ne puis insister plus longtemps sur ces considérations; ce serait trop sortir de mon sujet.

APPENDICE R

MOUVEMENT COMMERCIAL

Le *Tableau décennal du commerce de la France* donne dans son tome Ier, tableaux graphiques 1 et 2, des indications précises et complètes sur notre mouvement d'importations et d'exportations, sur le commerce général et le commerce spécial.

J'ai résumé les parties essentielles de ces deux graphiques, dans le diagramme V.

APPENDICE S

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE LA LAINE

M. César Poulain, membre du comice agricole et de la Chambre de commere de la Marne, et ancien maire de Reims, a publié, sous forme de tableaux synoptiques et de diagrammes, un travail très intéressant sur la production et le prix du blé, sur l'industrie et le commerce de la laine.

La Société d'agriculture de Seine-et-Marne a prié son président, M. de la Rochette, d'examiner ce travail et de lui en rendre compte. Je reproduis, avec l'agrément de son honorable auteur, la partie de son rapport qui est relative à la laine; les chiffres et conclusions sur le blé sont identiques à ceux que l'on trouve dans le cours de cette *Étude*, à l'appendice F, et aux diagrammes 1, 2, 3.

« Le travail de M. Poulain nous donne, à partir de 1815, et pour chaque année jusqu'en 1879, les prix de façon de filature pour 1 kilogramme de laine, le prix du mètre de mérinos de qualité déterminée, le salaire des ouvriers fileurs et tisseurs, le prix de la laine de Champagne lavée à fond, et la valeur tant des importations de laines étrangères que des exportations de tissus fabriqués. L'auteur a joint à ce tableau une courte notice ainsi conçue :

« Sous Louis XIV, la production des tissus de laine s'élevait à 40 millions de livres tournois, soit 2 livres par habitant; en 1812, elle atteignait 238 millions; en 1878, on l'estimait à plus de 1,200 millions, dont 346 étaient exportés, ce

qui donne 854 millions pour la consommation intérieure, ou 21 francs par habitant.

» Les diagrammes du tableau synoptique font voir :

» A. Le prix de façon de la filature peignée qui était, en 1800, de 5 sols 6 deniers l'échée de 500 aunes, soit 32 francs le kilogramme, et qui est tombé en 1879, à 1f,25 ;

» B. Le prix du mérinos qui de 16 sols le mètre, les dix croisures, en 1808, est tombé à 1f,25 ;

» C. Le prix de la laine de Champagne, de première qualité, depuis 1789 jusqu'à nos jours, prix qui, après diverses oscillations, est revenu à son point de départ, soit 6f,40 ;

» D. Le salaire des tisseurs et fileurs qui de 1f,50 est monté à 5 francs, pendant que la façon de la filature a baissé dans la proportion de 25 à 1, et que le mérinos vaut onze fois moins ;

» E. La valeur des exportations de tissus ;

» F. La valeur des importations de laines étrangères, déduction faite de celle des laines exportées ;

» G. La valeur des fils exportés.

» Ces divers diagrammes font voir, en outre, que les lignes C, E, F, se suivent d'une manière frappante, la ligne C qui représente le prix de la laine de France, montant quand la ligne F, qui représente les importations de laines étrangères, monte, et descendant quand cette ligne descend ; d'où il suit évidemment que ce ne sont pas les importations de laines étrangères qui règlent le prix de la laine de France, car autrement la marche devrait être inverse, mais que ce sont les exportations de tissus qui règlent les prix. La ligne E, en effet, qui représente les exportations, est celle qui précède et entraîne les autres dans leurs mouvements, soit ascendants, soit descendants.

» La production de la laine de France ne suffit pas à la moitié des besoins de l'industrie ; leur valeur n'excède pas 200 millions et, l'année dernière, il fallut, pour y suppléer, aller chercher au dehors pour près de 350 millions de laines étrangères.

» Nous ajouterons que les laines de France sont beaucoup moins fines que les laines d'Australie, et ont des qualités

différentes, si bien que l'une ne peut pas remplacer l'autre. La laine de France en filature, s'arrête au taux de 77,000 mètres au kilogramme, tandis que la laine d'Australie peut aller au delà de 110,000 mètres.

» Là finissent, Messieurs, les remarques dont M. Poulain a fait suivre ses tableaux; elles laissent tout à fait de côté ce qui a rapport au tarif douanier, sur lequel cependant le tableau fournit des renseignements intéressants. Nous voyons que, depuis 1825 jusqu'en 1860, la laine a été soumise, à son entrée en France, tantôt à un droit *ad valorem* variant de 15 à 30 pour 100, tantôt à un droit spécifique qui ne descend pas au-dessous de 25 francs par 100 kilogrammes; depuis 1860, au contraire, les laines entrent en franchise de tout droit.

» Si on cherche à faire la part de ces deux régimes dans les deux résultats constatés par M. Poulain, on trouve :

» A. Que le prix de façon de la filature peignée, qui était de 32 francs en 1815, est tombé à 2 francs en 1860 et à 1f,25 depuis ;

» B. Que le mètre de mérinos est également tombé de 16 francs en 1815, à 2 francs avant 1860 et à 1f,25 depuis ;

» C. Que le salaire des fileurs et tisseurs est monté de 1f,50 à 4f,25 en 1860 et à 5 francs depuis.

» On voit que la baisse des produits et l'augmentation des salaires n'ont pas cessé depuis le commencement du siècle; mais que le régime de l'importation en franchise n'a pas eu pour effet d'accélérer ce mouvement.

» En revanche, il faut lui attribuer la diminution de 20 pour 100, signalée par M. Poulain, dans la qualité de nos laines; une note, placée au bas du tableau, nous apprend que cette diminution date de 1860.

» Enfin, la remarque de l'auteur sur la concordance des trois courbes représentant l'importation des laines étrangères, l'exportation des tissus fabriqués, et le prix de la laine française, paraît bien exacte pour les deux premières, mais ne semble pas aussi bien justifiée pour la troisième.

» Le tableau nous montre, en effet, les exportations de tissus passant de 60 millions, en 1840, à 223 millions en 1860, et à 305 millions en 1879; elles vont donc en s'élevant sans

cesse; mais, par une singulière anomalie, leur marche ascendante devient moins rapide sous le régime de l'entrée en franchise.

» Tout au contraire, le prix de la laine française, pendant les vingt années qui précèdent 1860, oscille entre 5f,75 et 10 francs, avec une moyenne de 8f,23, tandis que, pendant les vingt années suivantes, il varie de 5 francs à 9f,50, avec une moyenne de 7 francs. La marche descendante est donc ici bien accusée, et l'on voit que, sous le régime de l'importation en franchise, les laines ont subi une baisse moyenne de 15 pour 100, baisse qui, dans les plus mauvaises années, peut s'élever jusqu'à 40 pour 100, comme une commission de notre Société a déjà eu d'ailleurs l'occasion de le constater en 1869.

» Mais cette baisse, qui cause, à l'agriculture de notre département, une perte annuelle d'environ 1 million de francs, doit-elle être exclusivement attribuée à l'abolition du droit protecteur? Le tableau dit que non. Comment, en effet, les mêmes taxes douanières, qui n'avaient pas empêché le prix de la laine de s'abaisser de 14 à 10 francs entre 1816 et 1860, auraient-elles pu acquérir la vertu d'empêcher ce prix de s'abaisser de 10 francs à 7 francs depuis 1860?

» Le tableau dit aussi que le maintien de ces taxes n'aurait pas arrêté ni même ralenti l'importation des laines étrangères, puisqu'il nous montre cette importation passant de 30 millions en 1840, à 150 millions en 1860, et à 245 millions en 1878, c'est-à-dire, marchant à une allure plus rapide sous le régime protecteur que depuis son abolition.

» Que conclure de là? Sinon qu'à moins d'être prohibitive, aucune taxe à l'entrée ne peut mettre notre production lainière à l'abri de la concurrence des laines que nous envoient, dans des conditions exceptionnelles, la Plata, le Cap de Bonne-Espérance ou l'Australie. Et l'on ne trouve dans l'expérience du passé aucune raison de croire qu'un droit d'entrée modéré sur les laines étrangères pourrait relever à leur ancien niveau le prix de nos toisons. Mais, par la même raison, on ne voit pas quel inconvénient il pourrait y avoir à établir ce droit au point de vue purement fiscal. Nous savons, pour

l'avoir éprouvé pendant vingt ans, qu'il n'empêcherait ni l'importation des laines étrangères, ni l'exportation des laines fabriquées de se développer aussi rapidenent que sous le régime de l'entrée en franchise; la concurrence étrangère en ferait les frais, et nous y trouverions le moyen de dégrever notre agriculture, et de la mettre à même d'abaisser ses prix de revient aux dépens d'un ennemi qu'elle ne peut pas combattre entièrement. »

APPENDICE T

LE FER

L'industrie du fer est une de celles qui, non seulement en France, mais en Europe, s'est signalée par les plus remarquables améliorations des procédés, par les plus rapides accroissements de production, par les plus constantes réductions de prix de vente.

En France, et dans ce dernier demi-siècle, son histoire peut se résumer en ces quelques mots : production quatorze fois plus forte, — 100,000 tonnes à 1,400,000, — prix de vente trois fois plus bas — 57 francs à 19 francs le quintal.

Elle n'est cependant pas arrivée encore aux très bas prix de l'Angleterre, non par infériorité chez ses ouvriers ou dans ses procédés, mais par la supériorité considérable que donne à l'Angleterre le rapprochement naturel de ses houilles et de ses minerais, et la notable économie de frais de transports qu'elle y trouve.

La France a successivement modifié, — il serait plus exact de dire : révolutionné, — ses procédés de fabrication du fer.

Elle a d'abord employé la fonte produite au charbon de bois, travaillée ensuite au charbon de bois, pour produire ses excellents fers au bois, parmi lesquels ceux de la Nièvre, du Berry, du Périgord, avaient une réputation européenne.

Puis elle a travaillé à la houille ses fers au bois, fabrication mixte qui a triplé la production.

Enfin elle a produit ses fontes soit pour la moulerie, soit pour le fer, avec le coke, et travaillé ces fontes à la houille. Par une suite de perfectionnements suivis avec une persévérance qui ne s'est pas lassée, elle a produit des fers à la houille, aussi fins, aussi résistants, aussi propres à la tréfilerie que ses anciens fers au bois.

Est-ce là une industrie endormie sur l'oreiller de la protection ?

Le diagramme contient la double indication de la production (ligne pleine) et des prix de vente (ligne ponctuée).

La production est tirée de la statistique de l'industrie minérale pour 1879, publiée par l'administration des mines.

Le diagramme se rapporte aux fers proprement dits, rails et fers marchands. Leur production qui, en 1870, s'était élevée à 915,000 tonnes, s'est réduite, en 1879, par le démembrement et la stagnation des affaires, à. . . 720,000t

Il faut y ajouter pour les tôles	130,000
Et pour les aciers de tout genre	333,000
Total . . .	1,283,000

Il faut y ajouter enfin les mouleries sur lesquelles les renseignements officiels manquent, mais dont la production dépasse 100,000 tonnes. Ainsi la production des fers, tôles, aciers, mouleries, dépasse aujourd'hui 1,400,000 tonnes; elle était, en 1822, de 90,000.

Quant aux prix, ceux que donne l'administration remontent à une dizaine d'années, et ne sont présentés que comme des moyennes; on sait que ce genre de calculs est susceptible de nombreuses causes d'erreur. J'ai donc préféré relever, sur nos livres de Fourchambault, nos prix de vente sur le marché de Clermont-Ferrand, marché important, où se rencontrent de nombreuses concurrences. Le prix initial est de 57 francs le quintal métrique; il s'agissait de fer au bois; le prix actuel pour le fer à la houille a été de 21 francs, après avoir été de 19 francs en 1878 et 1879. Le transport de Fourchambault à Clermont est compris dans ce prix.

On a beaucoup écrit sur l'industrie des fers et sur son entêtement à maintenir ses hauts prix, dont, a-t-on dit, la réforme de 1860 a pu seule la faire sortir; voici la vérité.

Les prix du fer en 1855, 1860, 1865, ont été de 39 francs, 24 francs, 19 francs. Ainsi, dans les cinq années qui ont précédé la réforme, la baisse a été de 19 francs, soit 48 pour 100, et dans les cinq années qui l'ont suivie, elle a été de 5 francs, soit 20 pour 100.

APPENDICE U

TEXTE DE LA LOI DE 1864 SUR LES COALITIONS

ARTICLE PREMIER.— Les articles 414, 415 et 416 du Code pénal sont abrogés. Ils sont remplacés par les articles suivants :

ART. 414. — Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de seize francs à trois mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

ART. 415. — Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

ART. 416.— Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de seize francs à trois cents francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrage qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

ART. 2. — Les articles 414, 415 et 416 ci-dessus sont applicables aux propriétaires et fermiers, ainsi qu'aux moissonneurs, domestiques et ouvriers de la campagne.

Les articles 19 et 20 du titre II de la loi des 28 septembre, 6 octobre 1791 sont abrogés.

APPENDICE V

RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS SUR LES COALITIONS

1° *Quelles ont été les principales coalitions, suivies ou non de grèves, qui se sont produites, soit dans la période de* 1849 *à* 1864, *soit depuis cette dernière date jusqu'à ce jour?*

De 1849 à 1864, on compte de graves coalitions suivies de grèves dans la chapellerie, la peinture et la vitrerie, la menuiserie, la marbrerie, la charpente, la carrosserie; parmi les mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, et parmi les imprimeurs typographes. Nous signalerons des coalitions moins sérieuses dans la facture de pianos et dans l'ébénisterie pour instruments de musique.

Dans la *chapellerie :* fondation, dès 1819, de la première association corporative d'ouvriers; de cette époque date une coalition permanente dont les grèves n'ont été que des crises aiguës, des revendications en augmentation de salaire, auxquelles résistaient les chapeliers opprimés qui jamais ne montrèrent même l'intention de proposer des réductions. Cette première société de secours mutuels était formée en vue du chômage, soit qu'il provînt du manque de travail, soit qu'il résultât du *manquement au travail.* En 1848, fusion des quatre sociétés professionnelles créées successivement; puis, grève plus générale que les précédentes, qui coûta aux ouvriers chapeliers plus de 200,000 francs, bien qu'ils reçussent des subsides étrangers et fussent inscrits aux ateliers nationaux. En 1853, 1859, 1865, 1869, grèves nouvelles où viennent

échouer les efforts tentés pour affranchir la chapellerie des entraves que le despotisme corporatif lui suscite.

Dans la *typographie*, formation, dès 1845, d'un comité d'ouvriers qui fonctionne d'abord sous prétexte de secours mutuels. Cette société fut, quelques années après, autorisée comme institution d'utilité publique; elle devint un foyer de résistance et maintint les grèves à l'état permanent.

Parmi les *mécaniciens, fondeurs, chaudronniers*, fondation en 1863 d'une société dite *des Deux sous* (à cause du prix de la cotisation qui est de dix centimes par quinzaine); cette société, destinée à établir une caisse ayant pour objet de soutenir les grèves, est toujours en vigueur; depuis cette époque, la coalition a été permanente parmi les ouvriers mécaniciens, et de nombreuses menaces de grèves ont eu lieu. En novembre 1864, ils demandent une réduction de travail sans diminution de salaire. De plus, les *mouleurs en cuivre* réclament la nomination des chefs, présentée par les patrons, discutée et votée par les ouvriers pour l'adoption. En juin 1865, les tourneurs en cuivre, les robinetiers se mettent en grève et reprennent leurs travaux seulement deux mois plus tard. En 1870, les fondeurs en fer se mettent de nouveau en grève, formulant diverses prétentions dont nous rappellerons seulement les suivantes : « Suppression complète du travail aux pièces et du marchandage; abolition des heures supplémentaires, ou consentement à ce que ces heures soient payées double; nomination des chefs présentés par les patrons, discuté « et votée par les ouvriers ». Il y eut un arrêt de trois mois pleins dans le travail.

Comme le montrent les faits que nous venons de raconter, et comme le mettra mieux encore en lumière l'exposé qui va suivre, de 1864 jusqu'à ce jour, coalitions plus nombreuses, grèves à la fois prolongées et fréquentes dans les mêmes industries, et en outre parmi les *ouvriers en bronze*, les *tailleurs*, les *tapissiers*, les *imprimeurs sur étoffes*, et dans la *tabletterie* : les unes avec demande de réduction du nombre

des heures de travail, sans diminution de salaire, les autres avec demande d'augmentation de salaire. En octobre 1864, coalition des *ouvriers en bronze*, formation d'une association occulte qui se donne le nom de Crédit mutuel et de solidarité des ouvriers en bronze, et organisation d'une caisse de résistance qui devait contenir un fonds de réserve prêt à toutes éventualités. Tous étaient obligés d'être membres de la société, sous peine d'être conspués et chassés de l'atelier. Aux approches de l'Exposition universelle, en 1867, le comité excite les prétentions des ouvriers en organisant dans chaque atelier une résistance qui se transforme en coalition et en grèves. La prétention des ouvriers se manifeste sous la forme ci-après : 1° le droit de choisir le contre-maître en dehors du patron; 2° le droit exclusif pour les ouvriers de reviser les anciens tarifs de main-d'œuvre et d'établir le prix des nouveaux modèles, toujours en dehors du concours du patron; 3° le droit d'expulser de l'atelier tout ouvrier qui aurait travaillé pendant la grève; 4° le droit d'interdire aux patrons la faculté de diminuer la journée d'un ouvrier, et, comme couronnement : 5° tous les ouvriers prenant l'engagement de quitter en masse l'atelier dans lequel une des satisfactions ci-dessus leur serait refusée. Les fabricants de bronze, ayant devant eux le grand événement de l'Exposition universelle et voulant éviter une suppression de travail, firent des efforts de toute nature et notamment un certain nombre de concessions d'un ordre pécuniaire. Malgré cet esprit de conciliation, il y eut une grève générale de huit semaines, et elle ne cessa que par suite de l'épuisement des ressources des ouvriers.

En 1855, grève des *tailleurs de pierres*, organisée et dirigée par les mauvais ouvriers qui imposaient leur volonté aux autres, au point de leur défendre l'entrée dans les chantiers de pierres, et demandaient la suppression du travail à la tâche; de là des rixes. Après un mois de chômage, reprise des travaux, suivant les anciennes conditions comme prix de journée et de tâche.

A la fin de 1866 et en 1867, grèves importantes des ouvriers

peintres et des ouvriers *menuisiers* motivées par les grands travaux en cours à cette époque, notamment ceux de l'Exposition universelle. Les entrepreneurs cèdent, étant engagés par marchés et vu l'urgence des travaux.

La Société des *ouvriers marchandeurs en menuiserie* paraissait poussée et soutenue par des meneurs étrangers, non seulement à la profession, mais à toute industrie. L'augmentation demandée dépassait 40 pour 100; la Société s'arrogeait le droit exclusif de reviser le règlement et prélevait à son profit la moitié du prix qu'elle ajoutait au règlement fait par l'entrepreneur : elle voulait aussi avoir le droit, chaque année, de modifier ce tarif en appelant, pour la forme, quelques entrepreneurs à assister à cette revision, et cela devait se faire chez eux et sous la présidence de l'un d'eux. Ces prétentions amenèrent la cessation du travail presque partout; une grande perturbation s'ensuivit; les ouvriers qui se dérangeaient déjà beaucoup perdirent à partir de ce moment deux ou trois jours par semaine et ne firent presque plus de journées complètes. Quand ils venaient travailler, il fallait leur faire le prêt, c'est-à-dire leur prêter de quoi manger, et, quand la paye arrivait, ils n'avaient généralement presque plus rien à recevoir. D'après les statuts de leur chambre syndicale, ils se croient le droit de mettre en interdit tout établissement dont ils penseraient avoir à se plaindre. Ils devaient se mettre en grève au mois de mars ou d'avril 1870, mais à cette époque, les travaux laissaient beaucoup à désirer, et ils n'ont pu mettre leur projet à exécution.

La *Société typographique* qui fonctionne depuis 1845 sous prétexte de secours mutuels, et dont nous avons déjà parlé plus haut, prohibe, en 1866, le travail en conscience et propage le système de la commandite égalitaire établi rue Coq-Héron, qui favorise les incapables et annule les patrons. En 1868, nouveau tarif de composition typographique plus onéreux que celui de 1853, nouvelle grève générale. En 1870, la Chambre syndicale des compositeurs typographes décide qu'elle visitera l'atelier d'apprentis formé par un maître im-

primeur, afin d'en limiter le nombre; elle menace le patron de désorganiser ses ateliers, dans le cas où il ne se soumettrait pas. Cette injonction était-elle dictée par un sentiment réfléchi du bien et du juste? Le patron dut cependant subir les exigences du comité, et l'influence comme les prétentions du comité ont toujours été croissantes.

Les *marbriers* font, en 1864, une tentative de grève plus sérieuse que celle de 1848. — Cette nouvelle tentative est dirigée par un comité occulte. En 1869, troisième tentative ayant pour but : 1° l'augmentation de 20 à 25 pour 100 sur les salaires et pour les journées de dix heures; 2° l'abolition de tous les travaux à la tâche; 3° la suppression de toutes les caisses de secours mutuels organisées dans les ateliers; 4° la suppression absolue des heures supplémentaires; 5° l'organisation, dans tous les ateliers, de syndics et de commissaires commandant, ordonnant, embauchant, débauchant à leur gré, fixant le prix de revient comme ils l'entendent, avec ordre de quitter tous les ateliers où ces conditions ne seraient pas acceptées, substituant ainsi l'autorité d'un comité occulte à celle des chefs d'établissement.

Sans nous arrêter plus longtemps au récit détaillé des grèves qui sont survenues, particulièrement depuis 1864, dans la plupart des industries parisiennes, nous pouvons dire que toutes ces industries, à peu près, ont eu à souffrir de grèves de même nature et se produisant avec les mêmes apparences. De plus amples développements n'ajouteraient ni à l'intérêt ni à la gravité des douloureux événements que nous venons d'exposer.

2° *Quelles étaient les causes des grèves?*

Pour les uns, la cause des grèves était le désir d'un gain plus élevé en raison du renchérissement de tous les objets nécessaires à la vie, une aspiration générale au bien-être et, par suite, une demande d'augmentation de salaire.

Pour les autres, et ce sont les plus nombreux, les coalitions,

qui ne se sont multipliées que depuis 1864, ont eu pour cause réelle une interprétation erronée de la loi du 25 mars 1864, et l'influence funeste des écrits de certains agitateurs qui poussaient la classe ouvrière au désordre.

On voit encore la cause de ces perturbations dans l'observation d'un mot d'ordre que nous trouvons formulé dans la décision du congrès de l'Internationale, tenu à Genève du 3 au 8 septembre 1866 :

« Le Congrès de Genève décide que la réduction des heures de travail doit être le premier pas en vue de l'émancipation de l'ouvrier; qu'un travail de huit heures doit être considéré comme suffisant, et que le travail de nuit ne doit être permis qu'exceptionnellement par la loi. »

Ce qui indique que nous n'avons encore subi qu'une partie des grèves que nous avons à subir, si une modification à la législation n'y apporte pas un puissant remède.

3° *Comment se sont-elles terminées?*

Toutes ces grèves, à peu d'exceptions près, se sont terminées à l'avantage des ouvriers par l'adhésion des patrons aux demandes des ouvriers; par des transactions après des suspensions prolongées de travail; chaque fois, par des augmentations du prix de la main-d'œuvre. Aujourd'hui la journée de l'ouvrier est réduite à dix heures.

En 1867, les maîtres tailleurs, devant une invitation de l'autorité, ont été forcés de rouvrir leurs ateliers avec augmentation sur le prix des façons. Depuis, ayant jugé que les grèves générales devenaient trop onéreuses pour eux devant les résistances qu'ils avaient rencontrées, les ouvriers tailleurs n'ont plus fait que des grèves partielles, mettant quelques maisons en interdit et soutenant les grévistes par les cotisations des ouvriers qui travaillent dans les autres maisons.

4° *Conséquences au point de vue industriel. Quels effets ont-elles produit sur le taux des salaires?*

Les coalitions ont eu pour conséquence une grande hostilité entre patrons et ouvriers, une production moindre. L'ouvrier gagnant davantage a pris l'habitude de travailler moins, de sorte que sa qualité industrielle a été amoindrie comme production, sans que son aisance ait sensiblement augmenté.

Depuis que l'ouvrier a senti la force dont il pourrait faire usage à l'aide de la coalition soutenue par la solidarité d'un grand nombre d'industries, dont les ramifications aboutissent à un centre qui échappe à toute responsabilité, il ne songe guère à améliorer son sort en augmentant ou en perfectionnant ses qualités professionnelles.

Les jeunes gens qu'emploient les marchandeurs menuisiers gagnent maintenant en moyenne 5 francs par jour au lieu de 2 francs à 2f,50 qu'ils gagnaient en 1848; ils travaillent beaucoup moins, ne veulent plus s'instruire, même pour leur travail; prétendent que c'est inutile puisque, s'ils travaillaient mieux, ils ne seraient pas payés plus cher. Ils passent au café le temps qu'ils employaient avant à s'instruire ou à dessiner. Il devient difficile d'obtenir de la part des ouvriers les veillées ou heures supplémentaires. On aime mieux faire une dépense en partie de plaisir que recevoir un supplément de salaire pour la veillée. Les bons ouvriers deviennent de plus en plus rares.

Les ouvriers de Paris attendent tout de l'association : ils rêvent moins de travail et une rétribution plus élevée; ils regardent le patron comme l'adversaire naturel de l'ouvrier. Le contre-maître leur est suspect; les ouvriers font la police dans l'atelier; si l'un d'eux se fait remarquer par une habileté ou une activité trop grande à leurs yeux, il est signalé au comité comme gâte-métier, et une pression occulte s'exerce autour de lui, jusqu'à ce qu'il sorte ou se soumette aux règles qui lui sont imposées. Les ouvriers prétendent régner dans l'atelier, faire la loi au patron; en un mot le sens moral des ouvriers a été troublé par une fausse interprétation de la loi sur les coalitions qui a servi de base aux agissements de la Société internationale des travailleurs. — Les perturbations dont s'est ressentie l'industrie à la suite des grèves ont décidé

beaucoup des meilleurs ouvriers et contre-maîtres mécaniciens, chaudronniers, fondeurs, tapissiers, chapeliers, ébénistes, typographes, à accepter les offres de l'étranger, à quitter Paris et la France et à aller alimenter la concurrence de l'étranger contre nos industries.

Les expositions trop répétées ont porté à l'étranger nos modèles. Le meilleur marché de main-d'œuvre d'ouvriers moins expérimentés, mais bons imitateurs, a permis, notamment aux Anglais, aux Belges et aux Allemands, de fonder, dans certaines branches d'industrie, en particulier dans la tapisserie et l'ameublement, des maisons plus importantes que celles qui existent à Paris, et qui expédient en Amérique, en Italie, en Turquie plus que nous-mêmes. L'élévation continue de la main-d'œuvre conduirait à la décadence inévitable de nos produits industriels. Travaillant beaucoup pour l'exportation, les facteurs de pianos et les carrossiers, pour lutter avec les fabricants étrangers, ont dû supporter seuls ou à peu près l'élévation des prix de main-d'œuvre. Les industries dans lesquelles on veut allier la beauté au bon marché, ont dû quelquefois employer des matériaux de moindre valeur.

Le chef de maison, pour éviter les grèves, doit tendre à faire des ouvriers habiles dans son industrie, et à en multiplier le nombre; mais, comment y réussir, lorsque l'ouvrier est maître chez vous et qu'une société ouvrière, comme la Société typographique parisienne, prohibe le travail des femmes et vous oblige à limiter le nombre des apprentis.

Une coalition fixe ses prix, lorsque les ouvriers d'une même industrie, étant presque tous à la journée, peuvent facilement s'entendre sur l'augmentation proportionnelle à exiger des patrons, mais dans les industries où les salaires sont variables, une coalition éprouve de moins grandes facilités à réunir de nombreux adhérents. On comprend que les ouvriers les plus capables gagnant les plus hauts salaires, se montrent peu empressés pour appuyer certaines tentatives de réforme, par exemple, celle qui avait pour but d'arriver à la suppres-

sion du travail aux pièces et de le remplacer par le travail à la journée, à un prix uniforme pour tous. C'est en constatant l'habileté des uns et des autres et le fruit qu'ils ont su tirer de leur travail, que s'explique la différence de leurs opinions. — Malheureusement les apôtres de l'égalité sont toujours sûrs d'entraîner après eux ceux qui n'ont ni assez de courage ni assez de talent pour arriver à ce maximum. Sous l'égide de la loi du 25 mai 1864, les ouvriers ont pu constituer une force despotique qui les fait maîtres de l'atelier et qui ne tend à rien moins qu'à rendre toute entreprise industrielle, basée sur la main-d'œuvre, périlleuse au point de vue financier. Les industriels ne sont-ils pas constamment liés par des engagements vis-à-vis des tiers et obligés sous peine de dommages-intérêts de livrer les travaux aux jours indiqués par leurs marchés. Les ouvriers profitent presque toujours, pour se mettre en grève, des moments où les travaux demandent une grande urgence et où ils savent que leurs patrons sont engagés par des commandes importantes. Constamment, les entrepreneurs voient leurs calculs déjoués par des hausses subites de salaires; ils se trouvent forcément placés dans l'alternative ou de travailler à des conditions ruineuses, ou de s'exposer à des dommages-intérêts en ne livrant pas le travail promis. L'arrêt des travaux par suite de grèves a occasionné pour les industriels, en un mot, une suite de faux frais improductifs; il a empêché la réalisation d'engagements ou de marchés nombreux, et il est devenu, pour certains d'entre eux, une cause de gêne, de procès et de ruine.

Au point de vue administratif, n'est-ce pas une anomalie monstrueuse, n'est-ce pas le renversement de toute idée sociale qu'une société ouvrière se faisant maîtresse dans nos ateliers, portant atteinte à notre liberté intérieure, s'immisçant dans la direction de nos travaux, désorganisant, démembrant les ateliers?

Il y a quelques années déjà, les Chambres syndicales des imprimeurs typographes, des entrepreneurs de maçonnerie et autres adressaient au Sénat et au Corps législatif une péti-

tion dans laquelle ils montraient le patron désarmé par le fait de l'abrogation des articles 414 et suivants du Code pénal, et demandaient au Sénat de combler cette lacune légale. Ils invitaient le gouvernement à présenter une loi, laquelle, corollaire indispensable de celle du 25 mai 1864, aurait considéré les cas de grèves comme cas de force majeure donnant lieu soit à une augmentation dans les prix stipulés, proportionnelle à celle subie par l'entrepreneur, soit à une résiliation des marchés, le tout soumis à l'appréciation des tribunaux de commerce. Cette pétition, sur laquelle nous n'avons pas à nous expliquer, n'eut pas de suite.

La liberté n'est pas violée seulement dans la personne des patrons; l'association ouvrière ne la respecte pas davantage dans celle du travailleur auquel elle impose sa loi : si les intérêts des patrons sont en souffrance, les ouvriers y perdent davantage encore.

Nous arrivons au dernier point : Quel effet ont produit les grèves sur le taux des salaires?

Le prix de la main-d'œuvre s'est toujours élevé sans jamais descendre; d'où il suit que les prix de construction, comme ceux de fabrication, ont dû subir à Paris une augmentation toujours croissante depuis vingt ans.

L'augmentation de la main-d'œuvre est :

Pour la peinture et la vitrerie, de	38	pour 100
— la menuiserie	40	—
— la marbrerie.	40	—
— la charpente.	30	—
— les mécaniciens, chaudronniers et fondeurs	45	—
— la typographie	35	—
— la maçonnerie	30	—
— les bronzes.	30	—

(De 1866 à 1872, 20 pour 100.)

Les Chambres syndicales auxquelles nous nous sommes adressés ont fait suivre leurs réponses de considérations sur la loi du 25 mai 1864 et de vœux formulés d'une manière plus ou moins précise sur la législation qu'il conviendrait d'adopter pour remédier à la situation actuelle. La principale demande qui semble se dégager de la plupart des opinions émises, tendrait à l'abrogation de la loi du 25 mai 1864; elle y est sinon formellement exposée, du moins implicitement contenue.

La Chambre de commerce, se conformant à l'avis de la majorité des Chambres syndicales consultées, et s'inspirant ainsi du sentiment des intéressés, exprime, de son côté, le vœu que la loi du 25 mai 1864 soit abrogée. — Elle estime que cette mesure sera de nature à mettre fin aux funestes divisions qui s'élèvent entre les patrons et les ouvriers.

APPENDICE X

LA GRÈVE DE COMMENTRY

La grève des ouvriers mineurs de Commentry a eu ce caractère particulier qu'il ne s'y est agi, ni de salaires, ni d'heures de travail, ni de règlements d'atelier. C'est au nom de la fraternité et de la solidarité, — ces mots si grands quand ils expriment un sentiment vrai, si creux et si ridicules quand ils servent au mensonge, — que les ouvriers se sont laissé entraîner à quitter leur travaux. Aussi, dès les premiers moments, entendait-on dire partout : c'est une grève politique ! C'était vrai, pour tous ceux du moins qui consentent à laisser la politique descendre aussi bas.

La grève n'a eu qu'une raison d'être : le désir du parti républicain socialiste, parti qui a triomphé à nos dernières élections municipales, d'affirmer son existence et son influence, et de s'assurer, par un succès qu'on croyait facile, le prestige qui lui manque absolument.

Quelques jours ont suffi pour montrer le néant de ces prétentions, et pour ramener au bon sens et à la vérité.

La grève de Commentry constitue donc un fait nouveau, et contient quelques enseignements utiles. C'est à ce titre que j'en exposerai les principaux actes.

De l'automne à l'hiver, — septembre 1880 à février 1881, — nous avions pu maintenir le nombre habituel de nos ouvriers, de 1,600 à 1,650. Quelques marchés importants restaien à conclure ; mais nous y comptions pour le commencement

de 1881. Ces prévisions ne s'étaient pas réalisées par suite d'exigences que nous n'avions pu accepter. A la fin de février, il devenait évident qu'il fallait restreindre l'exploitation ; le nombre des ouvriers était alors de 1630.

Ces sortes de nécessités s'imposent quelquefois dans l'industrie et l'on y pourvoit, soit par la réduction du nombre des jours de travail, soit par celle du nombre des ouvriers. Nous avions eu recours d'abord au premier moyen et, de mars à mai, nos 1,630 ouvriers n'avaient travaillé que cinq jours par semaine, mais ce n'était là qu'une solution temporaire. Nos calculs et l'étude attentive de chaque chantier nous montraient qu'en congédiant 135 ouvriers, nous pouvions rendre aux 1,500 autres le travail complet de six jours par semaine ; nous ne pouvions donc pas hésiter.

Nous le pouvions d'autant moins qu'à la fin de mai, le travail est largement offert par la campagne et à des prix très élevés. Nous pouvions aussi offrir du travail dans notre fonderie de Montluçon, et à notre mine de Montvicq, toutes deux dans le voisinage de Commentry.

C'est dans ces termes qu'à la fin de mai, la quinzaine a été signifiée à 135 ouvriers, avec promesse d'une surpaie de 50 francs à chacun d'eux et d'une recommandation à nos directeurs de Montluçon et de Montvicq.

En même temps, il était déclaré que le travail complet à six jours par semaine serait repris à partir du 7 juin, après les fêtes de la Pentecôte.

Le 3 juin, une lettre nous était adressée, lettre anonyme, sous forme de sommation, où l'on annonçait que si nous ne revenions pas sur notre détermination, personne ne se présenterait, le 7 juin, au travail.

D'où venaient cette sommation et cette menace ? La forme qu'on avait choisie n'était pas de celles qui peuvent faire espérer un bon accueil. Les auteurs n'en pouvaient pas douter un seul instant. Quel était donc leur but ? Pour s'en rendre compte, il faut un peu retourner en arrière.

On sait que tous les conseils municipaux ont été renouvelés à la fin de 1880.

La municipalité de Commentry, dont les pouvoirs expiraient, était entièrement républicaine. Elle avait, dès 1871, évincé tous les conservateurs du conseil communal, et elle paraissait seule maîtresse du terrain politique.

On annonçait bien qu'à la prochaine élection municipale, elle ne réussirait pas sans combat à faire prévaloir le parti républicain; on parlait d'une lutte possible avec le parti socialiste, mais sans croire au succès de ce parti[1].

1. Ce parti avancé a pris le nom assez nouveau de collectivistes. Pourquoi ce nom, et qu'est-ce que le collectivisme? Un de leurs chefs, de Commentry, interrogé à cet égard, a répondu avec une grande fierté de regard et de gestes: « Un collectiviste, c'est moi. » Ceux qui ne trouveraient pas cette définition suffisamment claire, y mettront assurément de la mauvaise volonté.

Voici, du reste, quelques passages de la profession de foi de ce parti:

« Au nom du parti républicain socialiste, — les citoyens... — considérant qu'ils voient avant tout, dans les élections municipales prochaines, comme en toute élection, une occasion de propager leurs idées et d'affirmer la nécessité de constituer, contre les forces réactionnaires et bourgeoises, le parti des travailleurs et de la République sociale; qu'en ce qui regarde la représentation municipale, cette question doit être résolue, en vue des seuls intérêts du parti, de la Ville et de la République sociale,

» Décident :

» Que toute candidature réactionnaire à quelque degré que ce soit : cléricale, bonapartiste, royaliste, républicaine opportuniste, bourgeoise, sera combattue, et au vote écartée par l'abstention;

» Que ceux-là seuls, parmi les candidats, auront leurs voix qui déclareront publiquement et sans réserves :

» Qu'ils sont républicains socialistes;

» Qu'ils soutiendront et représenteront au Conseil municipal la politique et les intérêts du parti de la république sociale et des travailleurs;

» Programme politique :

» 1° Abolition générale de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, et surtout la loi contre l'Association internationale des travailleurs;...

» 2° Suppression du budget des cultes;

» 3° Armement général du peuple;

» 4° La commune maîtresse de son administration et de sa police, et de toutes les fonctions publiques rétribuées.

« Programme économique :

» 1° ... Réduction légale de la journée à 8 heures pour les adultes;...

» 2° Minimum légal des salaires déterminés chaque année, d'après le prix des denrées;

» 3° Égalité de salaires pour les travailleurs des deux sexes, remplissant les mêmes fonctions;...

» 4° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des ateliers;...

» 5° Abolition de tous les impôts indirects, et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif. »

Les résultats n'ont pas été conformes à ces prévisions, et les collectivistes l'ont emporté.

Au premier tour, ont passé un membre de l'ancienne municipalité, et deux collectivistes. Au ballottage, tout le reste de la liste d'opposition a passé, avec un maximum de 1,171 voix et un minimum de 1,122.

Or, il y a 3,618 électeurs inscrits à Commentry; ainsi l'opposition l'a emporté avec moins du tiers des voix des électeurs.

Devant un aussi maigre succès, le parti vainqueur devait sentir la nécessité de *faire quelque chose,* et de se donner des titres plus sérieux vis-à-vis de la population. On a cru trouver l'occasion cherchée dans le renvoi des ouvriers mineurs, et c'est alors que la lettre du 3 juin nous a été adressée.

Où les auteurs de cette lettre avaient-ils pris leur mandat? S'ils avaient les pouvoirs réguliers de la majorité de nos ouvriers, pourquoi se cacher derrière l'anonyme, et comment, s'ils représentaient et exprimaient la pensée du plus grand nombre, quelques jours ont-ils suffi pour ramener la totalité des ouvriers à leur travail, et pour montrer qu'une très faible minorité avait conçu et soulevé cette grève qui ne produisait aucun grief vraiment sérieux et, au nom de la fraternité et de la solidarité, proposait à 1,500 ouvriers de sacrifier un jour de travail à 135 camarades auxquels du travail était offert ailleurs?

Quoi qu'il en soit, le mardi, 7 juin, des affiches étaient apposées, aux premières heures du jour, sur nos puits et divers chantiers. Quelques moments après, toutes ces affiches étaient enlevées par notre personnel et apportées à notre bureau.

Ces affiches, toutes anonymes, appelaient les ouvriers à répondre par une grève générale à l'acte de *vengeance* et de *barbarie* que nous commettions, et se répandaient, contre notre Société et contre moi, en ignobles injures.

Quelques heures plus tard, ces affiches étaient envoyées

par moi à M. le procureur de la République à Montluçon, et j'y joignais, tant au nom de ma Société, qu'au mien, une plainte régulière et une demande de poursuites immédiates contre les auteurs de ces actes coupables; mais M. le procureur de la République ne jugea pas devoir donner suite à ma plainte, pensant que les manœuvres, les insultes, les menaces dont je me plaignais étaient couvertes par la loi de 1864.

Si le magistrat auquel je m'adressais avec confiance ne s'est pas trompé dans son interprétation, quel est le but de la loi sur les grèves et quelle est son utilité? Mais je crois qu'il s'est trompé, et que la loi de 1864, malgré ses lacunes, n'a pas été si imprévoyante. C'est un point d'ailleurs qui s'éclaircira; une plainte régulièrement faite par d'honnêtes gens ne peut pas être écartée par une fin de non-recevoir.

Le mardi, malgré l'incident du matin, tous les ouvriers travaillèrent; mais, dès le mercredi matin, des hommes et des femmes, apostés sur tous les chemins qui conduisent des villages voisins à la mine, empêchaient les ouvriers de passer. 500 seulement purent descendre. Pendant la nuit suivante, des menaces de mort furent dirigées contre eux. Le jeudi, le vendredi, le samedi, personne ne travailla.

Sur l'ordre des autorités, plusieurs brigades de gendarmerie, et quatre compagnies de la ligne étaient venues à Commentry, et y maintenaient l'ordre dans les rues de la ville et autour de nos puits dont les orifices étaient gardés; mais leur action effective se bornait là. Les chemins aboutissant à la mine n'ont pas cessé d'être interceptés par les grévistes, qui ont, pendant quatre jours, fait reculer, par leurs menaces, les ouvriers qui voulaient travailler. Je dois ajouter, dans l'intérêt de la vérité, que, sans la présence des troupes, le sang aurait probablement coulé, le samedi, à Commentry. On disait que nous devions être attaqués, et nous étions bien résolus à nous défendre; mais peut-être aussi les meneurs auraient-ils craint de montrer leur petit nombre.

Le dimanche (12 juin), l'avis suivant fut affiché sur la mine, par mon ordre:

« Les ouvriers mineurs de Commentry, qui ont quitté le

travail inopinément et sans donner leur quinzaine, seront réglés le 18 courant et *pour solde de tout le travail fait par eux*.

» Les ouvriers désireux de reprendre le travail, peuvent se présenter au bureau de la mine, à partir de demain, pour y *contracter de nouveaux engagements*. »

Le bruit s'était d'ailleurs répandu, dans Commentry, le dimanche, que, pour remplacer le coke nécessaire à nos hauts-fourneaux de Montluçon, ordinairement entretenus par Commentry, nous avions fait télégraphiquement appel à nos amis du Nord, pour avoir du coke. Il avait été donné immédiatement satisfaction à notre demande; les Compagnies des chemins de fer du Nord et d'Orléans nous avaient accordé un tour de faveur; et nos grévistes avaient été prévenus aussitôt de l'arrivée de ces cokes; c'était une grande déception pour les meneurs qui avaient bien compté nous faire capituler, en nous obligeant à fermer nos usines, faute de combustible.

L'effet de ces mesures et de nos affiches fut instantané. Dès le lundi matin, tous nos ouvriers se présentaient pour le travail; les plus compromis se montraient les plus empressés, et feignaient de croire qu'il s'agissait d'un oubli complet et général. En les prévenant cependant qu'il y avait pour eux à contracter de nouveaux engagements, nous avions dit assez clairement que nous n'entendions pas agir aveuglément. Aussi, dès le dimanche, avions-nous dressé, avec grande attention, la liste des ouvriers qui nous paraissaient pouvoir être repris immédiatement, comme ne s'étant signalés par aucun acte répréhensible. Plus de 1,200 ouvriers furent ainsi autorisés à reprendre le travail. Les autres, au nombre de près de 300, furent invités à se présenter successivement au bureau pour s'expliquer sur les faits qui leur étaient imputés. A la suite de cet examen, 127 sont rentrés au travail. Un nombre à peu près égal sera repris dans quelques mois, s'ils nous apportent de bons certificats des chantiers où ils auront pu être admis. Une soixantaine demeurent exclus définitivement. Parmi eux, se trouvent quelques-uns de nos plus habiles ouvriers; nous les regrettons très sincèrement; mais ils se sont exclus eux-mêmes en abusant de l'influence que leur

donnait leur habileté sur leurs camarades, pour les entraîner à des actes si contraires à leurs intérêts les plus évidents.

Telle a donc été la grève de Commentry ; née d'un tout autre intérêt que celui des ouvriers, elle n'a duré que le temps nécessaire pour leur faire apercevoir que les meneurs se moquaient d'eux ; ils n'ont pas voulu être plus longtemps dupes de mensonges qui dépassaient les limites de l'absurde.

On a essayé de leur faire croire que, si la mine restait quarante-huit heures sans être exploitée, le gouvernement avait le droit de retirer la concession et d'exploiter lui-même ; qu'ainsi, ils deviendraient les ouvriers de l'Administration, et comme fonctionnaires publics. A quelques-uns, on allait jusqu'à dire qu'en reprenant la concession, le gouvernement reprendrait aussi les bénéfices qu'elle avait donnés, et les leur distribuerait, et on leur montrait des calculs, d'où il résultait que la part de chacun d'eux serait de 7,000 francs.

De telles insanités pouvaient-elles faire longtemps illusion à des esprits même simples et ignorants ? Aujourd'hui, la plupart des ouvriers se demandent comment ils ont pu être trompés par de pareilles inventions et nous remercient de leur avoir ouvert les yeux.

Le Conseil municipal de Commentry a cru devoir témoigner de sa sympathie pour les grévistes. Il a d'abord demandé, sans l'obtenir, l'éloignement des troupes ; puis, il a voté un emprunt extraordinaire de 25,000 francs pour les grévistes, et fait appel à tous les Conseils municipaux de France pour venir en aide à ses protégés. Sa délibération a été annulée, et pas un Conseil municipal, je crois, n'a répondu.

Je ne parle pas des démarches personnelles de plusieurs de nos conseillers, pour encourager la grève. Ils ont peut-être cru être dans leur droit et dans leur devoir ; c'est affaire à eux.

La presse jacobine a accusé M. le préfet de l'Allier et M. le sous-préfet de Montluçon de partialité vis-à-vis de la Société de la mine. Les discours tenus par ces deux fonctionnaires aux ouvriers, et que la presse a reproduits, se résument ainsi :

« Les ouvriers ont le droit de se mettre en grève; mais ils doivent s'interdire toute violence; notre présence, et celle de la troupe, et de la gendarmerie, ont pour but d'assurer ces deux prescriptions de la loi de 1864. » Cette attitude est donc correcte; seulement, elle est restée absolument platonique et pas un acte d'intimidation n'a été empêché; ces actes ont été nombreux cependant; quatorze condamnations prononcées par le tribunal de Montluçon le prouvent assez.

Je manquerais à mon devoir si je ne rappelais pas ici que mes collaborateurs et tout le personnel ont fait, dans cette circonstance grave et inattendue, tout leur devoir sans hésitation ni faiblesse. Je dois une mention particulière à MM. les ingénieurs Lemierre, Parisse, Planchard et Martinet, aux trois chefs mineurs Auclair, Baladier, Dubreuil, et enfin, à leur chef principal, M. Henri Fayol, ingénieur-directeur, dont l'énergie, la perspicacité, la modération ne se sont pas démenties un instant, et ont justifié ce que mon entière confiance en lui s'était promis de son concours et de son dévouement.

Je dois aussi un très vif témoignage de reconnaissance à notre ami, M. J. Aupetit-Durand, notre avocat à Montluçon, dont les bons conseils ne m'ont pas fait défaut un seul instant, et dont l'influence personnelle sur toute notre population s'est exercée avec succès pour le plus grand bien de nos ouvriers égarés.

Aussitôt la grève terminée, je suis venu à Paris, où j'avais hâte de rendre, à notre Conseil d'administration, un compte détaillé de mes actes. Ils ont reçu l'unanime et complète approbation du Conseil. Cette approbation a été consignée dans une lettre écrite, au nom du Conseil, par notre président, M. de la Rochette. Cette lettre a reçu une grande publicité et restera dans mes archives de famille comme un titre précieux.

Il y a quelques années, toutes les mines du bassin de Doyet, dans lequel se trouve notre mine de Montvicq, s'étaient mises en grève. Nos ouvriers de Montvicq s'étaient refusés à se joindre à leurs camarades. Les grévistes voulaient des

augmentations de salaires. M. le sous-préfet de Montluçon, accouru sur les lieux, demanda aux ouvriers de formuler leurs demandes, leur promettant que si elles étaient raisonnables, il les appuierait auprès de la Compagnie concessionnaire. La réponse des ouvriers fut : « Nous demandons à être traités comme nos camarades de Montvicq. »

Ainsi c'était notre Société qui avait les salaires les plus élevés ; ainsi, nous pouvions nous rendre ce témoignage que nous n'étions devancés par personne, dans les bons traitements et les bons salaires, et j'ai le droit de répéter ici ce que j'ai dit, dans une pensée générale, à la fin du XXVIe chapitre : « On peut, on doit être ferme quand on se sait irréprochable. »

Dans l'état actuel des esprits ouvriers, il faut être sûr d'être et d'avoir toujours été juste ; dès lors, on peut être inébranlable devant les grèves. C'est là, dans l'avenir, le salut de l'industrie ; qu'elle n'oublie jamais que l'énergie est la meilleure conseillère, et qu'elle sert doublement ainsi son intérêt, et celui des ouvriers.

II

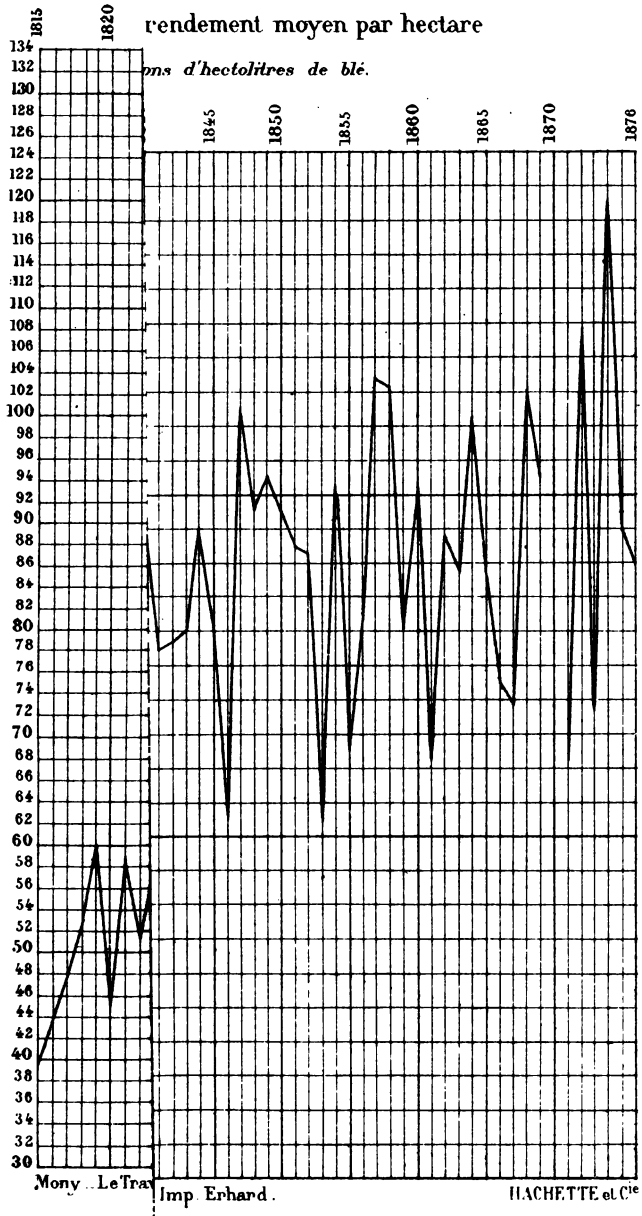
rendement moyen par hectare
ons d'hectolitres de blé.
1815
1820
1845
1850
1855
1860
1865
1870
1876
134
132
130
128
126
124
122
120
118
116
114
112
110
108
106
104
102
100
98
96
94
92
90
88
86
84
82
80
78
76
74
72
70
68
66
64
62
60
58
56
54
52
50
48
46
44
42
40
38
36
34
32
30
Mony . Le Tray
Imp. Erhard.
HACHETTE et Cie

mis

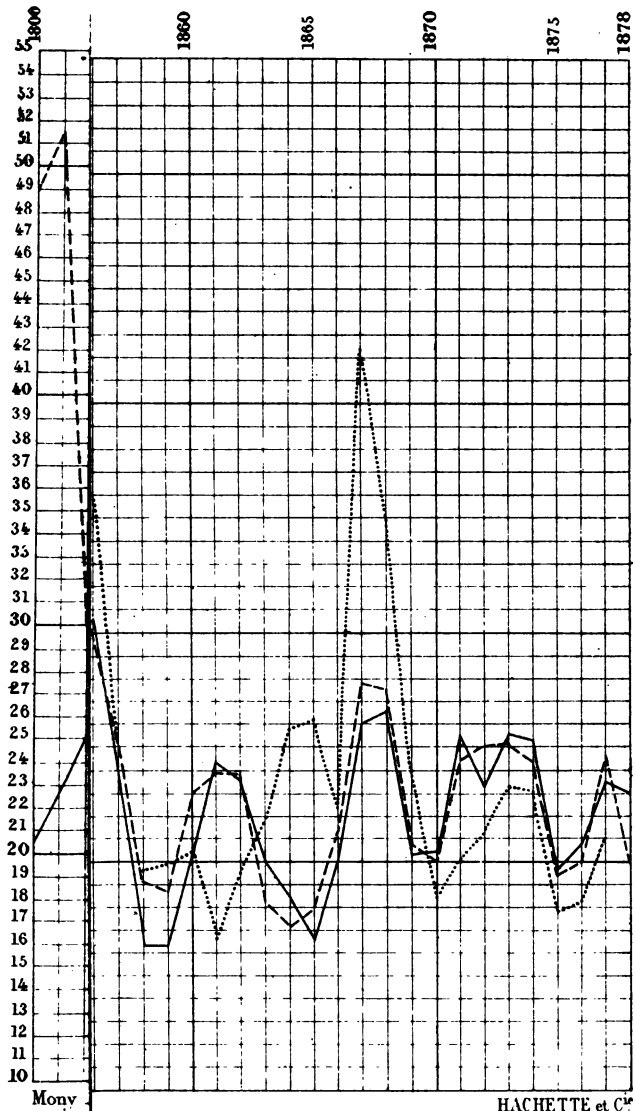
1800
1860
1865
1870
1875
1878
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
Mony
HACHETTE et Cie

APPENDICE Y

PROJET DE LOI SUR LES SYNDICATS PROFESSIONNELS, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, PRÉSENTÉ AU SÉNAT.

ARTICLE PREMIER.

Sont abrogés la loi des 14-27 juin 1791, et l'article 416 du Code pénal.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834, et l'article 2 du décret des 25 mars et 2 avril 1852 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

ART. 2.

Les syndicats professionnels ou associations même de plus de vingt personnes exerçant la même profession ou des métiers similaires, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

ART. 3.

Les syndicats professionnels ont pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux, communs à tous leurs membres, et des intérêts généraux de leurs professions et métiers.

ART. 4.

Des unions entre des syndicats professionnels régulièrement constitués pourront se former en vue de la protection de communs intérêts industriels et commerciaux.

ART. 5.

Les fondateurs de tous syndicats professionnels qui voudront jouir des droits définis dans l'article suivant, devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration et de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris, à la Préfecture de la Seine.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Les membres de tout syndicat professionnel, chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat, devront être Français.

ART. 6.

Les syndicats professionnels qui auront accompli les formalités imposées par l'article 5 de la présente loi, auront le droit d'ester en justice.

Ils pourront employer les sommes provenant des cotisations.

Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à des bibliothèques, et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront, sans autorisation, constituer entre leurs membres des caisses de secours mutuels et de retraites.

Ils peuvent créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous différends et toutes questions se rattachant à leur spécialité.

Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice, pour le syndicat, de réclamer la cotisation de l'année courante.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

CHAP. XVI. — *L'agriculture.* — Importance des cultures. — Évaluations depuis Louis XIV. — Évaluation de M. Moreau de Joussés, pour 1840. — Évaluations officielles pour 1815 à 1876. — Travail de M. Legoyt, pour 1862. — La production agricole ne peut s'évaluer, par an, à moins de 12 milliards. — Surfaces cultivées. — Progrès. — Augmentations des rendements à l'hectare. — Résumé des diverses cultures. — Division des cultures. — Petite, moyenne, grande propriété. — Dénombrement des animaux de ferme. — Division de la population agricole. — Nombre total des personnes relevant de l'agriculture. — C'est plus de la moitié de la population. — Organisation agricole. — Portrait du paysan. — La politique et le paysan..... p. 1 à 25

CHAP. XVII. — *L'industrie.* — L'importance de l'industrie est toute moderne. — Elle a pour point de départ la liberté du travail. — Grande industrie, petite industrie. — L'Angleterre et les Flandres nous ont précédés dans la grande industrie. — Nous y avons été retardés par la révocation de l'édit de Nantes et par la Révolution. — Montesquieu. — Aptitudes industrielles de la France. — Influence du milieu national. — Divisions locales de la grande industrie. — Raison d'être de quelques villes : Rouen, Mulhouse, Thiers, Saint-Claude, etc.

Griefs contre la grande industrie. — Grands ateliers. — Leurs inconvénients d'abord. — Ces inconvénients ont, en grande partie, disparu. — Nécessité des règlements d'ateliers.

Détails statistiques et géographiques. — Évaluation des produits. — M. Maurice Block, M. Vacher. — L'ensemble des produits s'élève à quatorze milliards.

Population industrielle. — Ses divisions. — Forces mécaniques. — Elles triplent la force humaine.

Relations entre les patrons et les ouvriers. — Dans la grande, la moyenne et la petite industrie. — Graves altérations dans ces rapports. — Suspects. — Sourds-muets. — Quelques nuances. — Réserves sur Paris et Lyon..... p. 26 à 56

CHAP. XVIII. — *Le commerce.* — Utilité et importance du commerce. — Son organisation. — Le commerce utile, les parasites. — Importations, exportations. — Leur rapide augmentation. — La balance du commerce. — Les traités de commerce. — Nécessité pour une nation de rester libre. — Population commerciale..... p. 57 à 66

CHAP. XIX. — *Les professions libérales.* — La valeur économique de ces professions contestée d'abord, puis admise par les économistes. — Leur importance sociale. — Professions désintéressées, le prêtre, le magistrat, le soldat. — Respect qui leur est dû. — Nécessité des professions libérales. — Leur dénombrement..... p. 67 à 70

CHAP. XX. — *Le nombre des travailleurs.* — Dénombrement. — Détails statistiques ..... p. 71 à 76

CHAP. XXI. — *L'ouvrier parisien.* — Tristesses de ce sujet. — Il y a là une de nos infirmités nationales. — Deux Paris, le Paris de l'intelligence et celui du nombre et de l'ignorance. — Esprit du petit bourgeois, du petit commerçant, du boutiquier, de l'ouvrier. — Taches de notre histoire. — Les cabochiens, la Saint-Barthélemy, la ligue. — Augustin Thierry, Michelet. — La Commune. — *Le Secret du peuple* de Paris, par M. Corbon. — *Le Sublime*, par M. Denys Poulot. — *Paris, ses organes, ses fonctions*, par M. Maurice Du Camp. — Extraits de ces livres. — Le peuple de Paris est radicalement révolutionnaire..... p. 77 à 95

CHAP. XXII. — *L'ouvrier lyonnais.* — Importance de l'industrie de la soie. — Lyon en est la métropole. — Caractère de la bourgeoisie lyonnaise. — Et des canuts. — Le canut s'en va. — Organisation de l'industrie de la soie. — Cette grande industrie marche par les procédés de la petite. — Travail en famille. — Aléas dans cette industrie. — Ils pèsent surtout sur l'ouvrier. — Modifications dans l'esprit de l'ouvrier. — Nouvel aspect politique de Lyon. — L'industrie s'éloigne de Lyon. — Tendances au travail manufacturier. — Lyon finira comme il voudra.... p. 96 à 108

CHAP. XXIII. — *L'impôt et le budget.* — Principes généraux de l'impôt. — Leur application en Angleterre et en France. — L'Assemblée constituante. — Améliorations et erreurs. — La péréquation de l'impôt foncier, l'enregistrement, ses excès. — Mal fait à la petite propriété. — La loi fiscale tend au morcellement et à l'appauvrissement de la terre. — Articles 826 et 832 du code civil. — Impôt direct, impôt indirect. — Deux classifications de ces impôts. — Charges de l'agriculture. — Les octrois. — Excès de celui de Paris. — L'impôt sur le revenu. — Impossible en France, où l'impôt dépend du contentieux administratif, où les contribuables n'ont pas les garanties du droit commun.

Le budget. — Déplorable administration de nos finances, particulièrement depuis 1876. — Quatorze milliards à payer après le traité de Francfort. — Résignation et courage du pays. — On lui devait la plus stricte économie. — Ce devoir a été méconnu. — Le budget subit des accroisse-

ment continuels et considérables. — Nous assistons à une orgie budgétaire. Comparaison avec les États-Unis. — Optimisme inexplicable du ministre des finances, du rapporteur du budget. — On parle de 286 millions de dégrèvement, depuis 1876, et, pendant cette même période, les charges permanentes ont augmenté de 252 millions. — On parle d'un milliard amorti; mais depuis cinq ans, on a emprunté plus de deux milliards, et il reste à couvrir douze cents millions d'arriéré. — Nos quatre budgets approchent de quatre milliards. — Le Français est le contribuable le plus chargé..... p. 109 à 132

CHAP. XXIV. — *Les travaux publics.* — Importance des voies de communication. — Leurs divers modes d'exécution. — Canaux de Briare, du Midi, de Bourgogne, du Centre, au dernier siècle. — Canal Saint-Quentin sous l'Empire. — Grands travaux de la Restauration. — Du Gouvernement de Juillet. — Sous le second Empire. — Vive impulsion donnée aux chemins de fer. — Discours de l'auteur au Corps législatif, en 1869. — La grande industrie, l'industrie fine; il leur faut les voies navigables et les voies ferrées. — Aptitudes de la France pour l'industrie. — Grandes inventions françaises. — Révocation de l'édit de Nantes. — Notre industrie passe à l'Angleterre, aux Flandres, à la Prusse. — Nous n'avons aucune grande ligne navigable complète. — Plan général de navigation de M. Brisson. — Sur 12,500 kilomètres de canaux nécessaires, nous n'en avons que 4,700. — Le réseau des chemins de fer incomplet. — Les ports délaissés. — Nécessité d'un emprunt de deux milliards.

Plan d'ensemble de M. de Freycinet. — Six milliards nécessaires pour les canaux, les rivières, les chemins de fer et les ports. — On se propose de les dépenser à raison de cinq cents millions par an. — Exagération de cette dépense, eu égard à la situation faite à nos finances. p. 133 à 149

CHAP. XXV. — *Les droits de douane.* — Droits de douane protecteurs. — Droits de douane fiscaux. — Le système protecteur, la liberté commerciale. — Cette liberté n'est pratiquée entièrement nulle part. — Pas même en Angleterre. — Ses droits contre les vins français. — Toute nation qui a voulu avoir l'industrie chez elle a eu recours aux droits protecteurs. — Aujourd'hui encore, l'Allemagne et les États-Unis ont fortement relevé leurs tarifs. — Argument tiré, en faveur du libre échange, de la progression de notre commerce extérieur depuis 1860. — L'argument se retourne contre ses auteurs. — La progression de 1845 à 1860 a été plus forte que celle de 1860 à 1876. — L'aiguillon de la concurrence étrangère est cependant utile à l'industrie. — Un tarif de douanes est toujours une transaction. — Tel a toujours été le système français. — Citation de Rossi : la France, coûte que coûte, doit se suffire pour ses moyens de défense. — Les traités de commerce. — Leurs inconvénients et leurs dangers..... p. 150 à 162

CHAP. XXVI. — *Les coalitions et les grèves; les syndicats professionnels.*

— Sens actuel et juridique des mots : coalition, grève. — Loi de 1791, code pénal, loi de 1849. — Loi de 1864. — Illusions qu'on s'est faites sur cette loi. — Grèves de Ferminy et d'Aubin. — Grèves anglaises. — Meurtres de Sheffield. — Grèves de Preston et de Colne. — Prétentions des grévistes français. — La Chambre de commerce de Paris demande l'abolition de la loi de 1864. — Pourquoi ce vœu ne peut être exaucé. — Nécessité de l'égalité de droits entre patrons et ouvriers. — Obligation pour le patronat de se défendre. — La grande industrie. — L'industrie moyenne ; celle-ci est très exposée à Paris.

Les syndicats professionnels. — Leurs commencements. — Loi de 1881. — Illusions de ses auteurs. — Cette loi de liberté pour les syndicats professionnels est une loi d'exclusion et une iniquité vis-à-vis des autres conditions sociales. — Insulte au bon sens du pays..... p. 163 à 181

CHAP. XXVII. — *Considérations politiques.* — Le travail est de tous les régimes politiques. — Sa prospérité se proportionne à sa liberté et à sa sécurité. — Caractère des bonnes lois civiles. — Et des bonnes lois politiques. — Nos lois civiles sont bonnes et conformes à notre génie national. — Nos lois politiques n'ont pas encore un caractère fixe. — L'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Suisse. — Le sentiment religieux et la liberté. — Objection contre l'aptitude de la France pour la liberté politique. — Réponses historiques. — Réponses politiques. — Beaux côtés, mauvais côtés du caractère national. — Deux peuples en un. — L'outrance est notre maladie. — Excès d'autorité : la centralisation. — Excès de liberté : le suffrage universel tel qu'il est pratiqué. — Rôle et devoir des travailleurs pour la paix et la concorde. — *Laboremus*..... p. 182 à 205

RÉSUMÉ..... p. 206 à 272

CONCLUSIONS..... p. 272 à 277

APPENDICES

Pages.

A. Extrait de l'avant-propos de la première édition..... 279
B. La statistique criminelle..... 283
C. La propriété primitive..... 288
D. La Chine contemporaine..... 294
F. Le blé et le vin..... 299
G. M. L. Reybaud, sur les salaires..... 303
H. La Société alimentaire de Grenoble..... 308
I. Les réfectoires des Compagnies d'Orléans et du Midi..... 313
K. Monographie d'un ouvrier mineur..... 318
L. Enquête de l'Assemblée nationale..... 338
M. Polémique sur le capital national..... 347
N. Délégation ouvrière à Vienne..... 351
O. Programmes révolutionnaires..... 360

P. Les charges de la guerre 364
R. Le commerce extérieur 368
S. La laine 369
T. Le fer 374
U. Loi sur les coalitions et les grèves 376
V. Rapport de la Chambre de commerce de Paris 377
X. La grève de Commentry 388
Y. Projet de loi sur les syndicats professionnels 397

DIAGRAMMES

A LA FIN DU VOLUME

I. La production du blé.
II. Rendement du blé à l'hectare.
III. Prix des blés français, anglais, américains.
IV. Production du vin.
V. Commerce général, commerce spécial.
VI. Production et prix du fer.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA

DU SECOND VOLUME

Page 9, ligne 31; *au lieu de:* F'.; *lisez:* F.
— 10, — 25; *au lieu de:* ,867,000 *lisez:* 1,867,000.
— 11, — 26; *au lieu de:* pâtres, *lisez:* pâtures.
— 17, — 21; *au lieu de:* fossile, *lisez:* famille.
— 18, — 30; *au lieu de:* Etudes, *lisez:* Etude.
— 20, — 33; *au lieu de:* caisse d'épargne, *lisez:* caisse d'épargne scolaire.
— 23, — 23; *au lieu de:* en famille : *lisez:* en famille;
— 33, — 27; *au lieu de:* des fortes mœurs, *lisez:* de fortes mœurs
— 35, — 30; *au lieu de:* Grompton, *lisez:* Crompton.
— 40, — 6; *au lieu de:* toutes grandes, *lisez:* toutes les grandes
— 44, — 27; *au lieu de:* ces hommes, *lisez:* ces sommes.
— 46, — 29; *au lieu de:* statistique minérale, *lisez:* [1] statistique minérale....
— 46, — 31; *au lieu de:* *Ibidem.* lisez : [2] *Ibidem.*
— 58, — 5; *au lieu de:* 1,2000, *lisez:* 1,200.
— 58, — 30; *au lieu de:* pucteur, *lisez:* ducteur.
— 143, — 20; *au lieu de:* révolution, *lisez:* résolution.
— 146, — 14; *au lieu de:* oubliée, *lisez:* doublée....
— 151, — 10; *au lieu de:* maintenant ce que, *lisez:* maintenan de ce que....
— 171, — 36; *au lieu de:* une convention, *lisez:* une conversation....
— 211, — 6; *au lieu de:* en force, *lisez:* la force...
— 259, — 12; *au lieu de:* millions, *lisez:* milliers....
— 318, — 2; *au lieu de:* M NEUR, *lisez:* MINEUR.
— 336, — 2; *au lieu de:* BATIMEN, *lisez:* BATIMENTS.
— 336, — 12; *au lieu de:* ecettes, *lisez:* Recettes....
— 348, — 30; *au lieu de:* M. Adam Smith, *lisez:* Adam Smith...
— 399, — 4; *au lieu de:* Moreau de Joussès, *lisez:* Moreau de Jonnès.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

ÉTUDE

SUR

LE TRAVAIL

PAR

S. MONY

Ancien Député
Ancien Président de la Société des ingénieurs civils
l'un des Directeurs généraux
de la Société houillère et métallurgique
de Commentry-Fourchambault

TOME SECOND

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, AUGMENTÉE ET MISE AU COURANT DES FAITS ACTUELS

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882